

# *Projet éolien de Magnac-Laval*

Commune de Magnac-Laval

Communauté de communes de Brame-Benaize

Département de la Haute-Vienne (87)

## ***VOLET PAYSAGER*** *de l'étude d'impact sur l'environnement*

Maître d'ouvrage :

Energie Haute Vienne

98 rue du Château

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Décembre 2016

Note de compléments en mars 2018





# Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact du projet éolien de Magnac-Laval

## TOME 4.2 DE LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

Département : Haute Vienne

Commune : Magnac-Laval

**Maître d'ouvrage**

Energie Haute Vienne



**Réalisation de l'étude**

ENCIS Environnement



**Tome n° 4.2**  
**Volet paysage et**  
**patrimoine**





### Préambule

La société wpd, développeur et exploitant de parcs éoliens, projette d'installer un parc éolien sur la commune de Magnac-Laval, dans le département de la Haute-Vienne (87).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement pour ce nouveau projet.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.



## Table des matières

<b>Partie 1 : Introduction</b> .....	<b>7</b>	3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique.....	59
<b>1.1 Les acteurs du projet</b> .....	<b>9</b>	3.2.3 Le contexte touristique.....	71
1.1.1 Le porteur de projet.....	9	3.2.4 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus.....	75
1.1.2 Les acteurs du territoire.....	9	<b>3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire</b> .....	<b>76</b>
1.1.3 Le bureau d'études paysagères.....	10	3.3.1 L'analyse des structures paysagères.....	76
<b>1.2 Les documents de référence éolien / paysage</b> .....	<b>11</b>	3.3.2 Les perceptions visuelles de l'aire d'étude intermédiaire.....	78
1.2.1 Le Schéma Régional Climat Air Énergie.....	11	3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AEIn.....	82
1.2.2 Le Schéma Régional Éolien.....	11	3.3.4 Les sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire.....	89
1.2.3 Les préconisations de la DREAL Limousin.....	13	3.3.5 Les parcs éoliens et autres projets connus.....	90
1.2.4 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Eolien.....	15	<b>3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée</b> .....	<b>91</b>
<b>Partie 2 : Méthodologie</b> .....	<b>17</b>	3.4.1 La description des structures et motifs paysagers.....	91
<b>2.1 Méthodologie générale et définitions</b> .....	<b>19</b>	3.4.2 Les espaces vécus.....	93
2.1.1 Démarche globale.....	19	3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AER.....	103
2.1.2 Interprétation des termes « paysage » et « patrimoine ».....	19	3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'AER.....	108
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant.....	19	<b>3.5 La description de l'aire d'étude immédiate</b> .....	<b>110</b>
2.1.4 La définition des perceptions visuelles.....	20	3.5.1 La description des éléments et motifs de l'environnement d'implantation potentielle.....	110
<b>2.2 Choix des aires d'étude</b> .....	<b>21</b>	3.5.2 Les secteurs à enjeux.....	110
<b>2.3 Méthodologie détaillée</b> .....	<b>23</b>	<b>3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien</b> .....	<b>113</b>
2.3.1 Analyse de l'état initial.....	23	<b>3.7 Préconisations d'implantation</b> .....	<b>118</b>
2.3.2 Raison du choix de la variante de projet.....	28	<b>Partie 4 : Raisons du choix de la variante</b> .....	<b>123</b>
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine.....	29	<b>4.1 Préconisations du projet paysager</b> .....	<b>125</b>
2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet.....	33	<b>4.2 Choix d'un scénario</b> .....	<b>125</b>
<b>2.4 Limites et difficultés rencontrées</b> .....	<b>33</b>	<b>4.3 Choix d'une variante de projet</b> .....	<b>126</b>
<b>Partie 3 : Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine</b> .....	<b>35</b>	4.3.1 Variante A.....	126
<b>3.1 Le contexte paysager du territoire</b> .....	<b>37</b>	4.3.2 Variante B.....	126
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire.....	37	4.3.3 Synthèse de l'analyse des variantes.....	126
3.1.2 Les unités paysagères.....	42	<b>4.4 Description des éléments du projet</b> .....	<b>129</b>
3.1.3 Les perceptions sociales du paysage.....	47	4.4.1 Caractéristiques des éoliennes.....	129
<b>3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée</b> .....	<b>52</b>	4.4.2 Les aménagements connexes.....	129
3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines.....	52	4.4.3 La description des travaux.....	129
		4.4.4 La description des modalités d'exploitation.....	129
		4.4.5 Plan de masse.....	129
		<b>Partie 5 : Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine</b> .....	<b>133</b>



<b>5.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien .....</b>	<b>135</b>
5.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage.....	135
5.1.2 Principales problématiques éolien/paysage .....	140
5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens.....	142
<b>5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage.....</b>	<b>145</b>
<b>5.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude.....</b>	<b>146</b>
5.3.1 Rappel méthodologique .....	146
5.3.2 Présentation des photomontages.....	146
5.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet .....	147
5.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet de Magnac-Laval .....	149
5.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée .....	150
5.3.6 Les effets du projet depuis l'aire intermédiaire .....	157
5.3.7 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée.....	164
5.3.8 Les effets du projet dans l'aire d'étude immédiate .....	175
5.3.9 Les effets cumulés avec les projets connus .....	176
<b>5.4 Photomontages .....</b>	<b>181</b>
5.4.1 Auteurs .....	181
5.4.2 Méthodologie .....	181
5.4.3 Les prises de vues retenues pour les photomontages .....	181
<b>5.5 Synthèse des impacts .....</b>	<b>252</b>
<b>Partie 6 : Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet</b>	<b>257</b>
6.1 Les mesures d'évitement.....	259
6.2 Les mesures de réduction .....	259
6.3 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts .....	262
<b>Table des illustrations .....</b>	<b>263</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>266</b>

# Partie 1 : Introduction





## 1.1 Les acteurs du projet

### 1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société wpd SAS pour le compte d'Energie Haute-Vienne société dépositaire des permis de construire et société d'exploitation du parc éolien de Magnac-Laval.

wpd SAS fait partie du groupe wpd, spécialisé depuis près de 20 ans dans la conception, le financement et l'exploitation de parcs éoliens. Fondé en Allemagne en 1996 pour réaliser des parcs éoliens, le groupe wpd est devenu depuis plusieurs années un des leaders sur le marché des énergies renouvelables.

Depuis la création du groupe, wpd a construit plus de 3 GW sous forme de projets éoliens, photovoltaïques et de biogaz. Au niveau international, des filiales de wpd sont présentes dans la majorité des pays européens, ainsi qu'en Asie et en Amérique. Plus de 1 500 personnes travaillent aujourd'hui à la concrétisation des projets au sein du groupe wpd.

Fort de l'excellent classement A attribué par l'agence de notation Euler Hermès, filiale d'Allianz, le groupe wpd est reconnu pour sa solvabilité et sa solidité financière supérieure à la moyenne de l'ensemble des entreprises auditées par Euler Hermès et inspire la confiance des organismes de financement.

	1995-2000	2001-2005	2006-2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>Nombre d'éoliennes</b>	237	591	495	64	106	108	113	186	<b>1900</b>
<b>Puissance installée (MW)</b>	222	895	956	145	241	283	275	~583	<b>3600</b>

*Évolution des puissances installées par le groupe wpd (dans le domaine de l'éolien uniquement)*

En France wpd SAS, la filiale du groupe wpd créée en 2002, est chargée de l'identification des sites, du développement des projets, de la construction et de l'exploitation des parcs éoliens. Elle a assuré l'ensemble du développement du projet éolien de Magnac-Laval, notamment en ce qui concerne les aspects techniques et la concertation locale.

22 projets éoliens (128 éoliennes au total) ont été réalisés par wpd SAS ou sont actuellement en cours de construction, pour une puissance totale de 290 MW. Les parcs construits totalisent une production annuelle de près de 150 millions de kilowattheures soit l'équivalent de la consommation domestique de 140 000 personnes. Chaque année, cette production électrique permet de réduire les émissions de 45 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Ainsi, wpd SAS participe de manière significative à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en France.

La société wpd SAS est présente dans de nombreuses régions (Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Picardie, Ile-de-France, Centre, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Limousin...), grâce à ses agences de Boulogne-Billancourt (92), Limoges (87), Nantes (44) et Dijon (21).

Afin de garantir des projets éoliens harmonieux, wpd SAS travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les communes, les services de l'Etat, la population, les associations locales, les bureaux d'études et les propriétaires de terrain.

Adhérente de France Energie Eolienne, wpd SAS est impliquée dans les commissions de travail et les activités des groupes régionaux et agit quotidiennement pour que l'éolien trouve la place qu'il mérite dans le mix énergétique français.

#### Responsables du projet :

- Elise DESPREZ, chef de projets éoliens
- Jérémy BOUCHEZ, chargé d'études environnementales

#### Adresse :

98 rue du Château  
92 100 Boulogne Billancourt

**Téléphone :** +33(0)1 84 86 05 31

#### Agence de Limoges

45 rue Turgot  
87000 Limoges

**Téléphone :** +33(0)5 55 35 64 12

### 1.1.2 Les acteurs du territoire

Localisé dans le département de la Haute-Vienne, en région Nouvelle Aquitaine, le site du projet se trouve sur la commune de Magnac-Laval. Elle fait partie de la Communauté de Communes Brame-Benaize.

#### Interlocuteurs

- Jean-Bernard JARRY, Maire de Magnac-Laval
- Hervé BERNARD, Président de la Communauté de Communes Brame-Benaize

### 1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de sept années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éolien, de centrales photovoltaïques et autres énergies renouvelables. Début 2016, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et/ou réalisation d'une soixantaine d'études d'impact sur l'environnement (éolien, solaire), d'une cinquantaine de volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

#### ***Responsables de l'étude***

- Benoit Chauvit, rédacteur de l'étude / Paysagiste Concepteur
- Coordination du pôle paysage : Benjamin Pollet, responsable d'études et d'affaires / Paysagiste Concepteur
- Correcteur : Sylvain Le Roux, directeur d'études / Géographe

ENCIS Environnement  
1 avenue d'Ester  
87069 Limoges  
Tel : 05 55 36 28 39

## 1.2 Les documents de référence éolien / paysage

### 1.2.1 Le Schéma Régional Climat Air Énergie

Le SRCAE, instauré par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et élaboré conjointement par le préfet de région et le président du Conseil Régional, fixe des orientations et objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de :

- adaptation au changement climatique
- maîtrise de l'énergie
- développement des énergies renouvelables et de récupération
- réduction de la pollution atmosphérique et des GES

### 1.2.2 Le Schéma Régional Éolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et suivants et R.222-1 et suivants du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que **du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers**, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du Schéma Régional Eolien.

Le Schéma Régional Eolien du Limousin a été approuvé par arrêté du préfet de région le 23 avril 2013. Il a été annulé pour manque d'évaluation environnementale (évaluation qui sera faite sur le secteur grâce à l'étude d'impact) et constitue tout de même une base de travail fiable.

#### 1.2.2.1 Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés (sites classés / inscrits, ZPPAUP, AVAP, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique...), le Schéma Régional Eolien du Limousin présente une carte de synthèse des sensibilités patrimoniales et paysagères (cf. cartes 1 et 2 page suivante). Cette carte définit quatre « typologies » de paysages, avec quatre niveaux de contraintes : zones favorables, zones favorables à contraintes modérées, zones favorables à fortes contraintes et zones non favorables à l'implantation de parcs éoliens.

#### 1.2.2.2 Les préconisations paysagères du SRE

L'aire d'étude immédiate (AEIm) est située dans une zone favorable au développement de l'éolien, comme le montre la carte présentée sur la page suivante, synthétisant les zones favorables au niveau régional.

L'aire d'étude éloignée du projet comporte quant à elle plusieurs zones classées « défavorables » à enjeux très forts (ou sensibilités patrimoniales et paysagères très fortes). Celles-ci correspondent notamment aux sites emblématiques (vallée de la Gartempe, de la Brame, du Vincou...), à la ZPPAUP du Dorat, ainsi qu'aux périmètres de protection des Monuments Historiques.

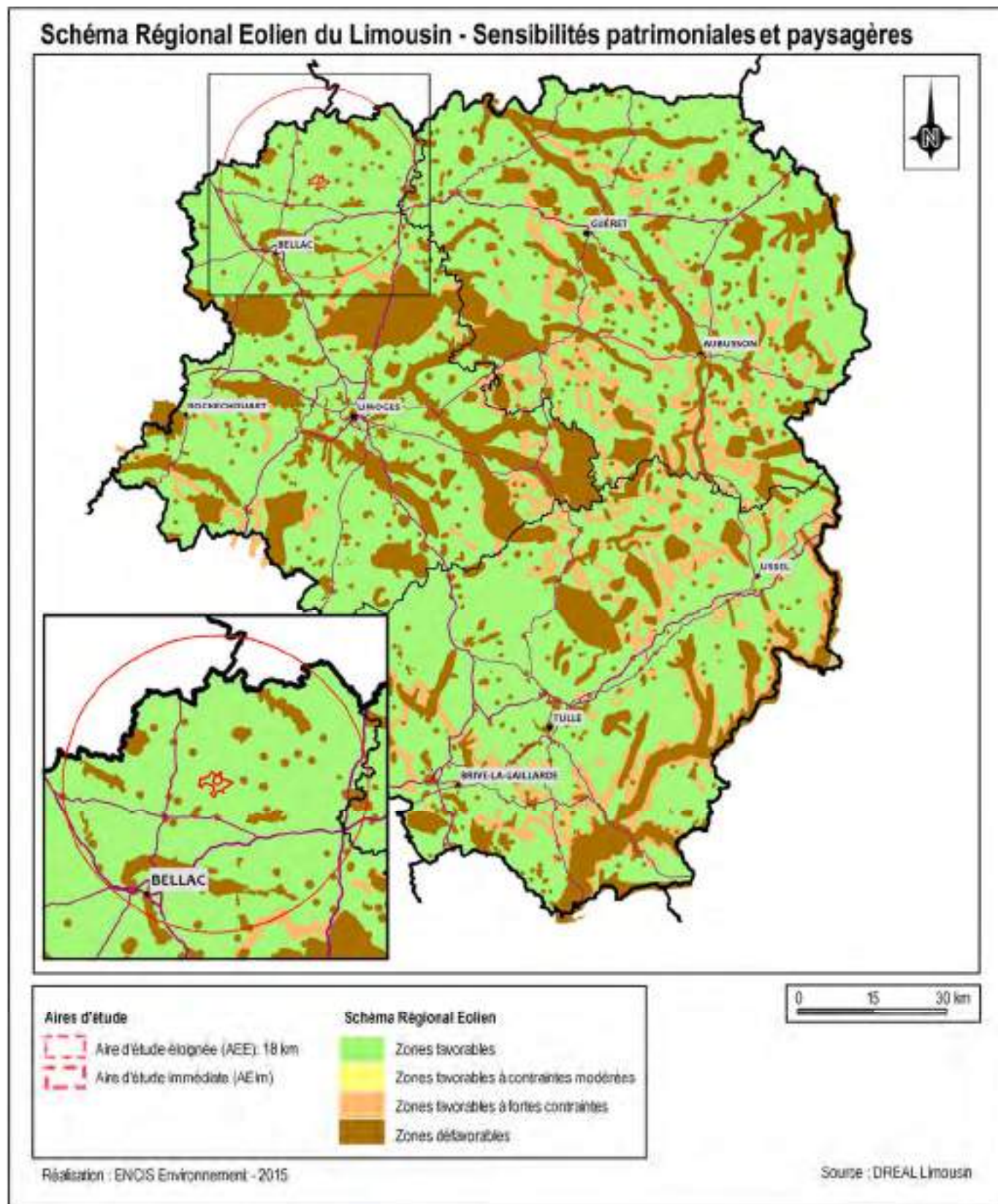
Selon le SRE, « les sites classés et / ou inscrits représentent 2 à 3 % du territoire du Limousin. [...] Ces sites constituent un enjeu patrimonial important. L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (dans les sites classés) ou à éviter (dans les sites inscrits) [...] L'ensemble des sites inscrits et classés sont considérés comme défavorables à l'implantation d'éoliennes. Concernant les Monuments Historiques (classés ou inscrits), la loi impose un périmètre de protection de 500 mètres autour de ces derniers. Ainsi, l'ensemble des Monuments Historiques et leurs périmètres de protection ont été classés en zones défavorables à l'implantation d'éoliennes. »

Les sites définis comme emblématiques par l'atlas régional des paysages sont également considérés comme des zones défavorables à l'implantation d'éoliennes : « L'atlas des paysages du Limousin (DREAL Limousin) a mis en évidence un certain nombre de sites emblématiques constituant le patrimoine du Limousin. Ces espaces aux caractères pittoresques, disposant d'une valeur intrinsèque unique (cascade, chaos rocheux, ...) ou issus d'une accumulation de valeurs (vallées en gorges, points de vue, étang, bâti, ...) ont été classés comme des secteurs défavorables à l'implantation d'éoliennes. »

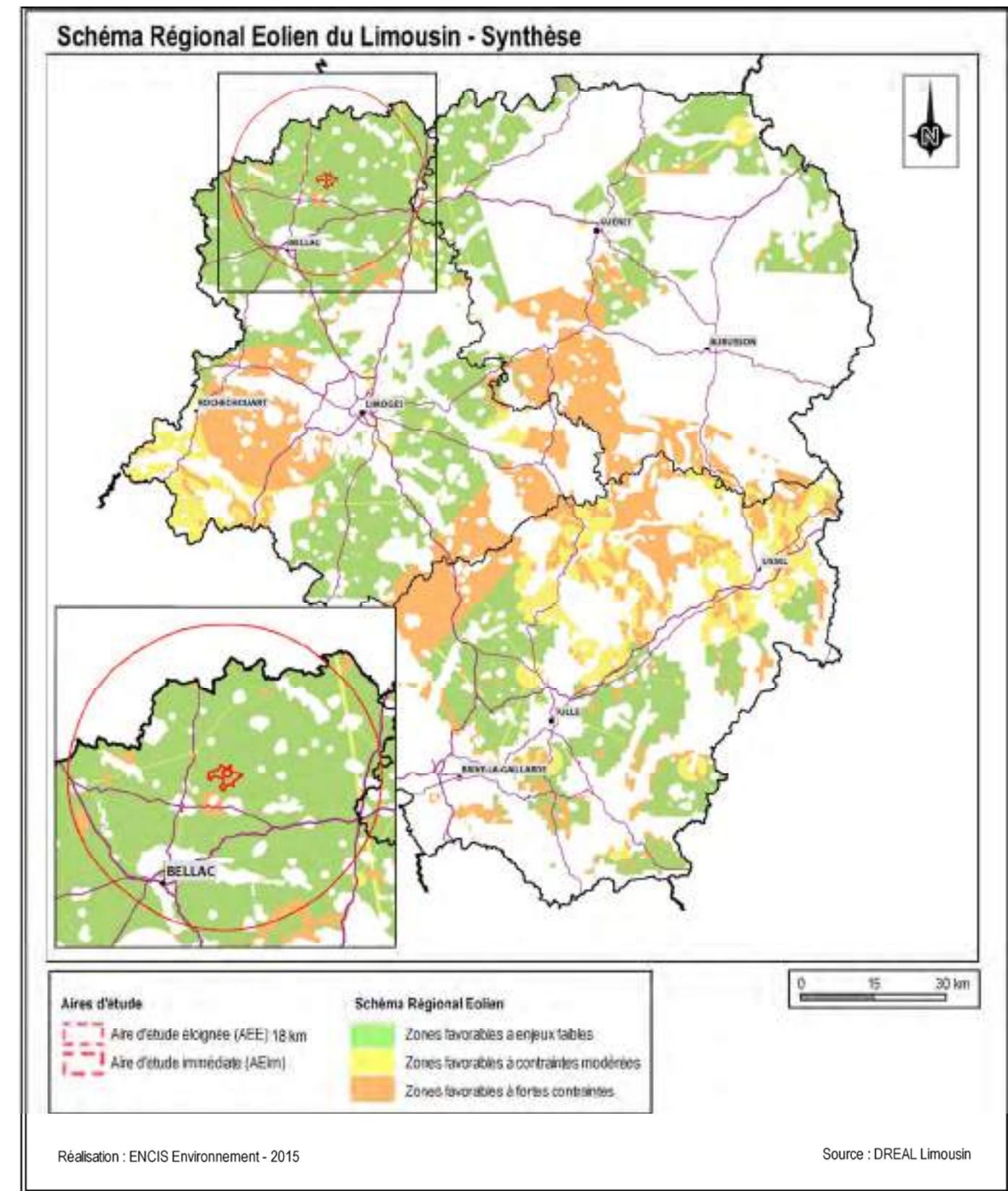
Ainsi, les vallées de la Gartempe, du Vincou, de la Couze, de la Brame et de la Benaize, les étangs de Murat et de Vitrat sont également localisés en zones défavorables à enjeux forts. Tous ces éléments patrimoniaux et paysagers à enjeux seront étudiés et localisés en partie 3.2.2 (inventaire patrimonial et emblématique).

**L'AEIm se trouve dans une zone favorable à l'implantation d'éoliennes, à enjeu faible. La zone défavorable à l'implantation d'éoliennes la plus proche de l'aire d'étude immédiate est située à environ 700 mètres à l'est. Il s'agit d'un polissoir datant du néolithique classé monument historique. Deux autres Monuments Historiques sont situés à environ 2,5 km de la zone de projet. Il s'agit du prieuré de la Celle des Bronzeaux et de l'église de Magnac-Laval. Ces points seront particulièrement étudiés lors de l'analyse des impacts du projet éolien, notamment les éventuelles visibilité ou covisibilités avec les sites (cf. chap. 3.3.4.1 et 3.4.3.1).**





Carte 1 : Sensibilités patrimoniales et paysagères du SRE.



Carte 2 : Synthèse du Schéma Régional Eolien du Limousin.



### 1.2.3 Les préconisations de la DREAL Limousin

La notice explicative des cartes départementales étudiées par la DREAL Limousin, mise en place dans le cadre du développement de l'éolien, émet plusieurs préconisations :

**Les sites classés et inscrits :** « *L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (sites classés) ou fortement à éviter (sites inscrits). Par ailleurs, pour ne pas dévaloriser ces sites protégés, il est conseillé de ne pas installer des parcs éoliens aux abords immédiats de ces sites. Ainsi, pour éviter aux projets éoliens de créer des nuisances paysagères importantes aux sites, il est proposé d'adopter une certaine marge de recul (de 1 à 4 km par exemple, selon la topographie locale); les marges de recul ne sont pas dessinées sur les cartes départementales et doivent être dans chaque cas adaptées au terrain. »*

Comme mentionné précédemment, plusieurs sites classés et / ou inscrits sont localisés dans le périmètre d'étude. Ils seront décrits et leurs sensibilités vis-à-vis d'un projet éolien seront étudiées aux chapitres 3.2.2.3 (aire d'étude éloignée), 3.3.3.2 (aire d'étude intermédiaire) et 3.4.3.2 (aire d'étude rapprochée).

**Les sites emblématiques :** « *Dans ces espaces pittoresques qui ont fait l'objet des savoir-faire locaux, d'une gestion patrimoniale, l'implantation d'éoliennes est très fortement déconseillée et à éviter. »*

Des sites emblématiques ont été recensés à proximité de la zone de projet et dans l'aire d'étude globale. Ils seront décrits et leurs sensibilités vis-à-vis d'un projet éolien seront détaillées aux chapitres 3.2.2.5 (aire d'étude éloignée), 3.3.3.3 (aire d'étude intermédiaire) et 3.4.3.3 (aire d'étude rapprochée).

**Les lignes de crêtes et les sommets isolés :** « *L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée et à éviter sur les lignes de crêtes et les sommets isolés du Limousin en raison des risques d'impacts négatifs engendrés (effet de dominance, mauvais rapport d'échelle avec le relief, dénaturation d'espaces, espaces symboliques associés à la mémoire collective locale...).* »

**Les rebords paysagers :** « *Il est très souhaitable de ne pas implanter de parcs éoliens sur les rebords paysagers pour éviter l'effet de dominance de ces parcs s'ils étaient construits en contre-plongée de zones habitées. Pour éviter de tels effets, une bande de recul (de l'ordre de 2 km) à partir du rebord paysager est proposée. Cette marge de recul théorique est à adapter aux spécificités du terrain. »*

Aucun événement de relief de ce type n'est localisé dans la zone d'implantation potentielle ou l'aire rapprochée. Ces préconisations ne concernent donc pas directement un projet de grande hauteur dans l'AEIm. Cependant, et même si ces reliefs sont moins remarquables, une attention particulière sera accordée

aux rapports d'échelle et effets de dominance possible avec les vallées de la Brame et de ses affluents.

**Les Parcs Naturels Régionaux :** « *Un développement raisonné de l'éolien contribuant à la production d'énergie renouvelable, mais particulièrement respectueux de la qualité des paysages (qui est un élément essentiel de la labellisation PNR) est à mettre en œuvre au sein de ces territoires. »*

L'extrémité nord de l'aire d'étude éloignée recoupe le PNR de la Brenne. Une attention supplémentaire à ces paysages sera apportée

Ces enjeux paysagers sont spatialisés à l'échelle du département et du périmètre d'étude en page suivante (carte des enjeux paysagers pour le département de la Haute-Vienne, réalisée par la DREAL du Limousin en 2010).







## **1.2.4 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Eolien**

Le 17 janvier et le 14 février 2013 l'Assemblée Nationale, puis le Sénat ont voté la suppression des Zones de Développement Eolien (ZDE). Il n'est donc plus nécessaire que le projet soit intégré dans une ZDE pour qu'il bénéficie du tarif de rachat spécifique à l'éolien.

L'aire d'implantation immédiate (AEIm) ne se situe pas dans une Zone de Développement Eolien. Aucun arrêté préfectoral de ZDE ne spécifie donc de recommandations paysagères pour le projet.



# Partie 2 : Méthodologie



## 2.1 Méthodologie générale et définitions

### 2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine,
- le choix et la justification de la variante de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éolien (actualisation 2010) édité par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

### 2.1.2 Interprétation des termes « paysage » et « patrimoine »

D'après le Larousse, la définition du **paysage** est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine<sup>1</sup> désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel,

urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un Paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

### 2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, les plante, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociétale. Par exemple, en région Limousin les éleveurs de mouton ne font plus pâturer des troupeaux entiers sur le plateau de Millevaches car ce n'est plus viable économiquement. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adapté au territoire pour « coller » aux pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

<sup>1</sup> Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.



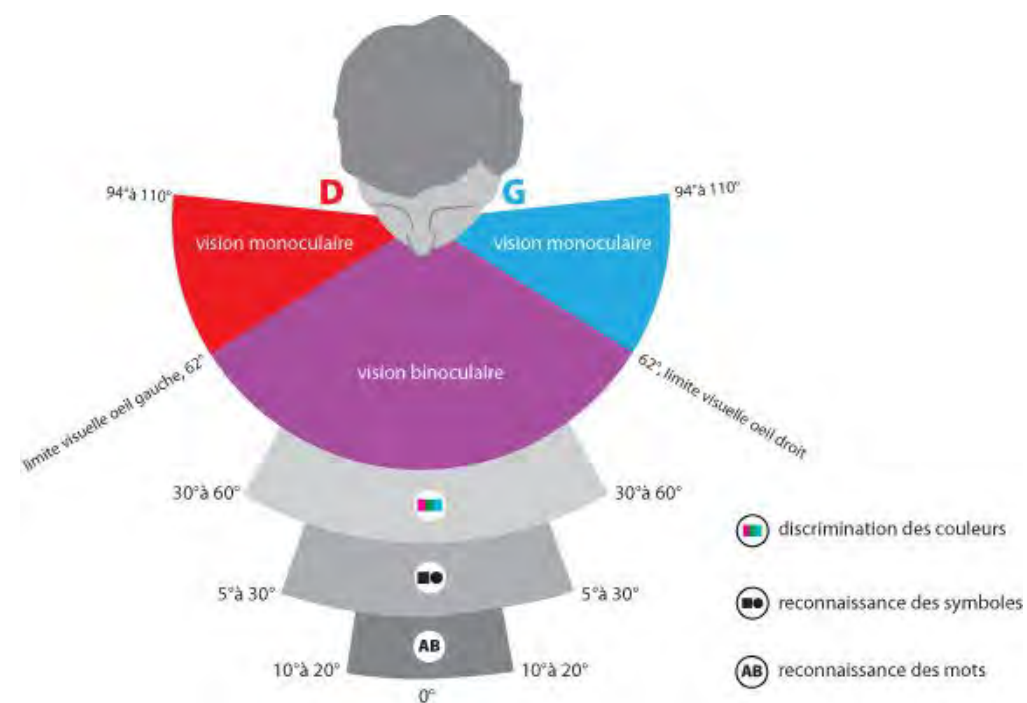
Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement ».

## 2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre.



Source : Ciné3D

## 2.2 Choix des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, rapprochée et immédiate. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études seront tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » de 2010 et de la littérature existante et sont ensuite précisés grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

Les différentes aires d'études seront notées par leurs acronymes :

**Aire d'étude éloignée : AEE**  
**Aire d'étude intermédiaire : AEIn**  
**Aire d'étude rapprochée : AER**  
**Aire d'étude immédiate : AEIm**

### - Aire d'étude immédiate (AEIm) :

L'AEIm correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). L'AEIm pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire) et environnementaux (habitats, paysage, géomorphologie, etc.).

L'aire immédiate se situe dans un bocage et est traversée par les routes D2, D7 et D88 ainsi que des chemins ruraux.

### - Aire d'étude rapprochée (AER) : jusqu'à 3 km autour de l'AEIm.

L'aire d'étude rapprochée permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité.

L'aire rapprochée contient des hameaux, quelques boisements, les routes citées précédemment et le bourg de Magnac-Laval.

### - Aire d'étude intermédiaire (AEIn) : 3 à 6 km.

L'aire d'étude intermédiaire doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en plus des aires précédentes), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme.

L'aire intermédiaire comprend notamment les routes D 942 et D 675 ainsi que les villages de

Dompiere-Les-Eglises, Saint-Léger-Magnazeix. Le périmètre a été élargi pour englober la ville du Dorat, protégée par une ZPPAUP.

### - Aire d'étude éloignée (AEE) : 6 à 18 km.

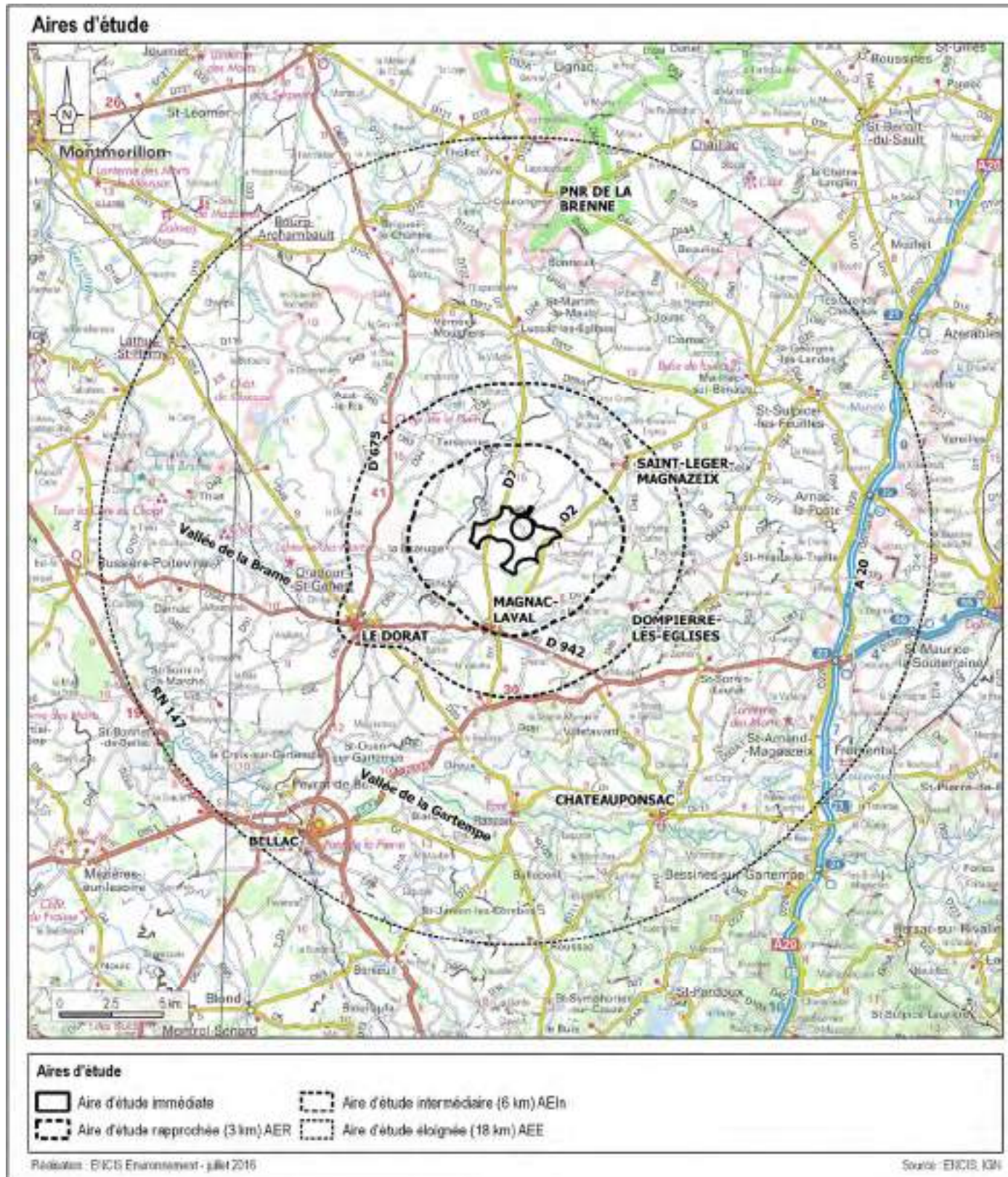
L'aire éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. L'aire éloignée comprend notamment l'autoroute A 20 et la RN 147 et les villes de Bellac et Chateauponsac.

Comme cela est présenté au chapitre 5.1.1.5, la visibilité des éoliennes diminue selon une asymptote en fonction de la distance, si bien qu'au-delà de 25-30 km elles ne sont plus visibles et qu'au-delà de 15-20 km elle sont très peu perceptibles dans le paysage, n'occupant qu'une très faible part du champ de vision. La distance de visibilité est bien sûr variable selon les conditions météorologiques.

Le futur « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens terrestres » réalisé par la FEE (Fédération Energie Eolienne) propose notamment de considérer un périmètre maximum de l'aire d'étude éloignée autour de l'AEIm. Le périmètre est fixé à  $[(H \times 100) + 6000 \text{ m}]$  (H étant la hauteur du moyeu des éoliennes envisagées).

Pour des éléments de grande hauteur de 180 m et un moyeu situé à 120 m, le calcul donne une distance de 18 km. C'est le périmètre retenu pour l'aire éloignée. Dans un contexte de relief relativement calme n'offrant pas de point de vue dominant, les perceptions d'éléments de 180 m de hauteur deviennent exceptionnelles et particulièrement réduites au-delà de ce périmètre.





Carte 5 : Aires d'étude

## 2.3 Méthodologie détaillée

### 2.3.1 Analyse de l'état initial

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, intermédiaire, rapprochée, rapprochée et immédiate.

#### 2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, à cette échelle, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps.

Cette analyse sera associée à l'étude des représentations sociales, qui permettent de mieux comprendre le paysage « vécu » et le regard que porte la population sur son territoire.

#### 2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire éloignée (écrans, cadrages, perspectives...).

Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (Monuments Historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, co-visibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation (cf. 2.3.3.2).

#### 2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire intermédiaire

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de l'aire d'étude immédiate seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la

végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

Les parcs éoliens existants et les projets « connus » seront également décrits (cf. 2.3.3.3).

#### 2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire rapprochée

L'aire rapprochée est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

A cette échelle, les perceptions sociales seront analysées grâce à une enquête exploratoire par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes représentatives du territoire. Les résultats obtenus viendront nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier (cf. 3.4.4).

L'étude des perceptions visuelles et sociales depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou de fréquentation de loisirs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

#### 2.3.1.5 Le site d'implantation potentielle : l'aire immédiate

L'analyse de l'aire d'étude immédiate permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

#### 2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en avril 2016 et en août 2016,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- une enquête par questionnaire semi-ouvert auprès d'un panel de quelques personnes,



- la réalisation de cartographies, coupes topographiques et autres illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (Monuments Historiques, sites protégés, ZPPAUP / AVAP, patrimoine de l'UNESCO, espaces emblématiques, etc.),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements),

### 2.3.1.7 Détail de la méthodologie de l'étude qualitative des perceptions sociales

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine<sup>2</sup> désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique et sur une enquête sociale qualitative sur les perceptions du paysage initial, mais aussi sur les éoliennes.

#### **Analyse bibliographique**

A l'échelle éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse de **l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état initial** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existante (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu,
- le paysage signalé,

- le paysage représenté,
- l'identité du territoire.

Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets**.

- synthèse des enquêtes quantitatives,
- acceptation globale de l'éolien :
  - o en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien,
  - o en fonction de l'existence ou non du parc éolien,
  - o selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge,
  - o les perceptions des touristes,
  - o les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens,
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

#### **Enquête sociale qualitative**

L'enquête sociale porte sur un **panel de 6 personnes** représentatif du territoire (habitants de l'aire rapprochée, habitants de l'aire intermédiaire, acteurs du secteur du tourisme, agriculteurs, employés de mairie et élus, retraités, propriétaires de terrain concernés par le projet, etc).

A partir d'un **entretien semi-ouvert**, l'enquêteur (Sociologue, Géographe social ou Paysagiste) interviewera les personnes, de façon anonyme, à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

L'enquête permettra de déterminer :

- les représentations sociales du paysage de l'état initial : paysages emblématiques de l'aire éloignée, sites touristiques et bénéficiant d'une forte renommée, grands panoramas du territoire, chemins de randonnées et lieu bénéficiant d'une appropriation sociale marquée dans l'aire rapprochée ou immédiate, etc,

- mais aussi une compréhension des perceptions sociales des paysages éoliens.

L'étude qualitative vise à répondre à un double objectif.

1er objectif : **explorer et analyser les perceptions et la relation au paysage**, dans son état initial.

Spécifiquement, il s'agira de comprendre :

- si le paysage possède une identité forte, cohérente, et dans quelle mesure il est connu et valorisé ; à travers notamment les paysages emblématiques/représentatifs, les sites touristiques, les grands panoramas du territoire, les chemins de randonnée... ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;

<sup>2</sup> Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

- quel est l'attachement des habitants/acteurs locaux à ce paysage et quelle relation ils entretiennent avec lui : degré d'appropriation des paysages de l'aire rapprochée et immédiate.

2ème objectif : établir un **diagnostic des perceptions des paysages éoliens**. Ce diagnostic sera réalisé en 2 temps :

- une première phase spontanée de questionnaire, dédiée au recueil des impressions associant paysage et éolien, sans matériel à l'appui.
- une seconde phase assistée, dédiée au recueil des perceptions des paysages éoliens sur la base de photographies de parcs éoliens du territoire français. La série de photographies pourra comprendre un ou plusieurs photomontages du projet éolien à l'étude afin de faire émerger les perceptions spécifiques relatives à ce projet.

Cette étude qualitative vise à **dépasser le simple stade d'adhésion ou non à l'éolien** (j'aime/je n'aime pas) et comprendre en profondeur les freins et motivations qu'ils soient d'ordre rationnels ou émotionnels.

Des **entretiens individuels semi-directifs**, en face-à-face, ont été effectués.

- Ils permettent de recueillir des perceptions/interprétations personnelles et de comprendre la relation intime entre habitant/acteur local et paysage.
- Ils ne sont pas biaisés par les réponses d'autres participants comme en permanence ou ateliers de discussion). Les résultats ne seront pas lissés par des réponses « toutes faites », rigides, non nuancées (ex : des sites emblématiques, qui en fait n'en sont pas ; une perception nostalgique de la nature)
- En étant dans cette relation intime au paysage, l'entretien évite à l'interviewé d'adopter une posture. Comme on peut l'observer lors de groupes de discussion, où les participants peuvent se sentir en position de force ou de faiblesse par rapport à leur connaissance du territoire, ou leur ancienneté, ou bien encore leur profession.

La **structure du questionnaire** et le type de questions sont construits autour de plusieurs postulats de départ et à partir de la veille documentaire précédemment présentée.

- Les questions ouvertes sont privilégiées car le discours, la sémantique et la terminologie des individus sont essentiels, à l'émergence des ressentis et des perceptions. Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.
- Chaque entretien dure entre 20 minutes et 60 min selon le degré d'implication de l'interviewé

et sa volubilité.

- Chaque entretien est pris en note et enregistré.
- Les entretiens ont lieu soit sur rendez-vous au domicile ou sur le lieu de travail, soit lors d'une permanence, ou d'une réunion spécifique.
- Le premier objectif est évoqué au début de l'entretien avec l'interviewé, mais pas le second objectif (en rapport direct avec l'éolien) afin de ne pas biaiser ses réponses sur le paysage.
- De même, le projet éolien à l'étude est tenu confidentiel auprès des personnes interrogées.
- Les données verbales recueillies font l'objet d'un rapport d'étude.

**Population interrogée** : Nous avons interrogé 6 personnes habitant, travaillant ou en visite dans l'aire rapprochée et l'aire éloignée en veillant à diversifier les profils :

- Lieu de résidence : plus de 50 % résidant et/ou travaillant sur l'aire rapprochée
- Bonne répartition des sexes et des âges (en accord avec la démographie du territoire).
- Profil socio-professionnel :
  - o des agriculteurs,
  - o des propriétaires de terrain
  - o un ouvrier agricole,
  - o un enseignant en retraite,
  - o une éducatrice spécialisée,

#### **Limites**

- Le panel d'interviewé est restreint et ne représente pas exactement la population concernée
- Les résultats obtenus viennent nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier, sans constituer une enquête sociologique spécifique.
- Les résultats ne s'apparentent en aucun cas à un sondage, référendum ou enquête sociologie.
- Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

#### **2.3.1.8 Définition des enjeux et des sensibilités**

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et les sensibilités sont qualifiés selon la méthode référencée dans le tableau de la page



suivante. A chaque critère est attribuée une valeur.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

**Définition des enjeux :** L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

**Définition des sensibilités :** La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

*Source : Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éolien, actualisation 2010*

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitants relativement à l'aire étudiée. La « quantité » de lieux de vie augmente en se rapprochant de la zone d'implantation potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages, les bourgs et gros hameaux dans l'AEIn et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet dans l'AER. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de l'AEIm, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, majorité des axes circulables dans l'AER. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilités potentielles vers l'AEIm. Les notions de co-visibilités sont réservées aux éléments patrimoniaux.

<b>CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES ENJEUX (source : ENCIS Environnement)</b>					
DEGRE DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ZPPAUP/AVAP)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, secteurs sauvegardés, parcs nationaux)
FREQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable et accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée
QUALITE ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle
RARETE/ORIGINALITE	Elément très banal au niveau national, régional et dans l'aire d'étude éloignée	Elément ordinaire au niveau national et dans la région et dans l'aire d'étude éloignée	Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Elément original ou typique de la région	Elément rare dans la région et/ou particulièrement typique
DEGRE D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Elément reconnu régionalement et important du point de vue social	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique
<b>CRITERE</b>	<b>NULLE</b>	<b>NEGLIGEABLE</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>MODEREE</b>	<b>FORTE</b>
<b>VALEUR</b>					
<b>CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES SENSIBILITES (source : ENCIS Environnement)</b>					
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu négligeable	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITE D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m) DEPUIS L'ELEMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation potentielle est visible, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre
COVISIBILITE DE L'ELEMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Covisibilités généralisées sur le territoire
DISTANCE DE L'ELEMENT AVEC L'AEIm	Très éloigné (ex : supérieure à 30 km)	Eloigné Ex : entre 15 et 30 km	Relativement éloigné Ex : entre 10 et 15 km	Distance rapprochée Ex : entre 2 et 10 km	Distance rapprochée Ex : entre 0 et 2 km
<b>CRITERE</b>	<b>NULLE</b>	<b>NEGLIGEABLE</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>MODEREE</b>	<b>FORTE</b>
<b>VALEUR</b>					

## 2.3.2 Raison du choix de la variante de projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...).

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se découpe en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages, croquis localisés et commentés) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

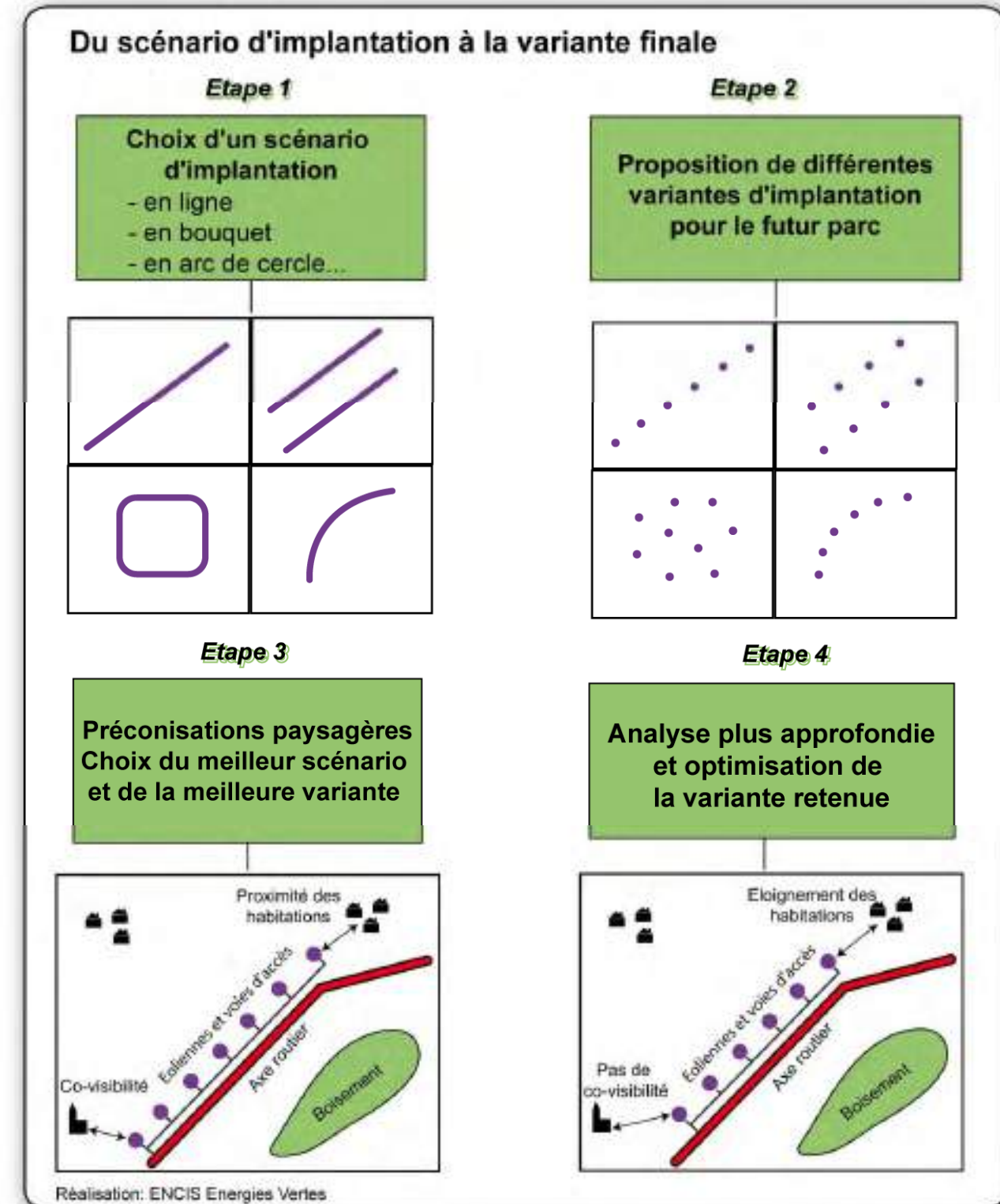


Figure 1: Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

## 2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

### 2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien/paysage.

Dans un premier temps nous décrivons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- Les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- et l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de co-visibilité.

### 2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de co-visibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (site emblématique, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens existants ou les projets connus.

### 2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire intermédiaire

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en

évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les co-visibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traités à cette échelle.

### 2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire rapprochée

Dans l'aire rapprochée, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

### 2.3.3.5 Les effets visuels depuis l'aire immédiate

L'aire immédiate comprend les éoliennes, les voies d'accès, le poste de livraisons, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

### 2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

**L'effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

**L'impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : positif / négatif, nul, négligeable, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- **la nature de cet effet** : durée (temporaire/permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, co-visibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- **la nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

### 2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulatifs et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets



connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public.

**Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.**

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration/saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **négligeable ou faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et/ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré, ou fort**.

La **liste des projets connus** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets connus de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire immédiate/rapprochée.

### 2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

### 2.3.3.9 Définition des notions de visibilité / covisibilité / intervisibilité

**Visibilité** : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique,

route, village...etc.)

**Covisibilité** : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

**Intervisibilité** : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs

### 2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par wpd, porteur du projet éolien. La méthodologie employée pour la réalisation des photomontages à l'aide du logiciel Windpro est détaillée ci-après.

La première étape consiste en la réalisation des clichés sur le terrain, avec pour chaque point de vue un minimum de trois photos, un pointage GPS de la position, un relevé des angles d'ouverture et de l'azimut et enfin un repérage des points de repères. Les photographies réalisées pour chaque point de vue sont alors assemblées afin d'en faire un panoramique.

Ces panoramiques sont alors intégrés dans un projet éolien sous le logiciel Windpro préalablement renseigné des fonds cartographique et topographique ainsi que des éoliennes du projet et celles alentours autorisées.

Chaque prise de vue est ainsi positionnée et paramétrée à l'aide des points de repères observés lors de la sortie terrain.

Le logiciel Windpro permet alors la création de simulations, qui après retouche avec le logiciel Photoshop, proposent un rendu abouti du projet dans son environnement.

Enfin, les dernières étapes consistent à mettre en forme ces résultats tant par la réalisation de planches comprenant une carte de localisation, des informations techniques sur le photomontage (coordonnées du point de vue, champ, azimut, focale) et sur les éoliennes (distance, modèle), éventuellement des zooms, des « vues équiangulaires » et des croquis d'accompagnement. La réalisation de planche de « vues réalistes » permet d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée et tenue à 35 cm de l'oeil.

### 2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données Shuttle Radar Topography Mission (SRTM 3), un Modèle Numérique de Surface mis à disposition du public par la NASA. La résolution est d'environ 90 x 90 m. Ce modèle présente donc des incertitudes liées à la précision de +/- 20 m en

planimétrie (X et Y) et +/- 16 m pour les altitudes (source : NASA). Dans la partie impact, c'est la base de données BD Alti avec un pas de 75 m qui a été utilisée. Leurs échelles ne permettent donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2006 – code 3. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

#### **2.3.3.12 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine**

**Les impacts sont qualifiés selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur.**

**Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitant), de la distance, de l'emprise visuel des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.**

**Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.**



<b>CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (source : ENCIS Environnement)</b>					
<b>ENJEUX LIES AU MILIEU</b> (cf. évaluation enjeux)	Milieu sans enjeu notable	Milieu d'enjeu négligeable	Milieu d'enjeu faible	Milieu d'enjeu modéré	Milieu d'enjeu fort
<b>VISIBILITE DU PROJET DEPUIS L'ELEMENT</b>	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation potentielle est visible, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre
<b>CO-VISIBILITE DU PROJET AVEC L'ELEMENT</b>	Pas de co-visibilité possible	Co-visibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des co-visibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des co-visibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Co-visibilités généralisées sur le territoire
<b>PREGNANCE ET DISTANCE</b>	Aucune prégnance	Parc éolien se distinguant à peine	On distingue le parc éolien, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le parc éolien
<b>RAPPORT D'ECHELLE</b>	Les échelles du parc et des structures/éléments s'accordent parfaitement	Le parc crée une légère dissonance mais qui ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le parc crée une dissonance perturbant la lisibilité et créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et créant un effet d'écrasement	Echelles complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et création d'un fort effet d'écrasement
<b>CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS</b>	Projet en accord avec textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Accord nuancé par une dissonance	Déséquilibre avec les structures, le projet introduit des éléments perturbants	Modifie clairement la lisibilité des structures	Dégrade la perception des structures
<b>ACCORDANCE/PERCEPTION SOCIALE</b>	La sémantique d'une éolienne et celle de l'élément sont identiques ou ils s'accordent par leurs formes, dimensions, identité...	L'objet éolienne marque des différences mais dans un registre commun ou équilibré	Des dissonances mais un équilibre possible	La distinction est nette et la concurrence est forte	Elément jugé et éolienne en contradiction totale avec le registre de l'élément
<b>VALEUR</b> <b>CRITERE</b>	NULLE	NEGLIGEABLE	FAIBLE	MODERE	FORTE

Tableau 1 : Tableau des critères d'évaluation des impacts.

### 2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

Trois types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront **d'éviter des impacts**,
- celles qui peuvent **réduire les impacts**,
- et enfin celles **compensant les impacts** ne pouvant être évités.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

### 2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- L'**étude des perceptions et représentations sociales** d'un territoire, des paysages et du projet en question sont réalisées à partir de l'analyse sensible du paysagiste et des informations collectées lors des visites de terrain. Les résultats obtenus ne s'apparentent donc pas à une enquête sociologique mais permettent de présenter un regard sur la façon dont le paysage peut être perçu.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.





# Partie 3 : Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine



## 3.1 Le contexte paysager du territoire

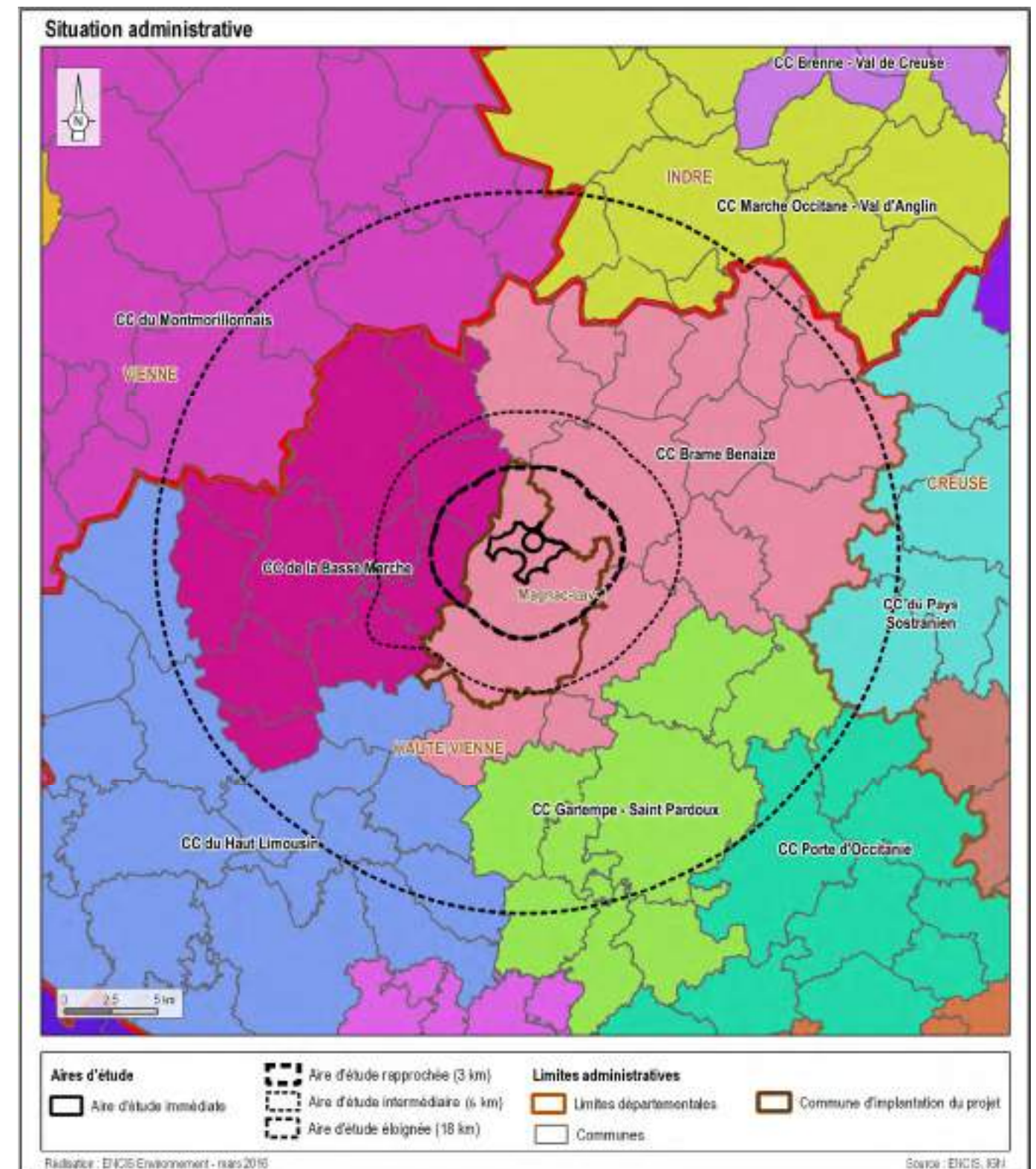
L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

### 3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

#### 3.1.1.1 Situation administrative

Le site du projet éolien de Magnac-Laval se trouve au nord du département de la Haute-Vienne, dans la grande région Nouvelle Aquitaine. L'aire d'étude éloignée de 18 km concerne également les départements de la Vienne et de l'Indre (grande région Centre-Val de Loire). Cette aire d'étude comprend une partie du Parc Naturel Régional de la Brenne au nord.

L'aire d'étude immédiate se situe sur la Communauté de Communes Brame-Benaize.



Carte 6 : Situation administrative



### 3.1.1.2 Hydrographie et relief

L'aire d'étude éloignée est localisée sur le secteur de la Basse Marche et déborde, sur sa partie sud-est, sur les premiers reliefs des monts d'Ambazac. Le dénivelé général est orienté depuis le sud-est, où les altitudes avoisinent les 400 m (point culminant : 432 m dans le secteur « Les Martres » au sud de Châteauponsac) vers l'ouest où la vallée de la Gartempe descend à 130 m et vers le nord où la vallée de la Benaize descend également à 130 m.

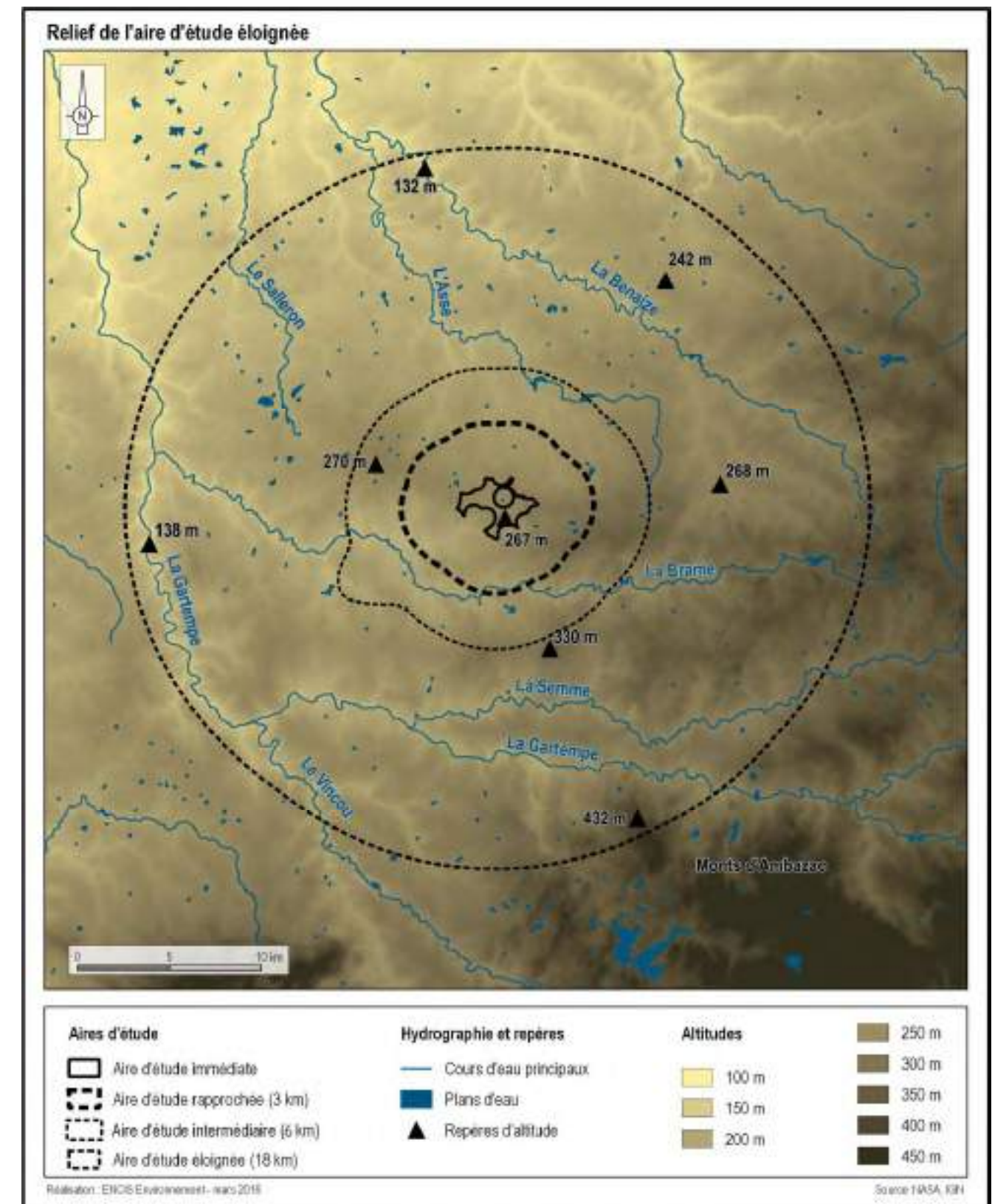
La Gartempe forme la vallée principale de l'aire d'étude. Elle creuse le relief d'environ 50 à 60 m. Elle y est rejointe par la Semme et le Vincou, puis par la Brame plus en aval. Ces rivières serpentent dans la moitié sud de l'aire d'étude éloignée et forment des vallées moins profondes que celle de la Gartempe. L'interfluve entre la vallée de la Brame et celle de la Semme est le plus marqué.

Au nord, la Benaize, l'Asse et le Salleron coulent vers le nord-est et se rejoignent en-dehors de l'aire d'étude.

Le réseau hydrographique est dense. On note la présence de plusieurs étangs, dont les plus importants sont l'étang de Murat et les étangs de Rischauveron. Certains sont aménagés pour le loisir.



Photographie 1 : Relief de la vallée de la Gartempe au nord de Chasseneuil



Carte 7 : Hydrologie et relief de l'aire d'étude éloignée.

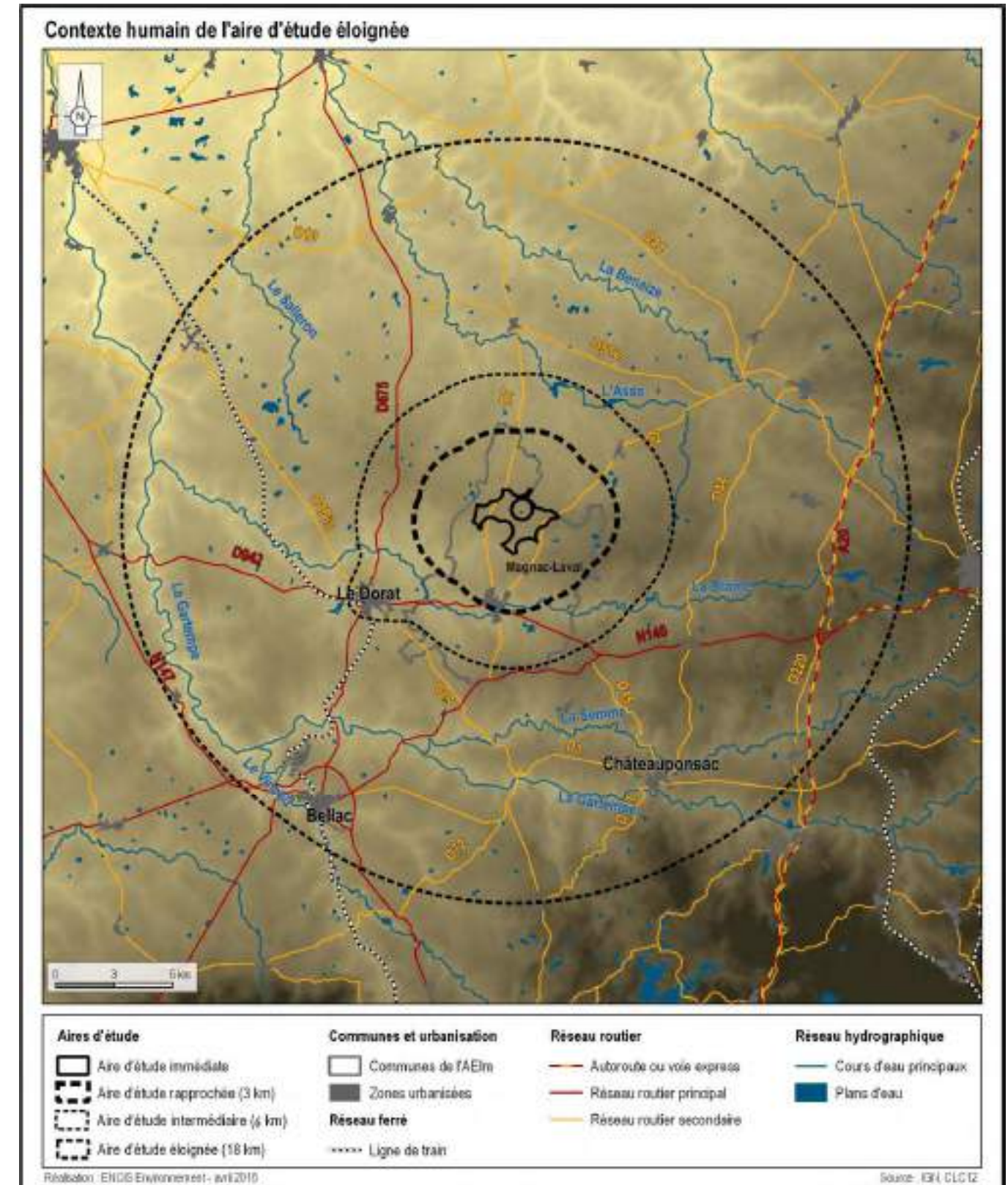


### 3.1.1.3 Urbanisation et réseaux de communication

Le pôle économique et administratif majeur de l'aire d'étude éloignée est la ville de Bellac (4 211 habitants en 2012), à environ 15 kilomètres au sud-ouest de l'aire d'étude immédiate. Les autres pôles urbains de taille notable sont les villes du Dorat (6,5 km de l'AEIm) et de Châteauponsac (13,5 km de l'AEIm), ainsi que la ville de Magnac-Laval (2,5 km de l'AEIm), dans l'aire d'étude rapprochée.

En dehors de ces villes, on retrouve sur l'ensemble du territoire étudié un nombre important de villages de tailles variables, pour la plupart implantés à proximité des cours d'eau.

L'autoroute A20, grand axe national reliant Limoges à Orléans, traverse l'est de l'aire d'étude éloignée. Plusieurs axes régionaux importants sont également présents : les routes N145, N147 et D675 se rejoignent à Bellac, principal nœud routier de l'aire d'étude éloignée. La route D942 croise la D675 au niveau du Dorat. De nombreux axes routiers secondaires parcourent l'aire éloignée. Le territoire bénéficie également d'une ligne ferroviaire reliant Limoges à Poitiers traversant le périmètre d'étude du nord-ouest au sud-ouest.



Carte 8 : Contexte humain de l'aire d'étude éloignée



### 3.1.1.4 Occupation du sol

L'aire d'étude éloignée est majoritairement occupée par des **surfaces agricoles complexes**. Les prairies destinées à l'élevage (pâturage mais aussi fourrage) de bovins et d'ovins sont accompagnées par une **trame bocagère** où domine le chêne. Des parcelles cultivées de taille plus importante s'ouvrent ponctuellement dans la mosaïque de prairies, souvent accompagnées d'un bocage plus lâche.

Les **boisements sont plus denses au sud**, où le relief est le plus marqué. Les boisements de feuillus (chênes, châtaigniers) sont morcelés. Ils s'inscrivent dans la trame bocagère sous la forme de cordons boisés plus ou moins épais et suivent les vallées. On trouve également des parcelles de conifères plantés suivant un plan géométrique contrastant avec les forêts spontanées dans la forêt de Rancon au sud.

Au nord, les terres arables sont plus présentes, à la faveur d'un relief moins marqué et de sols moins hydromorphes, ou drainés.

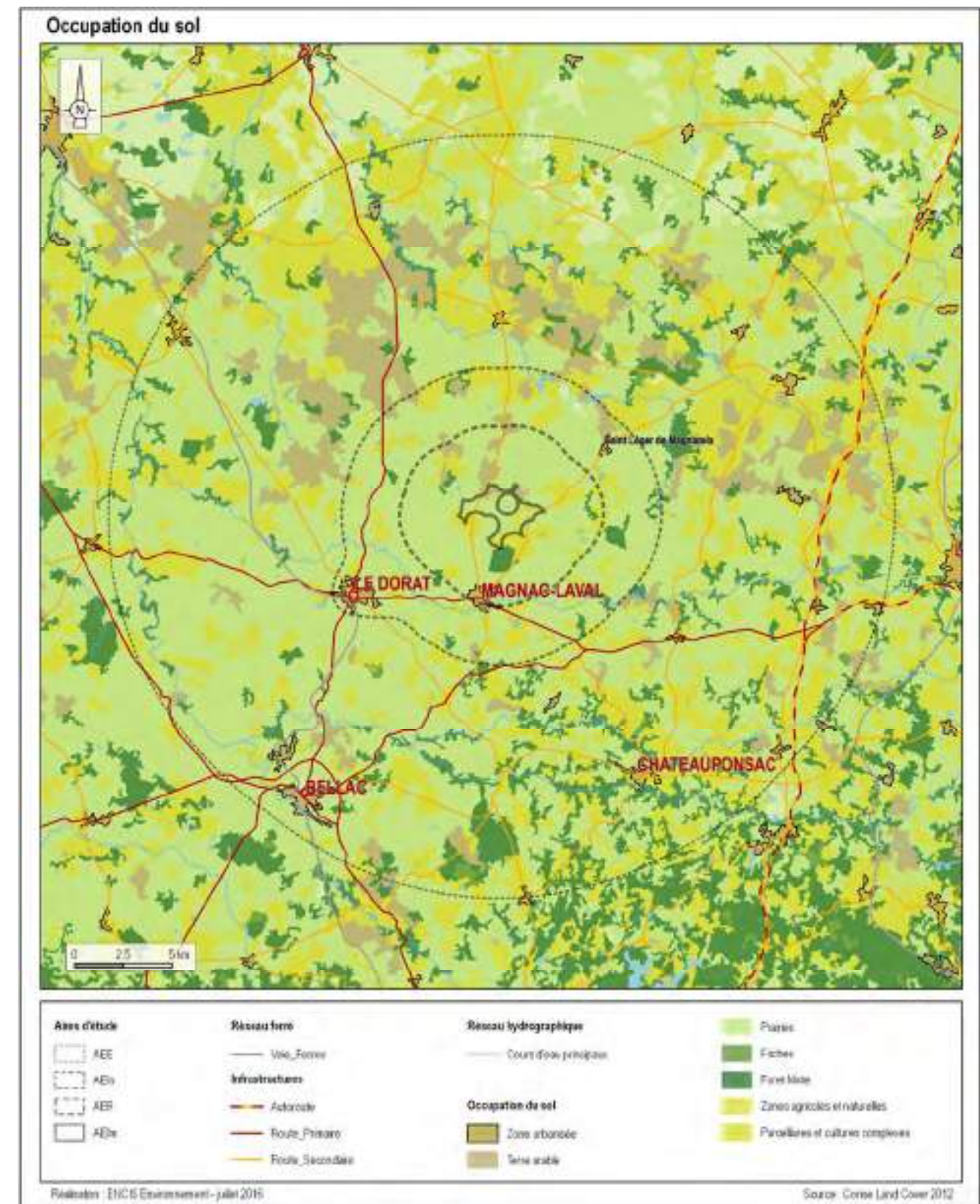
Les boisements et la trame bocagère créent des filtres et des écrans qui organisent les perceptions visuelles : ils dessinent des horizons fermés plus ou moins lointains, cadrent des vues, limitent les champs de vision... La végétation est plus ou moins opaque en fonction des saisons, et les perceptions visuelles varient suivant ce rythme saisonnier.



Photographie 2 : Labours et haies basses au premier plan, au nord-ouest de Saint-Léger-Magnazeix



Photographie 3 : Bocage au nord de l'AER



Carte 9 : Occupation du sol

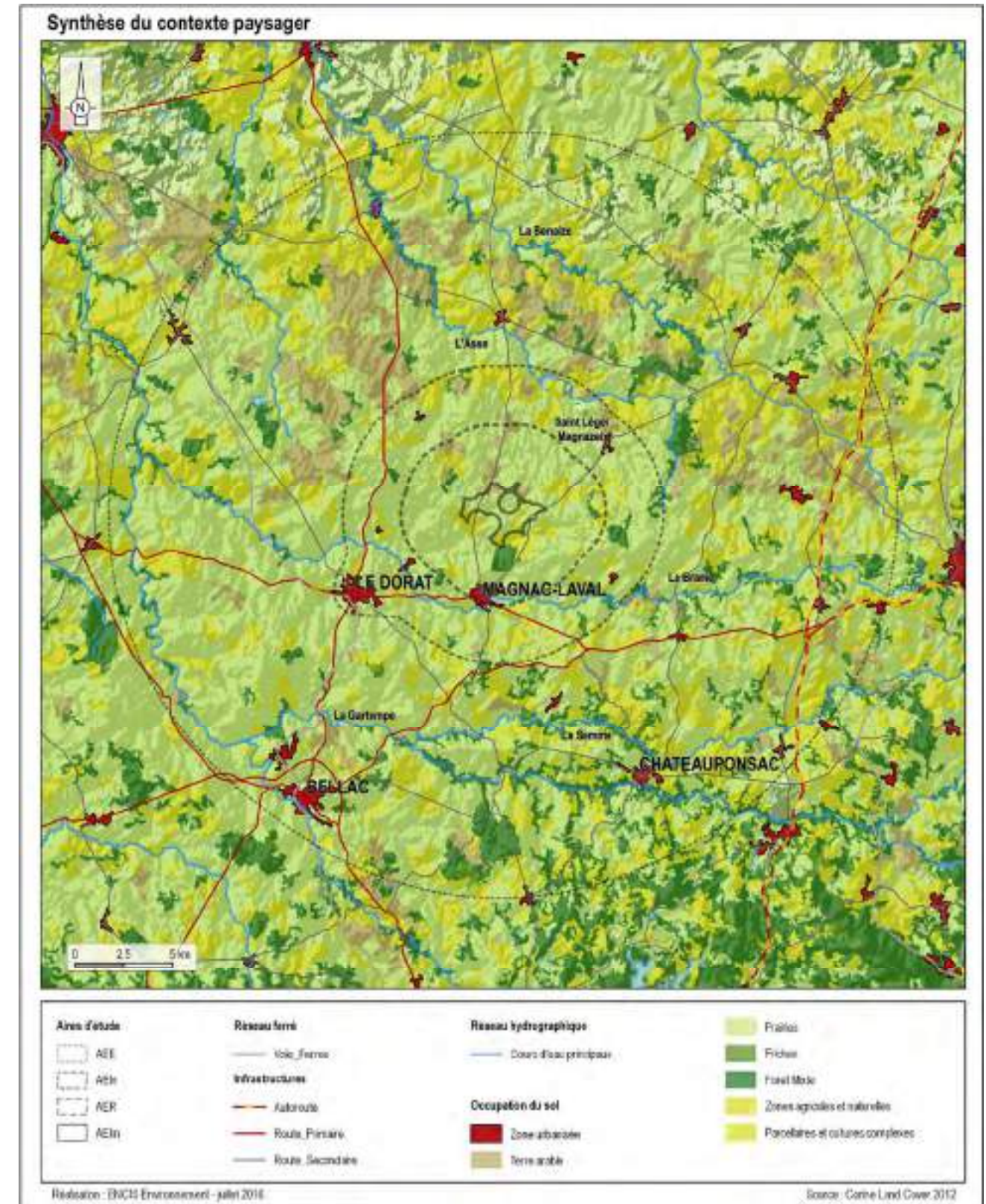


### 3.1.1.5 Synthèse du contexte paysager

L'aire d'étude immédiate est située au cœur du plateau de la **Basse-Marche**, qui correspond aux premiers reliefs du Massif Central. Ce plateau, qui s'inscrit dans une large bande sud-ouest / nord-est, est occupé par une **mosaïque de prairies et de terres cultivées** associée à une **trame bocagère** plus ou moins bien conservée. Ce paysage de campagne tranquille est animé par la silhouette des villages et leurs clochers ainsi que par les troupeaux pâturant dans les prés.

Ces paysages agricoles aux reliefs calmes et arrondis sont traversés par de nombreuses rivières orientées globalement est / ouest ou sud-est / nord-ouest qui découpent des **vallées aux versants parfois abrupts** dans le plateau.

La ville de **Bellac**, qui correspond à un carrefour commercial historique, est au centre d'un réseau dense de routes et de villages qui s'étend en étoile autour d'elle.



Carte 10 : Carte de synthèse du contexte paysager.



### 3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans l'actualisation 2010 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

Une analyse cartographique, associée à des sorties sur le terrain et à la lecture de l'Atlas régional des Paysages du Limousin ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude.

L'Atlas régional des Paysages du Limousin, avant même de déterminer des unités paysagères, définit deux paysages identitaires forts en Limousin : « **la campagne-parc** » et « **la montagne limousine** ». Ces paysages, schématisés ci-contre sous la forme de blocs diagrammes, présentent des composantes paysagères et une organisation spatiale différentes.

La campagne-parc est majoritaire dans le territoire d'étude et est représentée par les unités paysagères de **la Basse Marche** et **les collines de Bénévent-l'Abbaye**, qui regroupent l'ensemble des caractéristiques présentées sur le schéma ci-contre : des formes douces, des espaces relativement ouverts mais qui restent cloisonnés par un bocage important, des arbres isolés au sein des parcelles enherbées ou encore un habitat assez développé.

La Montagne limousine est représentée en extrémité de la zone d'étude par le piémont nord **des monts d'Ambazac**, des « îlots montagneux » au sein de la campagne-parc. Ces îlots reprennent quelques caractéristiques de la Montagne limousine comme les boisements importants, notamment de conifères, les murets de pierre sèche ou encore quelques parcelles de landes.

L'Atlas des paysages du Limousin ne définit pas les cours d'eau comme des unités paysagères à part entière.

#### LES VALEURS PAYSAGERES CLES DE LA CAMPAGNE-PARC : SYNTHÈSE SCHEMATIQUE

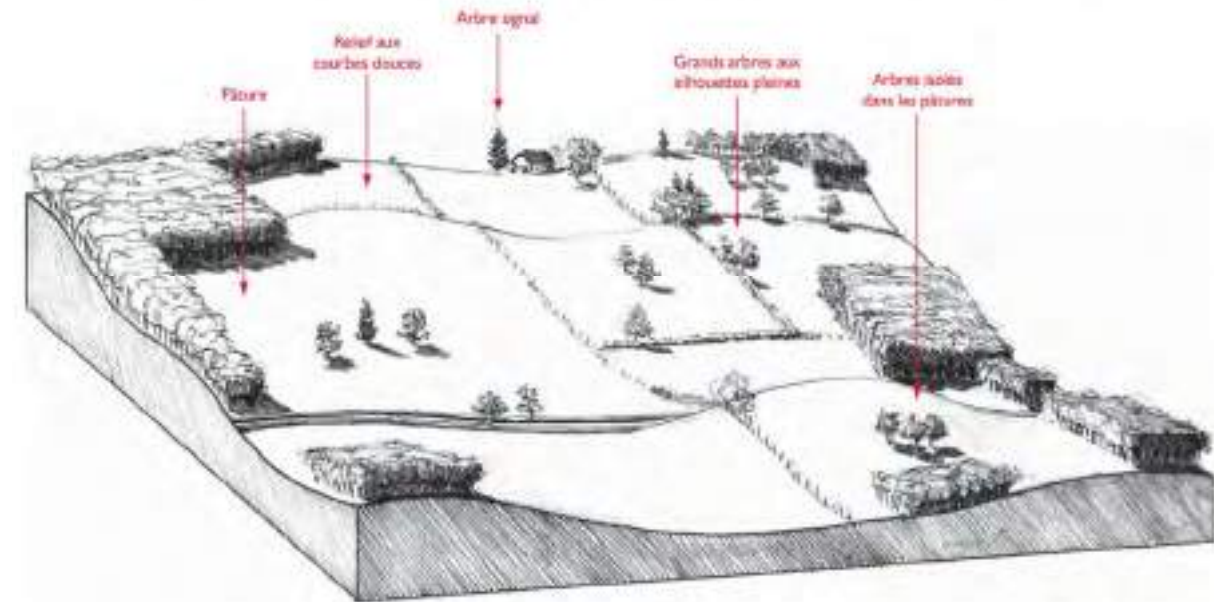


Figure 2 : Synthèse schématique des valeurs paysagères de la campagne-parc et de la montagne limousine.

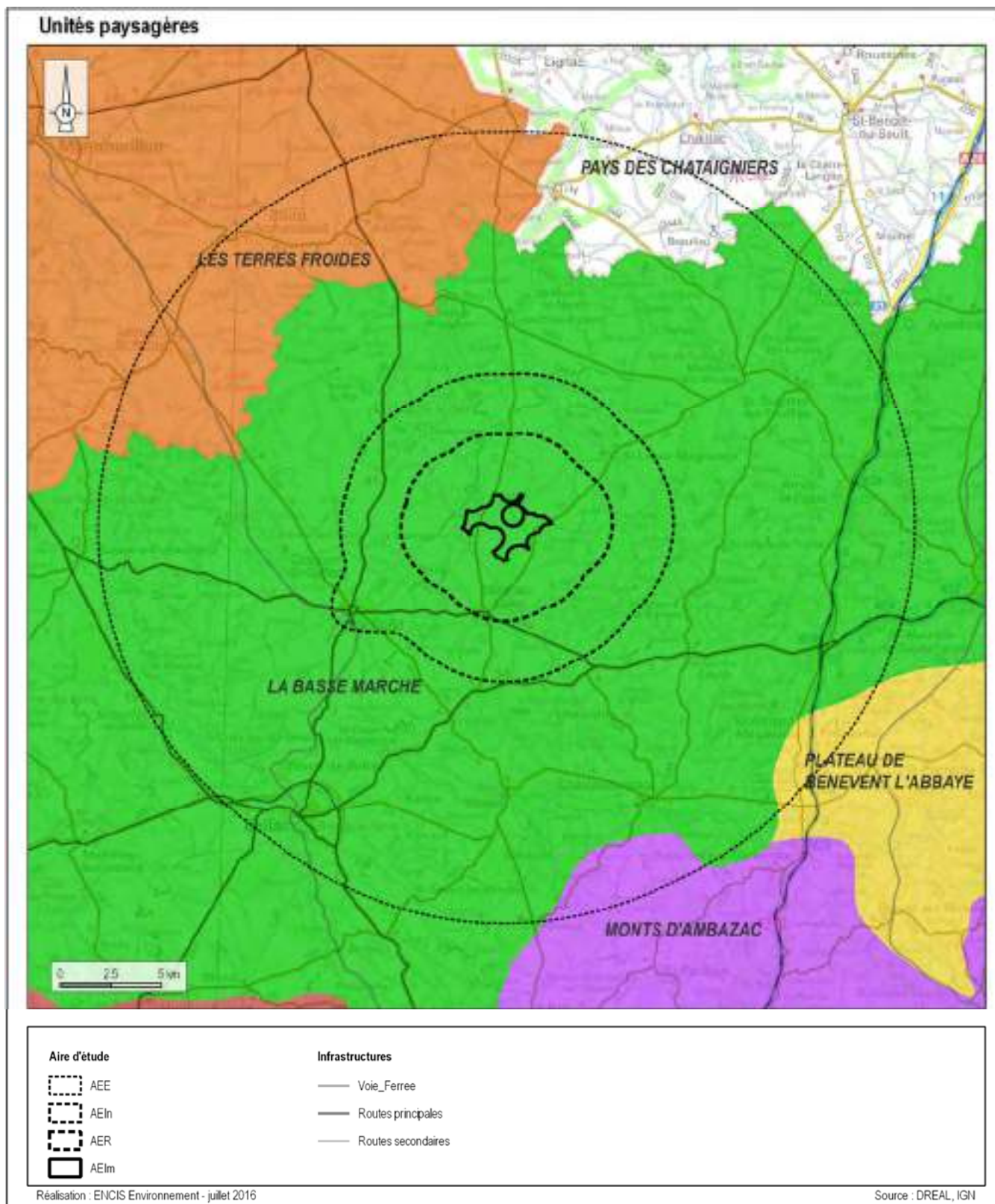
Au nord, dans les départements de la Vienne et de l'Indre, Trois autres unités paysagères sont décrites, respectivement dans l'Atlas des paysages de Poitou-Charentes et dans l'Atlas des paysages de l'Indre.

**Les Terres froides** dans le département de la Vienne s'inscrivent dans le prolongement de la Basse Marche et créent une continuité avec les paysages limousins. Les collines sont découpées par les vallées de la Vienne et de la Gartempe. Les étangs et les ruisseaux constituent des motifs de paysage récurrents.

**Le Pays des Ormes et le Pays des Châtaigniers** sont situés sur un relief de plateau aux formes douces découpées d'une multitude de petits vallons. Les prairies d'élevage (bovin et ovin) sont associées à des terres cultivées et à quelques boisements morcelés (bosquets). La trame bocagère est restée dense.

**Le projet éolien ainsi que les aires d'étude rapprochée et intermédiaire se situent dans l'unité paysagère de « la Basse-Marche ».**

La carte en page suivante localise les unités paysagères présentes sur l'aire d'étude éloignée.



Carte 11 : Les unités paysagères des différentes aires d'étude.



### 3.1.2.1 La Basse Marche

#### Description

Cette unité correspond à un vaste plateau d'environ 70 km de long pour 30 km de large au nord-ouest de la Haute-Vienne. Le relief est creusé de nombreuses vallées plus ou moins encaissées, comme celle de la Gartempe, de la Semme ou encore de la Brame. Les interfluves quant à eux sont très plans et offrent ponctuellement des vues lointaines et dégagées. Les principales agglomérations de cet ensemble sont Bellac, Le Dorat, Châteauponsac et Magnac-Laval, toutes les quatre incluses dans le périmètre d'étude.

Les paysages de la Basse-Marche sont fortement marqués par la présence d'un bocage encore relativement dense. Les arbres qui composent les haies sont le plus souvent laissés en port libre. De nombreux arbres isolés ponctuent les prairies, témoins d'anciennes limites de parcelles. La forêt est peu présente sur le plateau. On la trouve sous la forme de massifs de petite taille situés sur les interfluves et constitués de feuillus en taillis sous futaie. L'activité principale du territoire est l'élevage ovin et bovin.

La vallée de la Gartempe traverse la Basse-Marche d'est en ouest et dessine un paysage de vallée profonde aux coteaux densément boisés. Sur les coteaux les moins pentus, un bocage au maillage fin se développe. Il accompagne les implantations villageoises sous la forme d'un bocage jardiné.

Dans ce secteur, les vues sont rarement dégagées. Les nombreuses haies associées au relief et aux versants forestiers créent des fenêtres plus ou moins profondes au gré des déplacements.

Sur l'ensemble de la Basse-Marche, la densité de population est relativement faible (20 habitants / km<sup>2</sup> en moyenne). L'habitat est dispersé et les villages assez peu nombreux dans un territoire à caractère rural. Les bourgs et petites villes sont souvent implantés en rebords de vallées. L'architecture traditionnelle se compose de bâtiments aux volumes simples. Les toits sont recouverts de tuiles canal. Les façades sont souvent enduites et les bâtiments les plus nobles en granit apparent.



Photographie 4 : Le bocage du plateau vallonné de la Basse-Marche.



Photographies 5 et 6 : Les versants boisés et parfois abrupts des vallées entaillant le plateau.

#### Dynamiques

Le caractère rural et enclavé du territoire entraîne une diminution de la population, qui se déplace vers les centres urbains plus importants. L'agrandissement des parcelles dans le cadre du remembrement a conduit depuis une cinquantaine d'années à la suppression de haies. D'après l'ONFCS et la DIREN (*Quel Avenir pour le bocage en Limousin?*, juillet 2008), malgré la volonté de maintenir et améliorer la gestion des haies, il est probable que l'on se dirige vers une « dégradation des haies et des talus due à l'abrutissement des moutons ou bien au remplacement de l'élevage ovin par les cultures céréalières ».



Photographie 7 : Trame bocagère appauvrie dans les grands espaces plans du plateau.

#### Perceptions sociales

Ce territoire agricole est encore très imprégné de la culture et des modes de vie ruraux. Le territoire ne bénéficie pas d'une image particulière qui pourrait favoriser la promotion des produits locaux et une attraction touristique importante. Les représentations du territoire sont liées à la ruralité, à l'élevage et aux cités historiques de Bellac et Le Dorat.

### 3.1.2.2 Les collines de Bénévent-l'Abbaye

#### Description

Cette unité paysagère correspond à des séries de collines s'étendant en direction de la Creuse, à l'est du périmètre d'étude.

Les reliefs sont particulièrement doux et arrondis. Le paysage est vallonné et maillé par un bocage aéré qui encadre des pâtures. Des boisements (chêne et hêtre) soulignent les reliefs des collines et s'étirent, parfois en une ligne mince et discontinue, le long du tracé sinueux de la Gartempe.

Dès que les reliefs s'aplanissent, des parcelles de maïs s'intercalent entre les prairies. Les cultures sont particulièrement développées autour de la Gartempe et de ses nombreux affluents. Le sud-ouest de cette unité paysagère, à proximité des monts d'Ambazac, présente des pentes plus fortes, mais l'arrondi des sommets et l'élargissement des vallées laissent partout une impression de plateaux plus que de véritable montagne.

La densité de population est relativement faible et les villages assez peu nombreux, le territoire est très rural.

#### Dynamiques

L'agrandissement des parcelles dans le cadre du remembrement a conduit depuis une cinquantaine d'années à la suppression de haies. D'après l'ONCFS et la DIREN (*Quel Avenir pour le bocage en Limousin?*, juillet 2008), malgré la volonté de maintenir et améliorer la gestion des haies, il est probable que l'on se dirige vers une « dégradation des haies ».

#### Perceptions sociales

Le territoire des collines de Bénévent-l'Abbaye ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière. Il est associé pour les populations locales à un territoire rural et excentré.



Photographie 8 : les ondulations des collines de Bénévent-l'Abbaye.

### 3.1.2.3 Les monts d'Ambazac

#### Description

Les monts d'Ambazac culminent à 701 m au Signal de Sauvagnac, et se prolongent vers l'est par le massif de Saint-Goussaud (694 m). La zone d'étude ne comprend que les contreforts de ces monts, qui démarrent à 300 m environs, puis gagnent petit à petit en altitude en direction de l'est. Le bocage de la Basse Marche s'y délite peu à peu et laisse place à des clairières agricoles aux bords flous à mesure que l'on monte en altitude et que les boisements - de feuillus essentiellement - cloisonnent le paysage. L'agriculture semble assez présente, avec des noyaux villageois implantés au cœur de zones de pâturages ouvertes.

Quelques traces de mines d'uranium et de carrières à ciel ouvert subsistent, témoignant de la principale activité économique de ces monts après la deuxième guerre mondiale.

#### Dynamiques

Les prairies destinées à l'élevage bovin autour des villages et hameaux ont tendance à disparaître au profit des boisements. L'équilibre entre feuillus et résineux est fragile en raison de prix attractifs pour ces derniers et d'une accessibilité améliorée, notamment depuis Limoges.

Les communes misent sur l'attractivité (paysagère) ainsi que sur la mise en valeur du bâti ancien pour développer le tourisme dans les monts d'Ambazac. Une urbanisation diffuse se développe essentiellement le long des axes routiers connectés à l'autoroute entre Ambazac et Nantiat en raison de la relative proximité de l'A20 rejoignant Limoges.

#### Perceptions sociales

Les monts d'Ambazac sont connus comme le lieu de fondation de l'ordre monastique de Grandmont, et le dernier grand site d'exploitation de l'uranium en France. Ce territoire ne bénéficie que d'une reconnaissance régionale pour le tourisme.



Photographie 9 : Les monts boisés d'Ambazac



### 3.1.2.4 Les Terres Froides

#### Description

Les Terres Froides s'inscrivent dans le prolongement de la Basse Marche et créent une continuité avec les paysages limousins. Situées à l'est de l'ancienne région Poitou-Charentes, ces collines sont découpées par les vallées de la Vienne et de la Gartempe. Les étangs et les ruisseaux constituent des motifs de paysage récurrents sur ces sols imperméables, faits d'argile et de granite.

Le bocage collinéen de cette unité paysagère est composé de haies arbustives relevées de chênes et de châtaigniers non taillés. Cette trame dense qui accompagne le réseau routier, fabrique un ensemble de petites scènes paysagères alternant entre pâtures et champs de maïs. Les boisements sont très découpés et de petites tailles. Une forêt dense occupe les vallons secondaires.

Les villages se situent le plus souvent en point haut, aux creux de vallons naissant, près d'une source, ou en rebord de vallée. Les hameaux et fermes isolées sont dispersés sur les hauteurs. Les villages sont organisés autour de l'église, située sur le point le plus haut. L'architecture traditionnelle, aux moellons de granite et aux tuiles romanes ou plates, est assez austère, annonciatrice de la montagne limousine.

#### Dynamiques

Le manque d'entretien des structures bocagères modifie l'image d'une campagne d'élevage. Les prairies sont progressivement mises en culture et les haies arrachées.

#### Perceptions sociales

Cette unité paysagère est dominée par les ambiances paysagères de la Basse Marche. La présence du bocage et la tradition de l'élevage de la « Charente Limousine », marque une appartenance aux paysages du Haut-Limousin.



Photographie 10 : Ancienne prairie mise en culture

### 3.1.2.5 Le Pays des Châtaigniers

#### Description

Cette entité est située sur un relief de plateaux aux formes douces découpées d'une multitude de petits vallons. Les prairies d'élevage (bovin et ovin) sont associées à des terres cultivées et à quelques boisements morcelés (bosquets). La trame bocagère est restée dense. Les haies prennent des formes très variées : hautes, basses, associant arbustes et arbres de haute-tige, taillées ou libres...

La succession des haies sur différents plans forme une ambiance globalement boisée.

La trame des routes et des chemins est très dense. L'habitat se calque sur le relief. Les villages, souvent en position dominante, se composent d'un bâti groupé aux formes organiques. Ce dernier s'organise en fonction du relief et le long des axes de communication. De nombreux hameaux et fermes isolées sont dispersés sur tout le territoire. L'architecture vernaculaire apparaît modeste. Les maisons d'habitation, de taille modeste, contrastent avec les granges aux formes plus imposantes.

#### Dynamiques

Les vallons se ferment peu à peu en raison de l'abandon des prairies. Des friches ou bien des peupleraies viennent remplacer ces dernières. Le nombre de haies tend à diminuer en raison d'opérations de remembrement et d'extension des terres arables sur les prairies.

Les franges des bourgs ont tendance à se banaliser (habitat pavillonnaire).

#### Perceptions sociales

Les représentations photographiques se limitent souvent à la vallée de la Creuse, plus pittoresque. Les paysages du Boischaut (au sud-est) sont associés à George Sand et au Romantisme.



Photographie 11 : Bocage du Pays des Châtaigniers

### 3.1.3 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

#### 3.1.3.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne. Comme le précise Graham Fairclough<sup>3</sup>, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation, puis d'une assimilation.»
- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans

le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être/santé et paysage, etc).
- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc).

#### 3.1.3.2 Histoire et identité des paysages

Au Moyen Age, on distingue le Limousin au sud de la Marche Limousine au nord. Cette dernière constitue une zone frontière au contact de plusieurs influences politiques. Elle joue le rôle de rempart pour le Limousin et l'Auvergne. Ce territoire devient progressivement une véritable entité géographique et politique, sous le nom de « Comté de la Marche ». Ses limites sont difficiles à définir et fluctuantes. Très vite il se divise en deux : la Haute-Marche, qui correspond à l'actuelle Creuse, et la Basse-Marche, qui correspond au nord Haute-Vienne.

La Marche est soumise « à l'emprise parisienne dès le Moyen Age : développement d'un semi-bocage complémentaire de l'openfield du Bassin parisien central avec entrée simultanée dans la couronne d'élevage semi-extensif du Bassin parisien » (source : Jean Varlet, professeur de géographie à l'université de Clermont-Ferrand).

Au 18ème siècle, les prairies sont associées à des cultures (seigle notamment, car les terres sont pauvres), quelques boisements, des landes et de nombreux étangs d'origine anthropique. Au fil des siècles, le bocage s'est développé, pour finalement régresser au 20ème siècle. Entre 1955 et 1965, l'élevage ovin s'est considérablement intensifié. Depuis 1985, on a vu apparaître des cultures intensives telles que du colza, du maïs ou du tournesol (source : Michel Périgord, Paysages limousins et identité régionale).

Au 20ème siècle, la Basse-Marche a accueilli une activité minière importante, avec l'exploitation de gisements d'uranium. La « zone minière de la Benaize » comportait cinq sites, sur les communes de Jouac, Cromac, Saint-Léger-Magnazeix et Mailhac-sur-Benaize. Tous ces sites sont aujourd'hui fermés. Le dernier en activité était celui de Jouac, exploité des années 70 à 2001.

<sup>3</sup> Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007



### 3.1.3.3 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (Monuments Historiques, sites inscrits et classés, UNESCO, AVAP) est réalisé au chapitre 3.2.2.

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et sites protégés, qui sont répartis de manière équilibrée dans ce territoire.

De nombreux monuments sont liés à une occupation humaine plus ou moins ancienne (Dolmen de Bouéry, ponts de pierre sur le Vincou et la Gartempe, châteaux de différentes époques...).

La plupart des autres monuments recensés sont liés aux pratiques religieuses. Le plus connu d'entre eux est la collégiale du Dorat, mais on recense également de nombreuses églises et chapelles, des croix et plusieurs lanternes des morts. Les paysages et sites naturels sont eux aussi reconnus. On note la présence de plusieurs sites inscrits, pour la plupart de petite taille et suivant des portions de vallées pittoresques. A noter également la présence de sites reconnus pour leurs qualités architecturales : le centre ancien de Bellac (site inscrit) et la ville du Dorat, qui est l'objet d'une ZPPAUP.

### 3.1.3.4 Les sites et paysages représentés (œuvres artistiques : peinture, photographie)

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Bien que le territoire étudié ne figure pas particulièrement dans l'Histoire de l'art, les paysages de campagne jardinée qu'il offre au regard nous renvoient aux paysages des peintures anglaises du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les troupeaux de moutons et de vaches paissant dans un décor de prairies verdoyantes et vallonnées, ponctuées de chênes majestueux, donnent un caractère champêtre et bucolique aux paysages de la Basse-Marche.



Figure 3 : Wivenhoe park, John Constable, 1816.

Charles Bichet, de l'école de Crozant en Creuse - qui a accueilli plus de 500 peintres dont Monet et Armand Guillaumin - a représenté les paysages de Châteauponsac dans un style inspiré des impressionnistes.



Figures 4 et 5 : Charles Bichet - Pont à Châteauponsac, 1904 et Piliers de Lascaux à Châteauponsac, début XX<sup>ème</sup> s.  
Source : Musée des Beaux-Arts de Limoges.

Il existe d'autres récits et représentations de monument et paysages de l'AEE, souvent peu connues. La plupart ont été réalisées par des artistes locaux et font référence au caractère rural d'un paysage du quotidien ou sont liées à un ancrage familial régional.

Jean Giraudoux est le plus connu d'entre eux. Né à Bellac, cet écrivain a fait référence à plusieurs reprises à son Limousin natal dans son œuvre, sans qu'il ne soit jamais le sujet principal de ses écrits (*Siegfried et le Limousin*, 1922 – *L'apollon de Bellac*, 1942). Jean-Gabriel Daragnès, peintre, dessinateur, graveur, éditeur et typographe, a illustré son roman *Suzanne et le Pacifique* avec des illustrations sur cuivre en couleurs représentant notamment la ville de Bellac.





Figures 6 et 7 : Bellac, place Carnot et l'église Notre-Dame de Bellac et le vieux pont sur le Vincou. Illustrations de Jean-Gabriel Daragnès pour le roman *Suzanne et le Pacifique*, 1928. Source : BFM de Limoges.

Charles Silvestre, un autre écrivain né à Tulle et ayant vécu à Bellac, a rédigé des romans régionalistes dans lesquels il a dépeint les décors rustiques du Limousin.

« Charles Silvestre est d'abord un poète rustique. Son Limousin verdoyant, coupé d'eaux frémissantes, où les grasses prairies s'étalent aux pieds de collines semées de bruyères roses; où les troupeaux paissent à l'ombre des châtaigniers ronds; où la moindre église villageoise, solide, ramassée sur elle-même, percée de jours étroits, est riche d'un trésor spirituel séculaire ; son Limousin, Charles Silvestre, depuis toujours, le contemple d'un regard émerveillé, et d'un cœur attendri. Aussi ne se lasse-t-il pas d'en célébrer le charme.

Dans son œuvre, la description tient parfois autant de place que le récit, le paysage, devient un personnage aussi important que l'homme. »

Gaillard De Champris - L'œuvre de Charles Silvestre

Source : Collection numérique BAnQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec)

D'autres artistes contemporains, ne bénéficiant pas d'une grande renommée, ont représenté les paysages de l'AEE : Fred Yates, peintre anglais autodidacte ayant vécu à Rancon et Bellac, a représenté ces villages, leurs environs et leurs habitants dans un style inspiré de Van Gogh, Monet et Cézanne.

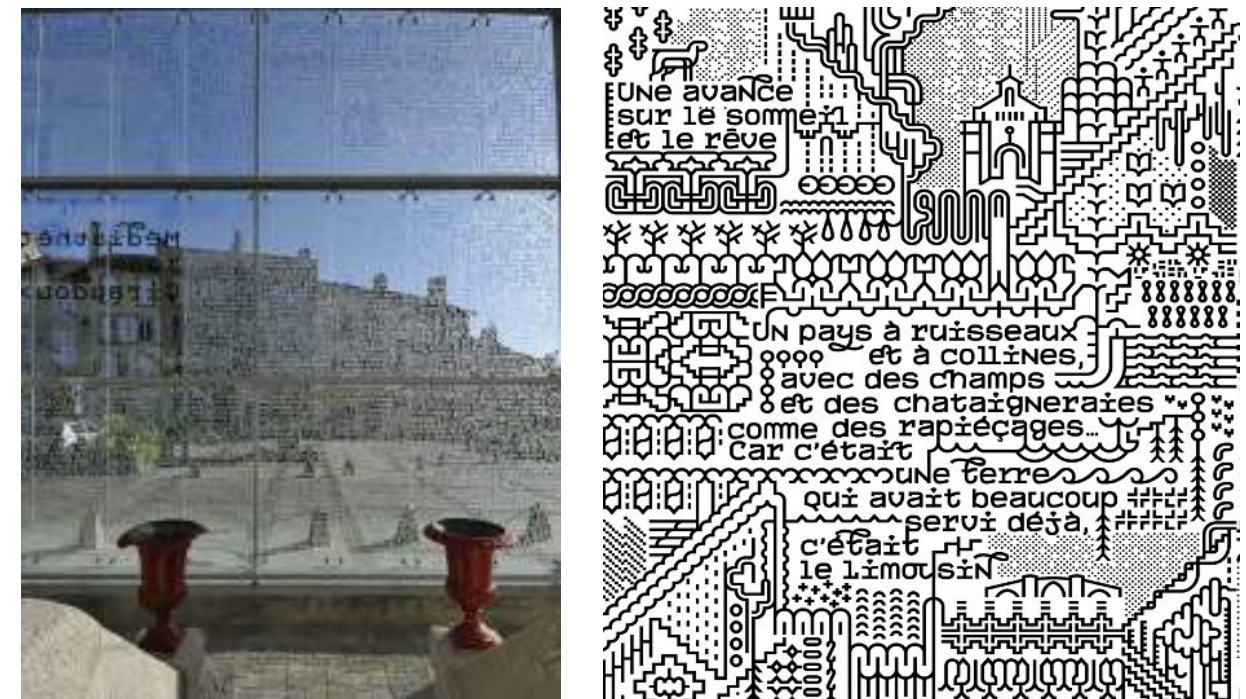
Dom et Jean Paul Ruiz ont créé une peinture réalisée avec des végétaux cueillis sur le territoire représentant le pourcentage de l'occupation des terres en Haute-Vienne (bois et forêt, landes et friches, terres agricoles, terres improductives, autres).

Adrien Aymard, designer graphique, a créé un mur littéraire sur la façade de la médiathèque de Bellac, dédiée à Jean Giraudoux. Des citations de l'auteur s'entremêlent à des pictogrammes et ornements plus ou

moins abstraits faisant référence à Bellac et aux paysages limousins.



Figures 8 et 9 : Fred Yates, *Eglise de Bellac - Dom* et Jean-Paul Ruiz, *Géotopoét(h)ique de la Haute Vienne*. Source : <http://geo.culture-en-limousin.fr/>



Figures 10 et 11 : Adrien Aymard, façade de la médiathèque de Bellac et détail de la typographie.

Source : [www.geo.culture-en-limousin.fr/](http://www.geo.culture-en-limousin.fr/)

Les sujets artistiques les plus représentés dans le territoire sont principalement des éléments ou des ensembles de patrimoine bâti : villages remarquables du Dorat, de Bellac et de Châteauponsac, ponts sur la Gartempe et le Vincou. Les paysages ruraux et les sites faisant référence à une certaine esthétique du sublime (chaos et barres rocheuses le long des rivières) tiennent également un rôle majeur dans les représentations et les écrits locaux, qui décrivent un territoire entre agriculture et « nature sauvage ».

### 3.1.3.5 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit dans la partie 3.2.3.

En se rendant sur le site du Comité Départemental du Tourisme de Haute-Vienne, un certain nombre d'éléments présents dans l'aire d'étude sont mis en avant, notamment dans la catégorie « villages remarquables », on retrouve Le Dorat, Bellac, Magnac-Laval et Châteauponsac.

Le CDT met également en avant les atouts du territoire pour la pratique sportive : randonnée, cyclotourisme, baignade, sports d'eau. Parmi ces sites, on retrouve : les étangs de la Basse Marche, la vallée de la Gartempe, mais aussi les paysages des monts d'Ambazac.

Le site Terra Aventura ([www.terra-aventura.fr](http://www.terra-aventura.fr)) est un site de géocaching en Limousin qui propose de découvrir des sites patrimoniaux le temps d'une « chasse au trésor ». Sept parcours sont mentionnés dans le périmètre d'étude : thématique médiévale dans la cité du Dorat et à Rancon, histoire et patrimoine dans les villages de Villefavard, et Châteauponsac, histoire de la Résistance dans le maquis de Châteauponsac.



Figure 12 : Carte de sites incontournables du Limousin. Source : CDT Haute-Vienne.

### 3.1.3.6 Les paysages perçus

Les paysages de l'aire d'étude éloignée sont décrits en premier lieu comme des « paysages de bocage » par les personnes rencontrées (cf. chapitre 3.4.4), et il est fréquemment opposé à « la plaine » ou la Beauce dont les paysages seraient monotones, sans verdure et sans arbres. Le paysage d'ici est parfois présenté comme « typique du Limousin ou plus précisément de la Basse Marche »

Dans le territoire de l'aire d'étude éloignée, ce paysage de bocage comporte des haies de différentes hauteurs, où l'alignement n'est pas la règle, créant des avant-plans mais pas de grandes perspectives, et qui donnent au lieu un « caractère champêtre, qui est agréable ». Ces haies sont vantées par les éleveurs pour l'abri qu'elles donnent aux troupeaux, tandis que les amateurs de faune et de flore précisent l'utilité des haies en tant qu'habitats et milieux diversifiés.

En tout cas, tout le monde s'accorde pour définir ce territoire par une couleur : « c'est vert », en attachant une valeur tout à fait positive aux prairies et aux haies. Ces haies peuvent être soit des buissons, taillés à l'épareuse, soit des arbres, lorsque la technique de taille ne les a pas empêchés de s'épanouir. Le chêne centenaire est révérend. « Les gros chênes, les vieux chênes, l'Arbre » sont les noms donnés à ces sujets majestueux, isolés dans un pré ou alignés dans une haie.

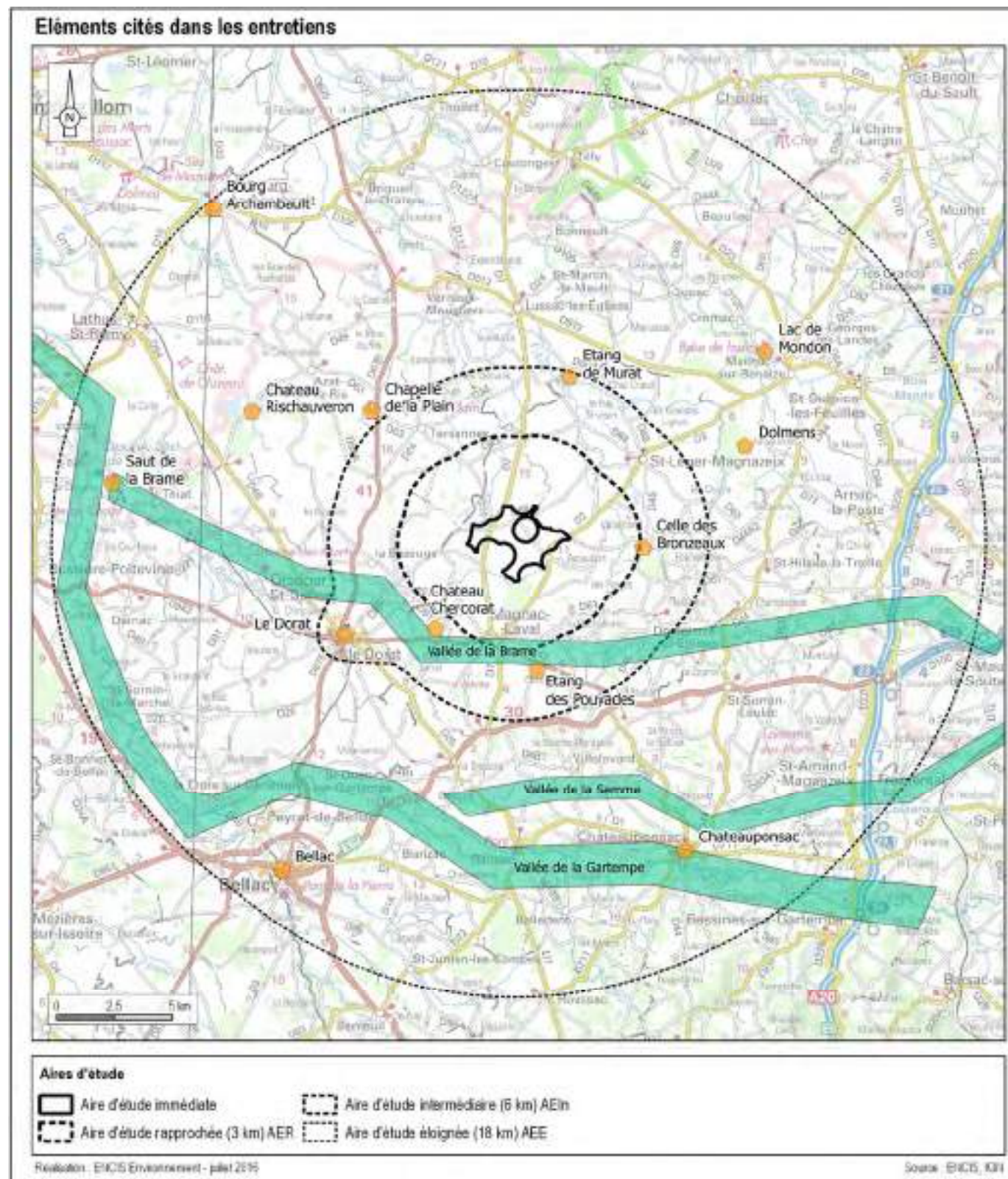
Le paysage est décrit comme vallonné, avec des gradients entre le nord et le sud ou entre l'est et l'ouest selon la sensibilité des personnes. Il est « un peu vallonné » comparé aux Monts de Blond ou à des zones montagneuses. Les vallées de la Gartempe, de la Semme ou de la Brame sont citées par ceux qui les fréquentent comme des éléments importants du territoire. Elles « magnifient le paysage » et y apportent de la vie.

Enfin l'habitat isolé est aussi présenté comme caractéristique de ce paysage, avec des fermes disséminées dans toute la campagne. Certains corps de fermes sont d'ailleurs présentés comme des monuments intéressants.

Concernant les sites naturels et monuments intéressants du territoire, les habitants font peu de tourisme à côté de chez eux, et finalement, ceux qui ont aussi vécu dans d'autres régions ont tendance à porter un plus grand intérêt à ces lieux, et à mieux connaître les sites naturels ou les monuments intéressants.

Les plus cités sont : le village de Chateauponsac et la ville du Dorat ainsi que Bellac, quelques châteaux, (Rischauveron, Bourg-Archambault et Chercorat) ; les vallées, notamment la Brame, la Semme et la Gartempe ; des sites naturels comme le Saut de la Brame et l'étang de Murat, ou plus touristiques comme le lac de Mondon ou l'étang des Pouyades. Les dolmens environnants sont parfois cités mais peu visités, tout comme la Chapelle de la Plain et la Celle des Bronzeaux, eux aussi Monuments Historiques.





Carte 12 : Eléments cités dans les entretiens.

Les personnes interrogées connaissent le territoire depuis plusieurs dizaines d'années mais relèvent assez peu d'évolutions pour ce paysage qu'ils jugent relativement stable voire inchangé. Les agriculteurs considèrent comme une évolution positive le fait que le paysage se maintienne généralement dans son aspect bocager avec des haies taillées et des pâtures entretenues. L'entretien du paysage est une dynamique qui vient contrer la dynamique de l'enfrichement, et il est donc perçu comme une évolution positive, une évolution sans changement.

Une évolution citée comme négative de manière récurrente est la transformation des prés en champs de maïs ou de céréales. Les évolutions associées sont « l'arrachage, l'abattage, la disparition » des haies mais aussi des vieux chênes. Pour certains, cette diminution des haies reste « raisonnable » voire parfois nécessaire sur certaines parcelles de très petite taille, tandis que pour d'autres, cette évolution rend le paysage monotone et détruit des habitats écologiques. Ils notent aussi une augmentation de la portion d'ovins dans l'élevage (sans jugement positif ou négatif), ainsi qu'une certaine banalisation et artificialisation autour des villes, notamment Bellac.

Ces entretiens ont mis en avant certaines sensibilités communes parmi les personnes interviewées. Le cadre de vie de l'aire d'étude éloignée est considéré comme agréable par tous les habitants. L'attachement aux haies et aux arbres est fort. Certains monuments et sites naturels sont connus ou fréquentés, mais ce sont principalement les paysages du quotidien qui sont appréciés par les habitants : le « caractère naturel », « la verdure », les promenades sur les chemins, le long des rivières et dans les bois.



## 3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 6 km jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

### 3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axes de déplacement routiers ou ferroviaires, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les unités paysagères recensées,
- les lieux de vie principaux,
- et depuis les principaux axes de déplacements.

#### 3.2.1.1 Le bassin d'influence visuelle

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

#### Méthode

La carte des Zones d'Influence Visuelle (ZIV : cf. carte 13) est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un élément de grande hauteur serait visible, totalement ou partiellement. Son échelle ne permet toutefois pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les maisons isolées par exemple. Ces données sont donc théoriques. Elles permettent de donner une vision indicative des secteurs d'où des éléments de 180 m de haut situés

dans l'aire d'étude immédiate seraient visibles.

#### Contexte global des perceptions visuelles par unités paysagères

D'après cette carte, des éléments de 180 m de haut seraient perceptibles depuis une grande partie du territoire. Cependant, cette carte ne prend en considération que les reliefs et les boisements assez importants. Les haies du bocage, nombreuses dans ce territoire, ne sont pas prises en compte par cette modélisation bien qu'elles créent de nombreux filtres et limitent les visibilitées.

La principale zone de visibilité serait le plateau de la Basse-Marche, aux reliefs calmes et aux forêts peu nombreuses. Les visibilitées sont plus importantes lorsque la distance à l'AEIm diminue puisque moins d'obstacles sont placés entre la zone de projet et un observateur potentiel. Quelques vues seraient également possibles de manière très ponctuelle depuis les monts d'Ambazac.

#### Les perceptions depuis la Basse-Marche

Les paysages du plateau de la Basse-Marche, décrits au chapitre 3.1.2.1, ne bénéficient pas d'une reconnaissance particulière. *L'enjeu est jugé faible.*

Les vues en direction de l'AEIm sont filtrées par les rideaux d'arbres du bocage, mais de beaux panoramas sont ouverts depuis les espaces dégagés en interfluve sur le plateau. Des vues s'ouvrent également depuis les rebords de vallées dans des secteurs où le bocage est moins dense. Ces vues restent ponctuelles et ne modifient pas la perception globale des paysages du plateau. *La sensibilité des paysages de la Basse-Marche vis-à-vis d'un projet dans l'AEIm reste donc négligeable dans l'aire éloignée.*



Photographie 12 : Vue sur l'AEIm à 10 km depuis la D25 sur le rebord de la vallée de la Semme, dans la Basse-Marche.

#### Les perceptions depuis les collines de Bénévent-l'Abbaye

Ces paysages, décrits au chapitre 3.1.2.2, ne bénéficient pas d'une reconnaissance particulière. *L'enjeu est jugé faible.*

Le relief des collines est calme dans le périmètre d'étude. Les parcelles de maïsiculture et le bocage peu dense ouvrent des panoramas en direction de l'AEIm, qui restent toutefois très lointains et situés à la marge de cette unité paysagère. *La sensibilité des paysages des collines de Bénévent-l'Abbaye est jugée **négligeable**.*



Photographie 13 : Panorama lointain depuis l'est, en limite du plateau de Bénévent-l'Abbaye.

### Les perceptions depuis les monts d'Ambazac

L'ensemble formé par les monts d'Ambazac constitue une ligne d'horizon bleutée et arrondie en limite sud-est de la zone d'étude. Ils bénéficient d'une reconnaissance locale importante (cf. 3.1.2.3) bien qu'ils ne fassent l'objet d'aucune protection réglementaire. *L'enjeu est **modéré**.*

Le couvert forestier est important, créant un paysage plutôt fermé. Les quelques ouvertures qui existent sont plutôt orientées vers le nord ou l'est des monts. Seules des vues très ponctuelles depuis le piémont sont possibles. *La sensibilité de cette unité paysagère vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm est jugée **négligeable**.*



Photographie 14 : Panorama ponctuel et lointain depuis La D45, dans les Monts d'Ambazac.

### Les perceptions depuis les Terres froides

Ces paysages, décrits au chapitre 3.1.2.4, ne bénéficient pas d'une reconnaissance particulière. *L'enjeu est jugé **faible**.*

Le relief des collines est calme dans le périmètre d'étude. Les parcelles de labours et le bocage peu

dense ouvrent des panoramas en direction de l'AEIm, qui restent toutefois très lointains et situés à la marge de l'aire éloignée. *La sensibilité des paysages des Terres Froides est jugée **négligeable**.*



Photographie 15 : Panorama ponctuel et lointain depuis les rebords de la Gartempe, à Saint-Rémy-en-Montmorillon, dans les Terres Froides.

### Les perceptions depuis le Pays des Châtaigniers et le Pays des Ormes

Ces paysages, décrits au chapitre 3.1.2.5, ne bénéficient pas d'une reconnaissance particulière. *L'enjeu est jugé **faible**.*

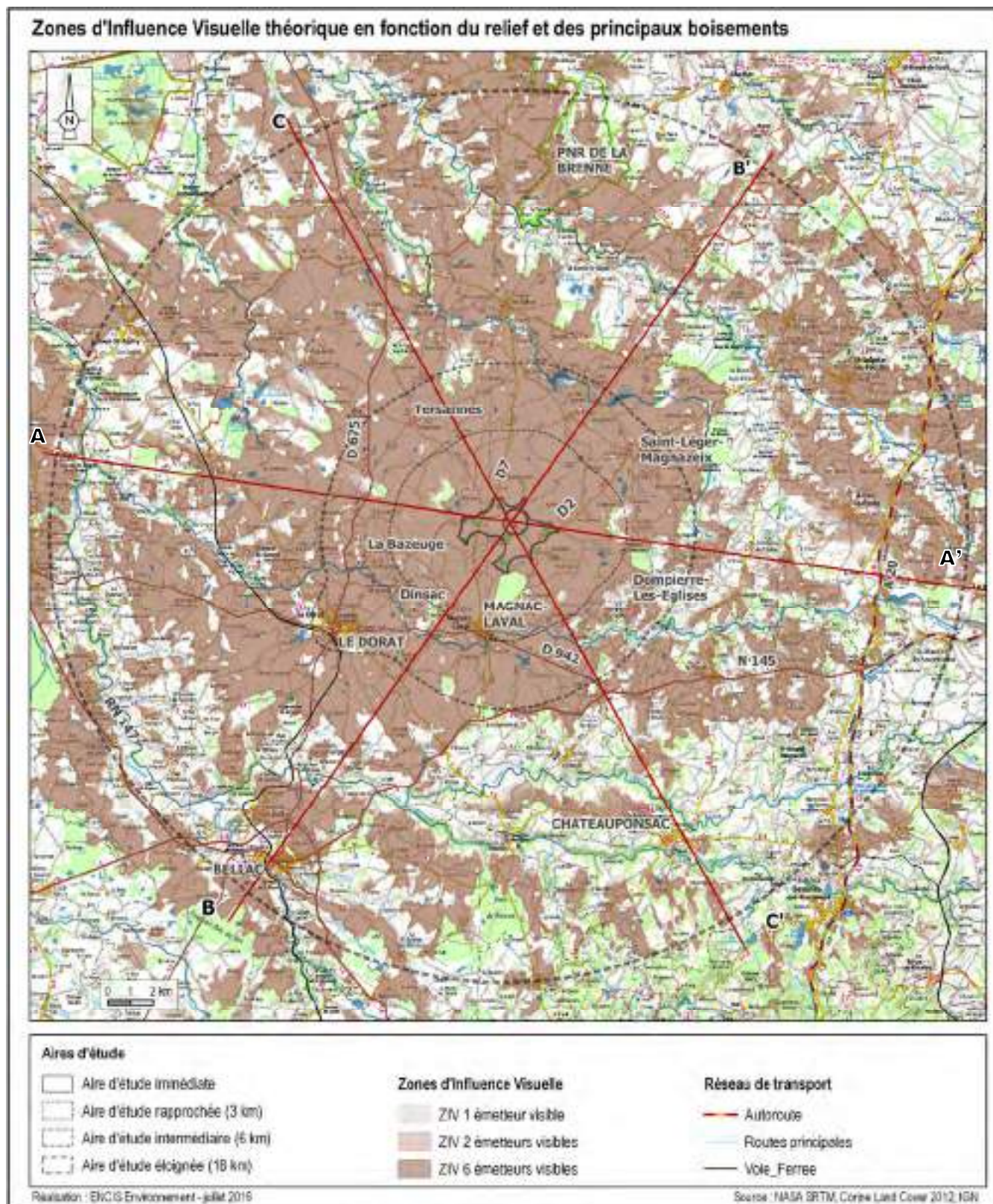
Le relief des collines est calme dans le périmètre d'étude. Les parcelles de labours et le bocage ouvrent parfois des panoramas en direction de l'AEIm, qui restent toutefois très lointains et situés à la marge de cette unité paysagère. *La sensibilité des paysages du pays des Ormes et des Châtaigniers est jugée **négligeable**.*



Photographie 16 : panorama dans le sud de l'Indre, dans le Pays des Châtaigniers.

Les visibilitées depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des coupes topographiques.





Carte 13 : Zone d'influence visuelle d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données Shuttle Radar Topography Mission (SRTM 3), un Modèle Numérique de Surface mis à disposition du public par la NASA. La résolution est d'environ 90 x 90 m. Ce modèle présente donc des incertitudes liées à la précision de +/- 20 m en planimétrie (X et Y) et +/- 16 m pour les altitudes (source : NASA). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2006 – code 3. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.



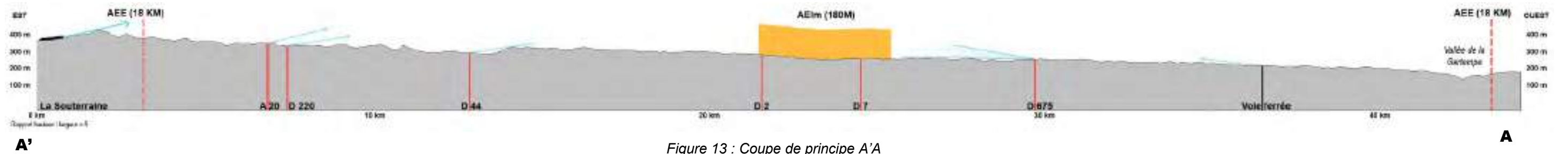


Figure 13 : Coupe de principe A'A

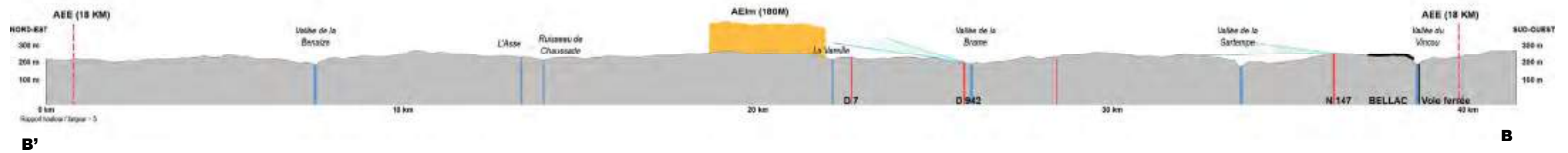


Figure 14 : Coupe de principe B'B

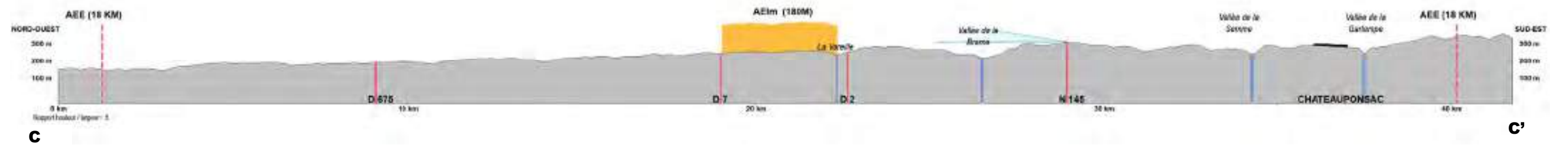


Figure 15 : Coupe de principe CC'

*Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (X 5 pour les coupes A, B et C). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.*



### 3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes et villages de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population de 2013. Les ouvertures visuelles potentielles vers la l'AEIm ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

#### Bellac

Situé à 16 km au sud-ouest de l'AEIm, Bellac est le principal pôle urbain du périmètre d'étude, avec 4 164 habitants. La cité médiévale a été construite à proximité du ruisseau du Vincou, au carrefour du Limousin, du Berry et du Poitou. La ville s'est ensuite développée sur le plateau vers le nord-est. Labellisée village-étape depuis 2010, la ville est également mentionnée par l'Office départemental du Tourisme comme cité de caractère. On y trouve plusieurs Monuments Historiques, ainsi qu'un site inscrit (cf. 3.2.2.1 et 3.2.2.2).

**L'enjeu de cette ville est fort.**

Le centre historique est implanté sur un haut versant de la vallée du Vincou et les rares ouvertures visuelles dans le tissu bâti sont orientées vers le sud-ouest. Il n'existe donc aucune vue en direction de l'AEIm depuis le cœur de ville.

Les quartiers plus récents, construits sur le plateau au nord-est, se trouvent dans la ZIV théorique (cf. carte 14), mais la densité du bâti et la végétation des jardins et des espaces publics suffisent à occulter les vues.

Les routes d'accès et de contournement de Bellac (N145 et N147 et D675), offrent quant à elles des panoramas plus ou moins complets en direction de l'AEIm. Ces panoramas se dessinent sans lien visuel avec la silhouette de la ville, et restent très en marge du centre historique. **La sensibilité visuelle de la ville vis-à-vis de l'AEIm demeure donc négligeable.**



Photographie 17 : Panorama depuis la D 675 à la sortie de Bellac.

#### Peyrat-de-Bellac

Située à 15,3 km au sud-ouest de l'AEIm, cette ville de 1 117 habitants est située en périphérie de Bellac, en position d'interfluve entre la Gartempe et le Vincou, sur le plateau. Un monument historique et deux sites emblématiques (cf. 3.2.2.1 et 3.2.2.4) sont présents sur le territoire communal. **L'enjeu est modéré.**

Le centre-bourg est implanté sur un relief plan, et s'étend en quartiers pavillonnaires vers le nord et l'est. Le relief décline légèrement vers le nord-est. Une vue sporadique et partielle est possible depuis la rue des Champorées entre Noussat et Beaubeloup. Aucun autre point de vue n'est recensé depuis le reste de la ville ou de ses accès. Les linéaires d'arbres du bocage et le bâti font écran. **En raison du caractère ponctuel de ces visibilitées, la sensibilité visuelle de la ville est négligeable.**



Photographie 18 : Vue depuis la rue des Champorées, au nord-est de Peyrat-de-Bellac (source : google streetview).

#### Châteauponsac

A 14 km au sud-est de l'AEIm, Châteauponsac accueille 2 050 habitants. Cette cité pittoresque est implantée sur un promontoire rocheux surplombant la Gartempe. Cette portion de vallée correspond à un site inscrit, et plusieurs Monuments Historiques sont présents (voir chapitre 3.2.2.1). **L'enjeu de cette ville est fort.**

Le village est situé en dehors de la ZIV, notamment du fait de sa position sur un coteau orienté vers le sud. **La sensibilité visuelle de la ville vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm est nulle.**

#### Arnac-la-Poste

Cette ville de 1 004 habitants est localisée à 13 km à l'est de l'AEIm. A noter la présence de Monuments Historiques (cf. 3.2.2.1) dans la commune. **L'enjeu est modéré.**

Ce village est situé en limite de la ZIV (voir carte 14). Le relief du secteur est particulièrement plan et les linéaires d'arbres du bocage, suffisent à occulter l'AEIm. Aucune vue n'est recensée depuis le bourg et ses voies d'accès. **La sensibilité visuelle est nulle.**

### **Saint-Sulpice-les-Feuilles**

Cette ville de 1 238 habitants est localisée à 14 km de l'AEIm, au nord-est. A noter la présence de Monuments Historiques (cf. 3.2.2.1) dans la commune. **L'enjeu est modéré.**

Ce village est situé en limite de la ZIV (voir carte 14). Le relief du secteur est particulièrement plan et les linéaires d'arbres du bocage, suffisent à occulter l'AEIm. Aucune vue n'est recensée depuis le bourg et ses voies d'accès. **La sensibilité visuelle est nulle.**

### **Lathus-Saint-Rémy**

Cette ville de 1 214 habitants est localisée à 17 km de l'AEIm, en limite nord-ouest du périmètre d'étude. A noter la présence de Monuments Historiques et d'un site emblématique (cf. 3.2.2.1 et 3.2.2.4) dans la commune. **L'enjeu est modéré.**

Ce village est situé en grande partie hors de la ZIV (voir carte 14). Le relief du secteur est relativement plan et les linéaires d'arbres du bocage, suffisent à occulter l'AEIm. Aucune vue n'est recensée depuis le bourg et ses voies d'accès. **La sensibilité visuelle est nulle.**

### **Saint-Maurice-La-Souterraine**

Cette ville de 1 259 habitants est localisée à 17 km de l'AEIm, à l'est. A noter la présence de Monuments Historiques (cf. 3.2.2.1) dans la commune. **L'enjeu est modéré.**

Cette ville se situe totalement en-dehors de la ZIV (voir carte 14). Aucune vue n'est recensée depuis le bourg et ses voies d'accès. **La sensibilité visuelle est nulle.**

### **3.2.1.3 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement**

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte n°14 en page suivante donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères qui forment le paysage de l'AEE ont un rôle très important de masque. Les routes, assez régulièrement bordées de haies, parfois encaissées, ne permettent que très peu de dégagements. Des vues sont néanmoins possibles, soit par l'alignement de la route sur l'axe de l'AEIm, soit par des portions en situation dominante et dégagée. La carte ci-contre répertorie les portions d'où des éléments de grande hauteur dans l'AEIm seraient visibles.

### **L'A20**

L'autoroute A20 relie Limoges à Paris et connaît un trafic moyen de 20 à 30 000 véhicules/jour (Sources : Conseil Général de la Haute-Vienne, DIRCO). Elle est sur toute sa traversée de l'AEE encaissée et bordée de talus hauts ou de végétation arborée, aucune vue vers l'AEIm n'est possible depuis cet axe.

**La sensibilité visuelle est donc nulle.**

### **La N147**

C'est un axe de circulation important de l'AEE : il relie Limoges à Poitiers et connaît un trafic moyen de 5 à 10 000 véhicules/jour (Sources : Conseil Général de la Haute-Vienne, DIRCO). Il est à plus de 17 km de l'AEIm et ne permet pas de vue vers celle-ci.

**La sensibilité de l'axe est jugée nulle.**

### **La N145**

Autre route principale de l'AEE, elle relie Bellac à Montluçon. Sur une portion dominante aux abords de Saint-Sornin-Leulac, cette route offre un panorama permettant au regard de porter au-delà des vallées de la Brame. Des éléments de grande hauteur dans l'AEIm pourront être visibles au-dessus de la masse boisée.

**En raison du caractère partiel et ponctuel de ces visibilitées, la sensibilité de l'axe est jugée négligeable.**

### **La D675**

Cette départementale traverse le périmètre d'étude du nord au sud, en passant par Bellac dans l'AEE. Le tracé est ponctué de vues sporadiques à travers des ouvertures dans la végétation du bocage ou au gré de légères modulations du relief. Ces visibilitées restent exceptionnelles, souvent partiellement masquées par la végétation ou apparaissant au-dessus d'un linéaire arboré.

**En raison du caractère partiel et ponctuel de ces visibilitées, la sensibilité de l'axe est jugée négligeable.**

### **La D942**

Cet axe rejoint Le Dorat puis la N 145, depuis l'ouest de l'AEE et connaît un trafic moyen de 1000 à 5000 véhicules/jour. La végétation est très dense dans l'AEE (bocage, linéaires d'arbres le long de la chaussée, broussailles), et rend impossible toute vue en direction de l'AEIm.

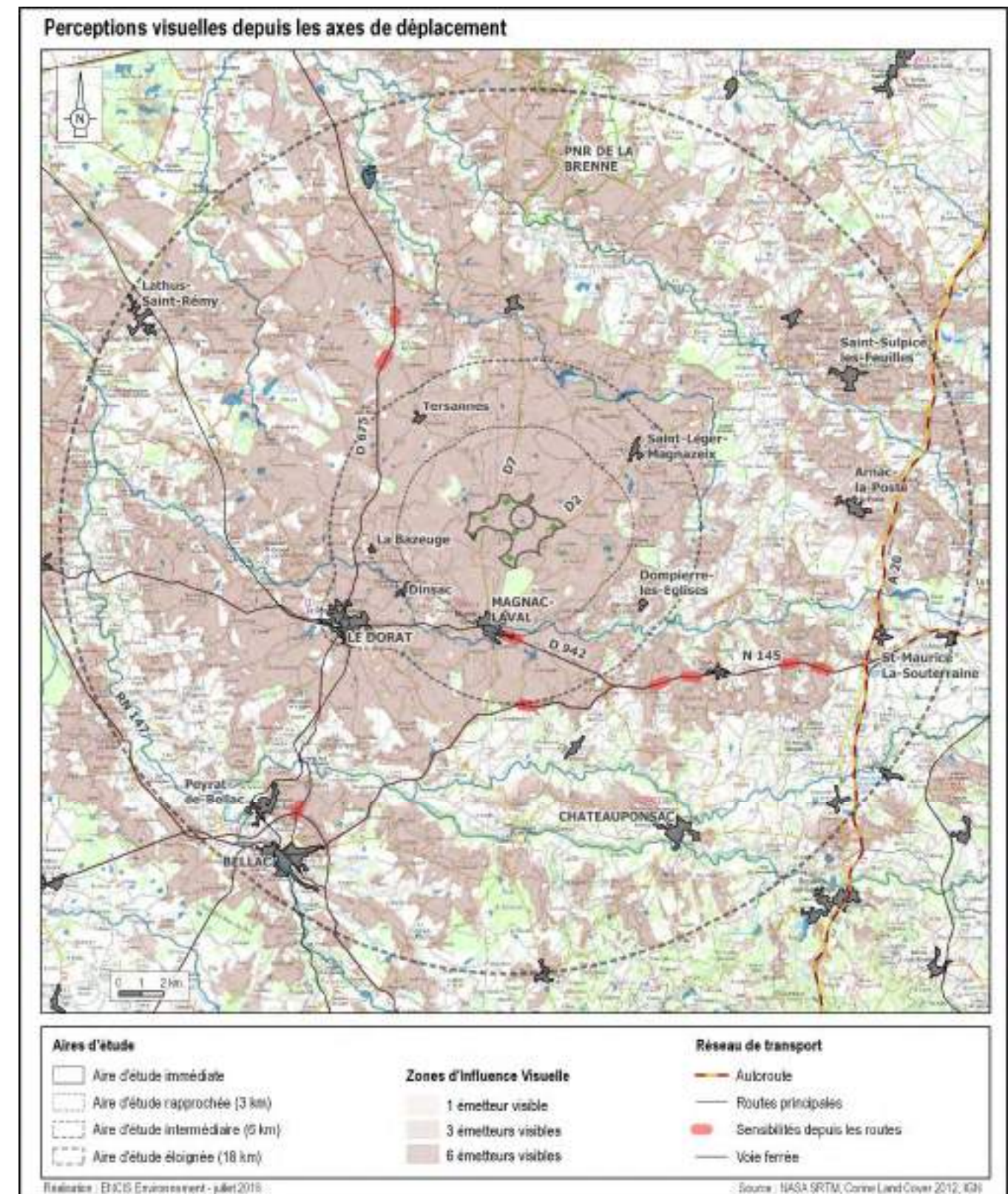
**La sensibilité de l'axe est jugée nulle.**

Les autres portions de route ne présentent aucune perception possible du fait du relief et/ou des boisements proches ou d'accompagnement de la route.



### Voies ferrées

La voie ferrée reliant Limoges à Poitiers et passant par Bellac et Le Dorat est fréquemment en contrebas et ses abords sont arborés. Elle ne permet pas de vue lointaine en direction de l'AEIm.



Carte 14 : Perception visuelle depuis les axes de déplacements et les lieux de vie.

### 3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), d'AVAP (Aire de Valorisation du Patrimoine Architectural), Monuments Historiques, sites inscrits et classés, sites emblématiques, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité/co-visibilité potentielle et en fonction de la distance, etc). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au 2.3.1.8.

#### 3.2.2.1 Les Monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).



Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des Monuments Historiques (CNMH).
- L'inscription au titre des Monuments Historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les Monuments Historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

**La carte en page suivante localise les 60 Monuments Historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 48 sont situés dans l'AEE, 10 dans l'aire d'étude intermédiaire (AEIn) et 2 dans l'aire d'étude rapprochée (AER).**

**L'aire d'étude éloignée comprend donc 48 Monuments Historiques : 12 classés, 32 inscrits et 4**

**inscrit/classé (cf. tableaux pages suivantes).**

#### Type de monuments dans l'AEE

Les monuments inventoriés sont en majorité des **églises** (14 dans l'AEE) se trouvant dans des bourgs de taille plus ou moins importante. On recense également d'autres **monuments religieux** tels que deux chapelles, une croix et trois lanternes des morts. Neuf **châteaux de différentes époques** plus ou moins bien conservés sont aussi présents, ainsi que quelques **sites archéologiques antiques** (2 camps fortifiés) et quelques **mégalithes** (3 dolmens).

#### Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Les Monuments Historiques « isolés » de l'aire d'étude éloignée sont les ponts au sein des vallées ainsi que les châteaux et dolmens disséminés sur le territoire. Mais la plupart sont englobés dans des villages remarquables et contribuent à leur renommée en caractérisant leur identité paysagère comme l'Eglise Saint-Thyrse et l'Hôtel Mathieu de la Gorse à Châteauponsac, église Notre-Dame à Bellac...

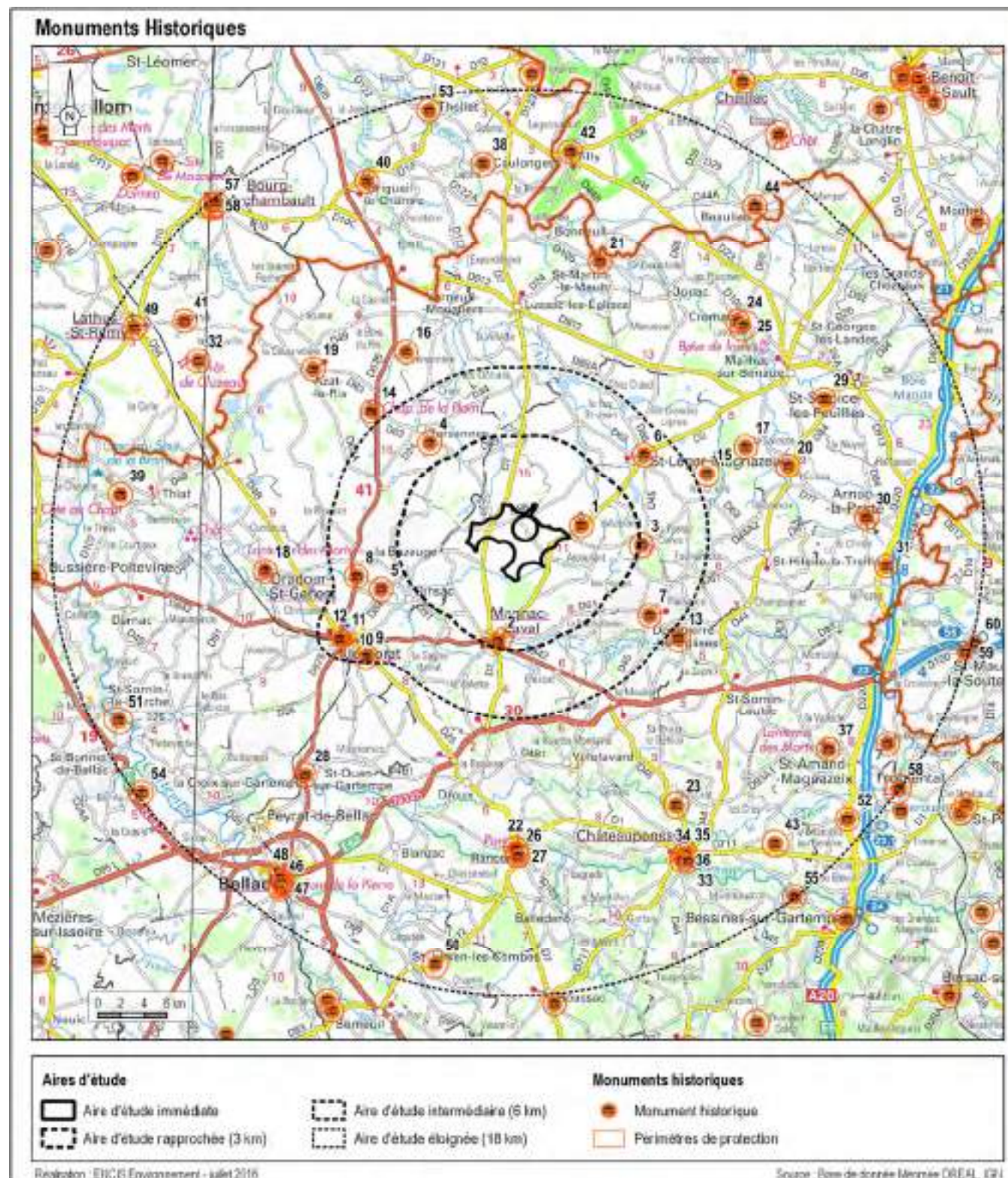
*Parmi les 48 Monuments Historiques, 2 présentent un enjeu fort, 19 présentent un enjeu modéré et 27 un enjeu faible.*

#### Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La grande majorité des Monuments Historiques de l'AEE ne présente aucune relation visuelle potentielle (visibilité depuis les périmètres protégés, covisibilité). Ils sont en effet nombreux à être situés au cœur de centre villes historiques, qui du fait d'un bâti dense, n'offrent aucune visibilité lointaine. Seules certaines églises pourraient être perçues conjointement à l'AEIm, lorsque des points de vue en hauteur et dégagés le permettent. Pour les autres, en situation isolée au cœur du plateau de la Basse Marche, le relief relativement plan et les effets d'écran formés par les structures du bocage ont rapidement raison des visibilités ou covisibilités à cette distance. Les ponts, situés en fond de vallées encaissées, n'offrent aucune visibilité ouverte en direction de l'AEIm. Camouflés par une végétation dense, ils sont même souvent indécélables depuis les rebords des vallées.

*Parmi les 48 MH de l'AEE, trois monuments présentent une sensibilité négligeable vis-à-vis de la zone projet.*





Carte 15 : Localisation des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée

### Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités négligeables à minima

L'ensemble des Monuments Historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts ou des sensibilités négligeables à minima.

- **Le Château de Sannat.** Situé sur les communes de Roussac et Saint-Junien-les-Combes (n°50), ce château du XIX<sup>ème</sup> siècle et ses bâtiments annexes sont implantés sur une butte et organisés autour de jardins, l'ensemble est clos de murs. Ce monument est aménagé en hébergement « haut de gamme ». **L'enjeu de cet élément est fort.**  
Le château est situé dans la ZIV, mais sur le terrain, les haies arborées situées au nord empêchent toute vue vers l'AEIm. **La sensibilité est négligeable.**
- **Le château de la Côte au Chapt à Darnac (n°39):** Le donjon et l'enceinte sont protégés par classement. La construction date du 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècle. Le bâtiment est propriété de la commune. **L'enjeu de cet élément est modéré.**  
Une covisibilité avec la tour serait possible depuis un seul chemin situé dans la ZIV. Cependant les boisements du coteau situé à l'ouest empêchent les vues vers l'AEIm. **Les sensibilités sont jugées négligeables.**
- **Pont de Chateauponsac dit pont romain (n°33).** **L'enjeu de cet élément est fort.**  
Le style de la construction fait penser à un gothique déjà avancé, du 14<sup>e</sup> siècle. L'ouvrage comprend deux arches en arc très aigu. Du pont part une voie pavée qui se dirige vers Létrade. Cette voie aurait été construite au Moyen Age sur l'emplacement qu'aurait occupé une voie romaine secondaire. Le bâti et les arbres font écran, ainsi que le relief de la vallée. L'AEIm n'est pas visible depuis le périmètre de protection. **La sensibilité est jugée nulle.**
- **La chapelle Sainte-Marie-Madeleine dite chapelle de la Plain (n°14) à Tersannes.** La chapelle est construite sur un relief très léger. Elle est construite entre le 12<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> siècle. C'est aujourd'hui une propriété privée. **L'enjeu de cet élément est modéré.**  
La chapelle est dans la ZIV, des vues partielles peuvent exister mais le bocage et la forêt au sud-est les limite fortement. Les masques créés par la végétation au premier plan rendent **la sensibilité négligeable.**



## Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
60	Saint-Maurice-la-Souterraine	Manoir de Lavaud	Manoir situé sur une butte à proximité de l'autoroute, situé en dehors de la ZIV, pas de covisibilité possible.	Inscrit	Faible	Nulle	18,0
59	Saint-Maurice-la-Souterraine	Eglise-Saint-Maurice	Eglise située dans le bourg à proximité de l'autoroute, situé en dehors de la ZIV, pas de covisibilité possible.	Inscrit	Faible	Nulle	18,0
58	Fromental	Château	Situé en dehors de la ZIV, pas de covisibilité possible ni de vues depuis le périmètre de protection.	Classé	Modéré	Nulle	18
57	Bourg-Archambault	Eglise	Située en limite de la ZIV, entourée par le hameau, pas de vue possible. Le contexte bocager empêche les covisibilités.	Inscrit	Modéré	Nulle	17,9
56	Bourg-Archambault	Château	Situé en dehors de la ZIV, ensemble entouré d'arbres en direction de l'AEIm. Le contexte bocager empêche les covisibilités.	Classé/Inscrit	Modéré	Nulle	17,9
55	Bessines-sur-Gartempe	Pont des Bonshommes sur la Gartempe emprunté par la R.D. n°203	Monument et périmètre situés en dehors de la ZIV, aucune vue, ni covisibilité possible.	Inscrit	Modéré	Nulle	17,9
54	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Bagnac	Situé en limite de la ZIV, les linéaires arborés du bocage rendent toute vue impossible.	Inscrit	Faible	Nulle	17,9
53	Thollet	Eglise Notre-Dame	Située en hors de la ZIV dans un vallon, pas de covisibilité possible.	Inscrit	Faible	Nulle	17,4
52	Mortierolles-sur-Semme	Croix en pierre, sur la place publique	Construite dans le village et en dehors de la ZIV, cette croix est entourée de bâtiments qui rendent impossibles des vues lointaines sur l'AEIm. Le bocage encadrant le bourg empêche les vues depuis le périmètre de protection.	Inscrit	Faible	Nulle	17,2
51	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Montagrier	Situés au creux d'un vallon et entourés d'un parc arboré, le château et ses abords n'offrent aucune vue vers l'AEIm.	Classé/Inscrit	Faible	Nulle	17,0
50	Roussac et Saint-Junien-les-Combes	Château de Sannat (logis, orangerie, écuries, chalet du régisseur, bâtis, clôtures)	Situés sur une butte, le château et les bâtiments annexes sont organisés autour de jardins ; l'ensemble est clos de murs. Des vues partielles sont envisageables depuis les jardins côté entrée principale du château. Une covisibilité partielle serait possible depuis la route au sud-ouest selon la ZIV. Sur le terrain, le contexte boisé et les linéaires d'arbres le long des routes occultent les vues.	Inscrit	Fort	Négligeable	17,0
49	Lathus-Saint-Rémy	Eglise Saint-Maurice	Située en limite de la ZIV, et entourée par des constructions, pas de covisibilités possibles.	Classé/Inscrit	Modéré	Nulle	16,9
48	Bellac	Hôtel du 18e siècle (Sous-Préfecture) : façades et toiture	Le relief et la densité du bâti ne permettent aucune vue ni covisibilité.	Inscrit	Faible	Nulle	16,7
47	Bellac	Vieux pont sur le Vincou		Inscrit	Modéré	Nulle	16,7
46	Bellac	Eglise de l'Assomption de la Très Sainte-Vierge		Inscrit	Modéré	Nulle	16,4
45	Saint-Amand-Magnazeix	Chapelle templière de la Bussière-Rapy	Située en dehors de la Zone d'Influence Visuelle : pas de vue possible aux abords du monument ou depuis son périmètre.	Inscrit	Faible	Nulle	16,4

## Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
44	Beaulieu	Eglise Saint-Nicolas	Située hors de la Zone d'Influence Visuelle ainsi que son périmètre. Pas de covisibilités.	Inscrit	Modéré	Nulle	16,1
43	Châteauponsac	Camp à fortification concentrique du Peu-Buy	Ce monument est situé en dehors de la ZIV, aucune vue ou covisibilité n'est possible.	Inscrit	Faible	Nulle	15,7
42	Tilly	Eglise paroissiale Notre-Dame	Situé en limite de la ZIV, les arbres et les constructions empêchent toute covisibilité.	Inscrit	Modéré	Nulle	15,5
41	Lathus-Saint-Rémy	Dolmen	Situé en limite de la ZIV, dans un contexte bocager, pas de covisibilité possible.	Classé	Modéré	Nulle	15,3
40	Brigueil-Le-Chantre	Eglise	Située dans le vallon, hors de la ZIV, pas de covisibilité possible dans le périmètre de protection.	Inscrit	Faible	Nulle	15,3
39	Darnac	Château de la Côte-au-Chapt	Donjon en ruine relativement haut. Chemins aux abords dans la ZIV. Vue sur l'AEIm impossible grace au coteau.	Classé/Inscrit	Faible	Négligeable	15,2
38	Coulonges	Eglise	Située en limite de ZIV en point haut, le bâti et le contexte bocager empêchent les vues sur L'AEIm.	Inscrit	Modéré	Nulle	15,0
37	Saint-Amand-Magnazeix	Lanterne des morts	Le relief et les boisements à l'ouest du village rendent impossible toute vue sur l'AEIm depuis le monument ou son périmètre de protection.	Classé	Faible	Nulle	14,5
36	Châteauponsac	Eglise Saint-Thyrse	Le bâti et les arbres font écran, aucune vue recensée et l'AEIm n'est pas visible depuis le périmètre de protection.	Classé	Modéré	Nulle	14,1
33	Châteauponsac	Pont de Châteauponsac dit pont romain	Le bâti et les arbres font écran, aucune vue recensée sur l'ensemble de ces trois MH. L'AEIm n'est pas visible depuis les périmètres de protection.	Classé	Fort	Nulle	14,2
34	Châteauponsac	Maison et porte fortifiée rue Jeanne d'Arc		Inscrit	Faible	Nulle	14,1
35	Châteauponsac	Hôtel Mathieu de la Gorce - Place Xavier-Mazurier		Inscrit	Faible	Nulle	13,9
32	Lathus-Saint-Rémy	Château du Cluzeau	Situé en limite de la ZIV, dans un contexte bocager. Aucune covisibilité possible.	Inscrit	Faible	Nulle	13,8
31	Arnac-la-Poste	Maison (tourelle d'escalier)	Aucune visibilité ou covisibilité possible.	Inscrit	Faible	Nulle	13,8
30	Arnac-la-Poste	Eglise Saint-Martial	Située sur un léger relief mais en limite de ZIV, les arbres et le bâti empêchent toute covisibilité dans le périmètre. Covisibilité éventuelle depuis Bois Carton.	Inscrit	Faible	Nulle	12,9
29	Saint-Sulpice -les-Feuilles	Dolmen dit des bras	Dolmen situé en bordure d'un ruisseau. Propriété d'une association.	Classé	Modéré	Nulle	12,6
28	Peyrat-de-Bellac et Saint-Ouen-sur-Gartempe	Vieux pont	L'encaissement de la vallée traversée par le pont et la végétation (ripisylve et boisements le long des routes notamment) rendent les vues impossibles.	Inscrit	Faible	Nulle	12,2
27	Rancon	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Protégée des vues par le coteau au nord, ni l'église ni son périmètre ne sont dans la ZIV. On ne recense pas de covisibilités.	Inscrit	Modéré	Nulle	12,0
26	Rancon	Lanterne des morts, dans l'ancien cimetière	Située dans l'ancien cimetière, sur un versant ouvert en direction de la vallée de la Gartempe. Le relief, le bâti et la végétation empêchent toute vue en direction de l'AEIm depuis le monument et ses abords immédiats.	Inscrit	Modéré	Nulle	12,0



## Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
25	Cromac	Domaine du Château de Lascroux	Entouré par les bois et situé hors de la ZIV, pas de covisibilité possible.	Inscrit	Faible	Nulle	11,9
24	Cromac	Eglise Saint-Sylvain	Peu de recul sur le bâtiment depuis le hameau et situé hors de la ZIV, pas de covisibilité possible.	Inscrit	Modéré	Nulle	11,9
23	Châteauponsac	Camp antique dit du Peu du Barry	Les boisements et le relief empêche toute vue vers l'AEIm.	Classé	Faible	Nulle	11,9
22	Rancon	Pont du XIIIe siècle sur La Gartempe	Aucune vue possible depuis le fond de vallée, ni depuis le périmètre de protection.	Inscrit	Modéré	Nulle	11,6
21	Saint-Martin-Le-Mault	Colombier du Logis seigneurial	Le colombier et son périmètre sont situés en arrière de la butte et hors de la ZIV : pas de covisibilité possible	Inscrit	Faible	Nulle	11
20	Arnac-la-Poste	Dolmen de l'Héritière	Situé en dehors de la ZIV : pas de vue possible.	Classé	Faible	Nulle	9,9
19	Azat-le-Ris	Eglise	Le village est implanté sur un très léger relief, mais le bâti et le bocage environnant empêchent toute vue sur l'AEIm.	Inscrit	Modéré	Nulle	9,6
18	Oradour-Saint-Genest	Lanterne des morts	Située sur une pente orientée vers la direction opposée à l'AEIm, elle et son périmètre sont en dehors de la ZIV, aucune vue possible.	Classé	Faible	Nulle	8,8
17	Mailhac-sur-Benaize	Dolmen dit La Pierre Levée au bois Bouéry	Situé en dehors de la ZIV : pas de vue possible.	Classé	Faible	Nulle	8,6
16	Verneuil-Moustiers	Colombier du château de la Tour aux Paulmes	Situé en dehors de la ZIV dans un vallon boisé orienté vers le nord-ouest, le château est entouré de boisements et le colombier classé aussi. Pas de vue possible.	Classé	Faible	Nulle	7,8
15	Saint-Léger-Magnazeix	Enceinte quadrilatère dit Le Camp de César	Ces vestiges sont très peu visibles dans le paysage, et aucune vue n'est permise par le bocage et les boisements environnants.	Classé	Faible	Nulle	6,6
14	Tersannes	Chapelle Sainte-Marie-Madeleine dite Chapelle de la Plain	La chapelle est construite sur un relief très léger, et inscrite dans la ZIV, des vues partielles peuvent exister mais le bocage et le boisement au sud-est limitent fortement ces vues.	Classé	Modéré	Négligeable	6,5
13	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre	Situé dans un vallon, le château n'est pas dans la ZIV, pas de covisibilité recensée.	Inscrit	Faible	Nulle	6,4

Tableau 2 : Inventaire des éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée.





Source : site internet du château de Sannat



Photographies suivantes : quelques monuments de l'AEE. De gauche à droite et de haut en bas : 19 - Le château de Fromental / 20 - Le château de Sannat / 21 - La Chapelle de la Plain / 22 - Le pont de Chateauponsac



### 3.2.2.2 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments/sites possèdent une protection particulièrement élevée.

Aucun site UNESCO n'est recensé dans un rayon de 30 km autour de l'AEIm

### 3.2.2.3 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les Monuments Historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifié dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Neuf sites protégés, dont six inscrits, et trois classés ont été recensés dans l'aire d'étude globale, tous dans l'aire d'étude éloignée. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. On dénombre **un site urbain pittoresque** : le centre ancien de Bellac ; et **un site de patrimoine architectural historique** : le Château de Brosse. Les autres sont des **sites naturels**.

Deux sites présentent une sensibilité négligeable vis-à-vis de l'AEIm.

#### **Description des sites patrimoniaux présentant des sensibilités à minima négligeables ou des enjeux forts.**

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des sensibilités à minima négligeables ou des enjeux forts.

#### **Le château de la Brosse et ses abords**

Ce château en ruine situé hors de l'aire éloignée surplombe le ruisseau du Bel Rio. La ruine du donjon de

l'ancienne forteresse est l'élément du site le plus identifiable. Les quelques hameaux et fermes de caractère du site constituent eux aussi un patrimoine bâti original. **L'enjeu du site est jugé modéré.**

A cette distance, les vues sont masquées par les boisements et les haies situées au sud-ouest. **La sensibilité de ce site est négligeable.**

#### **La vallée de la Gartempe (site classé)**

Cette portion de la vallée de la Gartempe particulièrement sinueuse et encaissée est située dans le secteur nord-ouest de l'AEE. Ce site présente une grande variété de paysages : prairies bocagères sur les pentes les plus douces, taillis de feuillus sur les versants plus abrupts et rocheux, îles et îlots rocheux parfois boisés, chaos créant des rapides, chutes d'eau naturelles et artificielles dans le lit de la rivière. **L'enjeu du site est jugé modéré.**

Aucune vue n'est possible depuis le site étant donné son encaissement et la présence d'un bocage dense et de boisements suivant le tracé de la Gartempe. Malgré de rares rebords compris dans la ZIV, les boisements du coteau opposé ne permettent pas de vues vers l'AEIm. **La sensibilité de ce site est négligeable.**



Photographie 23 : La Gartempe et sa vallée encaissée, depuis la D10.



### Le centre ancien de Bellac

Le site inscrit comprend la partie la plus ancienne de la ville implantée sur un piton rocheux, la portion de la vallée du Vincou qui offre des points de vue sur ce quartier ancien, et les premières extensions urbaines hors des remparts dominant la vallée (quartiers du Palais, de l'Hospice et faubourgs de la Chôme). Cet espace comporte trois Monuments Historiques inscrits : l'église, le pont sur le Vincou et la Sous-Préfecture, ancien Hôtel du XVIIIème siècle. **L'enjeu du site est jugé fort.**

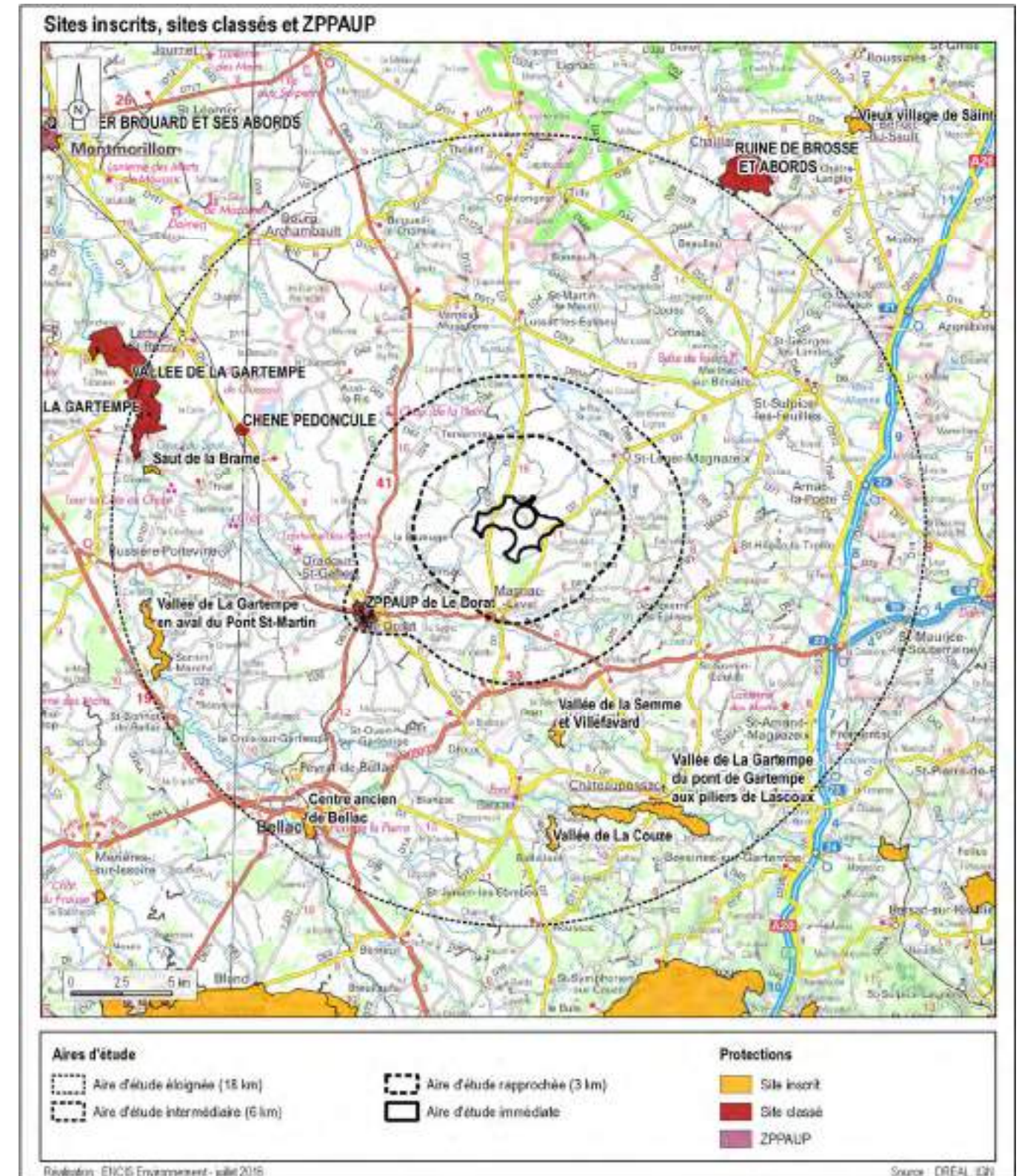
Dans la totalité du centre ancien, les vues sont masquées par la densité du bâti. Les rares ouvertures vers l'extérieur sont trop éloignée de l'AEIm comparé à la végétation bocagère entourant la ville. **La sensibilité de ce site est nulle.**

#### 3.2.2.1 Les ZPPAUP et AVAP

Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP ou AMVAP) est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Les AVAP ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Une AVAP peut être établie par l'assemblée délibérante d'une commune, de plusieurs ou d'un établissement public de coopération intercommunale s'il est compétent en matière d'urbanisme.

Il n'existe pas d'AVAP ni de ZPPAUP dans l'aire d'étude éloignée, la ville du Dorat est intégrée dans l'aire d'étude intermédiaire.



Carte 17 : Sites protégés de l'aire d'étude éloignée

## Inventaire des sites protégés : sites inscrits / classés - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
10	36	Ruines de Brosse et abords	La ruine du donjon de l'ancienne forteresse est l'élément du site le plus identifiable. Les quelques hameaux et fermes de caractère du site constituent eux aussi un patrimoine bâti original. A cette distance, les vues sont masquées par les boisements.	Site classé	Modérée	Négligeable	18 périmètre 19,2 donjon
9	87	Centre ancien de Bellac	Les rares vues théoriques recensées dans le centre ancien de Bellac sont masquées par le bâti.	Site inscrit	Fort	Nulle	16,3
8	87	Vallée de la Gartempe en aval du pont St Martin	Aucune vue n'est possible depuis le site étant donné son encaissement et la présence d'une ripisylve suivant la Gartempe.	Site inscrit	Modérée	Nulle	16,2
7	86	Vallée de la Gartempe	Le périmètre de classement recoupe la ZIV sur le rebord du plateau à l'ouest sur une centaine de mètres de route communale. La covisibilité est à vérifier, très partielle et sporadique.	Site classé/inscrit	Modérée	Négligeable	16
6	87	Saut de la Brame	Ce site protège une cascade et la vallée l'entourant. Dans le périmètre du site, le relief ne permet aucune vue sur l'AEIm.	Site inscrit	Modérée	Nulle	15,9
5	87	Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	Ce site tout en longueur protège une portion pittoresque de la vallée, formée d'un relief escarpé formant parfois de véritables gorges. Dans le périmètre du site, le relief ne permet aucune vue sur l'AEIm.	Site inscrit	Modérée	Nulle	14,3
4	87	Vallée de la Couze en aval de Balledent	Ce petit site concerne un secteur pittoresque de la vallée, où la rivière forme de petites gorges entre Couze et Balledent. Les boisements denses et le relief ne permettent aucune vue vers l'AEIm depuis le site.	Site inscrit	Faible	Nulle	12,7
3	86	Chêne pédonculé de Lathus-Saint-Rémy	Ce chêne remarquable est totalement hors de la ZIV ainsi que son périmètre sur plusieurs kilomètres. Aucune covisibilité possible	Site classé	Modérée	Nulle	12,4
2	87	Vallée de la Semme et Villefavard	Ce site regroupe un ensemble de bâtiments remarquables (église, château et temple) occupant un plateau bocager en surplomb d'une portion encaissée de la vallée de la Semme. Dans le périmètre du site, le relief ne permet aucune vue sur l'AEIm.	Site inscrit	Modérée	Nulle	8,1

Tableau 3 : Inventaire des sites inscrits/classés de l'aire d'étude éloignée



### 3.2.2.2 Les sites emblématiques

En dehors des grands ensembles protégés (sites classés, AVAP, UNESCO, Monuments Historiques, parcs nationaux, etc.), le territoire d'étude comprend des grands ensembles paysagers et des éléments de patrimoine bâti présentant une notoriété ou une qualité malgré tout remarquable. Ce sont des « Paysages emblématiques ».

Les **sites emblématiques** du Limousin ont été définis et inventoriés dans les années 80 à l'initiative de la DRAE (actuelle DREAL). Ces sites emblématiques ont été repris dans le cadre de l'Atlas Paysager du Limousin.

Les paysages emblématiques doivent leur caractère à :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignement d'arbres, cascade ...)
- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque telle qu'un bocage géométrique, un château et son parc, des gorges encaissées, un point de vue sur un paysage pittoresque.

Il s'agit d'espaces qui constituent le patrimoine paysager du Limousin. D'après l'Atlas Paysager, ils méritent qu'on leur prête une attention particulière et ils servent de support pour la mise en place de protection de sites

Un inventaire des **arbres remarquables** a également été réalisé par la DREAL Limousin. Un livre a ensuite été publié en 2011 avec pour vocation « de sensibiliser l'opinion à la protection de l'arbre en tant que monument naturel au titre de la biodiversité et du maintien des paysages ». A l'échelle de l'AEE, il n'y a pas de sensibilité avec les arbres recensés. Ils sont au nombre de 33 dans l'aire d'étude globale, et aucun ne se situe dans l'aire immédiate ou dans l'aire rapprochée.

#### **Description des sites emblématiques présentant des sensibilités à minima faibles**

**Neuf sites emblématiques** ont été recensés dans l'AEE (cf. carte et tableau pages suivantes). L'ensemble des sites emblématiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des sensibilités à minima faibles.

#### **La vallée de la Gartempe de Rancon à La-Croix-sur-Gartempe**

Ce site emblématique est très étendu ; il couvre une large portion de la vallée qui commence en aval du site inscrit de la Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux et s'étend jusqu'à la confluence avec le Vincou, à l'ouest de Bellac. Ce site présente des paysages variés, tantôt cloisonnés par le bocage et tantôt plus ouverts sur les hauts de versants. La rivière dessine des méandres encadrés de

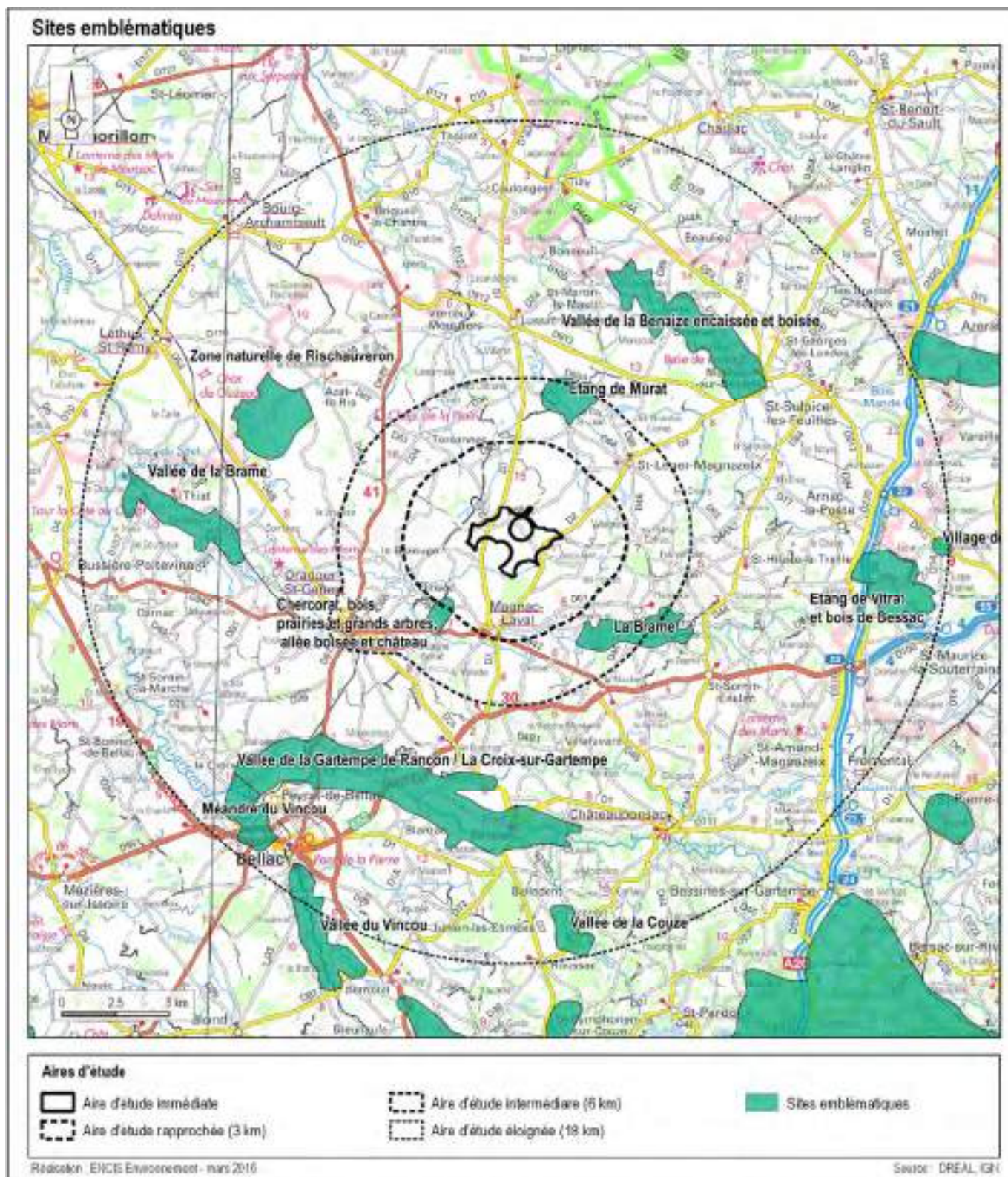
versants souvent boisés, et les rebords de la vallée sont particulièrement visibles depuis de nombreux endroits du plateau. Ce site est l'objet d'une très forte reconnaissance locale comme lieu représentatif de la diversité des paysages et comme lieu de promenade.

La vallée est encaissée, et la présence d'un maillage arboré dense (ripisylve et bocage) limite les vues vers l'AEIm. La D 675 et la D 7 permettent des vues ponctuelles depuis le haut des versants, avant de plonger dans la vallée pour la traverser. **L'enjeu est modéré et la sensibilité est faible.**



Photographie 24 : Les rebords de la vallée de la Gartempe depuis la D7, au sud de Rancon





Carte 18 : Sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée

Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude éloignée						
N°	Départ.	Nom - description	Commentaire	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
12	87	Village de la Bussière Madeleine	Aucune vue possible depuis le village en raison de l'éloignement et de la trame bocagère dense qui l'occupe.	Faible	Nulle	17,3
11	87	Vallée du Vincou	Aucune vue possible depuis la vallée en raison de son encaissement et de la trame bocagère dense qui l'occupe.	Modéré	Nulle	16,7
10	87	Vallée de la Couze	Aucune vue n'existe depuis la vallée ; une vue lointaine est possible à proximité du site, le long de la D103 en direction de Balledent.	Faible	Négligeable	15,4
9	87	Méandre du Vincou, versants rocheux - intérêt paysager, botanique et écologique	Les vues sont masquées par le bocage et les reliefs.	Modéré	Nulle	15,3
8	87	Etang de Vitrat et bois de Bessac	Le relief et les linéaires arborés masquent les vues. Seule une vision lointaine et partielle de l'AEIm est possible depuis les prairies proches du hameau Le Drolet.	Faible	Négligeable	13,6
7	87	Vallée de la Brame (2)	Vallée relativement encaissée et boisée. Les vues potentielles sur les rebords sont masquées par le bocage.	Modéré	Négligeable	10,5
6	87	Vallée de la Benaize	Aucune vue possible compte tenu du caractère encaissé et boisé de la vallée.	Faible	Nulle	9,8
5	87	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe	La vallée est encaissée, et la présence d'un maillage arboré dense (ripisylve et bocage) limite les vues vers l'AEIm. La D 675 et la D 7 permettent des vues ponctuelles depuis le haut des versants, avant de plonger dans la vallée pour la traverser.	Modéré	Faible	9,4
4	87	Zone naturelle de Rischauveron	Le relief vallonné et la trame bocagère limitent les vues, qui sont ponctuelles et très partielles, peut-être dans l'axe du lac	Faible	Négligeable	8,9

Tableau 4 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée



### 3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux doit être étudié afin de comprendre et de lister les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation.

Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude.

L'ancienne région Limousin est une des régions les moins visitées par les français en nombre de séjours. Elle compte 23 millions de nuitées par an (chiffres Limousin Tourisme 2014). Oradour-sur-Glane (87) est le site le plus visité de la région. En 2013, la Haute-Vienne a comptabilisé 6,6 millions de nuitées marchandes et non marchandes et 173 millions d'euros de dépenses touristiques. La Haute-Vienne est un département qui mise sur le tourisme avec une diversification de l'offre et le développement de circuits touristiques basés sur la culture et les activités sportives et ludiques. Ce développement passe notamment par la réalisation de travaux sur des sites touristiques d'importance, une politique d'aménagement et de promotion prioritaire du patrimoine historique, culturel et naturel, engagée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Les cinq sites les plus visités dans le département (parmi les structures dont le nombre d'entrées est supérieur à 5 000) sont :

- le village martyr d'Oradour-sur-Glane (156 747 visiteurs),
- le centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane (104 498 visiteurs),
- le parc zoologique et paysager du Reynou au Vigen (82 149 visiteurs),
- le train touristique de Vassivière (80 119 visiteurs),
- le Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière (62 235 visiteurs).

Aucun de ces sites touristiques majeurs du département n'est localisé dans le périmètre d'étude.

#### 3.2.3.1 Description des sites touristiques les plus importants et les plus sensibles

L'aire d'étude éloignée ne présente pas un attrait touristique majeur, mais son patrimoine bâti, naturel et paysager est reconnu, avec 33 sites recensés dans le périmètre d'étude éloigné (voir carte pages suivantes).

Le patrimoine architectural est le premier représenté dans les sites touristiques du périmètre d'étude, avec 16 d'entre eux correspondant à des Monuments Historiques et deux d'entre eux à des sites protégés. La plupart des autres sites touristiques sont dédiés au « tourisme vert » avec des sites naturels, des bases de loisirs de plein air, ou encore des plans d'eau aménagés pour la baignade. Une route touristique permet également de découvrir le territoire et ses attraits. Enfin, quelques musées et lieux d'exposition proposent des visites culturelles, mais ils restent anecdotiques en termes de nombre de visiteurs.

Treize sites ont un enjeu négligeable, dix un enjeu faible, et dix un enjeu modéré. Quatre sites présentent une sensibilité négligeable, les autres ont une sensibilité nulle.

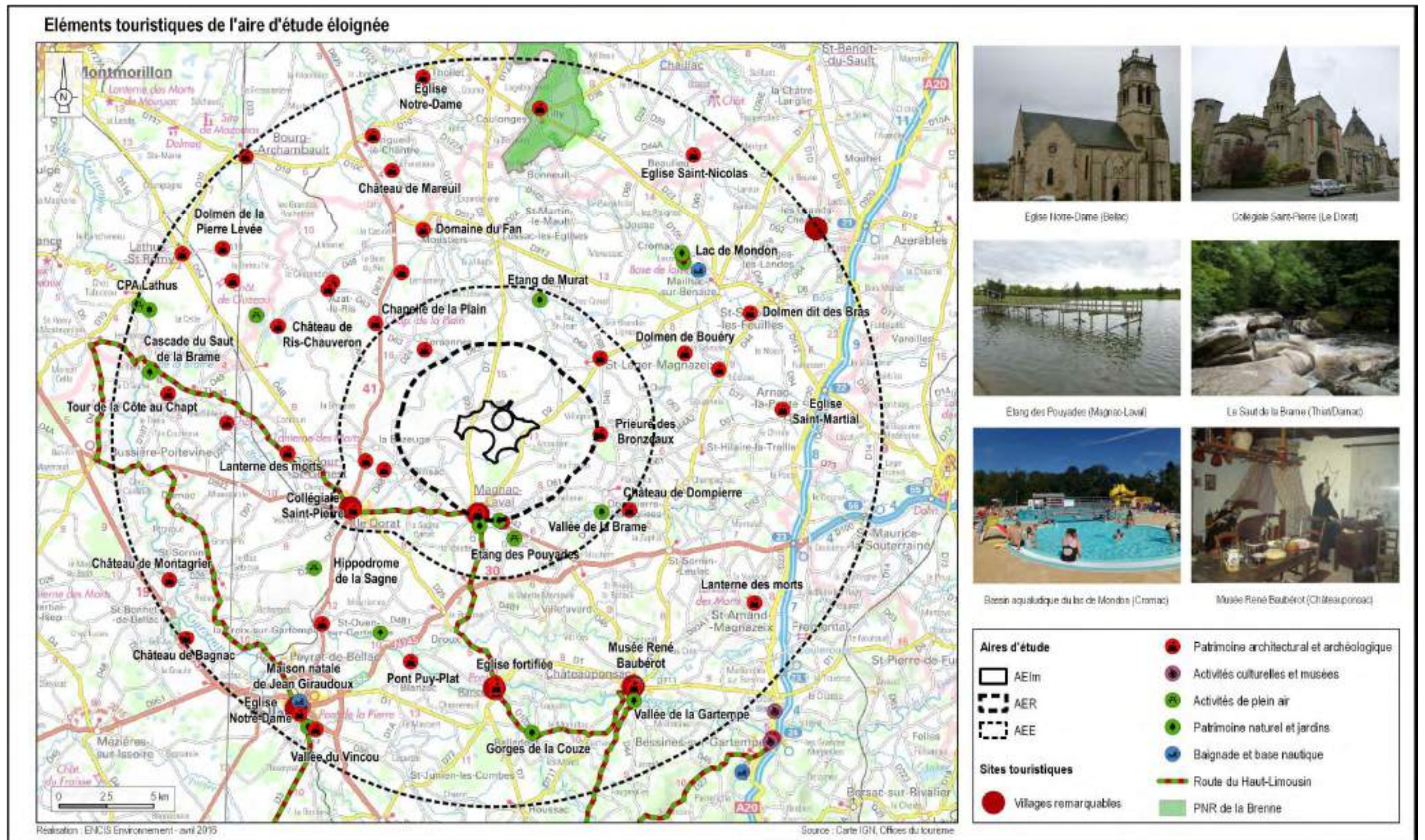
La route du Haut Limousin est un vecteur important de déplacement touristique, reliant les grands lieux du tourisme : Châteauponsac ou Le Dorat.

Les impacts du projet sur ces différents éléments touristiques seront attentivement étudiés dans la partie d'évaluation des impacts de ce dossier.



Photographie 25 : Le village de Chateauponsac, perché au-dessus de la Gartempe





Carte 19 : Les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée



## Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
43	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Bagnac	Situé en limite de la ZIV, les linéaires arborés du bocage rendent toute vue impossible.	Inscrit	Faible	Nulle	17,9
42	36	Thollet	Eglise Notre-Dame	Située en hors de la ZIV dans un vallon, pas de covisibilité possible.	Inscrit	Faible	Nulle	17,4
41	87	Lathus-Saint-Rémy	Ferme pédagogique / CPA	La ferme et le centre de plein air sont protégés des vues par le relief et les boisements. Pas de vues possibles	-	Négligeable	Nulle	17,2
40	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Montagrier	Situé au creux d'un vallon et entourés d'un parc arboré, le château et ses abords, n'offrent aucune vue vers l'AEIm.	Classé/Inscrit	Modéré	Nulle	17,0
39	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Montagrier	Situé au creux d'un vallon et entourés d'un parc arboré, le château et ses abords, n'offrent aucune vue vers l'AEIm.	Classé/Inscrit	Modéré	Nulle	17,0
38	87	Bellac et Peyrat-de-Bellac	Vallée du Vincou	Aucune vue possible depuis la vallée en raison de son encaissement et de la trame bocagère dense qui l'occupe.	-	Faible	Nulle	16,7
37	36	Beaulieu	Eglise Saint-Nicolas	Située hors de la Zone d'Influence Visuelle ainsi que son périmètre. Pas de covisibilités.	Inscrit	Modéré	Nulle	16,1
36	87	Bellac	Maison de J. Giraudoux	Le contexte bâti empêche les vues ver l'AEIm	-	Négligeable	Nulle	16,1
35	87	Bellac	Eglise Notre-Dame	Le contexte bâti empêche les vues ver l'AEIm	-	Négligeable	Nulle	16
34	87	Thiat	Cascade du Saut de la Brame	Ce site protège une cascade et la vallée l'entourant. Dans le périmètre du site, le relief ne permet aucune vue sur l'AEIm.	Site inscrit	Modéré	Nulle	15,9
33	87	Lathus-Saint-Rémy	Dolmen de la Pierre levée	Situé en limite de la ZIV, dans un contexte bocager, pas de covisibilité possible.	Classé	Modéré	Nulle	15,3
32	87	Darnac	Château de la Côte-au-Chapt	Donjon en ruine relativement haut. Chemins aux abords dans la ZIV. Vue sur l'AEIm impossible grace au coteau.	Classé/Inscrit	Modéré	Négligeable	15,2
31	87	Saint-Amand-Magnazeix	Lanterne des morts	Le relief et les boisements à l'ouest du village rendent impossible toute vue sur l'AEIm depuis le monument ou son périmètre de protection.	Classé	Faible	Nulle	14,5
30	87	Châteauponsac	Eglise Saint-Thyrse	Le bâti et les arbres font écran, aucune vue recensée et l'AEIm n'est pas visible depuis le périmètre de protection.	Classé	Modéré	Nulle	14,1
29	87	Chateauponsac, Rancon, Belladent	Gorges de la Couze	Aucune vue n'existe depuis la vallée ; une vue lointaine est possible à proximité du site, le long de la D103 en direction de Balledent.	-	Faible	Négligeable	15,4
28	87	Chateauponsac	Musée René Beaubérot	Le contexte bâti empêche les vues ver l'AEIm	-	Négligeable	Nulle	13,8
27	87	Brigueil-Le-Chantre	Château de Mareuil	Le Château et ses abords immédiats sont hors de la ZIV grace au relief et au boisement	-	Négligeable	Nulle	13,1
26	87	Arnac-la-Poste	Eglise Saint-Martial	Située sur un léger relief mais en limite de ZIV, les arbres et le bâti empêchent toute covisibilité dans le périmètre. Covisibilité éventuelle depuis Bois Carton.	Inscrit	Faible	Nulle	12,9
25	87	Saint-Sulpice -les-Feuilles	Dolmen dit des bras	Dolmen situé en bordure d'un ruisseau. Propriété d'une association.	Classé	Modéré	Nulle	12,6
24	87	Saint-Ouen-sur-Gartempe, Blanzac, Droux et Rancon	Vallée de la Gartempe	Ce site tout en longueur protège une portion pittoresque de la vallée, formée d'un relief escarpé formant parfois de véritables gorges. Dans le périmètre du site, le relief ne permet aucune vue sur l'AEIm.	Site inscrit	Modéré	Nulle	14,3
23	87	Rancon	Eglise fortifiée	Protégée des vues par le coteau au nord, ni l'église ni son périmètre ne sont dans la ZIV. On ne recense pas de covisibilités.	Inscrit	Modéré	Nulle	12,0
22	87	Oradour-Saint-Genest	Château de la Perrière	Aucune visibilité du château en ruine grâce au relief	-	Négligeable	Nulle	11,5
21	87	Cromac	Lac de Mondon, Le Pot Bouillant	Aucune visibilité depuis le Pot Bouillant, en forêt. La base de loisirs est elle aussi hors de la ZIV grace au relief	-	Négligeable	Nulle	11,5
20	87	Cromac	Château et Parc de Lascroux	Le Château et le parc sont hors de la ZIV grace au relief et au boisement	-	Négligeable	Nulle	11,4
19	87	Droux et Blanzac	Pont Puy-Plat	L'encaissement de la vallée traversée par le pont et la végétation (ripisylve et boisements le long des routes notamment) rendent les vues impossibles.	-	Négligeable	Nulle	11,3
18	87	Azat-le-Ris	Base de Voile	Des visibilités sont possibles depuis la berge mais limitées par les boisements autour de l'étang	-	Négligeable	Nulle	11,3
17	87	Azat-le-Ris	Château de Rischauveron	Le relief vallonné et la trame bocagère limitent les vues.	-	Négligeable	Nulle	10,6
16	87	Saint-Ouen-sur-Gartempe	Hippodrome de La Sagne	Des visibilités sont possibles depuis le haut des gradins, au-dessus du bois qui se trouve en direction de l'AEIm.	-	Négligeable	Négligeable	10,2
15	87	Azat-le-Ris	Château du Puy-Mesnil	Le Château est entouré d'arbres, pas de vues possibles.	-	Négligeable	Nulle	9,7
14	87	Oradour-Saint-Genest	Lanterne des morts	Située sur une pente orientée vers la direction opposée à l'AEIm, elle et son périmètre sont en dehors de la ZIV, aucune vue possible.	Classé	Faible	Nulle	8,8
13	87	Mailhac-sur-Benaize	Dolmen dit La Pierre Levée au bois Bouéry	Situé en dehors de la ZIV : pas de vue possible.	Classé	Modéré	Nulle	8,6
12	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre	Situé dans un vallon, le château n'est pas dans la ZIV, pas de covisibilité recensée.	Inscrit	Faible	Nulle	6,4

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée								
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
11	87	Tersannes	Chapelle de la Plain	La chapelle est construite sur un relief très léger, et inscrite dans la ZIV, des vues partielles peuvent exister mais le bocage et le boisement au sud-est limitent fortement ces vues.	Classé	Modéré	Négligeable	6,5

Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée



### **3.2.4 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus**

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets connus » est nécessaire en vue d'étudier les éventuels co-visibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Il n'y a actuellement (en décembre 2016) pas de parcs éoliens construits dans l'aire d'étude globale. A l'échelle de l'aire éloignée, les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent peu le projet paysager du parc éolien à l'étude.

Il n'y a pas de projets éoliens construits dans l'ensemble des aires d'études, le plus proche est actuellement le parc éolien de La Souterraine.

### 3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire

L'échelle intermédiaire est l'aire d'étude du projet de composition paysagère, le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cette espace.

L'aire d'étude intermédiaire (AEIn) pertinente pour cette analyse est de 6 km autour de l'AEIm.

#### 3.3.1 L'analyse des structures paysagères

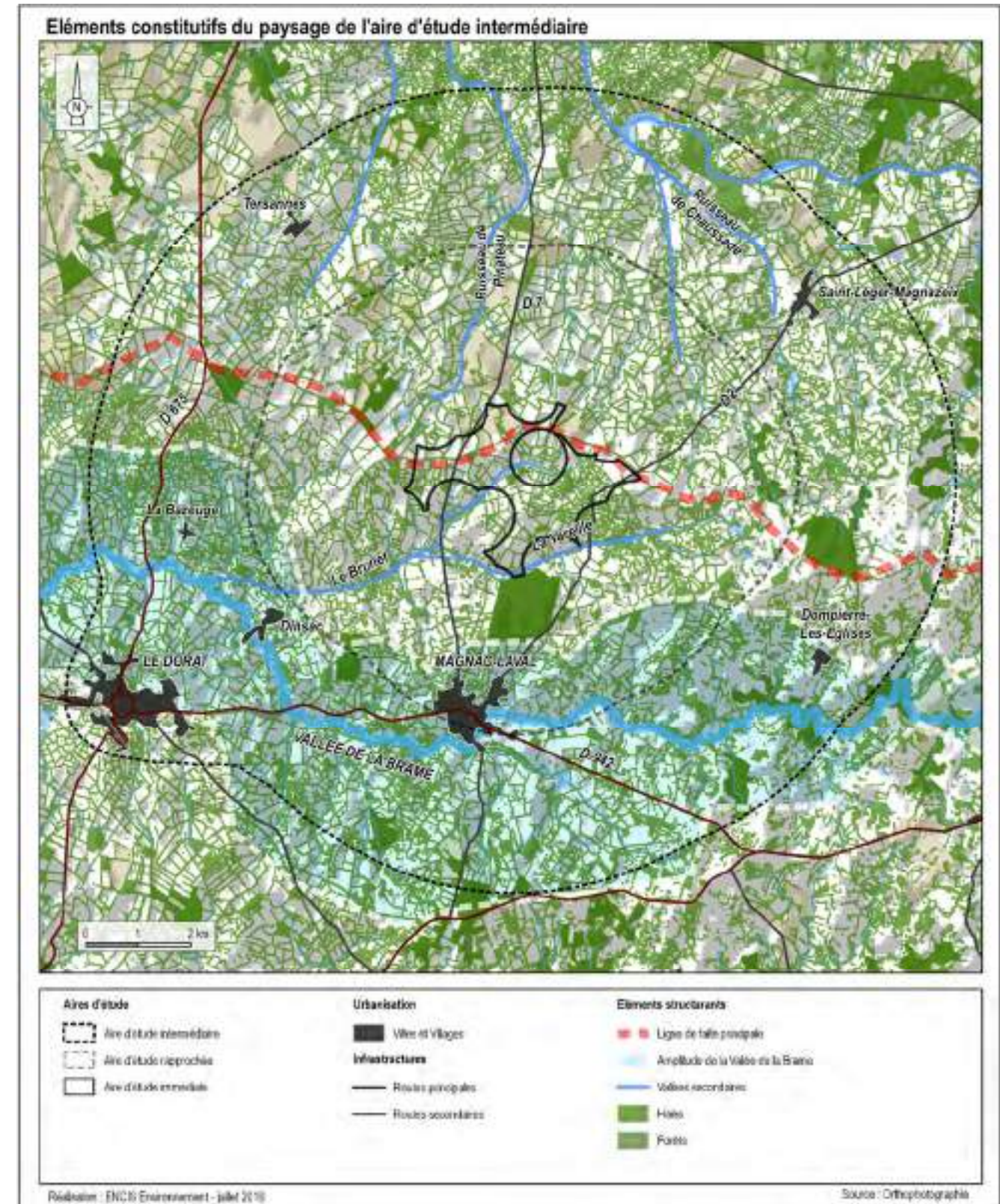
Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2010) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

L'aire d'étude intermédiaire correspond à un **plateau bocager** légèrement incliné vers l'ouest, à une altitude comprise entre 330 et 180 mètres. Il est occupé par une mosaïque agricole de prairies de fauches, de pâtures et de terres arables auxquelles se superpose un maillage de haies bocagères et de petits bois. Le bocage est le premier élément marquant du territoire, il crée de nombreux avant-plans qui donnent de la profondeur aux vues, mais masquent le plus souvent les vues lointaines.

Des boisements et quelques forêts de plus de 50 Ha sont disséminés sur le territoire et sont intégrés visuellement dans le réseau formé par le bocage.

La vallée de la Brame traverse le sud de l'aire intermédiaire. Ses versants s'élargissent à l'ouest de Dompierre-les-Eglises et créent une ouverture sur le grand paysage depuis ses points hauts, au gré des ouvertures dans le bocage. Ailleurs, les vues lointaines sont rares, et subordonnées à la présence de labours sur une superficie conséquente.

Au nord les vallées de plus petites tailles ne permettent pas d'ouverture similaire mais orientent l'occupation du territoire : les routes suivent les vallées en direction du Nord.



Carte 20 : Structures paysagères de l'aire d'étude intermédiaire





Photographie 26 : La vallée de la Brame depuis le haut du versant de la rive gauche (limite sud de l'AEIn)



Photographie 27 : Une ouverture dans le bocage et au-dessus des masses boisées sur la D45 (depuis l'est de l'AEIn)



### 3.3.2 Les perceptions visuelles de l'aire d'étude intermédiaire

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- et depuis les principaux axes de déplacements

#### 3.3.2.1 Depuis les villes et villages principaux et leurs routes d'accès

Les principales villes et principaux villages de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers l'AEIm ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les enjeux et sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrits ci-après. La coupe topographique ainsi que la carte des sensibilités sont visibles en pages suivantes.

#### Le Dorat (1 754 habitants en 2013)

Au sud-ouest de l'AEIm, à environ 7 km, Le Dorat est une ville touristique reconnue pour ses qualités architecturales. Le centre historique, bien que sur une butte dominante, ne permet pas de vues vers l'extérieur en raison du bâti très dense. Très rares sont les lieux qui offrent un point de vue à la fois dégagé en direction du nord-est et suffisamment haut pour passer au-dessus des boisements ou du bâti. Ils sont recensés sur la carte suivante : la D 675 permet des vues en direction de l'AEIm et une covisibilité potentielle faible depuis le rebord du vallon au sud du bourg (cf. photo et coupe topographique en page suivante). Une autre vue est recensée au nord-est, à l'extérieur du bourg dans une zone non habitée. La densité de la trame bocagère empêche les vues depuis le reste du réseau viaire.

**Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de l'AEIm demeurent faibles, en raison de la distance et du caractère ponctuel de ce point de vue.**



Carte 21 : Vues vers l'AEIm depuis le Dorat





Photographie 28 : Panorama sur la ville depuis les rebords du Vincou, au sud du Dorat.

**Village de Saint Léger-Magnazeix** (Commune de 527 hab. en 2012) : à 4,6 km au nord-est de l'AEIm, ce village se développe en étoile sur un point haut. Les habitations sont groupées, formant une trame assez dense.

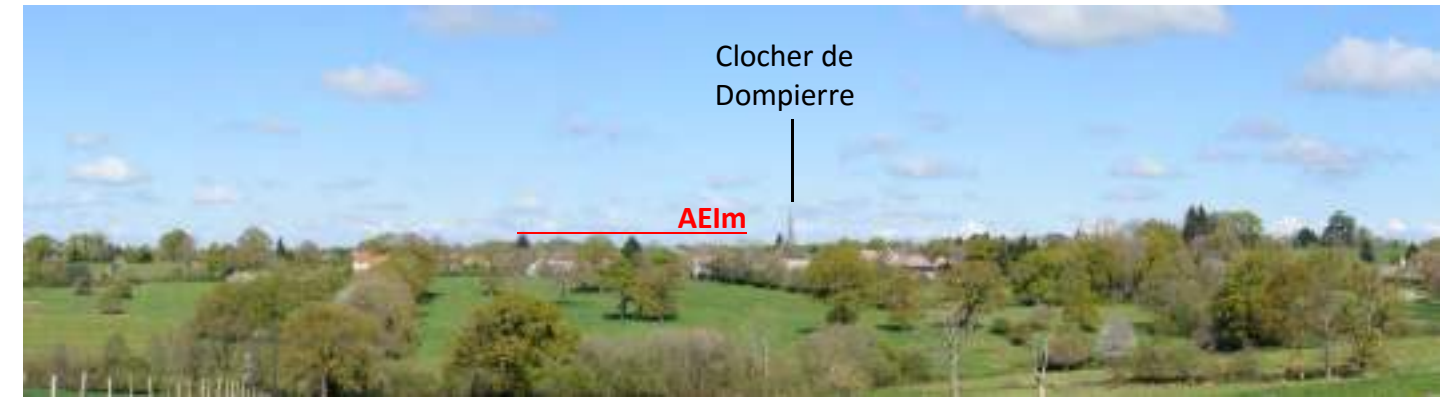
Le village est entouré par des haies arborées qui limitent fortement les vues vers l'extérieur. Des vues partielles sont possibles depuis l'espace public devant l'école et depuis les routes d'accès à l'extérieur du village. **La sensibilité visuelle est faible.**



Photographie 29 : Panorama depuis l'est du village de Saint-Léger-Magnazeix.

**Village de Dompierre-Les-Eglises** (Commune de 398 hab. en 2013) : à 4,9 km au sud-est de l'AEIm, ce village se développe sur un point haut. Les habitations sont groupées, formant une trame dense.

Le village est entouré par des haies arborées qui limitent fortement les vues vers l'extérieur. Une vue très sporadique est possible depuis une rue au nord. Une vue depuis l'extérieur à plus de 700 m du village est recensée au carrefour de la Croix du Chaffaud. **L'unicité de cette vue rend la sensibilité visuelle négligeable.**



Photographie 30 : Panorama depuis la croix du Chaffaud à l'est du village de Dompierre-les-Eglises.

**Village de Dinsac** (Commune de 259 hab. en 2013) : à 3,5 km au sud-ouest de l'AEIm, ce village se développe en étoile sur un interfluve de la Brame et du Brunet. Les habitations sont groupées, formant une trame assez dense.

Le village est entouré par des haies arborées qui limitent fortement les vues vers l'extérieur. Des vues partielles et sporadiques sont possibles depuis l'espace public entre les boisements à l'horizon et depuis la D 91 à l'ouest et la route vers le nord. **La sensibilité visuelle est faible.**

**Village de La Bazeuge** (Commune de 133 hab. en 2013) : à 4,2 km au sud-ouest de l'AEIm, ce village se développe en long sur un versant sud de la vallée de la Brame. Les habitations sont groupées.

Le village est entouré par des haies arborées qui limitent fortement les vues vers l'extérieur. Des vues sont possibles depuis l'espace public dans l'axe de la rue. **La sensibilité visuelle est faible.**

**Village de Tersannes** (Commune de 140 hab. en 2013) : à 4,7 km au nord-ouest de l'AEIm, ce village se développe sur un versant orienté à l'est. Les habitations sont groupées, formant une trame dense.

Le village est entouré par des haies arborées qui limitent fortement les vues vers l'extérieur. Une vue est recensée depuis l'accès au cimetière. **La sensibilité visuelle est faible.**



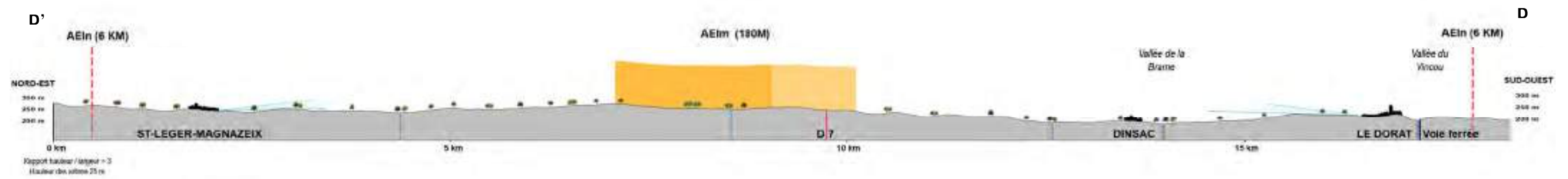


Figure 16 : Coupe de principe entre Saint-Léger-Magnazeix et le Dorat (rapport hauteur / largeur = 3), localisation du trait de coupe en page suivante

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (X 3). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principales et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité. Des arbres d'une hauteur de 25 m sont représentés pour donner une idée des écrans formés par le bocage.



### 3.3.2.2 Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AEIm sont déterminés à partir de la carte IGN et du terrain. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude intermédiaire. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain. Les coupes topographiques ainsi que les panoramas sont localisées sur la carte suivante.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes de communication sont décrites ci-après.

**Route D 675** : Axe nord-sud passant au plus près à 4,2 km à l'ouest de l'AEIm. Son tracé rectiligne n'est pas dirigé vers l'AEIm. Elle est le plus souvent bordée de haies.

L'AEIm est donc perceptible de manière discontinue, à la faveur de rares espaces ouverts bordant la route. **La sensibilité visuelle est négligeable.**

**Route D 942** : Axe est-ouest passant au plus près à 2,7 km au sud de l'AEIm. Son tracé rectiligne n'est pas dirigé vers l'AEIm. Elle est le plus souvent bordée de haies.

L'AEIm est donc perceptible de manière discontinue, à la faveur d'espaces ouverts bordant la route. **La sensibilité visuelle est faible.**

**Route D 7** : Axe nord-sud passant dans l'AEIm. Son tracé rectiligne est orienté vers l'AEIm. Elle est le plus souvent bordée de haies.

Une vue est notamment possible au sud de Magnac-Laval, au détour d'un virage, avec une covisibilité potentielle avec la silhouette de Magnac-Laval. L'AEIm est donc perceptible de manière discontinue, à la faveur de rares espaces ouverts bordant la route. **La sensibilité visuelle est faible.**

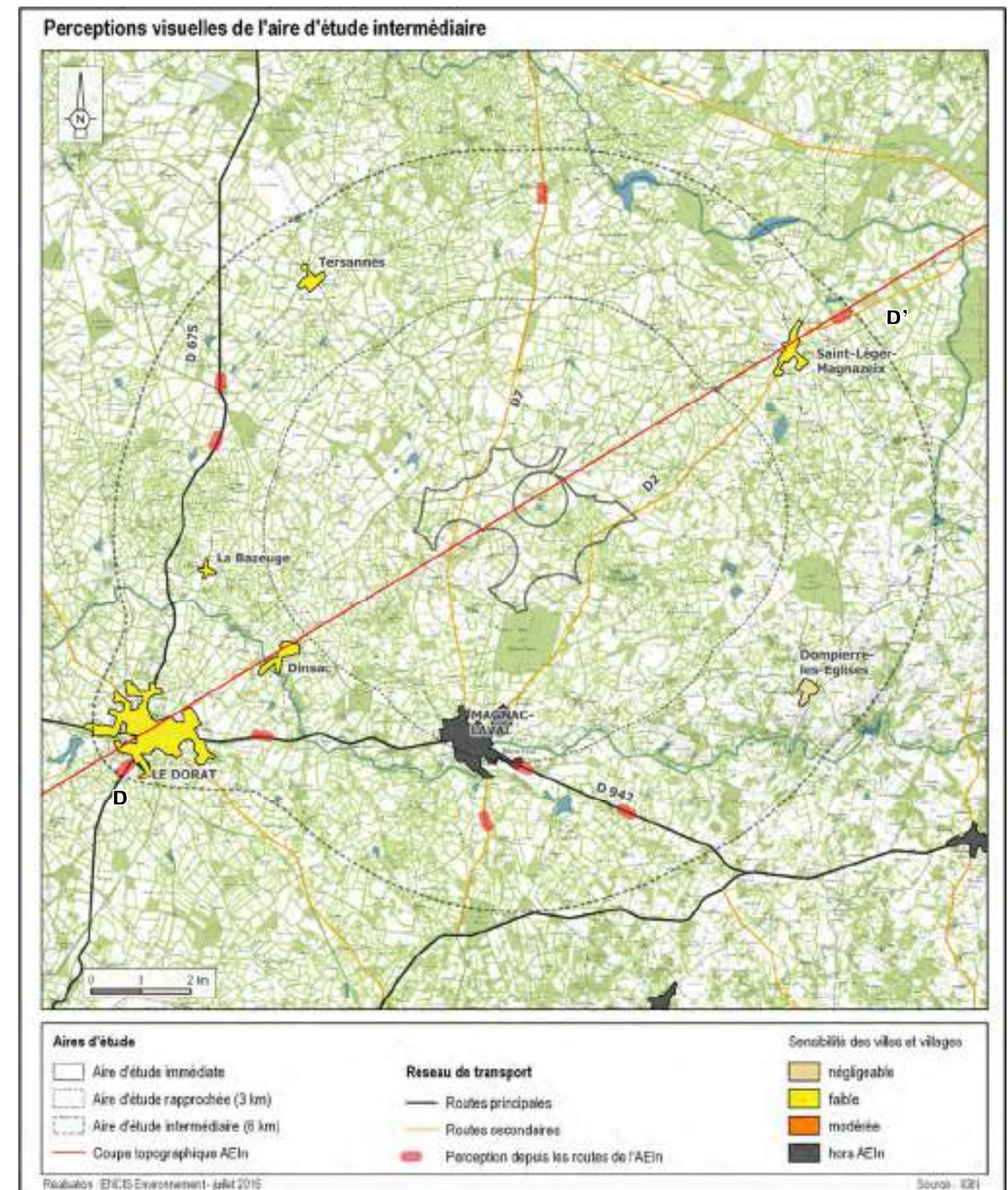


Photographie 31 : Panorama depuis la D7, avec la silhouette de Magnac-Laval en avant-plan.

**Route D 2** : Axe reliant Magnac-Laval et Saint-Léger-Magnazeix, et passant dans l'AEIm. Son tracé est orienté vers l'AEIm. Elle est le plus souvent bordée de haies.

L'AEIm est donc perceptible de manière ponctuelle, à la faveur de rares ouvertures bordant la route.

**La sensibilité visuelle est faible.**



Carte 22 : Visibilités depuis les routes et les bourgs principaux de l'AEIm.



### 3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AEIn

#### 3.3.3.1 Monuments Historiques

L'aire d'étude intermédiaire comprend dix Monuments Historiques, trois classés, un classé et inscrit, et six inscrits. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. Les monuments inventoriés sont des monuments religieux (une collégiale, deux églises et un ancien prieuré), deux ouvrages (ponts), deux bâtiments urbains et un château.

#### Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEIn

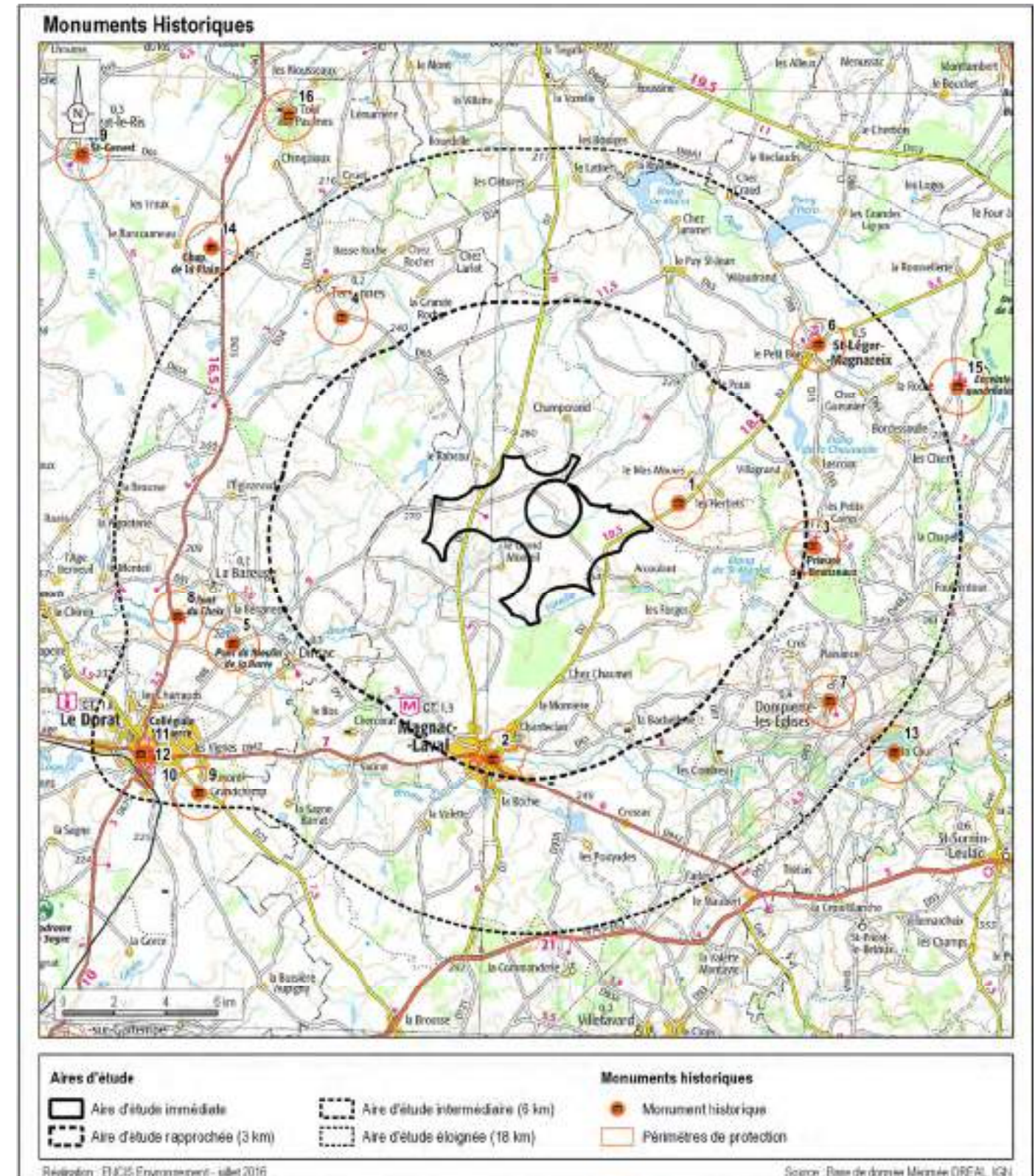
La ville du Dorat rassemble quatre Monuments Historiques dont le plus visible est la Collégiale dont le clocher est visible aux alentours. Les autres monuments de la ville ne sont pas en relation visuelle avec l'extérieur en direction de l'AEIm. Les ponts de la vallée de la Brame participent au caractère pittoresque de cette vallée tandis que les clochers des autres églises caractérisent la silhouette des villages où elles sont situées.

**Parmi les 10 Monuments Historiques, 1 présente un enjeu fort, 4 présentent un enjeu modéré et 5 un enjeu faible.**

#### Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEIn

La grande majorité des Monuments Historiques de l'AER ne présente aucune relation visuelle potentielle (visibilité depuis les périmètres protégés, covisibilité). Ils sont en effet nombreux à être situés au cœur de centre villes historiques, qui du fait d'un bâti dense, n'offrent aucune visibilité lointaine. Seules certaines églises pourraient être perçues conjointement à l'AEIm, lorsque des points de vue en hauteur et dégagés le permettent. Pour les autres, en situation isolée au cœur du plateau de la Basse Marche, le relief relativement plan et les effets d'écran formés par les structures du bocage ont rapidement raison des visibilités ou covisibilités à cette distance. Les ponts, situés en fond de vallées encaissées, n'offrent aucune visibilité ouverte en direction de l'AEIm. Camouflés par une végétation dense, ils sont même souvent indécélables depuis les rebords des vallées.

**Parmi les 10 MH de l'AEIn, un monument présente une sensibilité modérée vis-à-vis de la zone de projet. Deux autres présentent des sensibilités de covisibilité faibles et quatre des sensibilités négligeables.**



Carte 23 : Localisation des Monuments Historiques de l'aire d'étude intermédiaire



**Description des éléments patrimoniaux présentant des sensibilités modérées à faible et des enjeux forts à modérés**

L'ensemble des Monuments Historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des sensibilités modérées à faible et des enjeux forts à modérés.

- **La Porte bergère du Dorat** : elle marque l'ancien accès au bourg depuis le sud à travers les remparts. **L'enjeu de cet élément est modéré.**

Située sur le coteau orienté au sud-ouest, elle ne présente aucune covisibilité avec l'AEIm située au nord-est.

**La sensibilité est nulle.**

- **La Collégiale du Dorat** : cette imposante église romane (77 mètres de long et 39 mètres au transept), est bâtie en granite gris. Son plan est en croix latine. Sa construction a débuté au XIIe siècle. Elle fut fortifiée au XVe siècle, d'où son caractère massif. Elle a été classée monument historique en 1846.

**L'enjeu de cet élément est fort.**

Depuis l'entrée sud de la ville, un point de vue dégagé (cf. photo n°43) permet de percevoir l'église et potentiellement un élément de grande hauteur situé sur l'AEIm. La distance et l'unicité de la vue rendent **la sensibilité modérée.**

- **L'ancienne hospice de Grandchamp au Dorat** : La chapelle est protégée ainsi que les deux corps de logis qui la flanquent. Le bâti date de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. **L'enjeu de cet élément est modéré.** Le site est protégé des vues vers l'AEIM grâce à la butte située au nord-est. On ne recense aucune vue ni covisibilité. **La sensibilité est nulle.**

- **L'église de Dompierre-les-Eglises** : cette église du XV<sup>ème</sup> siècle et son clocher est inscrit depuis 1925. Le clocher et la flèche, très aigüe, sont couverts en bardeaux de bois de châtaignier. **L'enjeu de cet élément est modéré.**

La trame bocagère lâche de ce secteur rend les vues possibles en marge du monument, en sortant du bourg à l'ouest. Une covisibilité lointaine (à plus de 700m du clocher) est également possible depuis la croix de Chaffaud au sud-est du village (cf. photo 34). Ces vues restent toutefois partielles, et aucune n'est recensée à proximité de l'édifice. La distance et l'unicité de la vue rendent **la sensibilité faible.**

- **L'église de Saint-Léger-Magnazeix** : cette église du XII<sup>ème</sup> siècle est inscrite et sa travée occidentale est classée. **L'enjeu de cet élément est modéré.**

Une covisibilité est possible avec le clocher depuis la D2 au nord-est du village. La distance et l'unicité de la vue rendent **la sensibilité faible.**

- **Le prieuré de la Celle Grandmontaine des Bronzeaux** : les bâtiments furent construits entre les XIIe et XIIIe siècles et remaniés à la fin du XVIe siècle. Après la Révolution, l'église fut détruite et la celle transformée en exploitation agricole. L'ensemble des bâtiments est classé au titre des Monuments Historiques depuis 1999. Le bâtiment est visitable en été. **L'enjeu de cet élément est faible**

Une vue très partielle est possible depuis l'accès au bâtiment, cependant la végétation rend cette vue anecdotique. L'unicité de la vue rend **la sensibilité faible.**



Photographie 32 : Silhouette de la Collégiale du Dorat.





*Photographies suivantes : Quelques monuments de l'AEIn. De gauche à droite et de haut en bas : 33 - Le portail de la collégiale du Dorat / 34 - L'ancien hospice de Grandchamp / 35 - L'église de Dompierre-les-Eglises / 36 - La porte bergère du Dorat / 37 - L'église de St-Léger-Magnazeix / 38 - La Celle des Bronzeaux*

Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude intermédiaire							
N°	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
12	Le Dorat	Porte Bergère	Cette porte bergère marque l'ancien accès au bourg à travers les remparts. Située sur le coteau orienté au sud ouest, elle ne présente aucune covisibilité avec l'AEIm au nord-est.	Classé	Modéré	Nulle	6880
11	Le Dorat	Hôtel de la Pouge	Situé au cœur du centre ancien de Le Dorat, sur une rue étroite, cet hôtel est encadré de bâtiments empêchant toute covisibilité ou vue vers l'AEIm, même si des vues sont possibles depuis le périmètre de protection MH (voir ci-dessous).	Inscrit	Faible	Nulle	6830
10	Le Dorat	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens (Collégiale)	Située dans une trame bâtie dense, il n'existe pas de vue depuis l'église ou son parvis. Des covisibilités lointaines sont également possibles ponctuellement depuis le sud-ouest, en périphérie du périmètre de protection.	Classé	Fort	Modérée	6720
9	Le Dorat	Ancien Hospice de Grandchamp	Le site est protégé des vues par la butte située au nord-est, pas de covisibilités possibles.	Inscrit	Modéré	Nulle	6560
8	La Bazeuge / Dinsac	Pont du Cheix	Le contexte bocager ajouté à ce léger encaissement ne laisserait passer que des vues partielles vers l'AEIm.	Inscrit	Faible	Négligeable	5000
7	Dompierre-les-Eglises	Eglise	La trame bocagère lâche de ce secteur rend les vues possibles en marge du monument, en sortant du bourg à l'ouest. Des covisibilités lointaines (clocher éloigné) sont également possibles en arrivant par le sud-est. Ces vues restent toutefois partielles, et aucune n'est recensée à proximité de l'édifice.	Inscrit	Modéré	Faible	4830
6	Saint-Léger-Magnazeix	Eglise	Entourée de constructions peu de covisibilité possible.	Classé/Inscrit	Modéré	Faible	4830
5	Dinsac	Pont du Moulin de la Barre	Le pont traverse la Brame dans une section de la rivière où la ripisylve est dense, ce qui empêche toute visibilité depuis les abords de cette construction. Des visibilités partielles sont possibles depuis la route à travers des percées du bocage en limite du périmètre de protection.	Inscrit	Faible	Négligeable	4210
4	Tersannes	Château de La Mothe	Situé en creux de vallon et dans un contexte bocager. Propriété d'une personne privée. Covisibilité possible depuis la route en point haut.	Inscrit	Faible	Négligeable	3930
3	Saint-Léger-Magnazeix	Ancienne Celle Grandmontaine des Bronzeaux (bâtiments et sols)	Covisibilité très faible dans l'orientation du vallon en fonction des boisements.	Classé	Faible	Faible	3150

Tableau 6 : Inventaire des Monuments Historiques de l'aire d'étude intermédiaire



### 3.3.3.2 Les sites protégés : UNESCO, AVAP/ZPPAUP, sites inscrits et classés

Un site protégé a été recensé dans l'aire d'étude intermédiaire. Il est localisé sur la carte ci-contre. Il s'agit de la ZPPAUP du Dorat. Cette aire d'étude ne comprend pas de site classé ou inscrit

#### Description des sites patrimoniaux présentant des sensibilités modérées

L'ensemble des sites protégés de l'AEIn est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des sensibilités modérées.

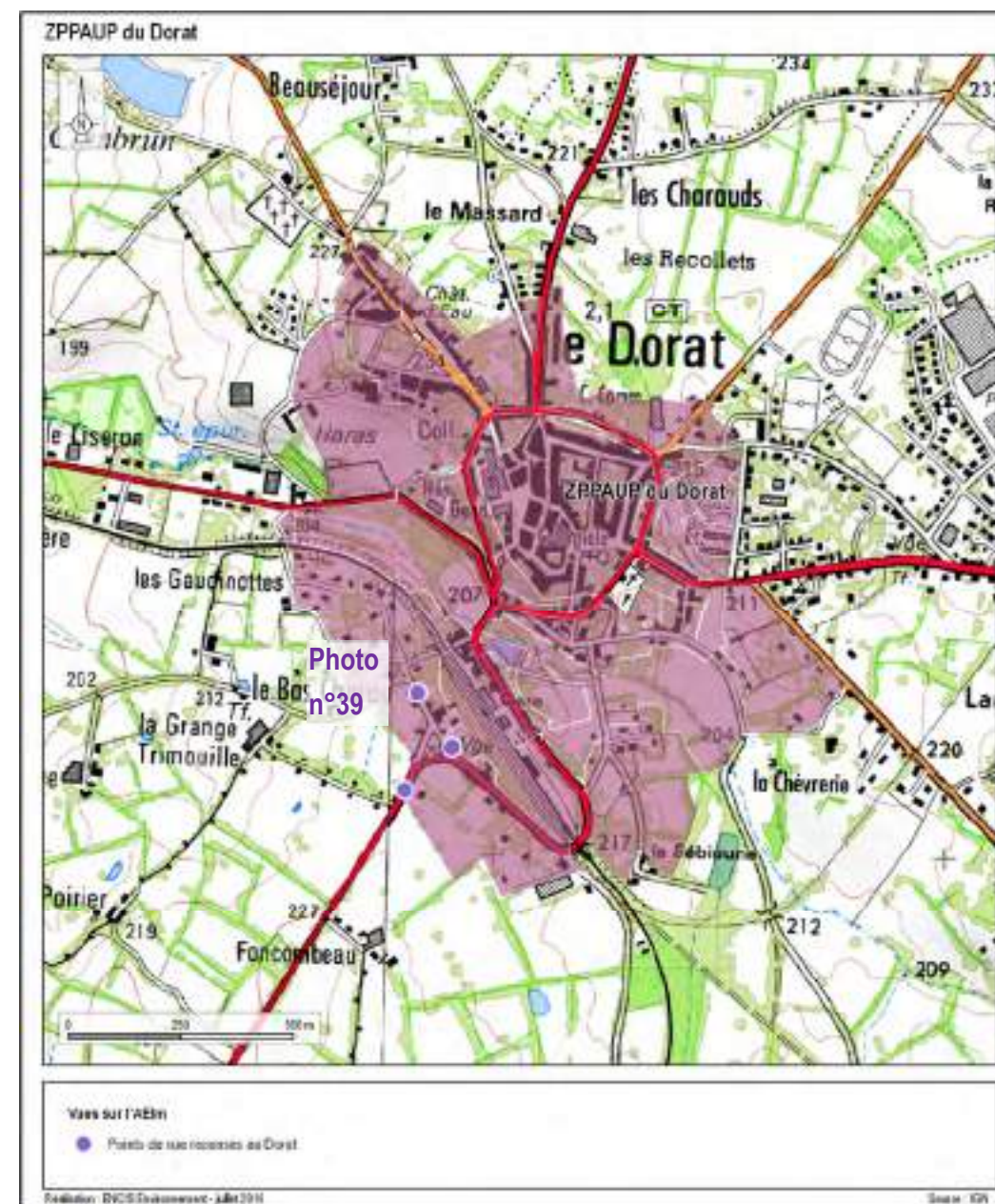
#### La ZPPAUP du Dorat

Il n'existe pas d'AVAP dans le périmètre d'étude, mais une ZPPAUP est recensée dans l'AEIn, localisée au Dorat. Elle englobe le cœur historique de la cité, les anciens remparts ainsi que les quartiers périphériques proches. *L'enjeu de cette ZPPAUP est jugé fort en raison de la reconnaissance accordée aux monuments qu'elle regroupe, en particulier la collégiale Saint-Pierre-ès-Liens (cf. Chapitre 3.3.3.1).*

Le centre historique du Dorat est construit sur une butte située entre deux vallons secondaires de la Brame. La densité du bâti masque la plupart des vues vers l'extérieur depuis les quartiers anciens (cf. carte 22). On note cependant la présence d'un panorama partiel (partie haute de l'AEIn au-dessus d'une masse boisée) sur la RD 675 au sud (cf. 3.3.3.1). *La sensibilité visuelle de la ZPPAUP vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIn reste modérée.*



Photographie 39 : Panorama depuis le sud-ouest du périmètre de la ZPPAUP



Carte 24 : Site protégé de l'aire d'étude intermédiaire

#### Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés, ZPPAUP/AVAP - Aire d'étude intermédiaire

N°	Départ.	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIn
1	87	Le Dorat	Deux points de vue recensés : depuis le rebord de la vallée du Vincou au sud-ouest du périmètre de la ZPPAUP, à proximité de la D 675	ZPPAUP	Fort	Modérée	6,3

Tableau 7 : Inventaire des sites patrimoniaux et paysagers de l'AEIn



### 3.3.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine inventorié

Deux sites emblématiques sont recensés dans l'AEIn (cf. carte et tableau pages suivantes).

#### La vallée de la Brame

A proximité de Dompierre-les-Eglises, ce site correspond à une portion sinueuse et encaissée de la Brame. Cette partie de la rivière comporte plusieurs éléments architecturaux intéressants : le moulin des Combes, le Moulin du Couret et le Moulin de Dompierre, ainsi que le château de Dompierre, monument historique inscrit. Plusieurs circuits de randonnée empruntent la vallée et ses abords : circuit du château, circuit panoramique, circuit de l'oratoire du Couret. *L'enjeu est faible.*

Ce secteur de la vallée est relativement encaissé et très peu de vues sont possibles vers les lointains.

*La sensibilité est faible.*



Photographie 40 : Panorama sur la vallée de la Brame depuis la Croix de Chaffaud en direction opposée à l'AEIm.

#### L'étang de Murat

C'est un étang très ancien, sa date de création est antérieure à 1629. L'étang de Murat présente un intérêt ornithologique et botanique. Cet étang vient d'être acheté par la Fondation des habitats et de la faune sauvage et est géré par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne. Un observatoire a été aménagé en rive nord pour observer la faune. *L'enjeu est faible.*

Une vue partielle vers l'AEIm est possible notamment depuis l'observatoire. *La sensibilité est modérée.*



Photographie 41 : Panorama sur l'étang de Murat depuis les ouvertures de l'observatoire ornithologique.

Le domaine de Chercorat est décrit dans l'aire d'étude rapprochée.

#### Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude intermédiaire

N°	Départ.	Nom - description	Commentaire	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
3	87	Etang de Murat	Observatoire ornithologique. Vues généralement filtrées par les haies bocagères. Vues possibles, notamment à proximité du barrage et de l'observatoire de la faune.	Faible	Modérée	4,2
2	87	Vallée de la Brame	Vallée relativement encaissée et boisée. Quelques vues lointaines existent depuis les rebords, notamment depuis la D45 et le Hameau du Couret.	Faible	Faible	3,6

Tableau 8 : Inventaire des sites emblématiques de l'AEIn





Carte 25 : Sites emblématiques de l'aire d'étude intermédiaire

### 3.3.4 Les sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude. Elles figurent sur la carte de sites touristiques (cf. 3.3.2.4)

#### Description des sites touristiques de l'AEIn présentant une sensibilité modérée

Les sites les plus notables sont : la collégiale du Dorat (cf. 3.3.3.1), l'étang de Murat (cf. 3.3.3.3) et l'étang des Pouyades.

La collégiale du Dorat et l'Etang de Murat sont décrits dans les chapitres précédents.

#### ➤ L'étang des Pouyades

C'est un étang de pêche et de baignade disposant d'hébergement au bord de l'eau (12 gîtes) avec l'organisation d'activités pour les vacanciers. **Ce site présente un enjeu faible.**

Des vues sont dégagées vers l'AEIm depuis la berge sud de l'étang ; la partie nord de l'étang est hors de la ZIV. **La sensibilité vis-à-vis d'un projet dans l'AEIm est modérée.**



Photographie 42 : Panorama sur l'étang et les gîtes des Pouyades.

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude intermédiaire								
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en mètres)
9	87	Le Dorat	Collégiale Saint-Pierre	Située dans une trame bâtie dense, il n'existe pas de vue depuis l'église ou son parvis (à vérifier). Des covisibilités lointaines sont également possibles ponctuellement depuis le sud-ouest, en périphérie du périmètre de protection.	Classé	Fort	Modérée	6720
8	87	Saint-Léger-Magnazeix et Lussac-les-Eglises	Etang de Murat	Observatoire ornithologique. Vues généralement filtrées par les haies bocagères. Vues possibles, notamment à proximité du barrage et de l'observatoire de la faune.	-	Faible	Modérée	4200
7	87	Magnac-Laval	Etang des Pouyades et hameau de gîtes	L'ouverture visuelle créée par le lac engendre une visibilité importante depuis la berge opposée et génère des covisibilités avec le hameau de gîtes.	-	Faible	Modérée	3800
6	87	Dompierre-les-Eglises	Vallée de la Brame	Vallée relativement encaissée et boisée. Quelques vues lointaines existent depuis les rebords, notamment depuis la D45 et le Hameau du Couret.	-	Faible	Faible	3600
5	87	Saint-Léger-Magnazeix	Prieuré des Bronzeaux	Covisibilité très faible dans l'orientation du vallon en fonction des boisements.	Classé	Modérée	Faible	3150

Tableau 9 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire



### **3.3.5 Les parcs éoliens et autres projets connus**

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets connus » est nécessaire en vue d'étudier les éventuels co-visibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

A l'échelle de l'aire intermédiaire, il n'y a pas de parcs éoliens construits.

Il n'y a pas de parcs éoliens ni de projets connus dans l'aire d'étude intermédiaire.

### 3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire rapprochée est de 3 km.

#### 3.4.1 La description des structures et motifs paysagers

Le territoire de l'aire d'étude rapprochée correspond à un relief tabulaire en interfluve entre les vallées de la Brame au sud et les vallées secondaires affluentes de la Benaize au nord. Le plateau est occupé par une mosaïque de prairies de fauche, de pâtures et de cultures délimitées par une trame bocagère dense.

##### **Le relief et les cours d'eau**

Le territoire de l'AER est globalement vallonné même si l'on trouve des replats le long de la ligne de faite. Ce territoire est traversé par une rivière importante. Au sud, la Brame sinue tranquillement entre des versants doux. Le bocage du plateau s'étend sur ses versants pratiquement jusqu'à la rivière. De nombreux vallons secondaires, plus discrets, sculptent des reliefs arrondis sur le plateau. On note également la présence d'étangs sur le plateau. Le relief des petites vallées est peu perceptible du fait de la présence du bocage qui limite les vues lointaines et les panoramas.

##### **Le bocage**

Dans l'AER, les structures bocagères restent denses et bien conservées. Les linéaires arborés du plateau sont principalement composés de chênes de haut jet, souvent accompagnés d'une strate arbustive. Les limites de parcelles qui ne sont pas marquées par des linéaires d'arbres sont souvent accompagnées de haies basses composées d'une végétation spontanée (ronciers, fougères...) taillées à l'épaveuse le long des routes. Les successions de haies du bocage créent des écrans et dessinent des horizons plus ou moins proches, filtrant les perceptions visuelles. On note la présence d'un bocage particulièrement dense sur une zone partant du centre de l'aire immédiate en direction du sud-est.

##### **L'agriculture**

Les parcelles agricoles sont très majoritairement des prairies de fauche naturelles ou artificielles et des

pâturages. Les terres arables sont utilisées pour des cultures fourragères (maïs principalement). On note une présence très marginale de tournesol (quelques parcelles de taille réduite) et de vergers et potagers à proximité des lieux de vie.

##### **Les boisements**

Il existe un boisement de taille importante dans l'AER : le bois de Magnac-Laval (environ 130 Ha). Les autres parcelles arborées du plateau sont de petite taille. On y trouve majoritairement des feuillus en mélange, avec une dominante de chênes. Dans les vallées, les boisements sont principalement localisés sur des terrains pentus inaccessibles pour l'exploitation agricole (chêne, frêne, châtaignier) ou à proximité des cours d'eau (ripisylves d'aulnes, et de saules). On trouve très ponctuellement des plantations de résineux dans les pentes ou de peupliers dans les vallons humides.

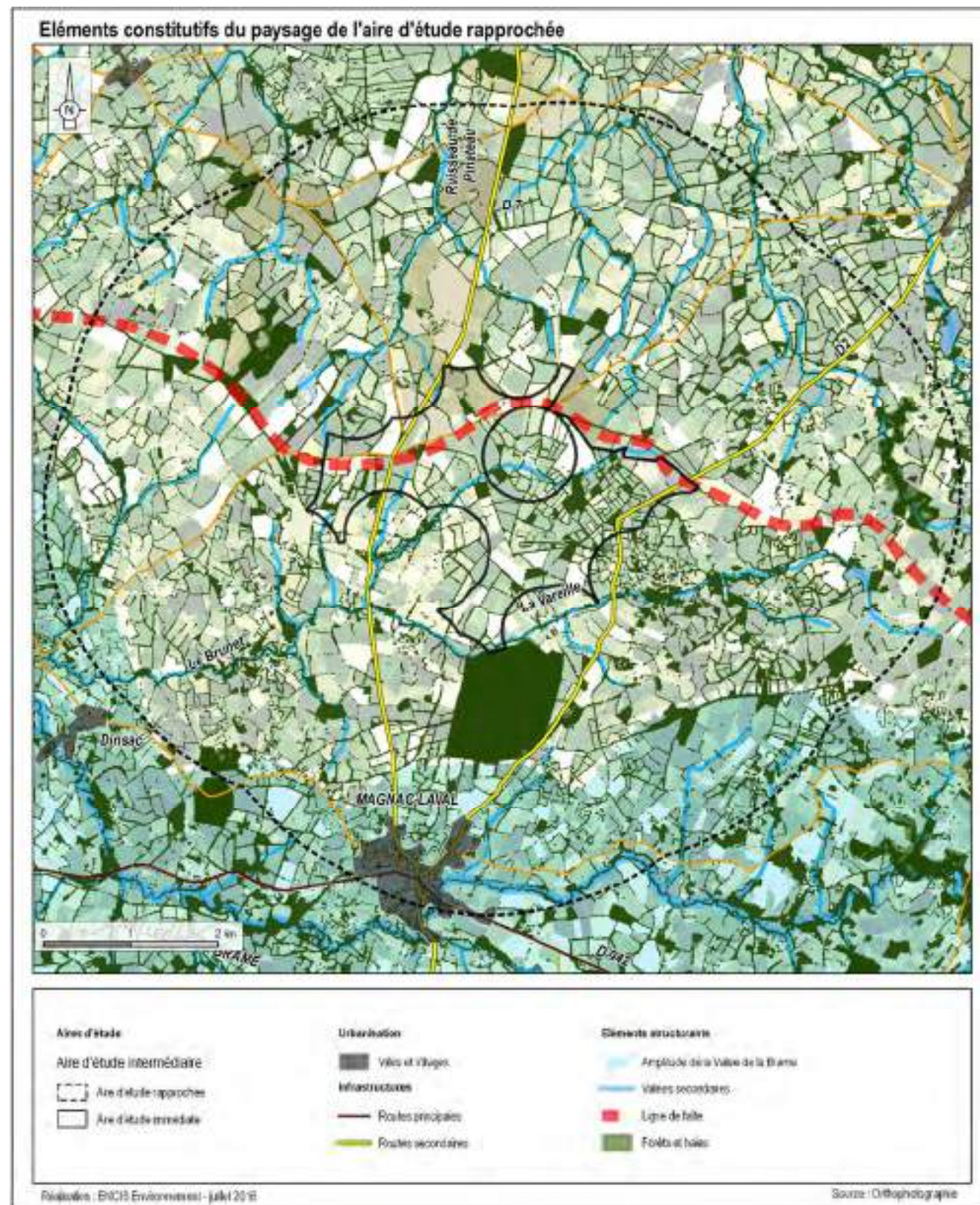
##### **Les routes et les chemins**

Le réseau de routes est assez dense. Il s'étend en étoile depuis les bourgs pour les relier entre eux. La D7 est orientée nord-sud et suit un tracé très rectiligne et la D2 est axée nord-est / sud-ouest. Ces grandes percées rectilignes sont quasiment les seuls lieux permettant d'avoir une vision lointaine. Elles ne desservent pas les hameaux de l'AER, mais des routes secondaires permettent de les rejoindre. Les routes sont bordées de fossés enherbés et / ou de talus parfois hauts. Des haies basses ou arborées longent parfois les limites de parcelles de prairies. Les chemins de desserte agricole sont en terre ou enherbés, parfois bordés de haies.

##### **L'habitat**

L'habitat est dispersé. En dehors du village de Magnac-Laval, il est réparti assez uniformément dans l'AER sous la forme de hameaux et de fermes isolées. Bon nombre d'entre eux sont à vocation agricole, composés de corps de fermes anciens réhabilités en habitations auxquels s'ajoutent des stabulations récentes aux formes et matériaux divers (charpentes métalliques, tunnels arrondis, bardage bois, ...). Les hameaux d'habitation, de taille plus importante, sont souvent organisés autour d'un espace central ouvert ou le long d'une route. Les bâtiments anciens, aux volumes simples, sont en granite. Quelques pavillons plus récents sont présents très ponctuellement en lisière des bourgs et hameaux.





Carte 26 : Eléments de paysage de l'AER.



Photographie 43 : L'entrée est de Magnac-Laval, le pont sur la Brème (cf. carte page suivante).



Photographie 44 : Le tracé de la D 7 dans les vallonnements du plateau en limite nord de l'aire immédiate.



Photographie 45 : Le tracé de la D 2 à la sortie nord-est de Magnac-Laval (cf. carte page suivante).



Photographie 46 : les haies basses ou arborées du bocage, en limite ouest de l'aire immédiate.



### 3.4.2 Les espaces vécus

L'AER englobe une ville et une soixantaine de hameaux localisés sur la carte n°27 en pages suivantes.

#### 3.4.2.1 Les perceptions depuis les villes et villages

Magnac-Laval est la seule ville de l'AER, il n'y a pas de villages, seulement des hameaux de moins de 40 habitations.

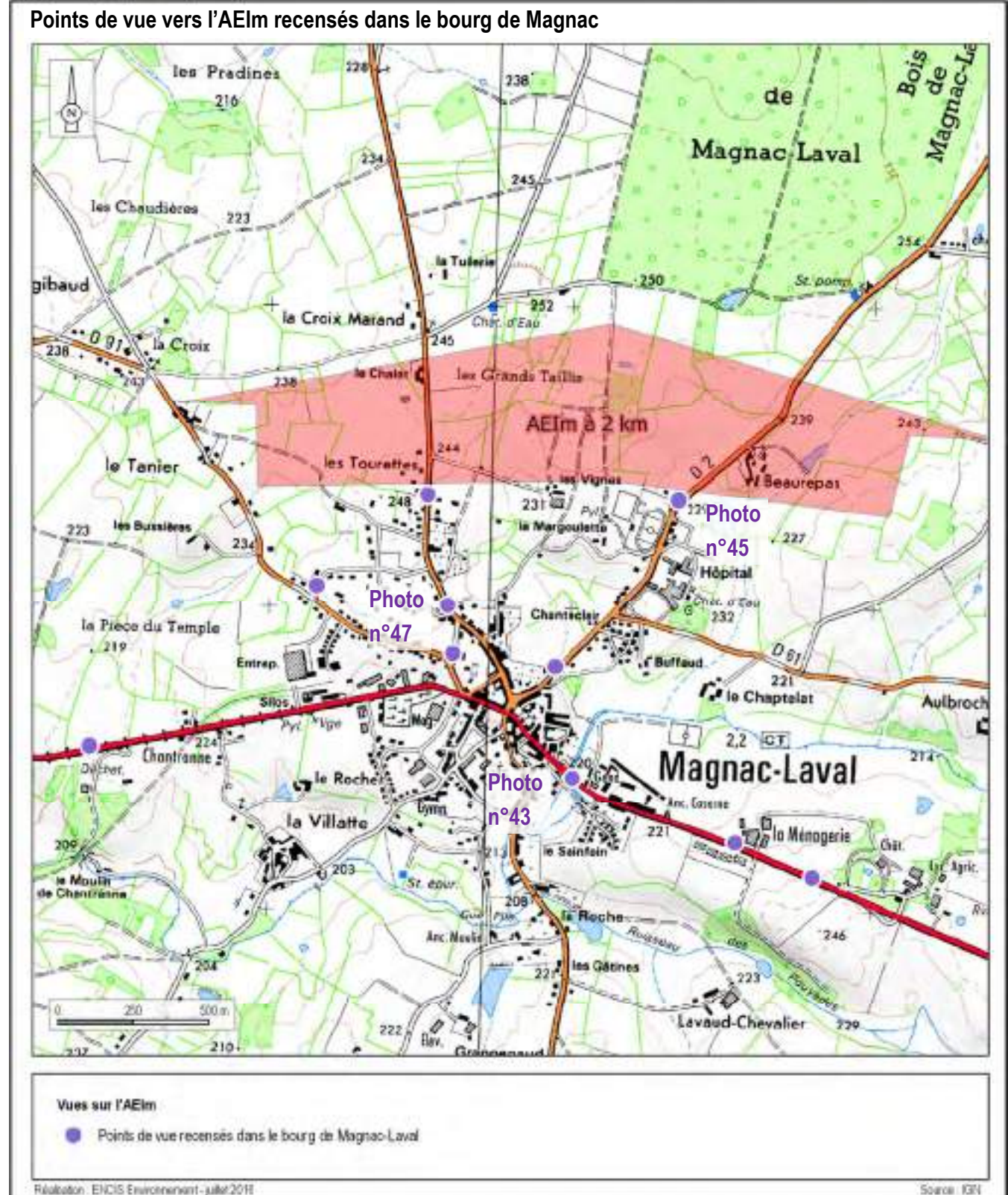
#### Magnac-Laval (1 790 habitants - INSEE 2013)

La ville de Magnac-Laval est située en limite nord de l'AER, entre 2,2 et 3 km de l'AEIm. Il s'agit du bourg le plus important de l'aire d'étude rapprochée, avec 1 818 habitants. Le centre historique est implanté en rive droite de la Brame, sur un léger relief orienté vers le sud-ouest. Des quartiers d'habitat pavillonnaire se sont développés autour du bourg le long des routes qui s'étendent en étoile vers les autres villes du plateau de la Basse Marche (Le Dorat, Bellac). Elle se situe à une altitude inférieure à celle de l'AEIm (220 m environ pour une AEIm à 260 m en moyenne). Une grande partie de la ville et de sa périphérie sont comprises dans le périmètre de protection modifié de l'église (cf. 3.4.3.1).

La densité importante du bâti dans le centre-bourg ne permet que peu de vues vers l'AEIm. Les extensions pavillonnaires plus récentes, très étalées et peu denses, laissent quant à elles filtrer des vues entre les maisons. Les principales routes d'accès, notamment depuis le nord (D7 et D2), offrent des vues plus ou moins complètes, la plupart du temps au-dessus des linéaires boisés du bocage. Les covisibilités entre l'AEIm et la silhouette du bourg sont particulièrement présentes depuis l'est de la ville, le long de la D942, aux abords de la Ménagerie et depuis le pont au-dessus de la Brame. Depuis ces secteurs, le linéaire d'arbres accompagnant la rivière est moins dense et permet des panoramas partiels, souvent dans le même champ de vision que la silhouette du clocher. Compte tenu du peu de visibilité possibles depuis le centre-ville, des filtres du bocage assez présents, *la sensibilité de Magnac-Laval est jugée modérée.*



Photographie 47 : Panorama depuis la D 7 à hauteur d'une parcelle agricole dans le bourg de Magnac-Laval.



Carte 27 : Points de vue vers l'AEIm recensés dans le bourg de Magnac.



### 3.4.2.2 Les perceptions depuis les hameaux

Les hameaux de l'AER sont répartis de manière ponctuelle et régulière sur l'ensemble de l'AER.

Une typologie en fonction de leur relation avec le paysage alentour a été réalisée dans un premier temps. Cette typologie, associée à des visites de terrain, nous a permis de déterminer les sensibilités de ces hameaux vis-à-vis de la zone projet

**Les petits hameaux très proches de l'AEIm présentent des enjeux forts** du fait de leur proximité à l'AEIm (hameaux n° 1 à 20). La plupart sont cependant en partie protégés des vues par leur typologie. Les bâtiments agricoles forment souvent une cour rectangulaire relativement coupée du paysage extérieur. Dans ces hameaux agricoles il n'y a généralement qu'un bâtiment dédié à l'habitation, les autres sont des bâtiments d'exploitation. Cependant la sensibilité y est forte car la proximité à l'AEIm permet des vues sur des éléments de 180 m de hauteurs, même à l'intérieur d'une cour fermée. Le Hameau de **Beaubatou** (15) est entouré par l'AEIm et présente de surcroît un risque d'encerclement.

**Les hameaux regroupant plus d'une quinzaine d'habitations** pouvant former un réseau de ruelles ou des ouvertures créant un espace public.

**Arcoulant** (n°5) : le hameau est situé en point haut, les bâtiments forment des ruelles peu larges. L'ensemble est entouré de haies arborées. On recense notamment un panorama vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau, à l'ouest en descendant sur la D2 (cf. photo n°48).

**La Gervaudie – La Plauderie** (n°7) : le hameau est situé en rive gauche du ruisseau de la Vareille, les bâtiments forment une rue peu large. L'ensemble est entouré de haies arborées. On recense notamment un panorama vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau, au sud-ouest vers la D7 (cf. photo n°50).

**La Loubresse** (n°11) : le hameau est situé sur un versant orienté à l'opposé de l'AEIm, les bâtiments forment une rue courbe. Les jardins sont entourés de haies arborées. On recense notamment un panorama vers l'AEIm depuis les ouvertures entre les arbres depuis la route.

**Le Dognon** (n°24) : le hameau est situé sur un versant orienté vers l'AEIm, les bâtiments forment une rue à angle droit. L'ensemble est entouré de haies arborées. On recense notamment un panorama vers l'AEIm depuis les ouvertures entre les bâtiments (cf. photo n°51).

**Le Mas Maulvis** (n°25) : le hameau est situé en point haut orienté vers l'AEIm, les bâtiments forment des ruelles peu larges, avec aussi quelques pavillons. L'ensemble est entouré de haies arborées denses. On recense notamment un panorama vers l'AEIm depuis la RD 2.

**Les Lèzes** (n°31) : le hameau est situé en point haut, les bâtiments forment une ruelle peu large, en courbe et en impasse. L'ensemble est entouré de haies arborées. On recense des vues vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau.

**La Mornière** (n°38) : le hameau est situé sur un versant orienté vers le sud-ouest. L'ensemble est entouré de haies arborées. On recense très partielles vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau.

**Puygibaud** (n°51) : le hameau est situé en point haut, les bâtiments forment des ruelles peu larges et une placette. L'ensemble est entouré de haies arborées. La distance de 2500 m associée à la végétation rend les vues très partielles.

Le tableau en page suivante inventorie les bourgs et hameaux de l'AER (cf. carte suivant le tableau), et les enjeux de visibilité depuis ceux-ci vis-à-vis de la zone projet. Les visibilités depuis les hameaux vers le projet seront étudiées plus précisément lors de l'analyse des impacts, notamment par des photomontages.



Photographie 48 : Vue vers l'AEIm depuis le hameau d'Arcoulant (n°5) situé immédiatement à l'est de l'AEIm





*Photographie 49 : Vue sur le Petit Monteil (n°9) à gauche et le Grand Monteil (n°8) à droite, deux petits hameaux situés immédiatement au sud de l'AEIm*



*Photographie 50 : Vue sur le hameau de la Gervaudie (n°7), situé immédiatement au sud de l'AEIm (source Google streetview)*



*Photographie 51 : Vue sur le hameau de Dognon (n°24), situé immédiatement au sud-ouest de l'AEIm (source Google streetview)*



## Inventaire et évaluation des sensibilités des villes et hameaux de l'AER

N°	Bourgs	Nb d'habitants (commune)	Situation - description	Distance au site (en m)	Sensibilité
-	<b>Magnac-Laval</b>	1818	Sur un versant orienté vers le sud, en rive droite de la Vallée de la Brame. Très peu de visibilité depuis le centre-bourg, mais de nombreux points de vue et panoramas plus ou moins complets observables depuis la périphérie nord de la ville (D2 et D7 notamment) et depuis l'entrée est (D 942). Quelques vues dans les ruelles axées vers l'AEIm	2700	Modérée

Tableau 10 : Sensibilité des villes et villages de l'aire d'étude rapprochée vis-à-vis de la zone projet.

N°	Hameaux	Nombre d'habitations	Situation - description	Distance au site (en m)	Sensibilité
63	<b>Le Mas Brunet</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une ruelle en impasse. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	3000	Négligeable
62	<b>La Rue</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	3000	Négligeable
61	<b>Viville</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	3000	Négligeable
60	<b>Chez Leuny</b>	< 5	bâtiments et hangars formant alignés sur la route. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	3000	Négligeable
59	<b>Villagrands</b>	10 à 20	bâtiments construits le long de la rue. L'ensemble est entouré jardins et de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des bâtiments.	3000	Négligeable
58	<b>Le Poux</b>	10 à 20	bâtiments formant quelques ruelles peu larges. L'ensemble est entouré jardins et de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des bâtiments.	3000	Négligeable
57	<b>Les Charrauds de Bronzaud</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	3000	Négligeable
56	<b>Pinateau</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2500	Négligeable

N°	Hameaux	Nombre d'habitations	Situation - description	Distance au site (en m)	Sensibilité
55	<b>Le Gai Salmon</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2500	Négligeable
54	<b>La Chèverrie</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2500	Négligeable
53	<b>La Monteillerie</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2500	Négligeable
52	<b>Vaugelade</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2500	Négligeable
51	<b>Puygibaud</b>	20 à 30	bâtiments formant quelques ruelles peu larges. L'ensemble est entouré jardins et de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des bâtiments.	2500	Faible
50	<b>Le Tanier</b>	5 à 10	quelques bâtiments construits le long de la route. L'ensemble est entouré jardins et de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements depuis la D 91	2500	Négligeable
49	<b>La Rivière - Aulbroche</b>	5 à 10	bâtiments et hangars formant une cour fermée. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2500	Négligeable
48	<b>La Bachellerie</b>	5 à 10	bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements.	2500	Négligeable
47	<b>Boisjeune - Etruchapt</b>	10 à 20	bâtiments et hangars formant quelques ruelles. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements. Patrimoine recensé au PLU (bâtiment)	2500	Faible
46	<b>Les Charrauds de Bronzeau</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour impasse. Présence d'une chambre d'hôtes. L'ensemble est entouré de haies arborées notamment à l'ouest en direction de l'AEIm. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2500	Négligeable
45	<b>Les Jourdières</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2500	Négligeable
44	<b>Le Picq</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2500	Négligeable
43	<b>La Jalmouche</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2000	Négligeable
42	<b>Pouffarie - Lascoux</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2000	Négligeable



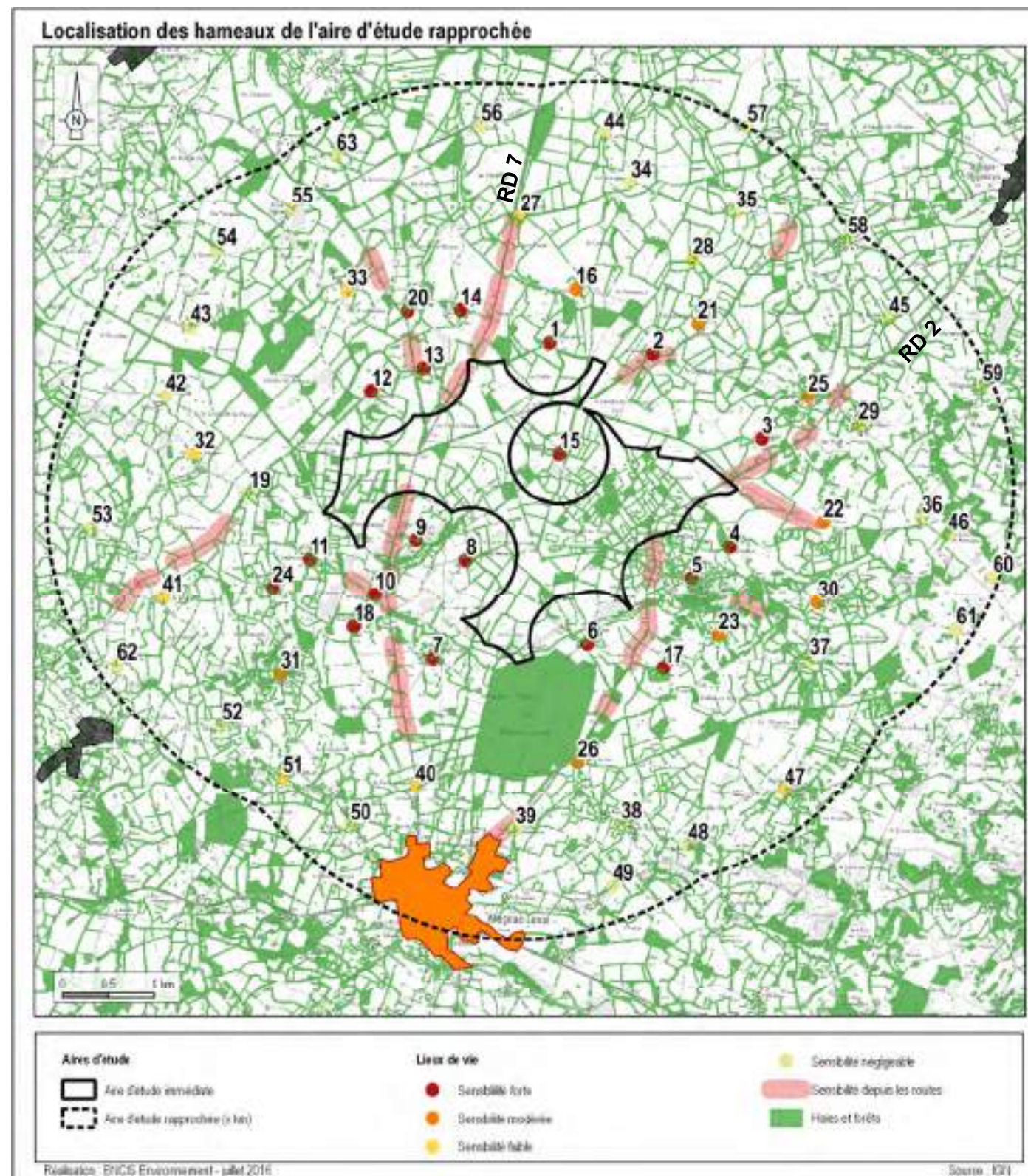
N°	Hameaux	Nombre d'habitations	Situation - description	Distance au site (en m)	Sensibilité
41	<b>La Mazère - La Cour</b>	5 à 10	bâtiments et hangars formant une rue à angle droit. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2000	Faible
40	<b>La Croix Marand - Le Chalet</b>	5 à 10	Quelques bâtiments construits le long de la route. L'ensemble est entouré jardins et de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements dans l'axe de la D7	2000	Faible
39	<b>Beaurepas</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2000	Négligeable
38	<b>La Mornière - La Barre</b>	20 à 30	bâtiments et hangars formant quelques ruelles. L'ensemble est entouré de jardins et de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2000	Faible
37	<b>Les Petites Forges</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2000	Négligeable
36	<b>Villeux</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2000	Négligeable
35	<b>Les Martinières</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2000	Négligeable
34	<b>Les Laurencières</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue partielle vers l'AEIm entre les ouvertures des haies et des boisements	2000	Négligeable
33	<b>Ricoux</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau. Patrimoine recensé au PLU (Château de Ricoux)	1500	Faible
32	<b>La Vergne</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau.	1500	Faible
31	<b>Les Lèzes</b>	20 à 30	bâtiments et hangars formant une rue en courbe. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers l'AEIm depuis la route.	1500	Modérée
30	<b>Les Grandes Forges</b>	10 à 20	bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau. Patrimoine recensé au PLU	1500	Modérée
29	<b>Les Herblets</b>	< 5	bâtiments et hangars le long de la route. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers l'AEIm depuis la route	1500	Faible
28	<b>Le Couteil</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau	1500	Faible
27	<b>Le Carreau</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau	1500	Faible

N°	Hameaux	Nombre d'habitations	Situation - description	Distance au site (en m)	Sensibilité
26	<b>Chez Chaumet</b>	< 5	Quelques pavillons construits le long de la route. L'ensemble est entouré jardins et de haies arborées. Hameau en grande partie coupé des vues vers l'AEIm par le bois de Magnac-Laval	1250	Modérée
25	<b>Le Mas Maulvis</b>	10 à 20	bâtiments et hangars formant un maillage de ruelles avec quelques pavillons. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau	1250	Modérée
24	<b>Le Dognon</b>	10 à 20	bâtiments et hangars formant une rue à angle droit. L'accès sud offre une vue dégagée sur le vallon. Panorama vers l'AEIm depuis la route au sud hameau.	1 000	Forte
23	<b>La Lande</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau. Patrimoine recensé au PLU	1 000	Modérée
22	<b>La Châtre</b>	< 5	bâtiments et hangars de part et d'autre de la route. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	1 000	Modérée
21	<b>Les Bourdelières</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la RD 88	1 000	Modérée
20	<b>Les Vergnes</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	750	Modérée
19	<b>Saint Maximin</b>	0	Grange en ruine, au bord de la route. Vue panoramique vers l'AEIm depuis la route	750	Négligeable
18	<b>La Vareille</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour fermée. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau. Patrimoine recensé au PLU	750	Forte
17	<b>Le Mas</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue surplombante vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau	750	Forte
16	<b>Champorand</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées et de forêt. Vue vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau	750	Modérée
15	<b>Beubatou</b>	< 5	bâtiments et hangars en retrait de la route, formant une cour fermée. L'ensemble est entouré de haies arborées. Risque d'encerclement du hameau en fonction de l'implantation du projet	500	Forte
14	<b>Pontalier - L'auberge</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une ruelle et une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau	500	Forte
13	<b>Le Rabeau</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	500	Forte
12	<b>La Monerie</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau	500	Forte



N°	Hameaux	Nombre d'habitations	Situation - description	Distance au site (en m)	Sensibilité
11	<b>La Loubresse</b>	10 à 20	bâtiments et hangars construits le long de la route. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	500	Forte
10	<b>La Vaublois</b>	< 5	bâtiments et hangars construits le long de la route. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	500	Forte
9	<b>Le Petit Monteil</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	500	Forte
8	<b>Le Grand Monteil</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour fermée. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	500	Forte
7	<b>La Gervaudie - La Plauderie</b>	10 à 20	bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	500	Forte
6	<b>Bernèze</b>	< 5	Hameau situé en contrebas de l'AEIm, risque d'effet de dominance. bâtiments et hangars formant une ruelle et une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis le chemin d'accès au hameau	500	Forte
5	<b>Arcoulant</b>	20 à 30	bâtiments et hangars formant des ruelles peu larges. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	500	Forte
4	<b>Le Soulier</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	500	Forte
3	<b>Sejotte</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour fermée. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	500	Forte
2	<b>Le Marcoux</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	500	Forte
1	<b>La Guenière</b>	< 5	bâtiments et hangars formant une cour fermée. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers l'AEIm depuis la route d'accès au hameau	500	Forte

Tableau 11 : Sensibilité des hameaux de l'aire d'étude rapprochée vis-à-vis de la zone projet.



Carte 28 : Sensibilité des lieux de vie et des axes de circulation de l'AER.

### 3.4.2.3 Les perceptions depuis les routes

#### La D7

Cette départementale traverse l'AER du nord au sud, reliant Magnac-Laval à Lussac-Les-Eglises.

Depuis le nord de Magnac-Laval, des ouvertures dans la trame bocagère permettent des vues vers l'AEIm, notamment lors des quelques passages en point haut et sur les portions rectilignes du tracé.

**La sensibilité visuelle est globalement modérée compte tenu de l'aspect dynamique de l'observation.**

#### La D2

Cette départementale traverse l'AER du sud vers le nord-est de l'AER, reliant Magnac-Laval à Saint-Léger-Magnazeix.

Depuis le nord de Magnac-Laval, des vues sont possibles au niveau de l'hôpital et du stade. Ensuite, le bois de Magnac masque les vues sur plusieurs centaines de mètres. Des ouvertures dans la trame bocagère permettent des vues vers l'AEIm, notamment lors des quelques passages en point haut et sur les portions rectilignes du tracé.

**La sensibilité visuelle est globalement modérée compte tenu de l'aspect dynamique de l'observation.**

#### La D942

Cette route est-ouest est concernée aux abords de Magnac-Laval en limite sud de l'AER.

A l'est de Magnac-Laval, l'AEIm est visible depuis le lycée agricole jusqu'à l'entrée du bourg au niveau du pont sur la Brame.

Depuis l'ouest, des vues très sporadiques sont possibles entre les arbres accompagnant le tracé de la route et les haies proches.

**La sensibilité visuelle est globalement faible compte tenu de la distance et de l'aspect dynamique de l'observation.**





*Photographie 52 : La D 7 immédiatement au sud de l'AEIm*



*Photographie 53 : La D 2 immédiatement au sud-est de l'AEIm*



### 3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AER

#### 3.4.3.1 Les Monuments Historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend deux Monuments Historiques.

L'ensemble de ces monuments est listé et décrit dans le paragraphe et tableau suivant.

- L'église Saint Maximin à Magnac-Laval. Cette église de style roman du XI<sup>ème</sup> siècle est incluse dans un réseau de ruelles en partie médiévales. L'édifice originel a été plusieurs fois modifié entre les XII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles. L'édifice se singularise par son clocher avec flèche en granite. La façade occidentale et le clocher sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 14 mai 1925. L'église est inscrite en totalité depuis le 7 janvier 2009. Le périmètre de protection a été modifié pour englober une partie de la vieille ville et de la vallée de la Brame. L'enjeu de cet élément est modéré.

La densité du bâti dans le village empêche les vues sur l'AEIm. Le périmètre de protection s'étend sur quelques parcelles agricoles au nord et à l'est du bourg. Ces espaces ouverts permettent des covisibilités mais ne sont pas fréquentés. Les routes d'accès au village permettent des vues vers l'AEIm (D2 et D7 au nord) et des covisibilités (D 942 à l'est depuis le pont sur la Brame et les abords de la Ménagerie cf. photo n°56). Ces potentielles covisibilités seront étudiées en détail dans la partie impact.

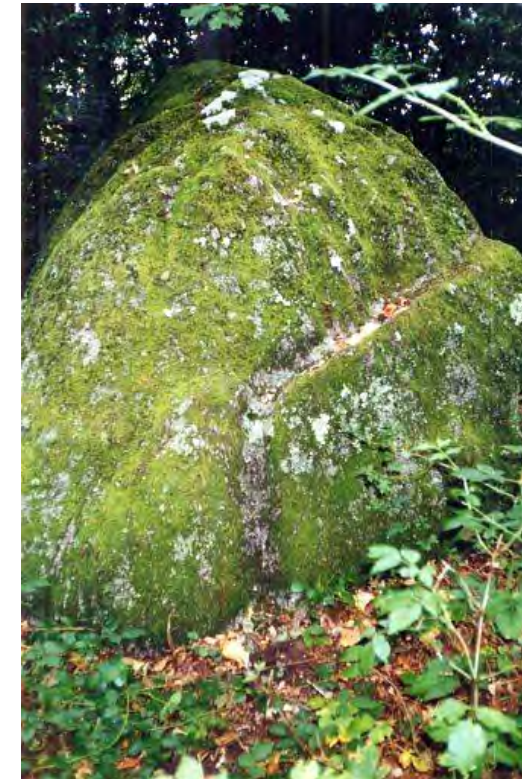
**Les sensibilités sont jugées modérées.**

- Le Polissoir dit le Poulvan de Séjotte à Saint léger de Magnazeix. Ce bloc de granit strié est classé depuis 1889. Il est la propriété d'une personne privée et est situé dans une parcelle boisée, empêchant toute covisibilité entre le polissoir et l'AEIm.

**L'enjeu de cet élément est faible.**

La parcelle boisée et le bocage environnant empêchent toute relation visuelle entre le rocher et l'AEIm. On recense cependant des vues sur l'AEIm depuis la RD2 à moins de 500m du monument.

**Les sensibilités sont jugées faibles.**



Photographie 54 (à gauche) : Polissoir dit le Poulvan de Séjotte. (crédits photo : Gravelat, Claire - © Ministère de la culture — ©Ministère de la Culture et de la Communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP) - Photographie 55 (à droite) : Eglise Saint-Maximin.

Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude rapprochée							
N°	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
2	Magnac-Laval	Eglise Saint-Maximin	La densité du bâti dans le village empêche les vues sur l'AEIm. Le périmètre de protection s'étend sur quelques parcelles agricoles au nord et à l'est du bourg. Ces espaces ouverts permettent des covisibilités mais ne sont pas fréquentés. Les routes d'accès au village permettent des vues vers l'AEIm (D2 et D7 au nord) et des covisibilités potentielles (D 942 à l'est depuis le pont sur la Brame et les abords de la Ménagerie)	Inscrit	Modéré	Modérée	2700
1	Saint-Léger-Magnazeix	Polissoir dit : Le Poulvan-de-Séjotte	La parcelle boisée et le bocage environnant empêchent toute relation visuelle entre le rocher et l'AEIm. On recense cependant des vues sur l'AEIm depuis la RD2 à moins de 500m du monument	Classé	Faible	Faible	700

Tableau 12 : Inventaire des sites emblématiques de l'AER





Photographie 56 : Covisibilité entre le clocher de l'Eglise Saint Maximin et l'AEIm, depuis la D 942 à l'entrée est du bourg (angle visuel du panoramique 100° environ)



Photographie 57 : Covisibilité entre le clocher de l'Eglise Saint Maximin et l'AEIm, depuis le hameau de la Valette en haut du versant de la vallée de la Brame (vue non réaliste, le zoom accentue les arrières plans)



### 3.4.3.2 Les sites protégés

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun site classé ou inscrit.

### 3.4.3.3 Les sites emblématiques et patrimoine non protégé

L'aire d'étude immédiate comprend un site emblématique.

#### Chercorat

Ce petit site concerne les abords d'un château situé sur une butte et entouré d'un parc arboré, et s'étend vers le nord-est pour englober deux petits boisements. *L'enjeu est faible.*

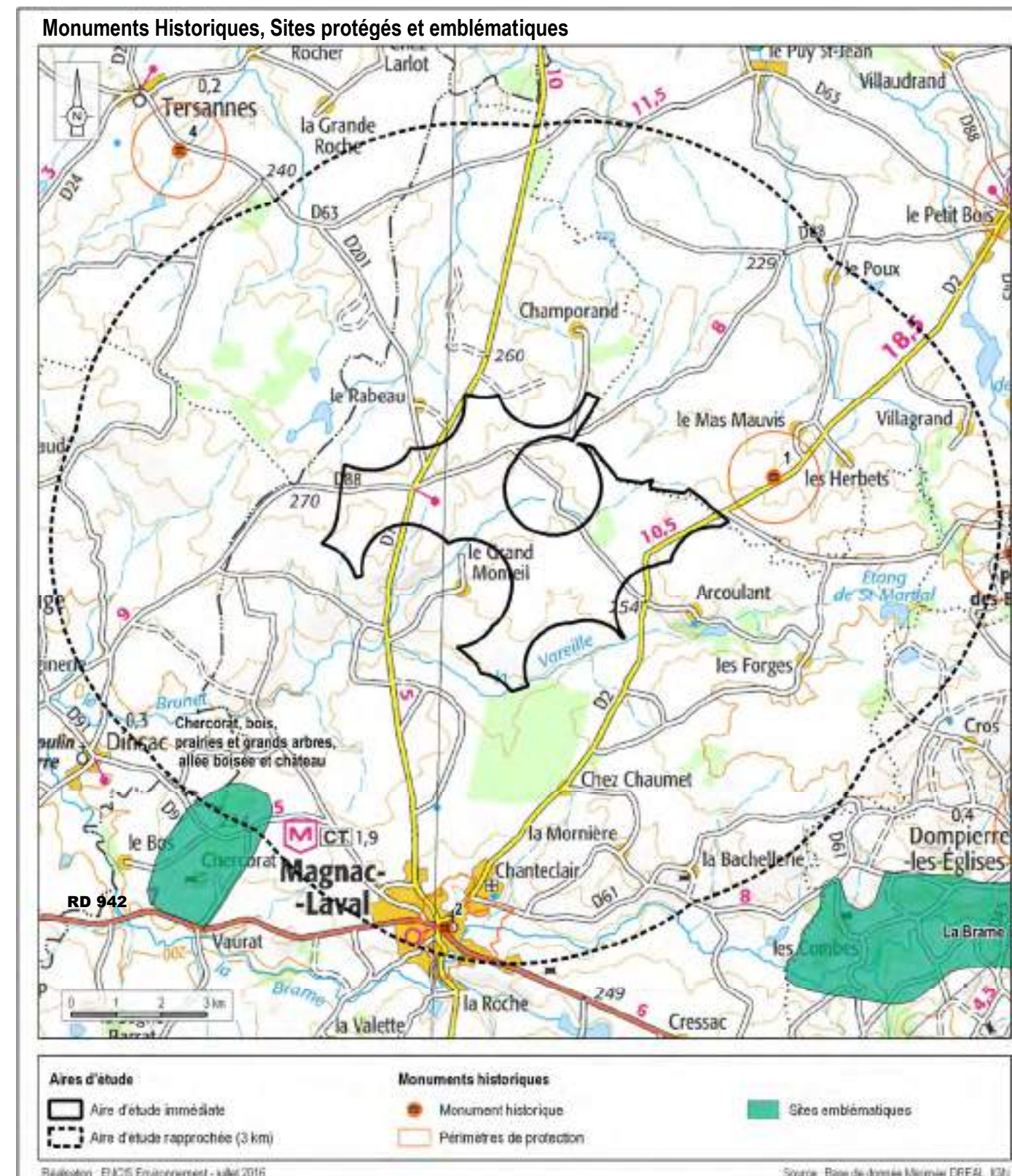
Le château de Chercorat et ses abords s'ouvrent sur des panoramas en direction du sud. Des vues sur l'AEIm au nord-est sont malgré tout possibles, mais limitées par les grands arbres du parc et filtrées par le bocage qui s'étend alentour. *La sensibilité est faible.*



Photographie 58 : Vue du château de Chercorat depuis la D 942.

N°	Départ.	Nom - description	Commentaire	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm
1	87	Chercorat - bois, prairies et grands arbres, allée boisée et château	Situés sur une butte, le château de Chercorat et ses abords s'ouvrent sur des panoramas en direction du sud, mais peu de vues sont dirigées vers l'AEIm, et le contexte bocager limite encore leur profondeur.	Faible	Faible	2,6

Tableau 13 : Inventaire des sites emblématiques de l'AER



Carte 29 : Localisation des Monuments Historiques et des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée



### 3.4.3.4 Les sites touristiques et attractifs

A l'échelle de l'AER, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et événements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

#### ➤ Chemins de randonnée

La procession de Saint-Maximin, dite de 9 lieux (plus de 50 km) a lieu chaque année à la Pentecôte. Cette procession d'origine religieuse perdure depuis plusieurs siècles. Aujourd'hui, elle rassemble environ 200 personnes, avec un circuit passant par une cinquantaine de calvaires. Cette procession parcourt la circonférence de la paroisse de l'époque, et fait ainsi le tour complet de l'AEIm

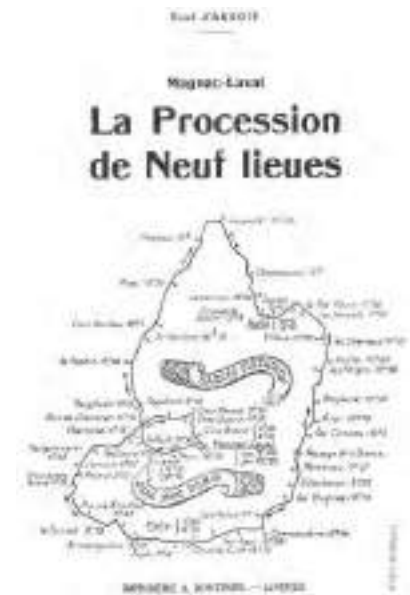
D'autres chemins de randonnée permettent de découvrir le patrimoine local à partir du bourg de Magnac-Laval et du hameau de la Mornière (au sud-est de l'AEIm). Ces circuits de promenade sont proposés par les offices de tourisme locaux, mais ils sont surtout fréquentés par les habitants des bourgs cités précédemment. Le bois de Magnac-Laval, situé en partie entre les sentiers et l'AEIm, limite les vues.

#### ➤ Le patrimoine architectural local

Le château de Ricoux et l'église de Saint-Maximin à Magnac-Laval font partie du patrimoine architectural local, bien que seule l'église de Magnac-Laval soit inscrite au titre des monument historique.

#### ➤ L'offre d'hébergement touristique

L'offre d'hébergement et de restauration dans l'aire rapprochée est assez restreinte. Trois gîtes ont été recensés. Parmi eux : la chambre d'hôtes de la grange des Bronzeaux, la plus proche à l'est de l'AEIm, est classé « 3 épis » et peut accueillir 10 personnes. Orienté vers l'est, le jardin tourne le dos à l'AEIm, qui est distante d'un peu plus de 2300 m (se référer au chapitre 3.4.2, hameau n° 46). L'enjeu de visibilité est faible. Pour les autres gîtes (dans le bourg de Magnac-Laval), la densité du bâti ne permet pas de vues vers l'AEIm.



De gauche à droite et de haut en bas : Photographie 59 : Château de Ricoux, Photographie 60 : Carte de la procession des neuf lieux, Photographie 61 : Gîte des Bronzeaux (vue vers l'est), Photographie 62 : Gîte des Bronzeaux (vue vers l'ouest en direction de l'AEIm)







### 3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'AER

Comme précisé dans le 2.3.1.7, une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête en s'attachant à comprendre :

- L'identité et l'ambiance du paysage vécu ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement et l'appropriation des habitants pour ce paysage et pour des lieux en particulier.

Pour rappel, 6 personnes de l'aire rapprochée ont été interrogées :

- Trois exploitants agricoles (hommes et femme)
- Un enseignant retraité,
- Une éducatrice spécialisée,
- Un ouvrier agricole.

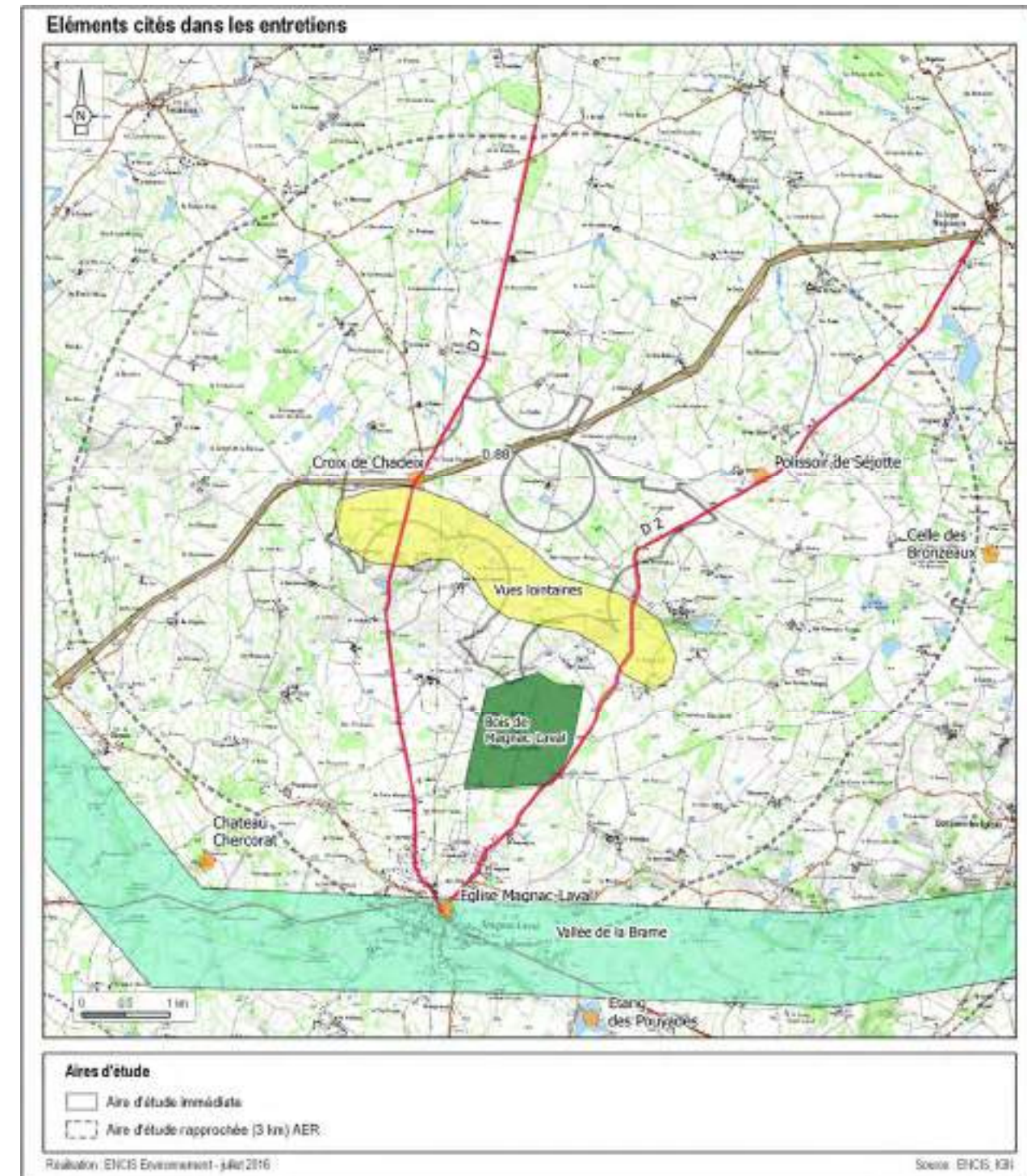
#### 3.4.4.1 Perception du paysage et appréciation du cadre de vie

La description de l'aire d'étude rapprochée par les personnes interrogées est marquée par un gradient voire une opposition entre le nord et le sud. La moitié sud, qui correspond à la vallée de la Brame et ses affluents est perçue comme plus vallonnée, avec un paysage plus intéressant : « le parcellaire est plus petit, il y a plus de boisements, c'est plus vallonné ». À l'inverse, la moitié nord serait « plus monotone, ils ont arraché les haies pour mettre des cultures, le terrain est plus plat. ». La transition entre ces deux espaces se situerait à hauteur de la Croix de Chadeix, le long de la D 88.

Le paysage est porteur de valeurs pour ses habitants. La biodiversité présente dans les haies est, par exemple, fréquemment mise en avant. Les habitants de l'aire d'étude rapprochée disent souvent avoir une jolie vue devant chez eux, parfois avec des panoramas permettant de voir les Monts de Blond. La présence de petits boisements voire de forêt plus étendue (Bois de Magnac-Laval) est vue de manière très positive, même si elle est privée. Comme pour l'aire éloignée, « l'arbre » est l'objet d'un respect, voire d'une admiration pour les plus anciens sujets. La Brame ainsi que les autres ruisseaux et les étangs sont aussi appréciés : « ce que j'aime c'est ce paysage vert et bleu, avec de la verdure et des rivières ». Le patrimoine bâti est aussi mis en avant : « il y a des jolis corps de fermes par ici, la Vareille par exemple... », « les bâtiments sont plutôt bien conservés, ils sont typiques de la région ».

Le cadre de vie est jugé « harmonieux, champêtre », « agréable », « joli » ou « typique de la région ».

La quasi-totalité des personnes le jugent de manière très positive. Seule une personne le trouve « moyen », préférant des paysages plus sauvages, avec un plus fort relief, comme dans le Cantal ou l'Aveyron.



Carte 31 : Eléments cités dans les entretiens

### 3.4.4.2 *Éléments et lieux présentant un attachement particulier*

Au-delà du lieu de résidence, les endroits présentant un attachement important sont les lieux de promenade et les lieux de travail. Certains se promènent de préférence le long de la Brame, qui possède de nombreux moulins et des sentiers pour déambuler, « souvent le problème c'est que c'est trop privé ». De leur côté les propriétaires terriens préfèrent se promener à proximité de leurs parcelles, « sur les chemins de l'exploitation » et pas trop « chez les autres ».

Les chemins, ombragés et enherbés, sont l'élément clé de ces promenades. Il y a aussi les points de vue dégagés, notamment sur le secteur de l'aire d'étude immédiate : « Il y a une belle vue là-bas, on peut voir jusqu'au Dorat, les Monts de Blond, et la centrale de Civaux aussi », En redescendant sur la vallée (de la Brame) il y a une belle vue dégagée, ce n'est pas si fréquent dans le bocage ». Suivant les saisons, on fréquente aussi les bois, « pour les châtaignes, les champignons », et « pour la chasse aussi, du petit gibier ».

L'aire d'étude immédiate est connue ou fréquentée uniquement par ses habitants proches et les gens qui y travaillent. Certains trouvent les lieux isolés : « c'est perdu là-bas, c'est un peu désert, quand on y va travailler on peut passer la journée sans croiser personne ».

Les Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée sont très peu connus, le dolmen (polissoir) dit du Poulvan de Séjotte n'est pas connu, le prieuré de la Celle des Bronzeaux a été très peu visité parmi les personnes interrogées tandis que l'église de Magnac-Laval est peu nommée comme patrimoine architectural. Les habitants s'accordent à dire qu'ils connaissent peu ce patrimoine « reconnu » et font rarement du tourisme à proximité de leur lieu de vie.

Enfin les déplacements en voitures se font majoritairement sur la D2 et la D7 qui sont les principaux axes traversant l'AER. Le paysage depuis ces routes est jugé « moyen » et les grandes lignes droites apparaissent plutôt monotones, surtout dans la partie nord où le paysage est plus plat et aux parcelles plus étendues.

**Nous sommes donc ici en présence d'un paysage au caractère « ordinaire », typique de la campagne limousine, à l'écart des sites très emblématiques et fréquentés.**

**Il s'agit d'une campagne qui est pratiquée par les habitants pour les loisirs. Les lieux fréquentés sont toutefois pour la plupart confidentiels et connus seulement localement. Les petits chemins et les haies qui les bordent sont très appréciés localement.**

**Les habitants attachent une importance à leur cadre de vie vallonné et bocager, et à la vue dont ils disposent depuis chez eux.**

**L'enjeu lié aux perceptions sociales du paysage quotidien apparaît modéré. La sensibilité à un projet éolien est qualifiée de faible.**



### 3.5 La description de l'aire d'étude immédiate

L'AEIm correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

#### 3.5.1 La description des éléments et motifs de l'environnement d'implantation potentielle

L'AEIm s'inscrit dans une géométrie complexe s'étendant sur 3,4 km du nord au sud et sur 4,5 km d'ouest en est. Elle couvre une surface de 496 hectares

Le relief du secteur est compris entre 290 m environ à la pointe nord-est et 230 m au sud, au bord du ruisseau de la Vareille. La zone est traversée par une ligne de faîte suivant un axe est-ouest depuis laquelle des vallonnements secondaires discrets s'étendent vers le nord et le sud-ouest.

Un axe routier secondaire traverse l'AEIm du nord au sud (D7), reliant Magnac-Laval à Lussac-les-Eglises. Un autre (D2) longe l'extrémité est de l'AEIm. La D 88 traverse la zone d'est en ouest en passant par la ligne de faîte et croise la D7 au niveau du carrefour de la Croix de Chadeix. Les perceptions depuis ces routes sont presque toujours arrêtées par un écran végétal, et ne dépassent rarement plus d'un kilomètre de profondeur.

Le reste de la zone est occupé par une mosaïque plus ou moins géométrique de pâtures, de prés de fauche, de terres arables et de petits bois, accompagnés par une trame bocagère.

Une trame géométrique et dense de chemins agricoles dessert les parcelles. Les chemins, bordés de haies arbustives et / ou arborées, sont souvent en creux, empierrés ou enherbés. Le parcellaire est matérialisé par des haies généralement arborées. Celles-ci forment un maillage très dense à l'est de l'AEIm, où de nombreuses parcelles ne dépassent pas les 2000m<sup>2</sup>.

#### 3.5.2 Les secteurs à enjeux

Les principaux secteurs à enjeux de l'AEIm sont les linéaires de routes et notamment le carrefour de la Croix de Chadeix qui est un élément repère dans ce secteur. Le maillage bocager très dense à l'est crée des micro-paysages cloisonnés et à petite échelle. Les chemins creux et bordés de haies participent à l'ambiance du lieu. On note aussi la présence de quelques mares ou retenues collinaires en tête de vallon.

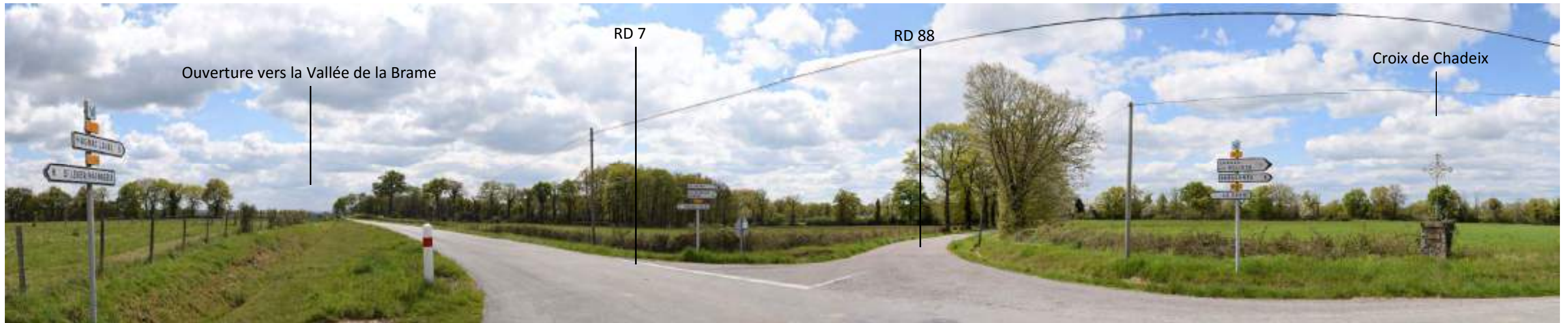


Carte 32 : Localisation de l'aire d'étude immédiate (carte IGN en page suivante)









Photographie 63 : Carrefour de la Croix de Chadeix sur la D7



Photographie 64 : Vue dégagée au droit d'un champ et d'une ouverture dans la haie, en point haut sur la D88



Photographie 65 : Ouvertures dans le bocage sur la route vicinale reliant Beaubatou à Arcoulant



## 3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

### 3.6.1.1 Un paysage bocager marqué par quelques vallées et vallonnements

Le site éolien se trouve au cœur d'un plateau bocager dédié à l'élevage bovin, caractérisé par une mosaïque agricole de prairies de fauche, de pâtures et de cultures. Les perceptions sont tantôt cloisonnées et tantôt très ouvertes lorsque les linéaires de haies sont plus éloignés.

L'unité paysagère dominante est le plateau de la Basse Marche, entaillé de vallées aux versants parfois abrupts marquant des ruptures dans le relief doux et vallonné du plateau. Si ces vallées restent discrètes depuis le plateau, leurs paysages plus boisés, au maillage bocager très fin, contrastent avec les paysages du plateau. Les vues y sont courtes, systématiquement cadrées par les versants. Les Monts de Bond et d'Ambazac ceignent l'horizon vers le sud-ouest et le sud-est, en dehors du périmètre d'étude. Les perceptions dans l'AEE et l'AEIn sont donc majoritairement des vues partielles et / ou lointaines qui se dessinent au-dessus des écrans arborés du bocage ou dans des panoramas lointains depuis les rebords des vallées.

A une échelle plus resserrée autour du site de projet, le maillage du bocage et l'ouverture créée par la vallée de la Brame sont les éléments les plus marquants du paysage. Le site de projet s'inscrit au nord de cette vallée, dans le bocage du plateau, marqués par le léger vallonnement de quelques ruisseaux.

### 3.6.1.2 Occupation humaine et cadre de vie

L'occupation humaine du territoire est relativement contrastée entre le nord et le sud, avec des villes importantes dans la moitié sud (Bellac, Chateauponsac, Le Dorat, Magnac-Laval), et des bourgs ne dépassant pas les 1200 habitants dans le nord (Arnac-la-Poste, Saint Sulpice-les-Feuilles et Lathus-Saint-Rémy pour les plus importants). Le site de projet reste relativement éloigné de ces principaux pôles urbains, qui ne présentent que peu de visibilité en direction de l'AEIm hormis le bourg de Magnac-Laval, situé à moins de 3 km de l'AEIm et qui présente une sensibilité modérée. La ville du Dorat située dans l'AEIn présente quant à elle une sensibilité faible.

Des villages de taille moins importante présentent quant à eux des sensibilités modérées ou faibles. C'est le cas de Dinsac (AEIn, sensibilité faible), en situation de léger promontoire entre la Brame et la Vareille, de La Bazeuge (AEIn, sensibilité faible), de Tersannes (AEIn, sensibilité faible), et de Saint-Léger-Magnazeix (AEIn, sensibilité faible). Ces villages sont reliés entre eux par un maillage dense de routes offrant des perceptions souvent partielles au-dessus de la masse végétale du bocage.

Les hameaux situés dans l'aire rapprochée présentent généralement des visibilitées importantes vis-à-

vis de la zone projet. Les sensibilités les plus importantes sont localisées aux abords de l'AEIm, notamment au niveau des hameaux relativement importants comme Arcoulant, la Gervaudie, la Loubresse et le Dognon, situés entre 500 et 1000 m de l'AEIm. Au total, une vingtaine de hameaux présentent une sensibilité forte. L'éloignement et la densité du bocage alentour modulent les visibilitées pour les autres hameaux, qui présentent globalement des sensibilités de moins en moins importantes à mesure que l'on s'éloigne de l'AEIm.

### 3.6.1.3 Les éléments patrimoniaux

Le riche patrimoine du périmètre d'étude présente des sensibilités relativement faibles vis-à-vis de la zone de projet. La plupart des Monuments Historiques sont insérés dans un tissu urbain ou une trame bocagère, ou bien encadrés de reliefs qui empêchent toute visibilité en direction de l'AEIm. C'est le cas par exemple des nombreuses églises qui sont insérées dans les villes et villages, des dolmens entourés de boisements, et de ponts situés en fond de vallée.

Cependant, quelques points plus sensibles ont été recensés dans l'AEIn et l'AER.

Concernant l'aire d'étude intermédiaire, la collégiale Saint-Pierre-ès-Liens du Dorat, qui est un monument emblématique de l'art roman en Limousin, et la ZPPAUP couvrant une partie de la ville, présentent des sensibilités modérées vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm. L'étang de Murat (site emblématique) et l'étang des Pouyades (site touristique) présentent aussi des sensibilités modérées.

Concernant l'aire d'étude rapprochée, plusieurs éléments patrimoniaux présentent également des sensibilités importantes. L'église de Magnac-Laval présente des covisibilitées potentielles depuis plusieurs points de vue en direction de l'AEIm. La sensibilité de ce monument est modérée.

Les sites touristiques majeurs du périmètre d'étude correspondent la plupart du temps à des sites patrimoniaux, et aucun autre site touristique présentant une sensibilité importante n'a été recensé.

### 3.6.1.4 Les perceptions sociales

Nous sommes donc ici en présence d'un paysage au caractère « ordinaire », typique de la campagne limousine, à l'écart des sites très emblématiques et fréquentés. Il s'agit d'une campagne qui est pratiquée par les habitants pour les loisirs. Les lieux fréquentés sont toutefois pour la plupart confidentiels et connus seulement localement. Les petits chemins et les haies qui les bordent sont très appréciés localement. Les habitants attachent une importance à leur cadre de vie vallonné et bocager, et à la vue dont ils disposent depuis chez eux.

L'enjeu lié aux perceptions sociales du paysage quotidien apparaît modéré. La sensibilité à un projet éolien est qualifiée de faible.



### 3.6.1.5 Les projets connus

Plusieurs projets de parcs éoliens ont été recensés dans le périmètre d'étude.

Dans l'aire d'étude éloignée, les « projets connus » de grande hauteur (>20 m) comme les projets éoliens sont inventoriés.

En novembre 2016, dans le périmètre de 18 km, il n'y a aucun parc éolien en exploitation. Le plus proche est celui de La Souterraine, à 19,5 km du site de Magnac-Laval.

Il y a également plusieurs « projets connus » inventoriés dans l'aire d'étude éloignée, qui sont donc susceptibles d'engendrer des effets cumulés :

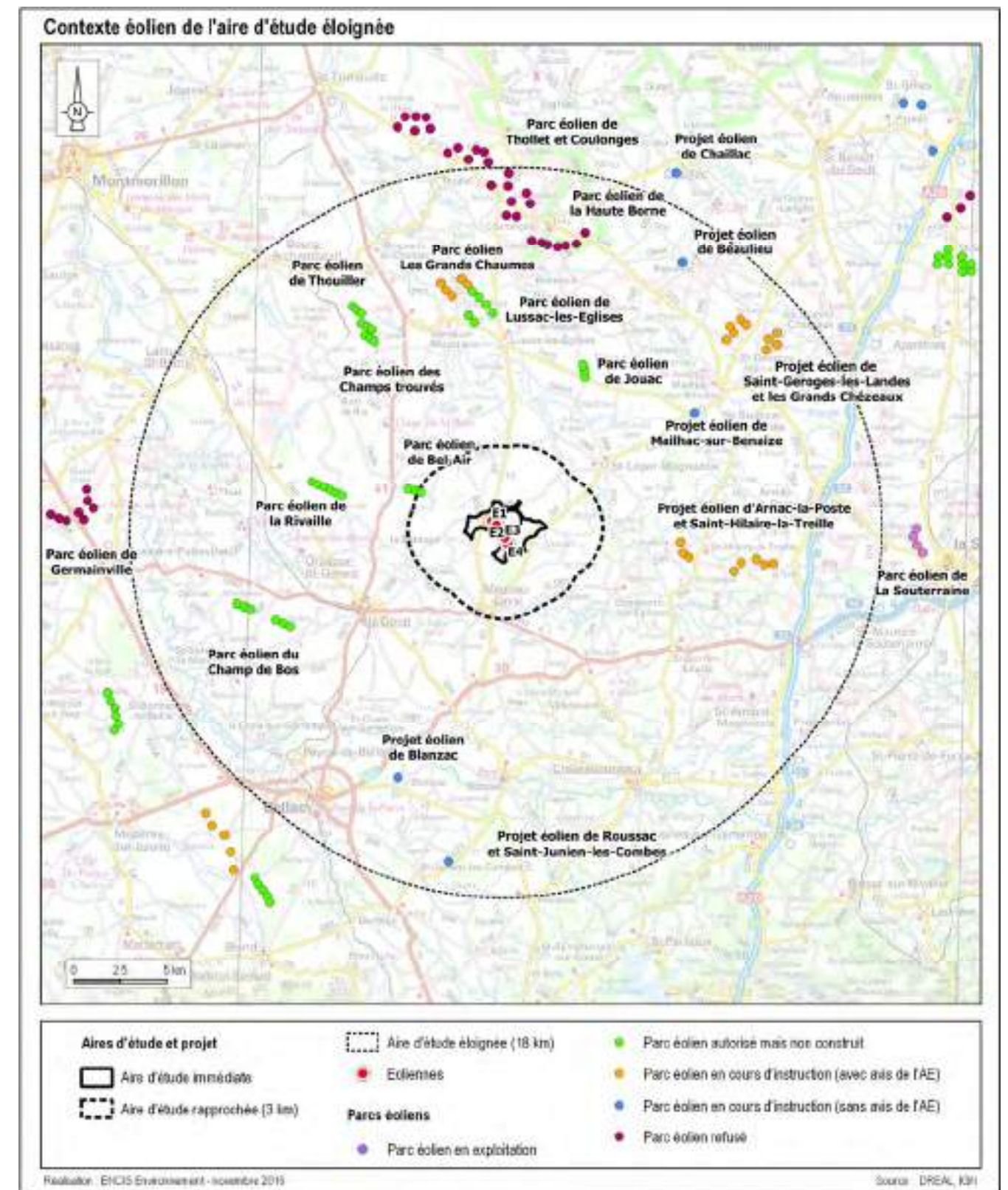
- Le projet éolien Les Grandes Chaumes,
- Le projet éolien de la Basse Marche qui, après passage devant le tribunal administratif (TA) de Limoges et la cour d'appel (CA) de Bordeaux est actuellement autorisé,
- Le projet éolien de Lussac-les-Eglises,
- Le projet éolien de Jouac,
- Le projet éolien de la Haute Borne.

D'autres projets éoliens sont en cours d'instruction sans avis de l'autorité environnementale, le nombre d'éoliennes et leur implantation ne sont pas encore connues :

- Le projet éolien de Blanzac,
- Le projet éolien de Roussac et Saint-Junien-les-Combes,
- Le projet éolien d'Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille,
- Le projet éolien de Saint-Georges-les-landes et Les Grands Chézeaux,
- Le projet éolien de Mailhac-sur-Benaize.

Les projets éoliens situés dans l'aire d'étude éloignée sont insérés dans une trame bocagère plus ou moins dense ; leurs visibilitées et les intervisibilitées avec le projet étudié ici peuvent être très variables. Cependant, leur éloignement avec l'AEIm limite les effets cumulatifs potentiels. D'une manière générale, ils sont orientés selon une ligne allant du sud-est au nord-ouest.

Le projet éolien le plus proche et le plus impactant potentiellement est le projet éolien de Bel-Air. Il se situe à la limite entre l'aire intermédiaire et l'aire rapprochée. Compte tenu de sa relative proximité à l'AEIm, ce projet présente potentiellement des visibilitées conjointes qui devront être précisément étudiées.



Carte 34 : Localisation des parcs éoliens existants



Nom	Développeur - Exploitant	Communes d'implantation	Distance au parc	Description	Etat
Projet éolien « Bel air », « Thouillet », « Le champ du Bos », « Les champs trouvés » et « La rivaille »	Ostwind	Azat-le-Ris, Dinsac, Le Dorat, Cracour-St Genest, St Sornio-la-Marche, Tersannes, Verneuil-oustiers	4,1 km	-Avis de l'AE en 2010 -PC Autorisés en 2011 annulés en 2013 par le TA de Limoges - Jugement du TA de Limoges annulé en 2015 par CA de Bordeaux - Conseil d'Etat saisi en 2015 -24 éoliennes de 1,8 MW dont 9 hors AEE -Hauteur totale : 145 m	Autorisé
Projet éolien de Jouac	ABO Wind	Jouac	9,2 km	Autorisation de construire mais procédure contentieuse en cours 3 éoliennes	Autorisé
Projet éolien d'Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille	ABO Wind	Arnac-la-Poste, Saint-Hilaire-la-Treille	9,3 km	- Déposé le 18/01/2016 - Avis de l'AE le 26/09/2016	En cours d'instruction
Projet éolien de Lussac-les-Eglises	Aerowatt	Lussac-les-Eglises	10,7 km	-Avis de l'AE en 2011 -6 éoliennes de 2 à 3 MW -Hauteur totale : 150 m	Autorisé
Projet éolien de Mailhac-sur-Benaize	EDF EN	Mailhac-sur-Benaize	12,2 km	-	En cours d'instruction
Projet éolien des Grandes Chaumes	La Compagnie du Vent	Erignat-le-Chantre	12,3 km	-Déposé en décembre 2015 - Avis de l'AE le 11/08/2016 -5 éoliennes de 2 MW -Hauteur totale : 165 m	En cours d'instruction
Projet éolien de Blanzac	Vol-V	Blanzac	13,9 km	-	En cours d'instruction
Projet éolien de la Haute Borne	Maia Eolis	Tilly	15,2 km	-Avis de l'AE en mars 2014 - Refusé par arrêté le 29/10/2015 -7 éoliennes de 2 MW -Hauteur totale : 126,25 m	Refusé

Tableau 15 : Inventaire des projets éoliens de l'aire d'étude éloignée

Légende du tableau :

Parc en exploitation
Parc autorisé
Parc avec avis de l'AE
Parc sans avis de l'AE
Parc refusé

### 3.6.1.6 Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

A l'échelle intermédiaire et à l'échelle rapprochée, les lignes directrices du territoire sont marquées par la vallée de la Brame au sud, qui s'écoulent de l'est vers l'ouest, et dont les larges versants permettent des vues lointaines sur le paysage. Les lignes d'horizons sont marquées par les rebords de cette vallée ainsi que la ligne de faite, toute les deux orientées de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest.

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, les éléments de relief suivent le ruisseau de la Vareille et de son affluent provenant de Beaubatou. Leur écoulement en direction de l'ouest-sud-ouest marque l'aire d'étude immédiate. Les routes D2 et D7 traversent ce territoire et marquent la perception des lieux par leurs portions de route rectiligne.

La zone d'implantation potentielle est occupée par une trame bocagère plus ou moins irrégulière modulant les ambiances : les haies cadrent et arrêtent le regard ou s'ouvrent pour laisser place à des vues lointaines. Cette trame, très dense dans le secteur Est de l'AEIm, est plus détériorée dans le reste de la zone d'implantation potentielle, avec des ouvertures dans les haies permettant quelques vues ouvertes.

Le territoire est perçu comme étant rural, excentré des pôles urbains et touristiques du département. Il est caractérisé par le calme, la quiétude, la proximité avec la nature. Le cadre de vie y est agréable, et les paysages vallonnées et bocagers sont particulièrement appréciés de ses habitants.

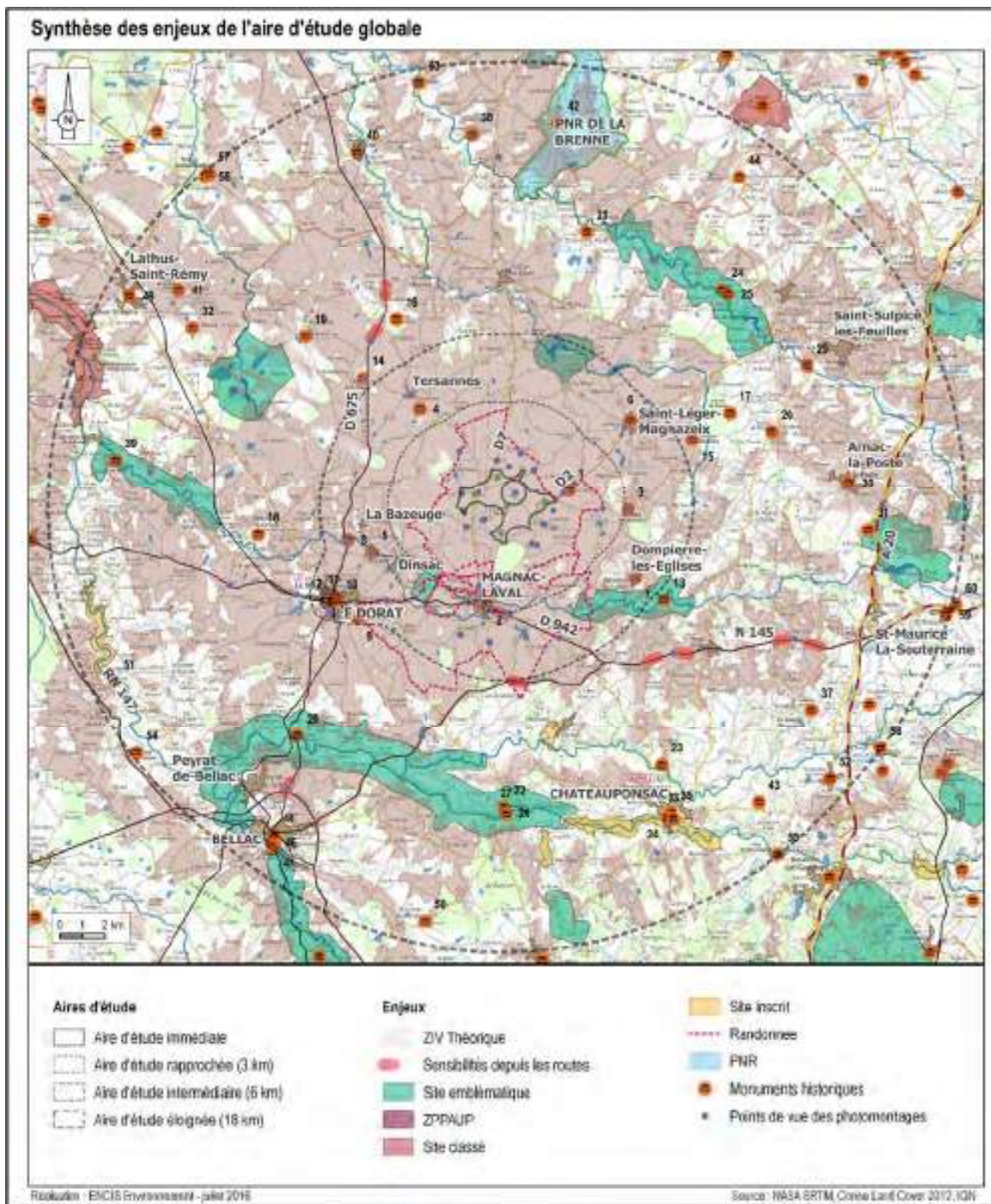
Ces éléments peuvent être en adéquation avec un projet d'implantation d'éolienne sous certaines conditions. En effet, les impacts potentiels restent globalement limités à la fois sur les éléments de patrimoine et sur les paysages les plus reconnus (portions classées, inscrites ou emblématiques des vallées de la Brame et de la Gartempe), mais les impacts potentiels peuvent rester importants à l'échelle de l'AER, notamment pour le site patrimonial de Magnac-Laval et pour les lieux de vie proches. Ils seront à prendre en considération lors de l'élaboration du projet.



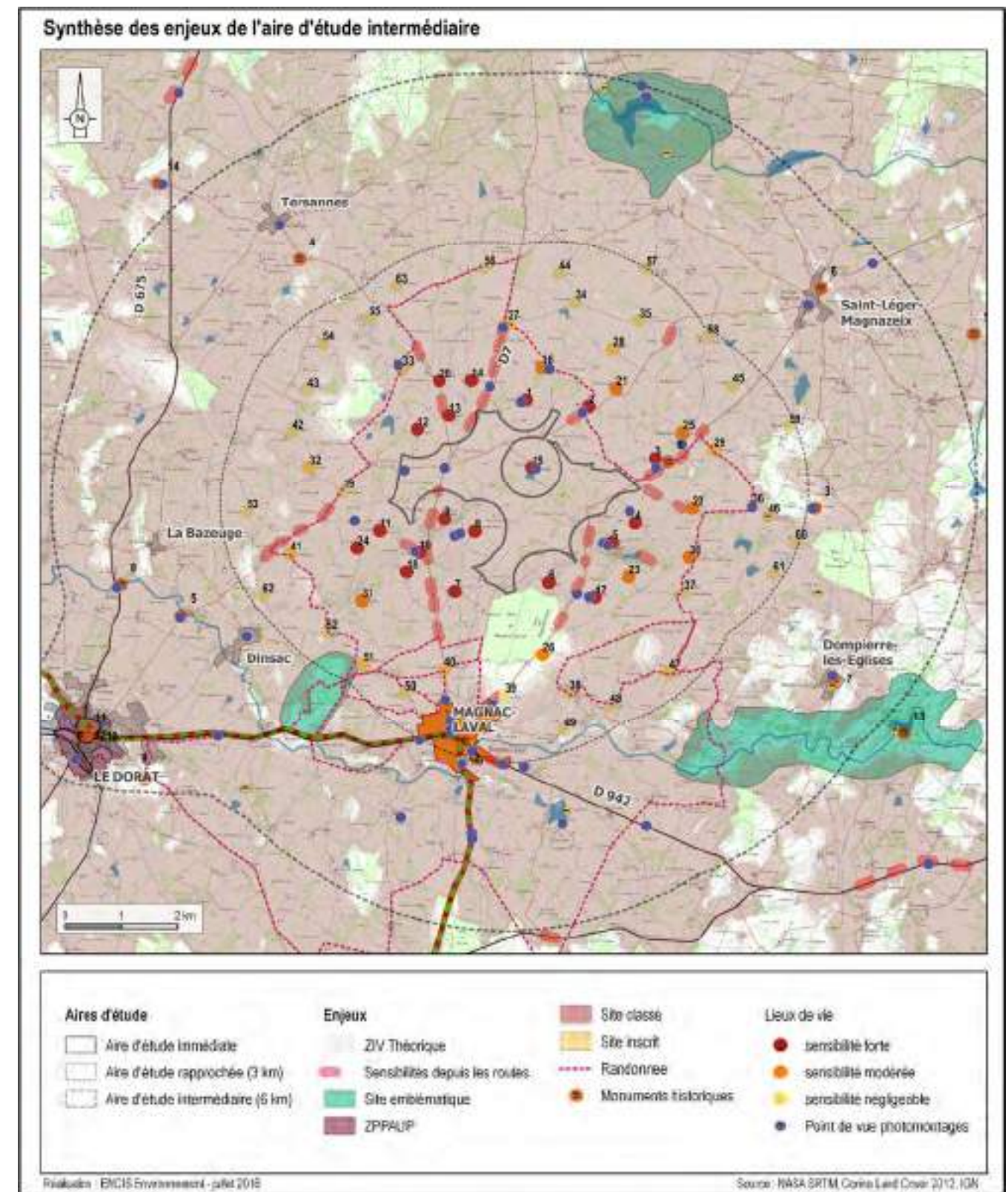
Thématiques	Aire éloignée		Aire intermédiaire		Aire rapprochée		Aire immédiate		
	Synthèse	Sensibilités	Synthèse	Sensibilités	Synthèse	Sensibilités	Synthèse	Sensibilités	
Paysage et patrimoine	Organisation, unités, structures et éléments du paysage	Le territoire correspond à un plateau bocager entaillé de vallées aux versants parfois escarpé. Le sud est marqué par des vallées importantes s'écoulant d'est en ouest tandis que le nord-est est sillonné par des vallées plus petites orientées vers le nord.	Négligeable	Plateau bocager légèrement incliné vers l'ouest, occupé par une mosaïque bocagère, traversé par la vallée de la Brame au sud.	Négligeable à faible	L'AER correspond à un relief tabulaire en interfluve entre les vallées de la Brame au sud et les vallées affluentes de la Benaize au nord. Le plateau est occupé par une mosaïque de prairies de fauche, de pâtures et de cultures délimitées par une trame bocagère dense	Modérée	Mosaïque bocagère de prés de fauche, de pâtures et de cultures. Les haies bocagères et le parcellaire créent des micro-espaces de petite échelle.	Forte
	Éléments patrimoniaux	Le patrimoine de l'AEE ne présente pas de sensibilités fortes en raison de l'implantation des monuments dans les villages, au fond des vallées ou dans une trame bocagère filtrant les vues.	Négligeable	Comme dans l'AEE, le bocage, le bâti et les versants boisés qui encadrent souvent les monuments font écran dans la plupart des cas. Des visibilité importantes sont possibles depuis les abords de la collégiale du Dorat et dans le périmètre de la ZPPAUP de cette même ville. Cet élément présente des sensibilités modérées. A Saint-Léger-Magnazeix, l'église du bourg et la Celle Grandmontaine des Bronzeaux présentent une sensibilité faible.	Modérée	L'église de Magnac-Laval présente une sensibilité modérée. Le Polissoir dit le Poulvan de Séjotte présente une sensibilité faible.	Modérée	Aucun	Nulle
	Lieux de vie	Les villes les plus importantes de l'AEE ne présentent que peu de visibilité en direction de l'AEIm en raison du contexte bocager qui ne ménage que peu d'ouvertures visuelles lointaines.	Négligeable	Les villes et villages de l'AEIn ne présentent que peu de visibilité en direction de l'AEIm en raison du contexte bocager qui ne ménage que peu d'ouvertures visuelles lointaines. Ces vues se situent généralement en limite de l'urbanisation. Les villes et villages de l'AEIn présentent une sensibilité faible. L'étang de Murat (site emblématique) et l'étang des Pouyades (site touristique) présentent une sensibilité modérée.	Faible à modérée	Le bourg de Magnac-Laval, situé près de la limite de l'AEIn, présentent des sensibilités modérées. Les hameaux de l'aire rapprochée présentent pour la plupart des visibilité en direction de l'AEIm. Un nombre important d'entre eux, dont les plus proches, présentent des sensibilités fortes.	Forte	Aucun	Nulle
	Axes de circulation	Bien que des panoramas lointains soient visibles ponctuellement, les vues depuis les axes de circulation sont la plupart du temps très partielles au-dessus de la masse boisée du bocage.	Négligeable	La plupart des routes présentent des visibilité au-dessus de la masse boisée du bocage, qui sont plus ou moins ponctuelles et généralement plus importantes à mesure que l'on se rapproche de l'AEIn.	Négligeable à faible	La plupart des axes de circulation offrent des points de vue en direction de l'AEIm depuis une grande partie de leur tracé : D7, D2, D88.	Modérée	La plupart des axes de circulation offrent des points de vue en direction de l'AEIm depuis une grande partie de leur tracé : D7, D2, D88.	Forte
	Perceptions sociales					Le paysage est décrit comme un plateau bocager vallonné, aux vallées encaissées remarquables. L'attachement au caractère rural et aux ambiances champêtres est important.	Forte	La destruction des haies et des chemins est mal perçue par la population locale.	Forte

Tableau 16 : Tableau de synthèse des enjeux.





Carte 35 : Carte de synthèse des enjeux de l'aire d'étude globale.



Carte 36 : Carte de synthèse des enjeux des aires intermédiaire et rapprochée.



### 3.7 Préconisations d'implantation

Dans le paysage de l'aire d'étude rapprochée et intermédiaire, la vallée de la Brame marque une ouverture franche permettant des vues vers l'AEIM. Son orientation est-ouest est lisible depuis de nombreux points de vue et devra inspirer l'orientation du projet.

L'AEIm est entaillée par le vallon de la Vareille et de son affluent. La Vareille délimite le sud de L'AEIm tandis que son affluent venant de Beaubatou divise l'aire immédiate en deux. Les versants ainsi créés sont structurants dans le paysage proche. Leur orientation vers l'ouest-sud-ouest sera à prendre en compte pour l'intégration du projet dans son environnement proche.

Il est donc préconisé une implantation suivant un axe ouest-sud-ouest / est-nord-est, accompagnant ces reliefs ou bien sur un axe est-ouest parallèle à la vallée de la Brame. La structure générale du parc devra être clairement identifiable. Il est préférable d'éviter une implantation en bouquet et de privilégier plutôt une implantation géométrique, facilement lisible pour un observateur à toutes les échelles du paysage (vues immédiates, rapprochées et lointaines). Compte tenu de la géométrie de l'AEIm, il est préconisé une implantation suivant un ou deux arcs. Les implantations en courbe doivent cependant posséder un rayon de courbure suffisamment important pour éviter une sensation d'encerclement, et éviter que les éoliennes ne se superposent sur les points de vue principaux.

On essaiera au maximum de s'écarter des hameaux entourant l'AEIm et présentant une sensibilité forte. Une distance de 700m (en pointillé sur les cartes des variantes) semble un bon compromis pour atténuer les impacts auprès des habitations. Cette distance pourra être modulée en fonction de la hauteur des éoliennes. Les micro-paysages que génère le bocage semble peu propice à l'implantation d'éoliennes de plus de 150 m de hauteur, qui seraient plus hautes que la largeur de certaines parcelles. En revanche pour être lisibles les pales doivent émerger du bocage, et leur extrémité en point bas doit à plus de 40 mètres au-dessus du sol. Un rapport mât/rotor proche de 1 pour 1 serait à privilégier pour l'harmonie des machines. Enfin les interdistances entre machines d'un même arc devront être régulières et d'environ 2 à 3 fois la hauteur des machines. Un parc comprenant entre 4 et 8 machine semble adapté par rapport au contexte paysager et éolien de la région.

Il est important de garder le caractère rural des chemins pouvant servir à l'accès aux infrastructures, pour cela, il est préconisé de maintenir autant que possible les fossés, les bas-côtés, ainsi que la bande centrale en herbe. Les haies qui subsistent et accompagnent une partie du parcours sont également des

éléments de paysage importants dans ce caractère champêtre du chemin. Il est donc important de limiter au maximum les coupes dans ces haies, et il peut être envisagé de replanter ou de densifier ponctuellement pour les pérenniser.

Dans ce cadre champêtre, les aménagements annexes devront rester discrets. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux (teinte verte des prairies, couleurs beige, grise et ocre de la pierre et des enduits du bâti local).

Quatre propositions d'implantation suivant ces préconisations sont présentées ci-contre.





Carte 37 : Variante 1 : deux arcs sur les lignes de faite des vallons (variantes 1a et 1b si l'on choisit un seul côté)

- + : implantation selon les vallonnements de l'AEIm
- + : implantation à plus de 700m des habitations
- : proximité forte avec la D2 et la Croix de Chadeix, et avec le bourg de Magnac-Laval
- : superposition désordonnée des éoliennes depuis la vallée de la Brame
- : encerclement des hameaux entre les deux arcs



Carte 38 : Variante 2 : un double arc sur une orientation générale est-ouest

- + : lisibilité d'une ligne depuis le lointain (notamment depuis la vallée de la Brame)
- + : au centre de Magnac-Laval, l'éolienne la plus proche est à plus de 4km
- : superposition désordonnée des éoliennes depuis l'est et l'ouest du parc
- : traversée du vallon de l'affluent de la Vareille par les éoliennes (différence de hauteur d'éoliennes)
- : implantations à 600m des habitations





Carte 39 : Variante 3 : deux arcs sur les lignes de faite des vallons et évitant le bocage dense à l'est

- + : pas d'implantation dans le bocage dense à l'est
- + : visibilité d'une ligne depuis les lointains au nord et au sud
- : proximité forte avec la D2 et la Croix de Chadeix, et avec le bourg de Magnac-Laval au sud
- : implantations à 500 m des habitations



Carte 40 : Variante 4 : une disposition en deux ensembles s'éloignant au maximum des habitations

- + : 900m et plus entre le centre du mat et les habitations
- + : impact limité depuis la D2 et la D7, éloignement de la Croix de Chadeix
- : problème de mitage, les éoliennes sont espacées de plus de 1000 m
- : espacements irréguliers, pas de structure géométrique très claire depuis l'AEIm et depuis l'est et l'ouest









# Partie 4 : Raisons du choix de la variante





Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes (pistes, plateformes et poste de livraison).

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante de projet en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des co-visibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

## 4.1 Préconisations du projet paysager

Afin de concevoir un projet qui s'accorde avec le territoire et les éléments qui le composent, le paysagiste a émis plusieurs préconisations qui ont été prises en compte dans la conception du projet :

Il est préférable d'éviter une implantation en bouquet et de privilégier plutôt une implantation géométrique, facilement lisible pour un observateur à toutes les échelles du paysage (vues immédiates, rapprochées et lointaines). Compte tenu de la géométrie de l'AEIm, il est préconisé une implantation suivant un ou deux arcs. Les implantations en courbe doivent cependant posséder un rayon de courbure suffisamment important pour éviter une sensation d'encerclement, et éviter que les éoliennes ne se superposent sur les points de vue principaux.

On essaiera au maximum de s'écarter des hameaux entourant l'AEIm et présentant une sensibilité forte. Une distance de 700 m semble un bon compromis pour atténuer les impacts auprès des habitations. Cette distance pourra être modulée en fonction de la hauteur des éoliennes. Les micro-paysages que génère le bocage (notamment à l'est de l'AEIm) semblent peu propices à l'implantation d'éoliennes de plus de 150 m de hauteur, qui seraient plus hautes que la largeur de certaines parcelles. En revanche, pour être lisibles, les pales doivent émerger du bocage, et leur extrémité en point bas doit être à plus de 40 mètres au-dessus du sol. Un rapport mâât/rotor proche de 1 pour 1 serait à privilégier pour l'harmonie des machines. Enfin, les interdistances entre machines d'un même arc devront être régulières et d'environ 2 à 3 fois la hauteur des machines. Un parc comprenant entre 4 et 8 éoliennes semble adapté par rapport au contexte paysager et éolien de la région.

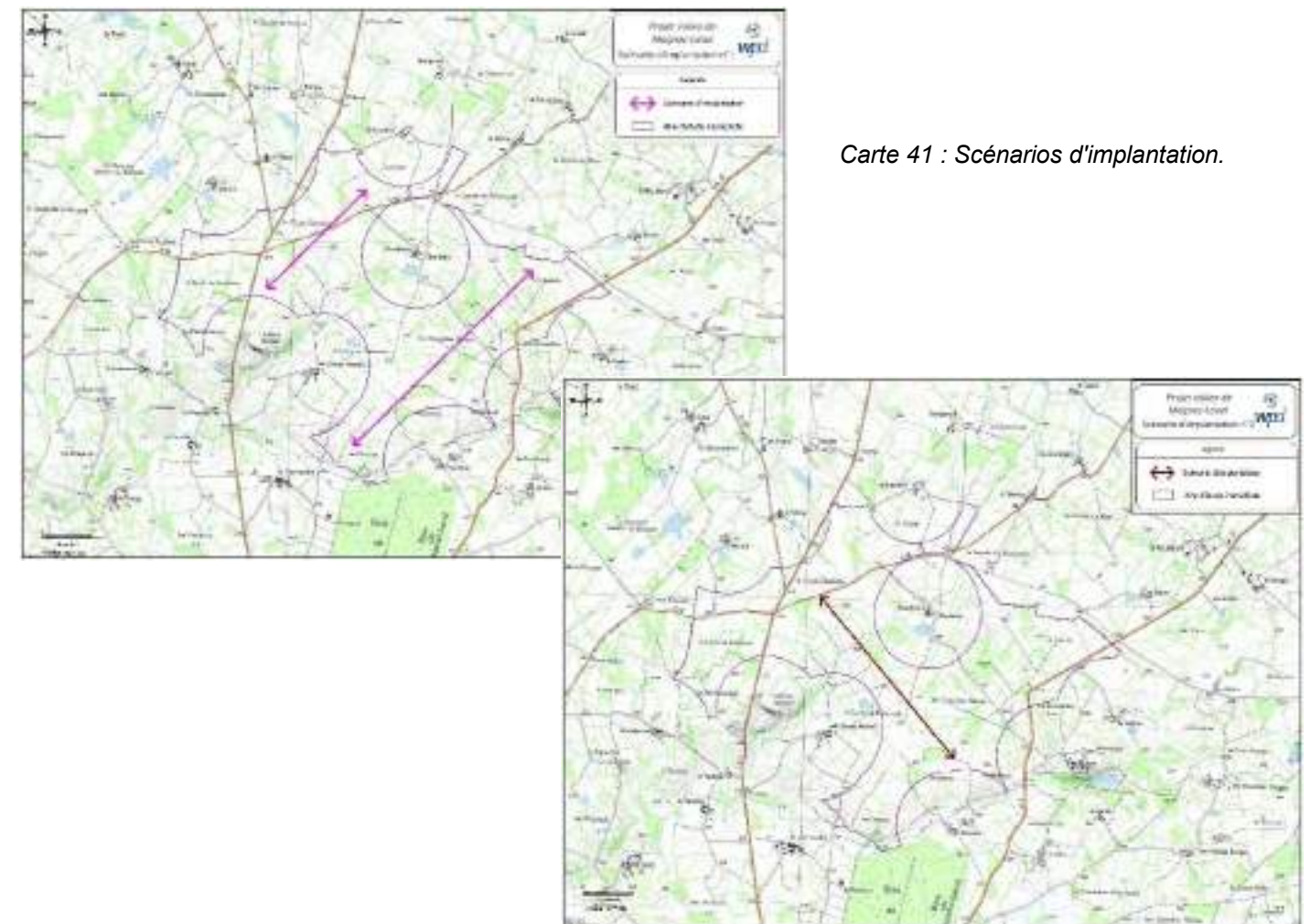
## 4.2 Choix d'un scénario

La seconde étape menant à la définition d'un parc éolien ayant une implantation d'éoliennes respectueuse de l'environnement et des paysages consiste à choisir un scénario d'implantation en cohérence avec les structures paysagères et les enjeux et sensibilités définies dans l'état initial.

La configuration de l'AEIm permet d'envisager deux types d'axes sur lesquels orienter les éoliennes.

- Les deux axes sud-ouest / nord-est permettent de suivre le relief du vallon mais risquent de créer un encerclement des hameaux de Beaubatou et du Petit et Grand Monteil.
- L'axe sud-est / nord-ouest permet de limiter les impacts sur les lieux de vie (éloignement de Magnac-Laval et absence d'encerclement, mais aussi d'éviter la zone de bocage très dense à l'est. Cette configuration semble la plus adaptée, à condition de préserver le fond du vallon ainsi traversé.

Un parc composé de 4 à 5 éoliennes semblerait à l'échelle de ce site.



Carte 41 : Scénarios d'implantation.



## 4.3 Choix d'une variante de projet

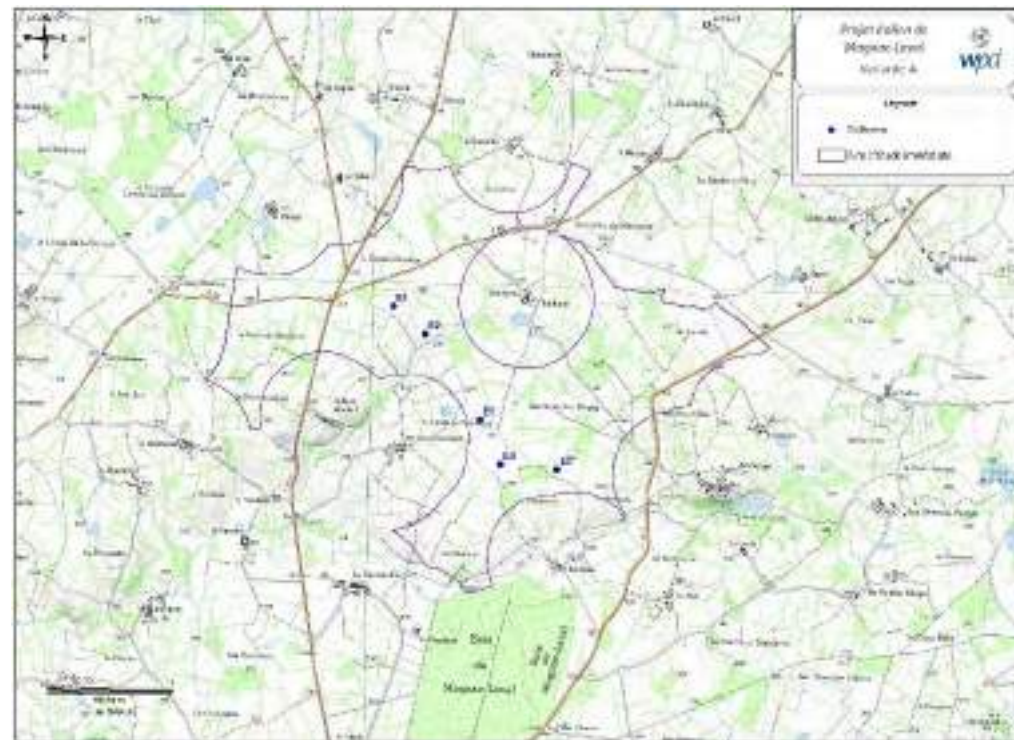
Deux variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet.

Ces variantes seront analysées et comparées, notamment grâce à un photomontage en vue rapprochée depuis le hameau du Mas (vue 25).

### 4.3.1 Variante A

Cette variante est composée de cinq machines suivant un axe SO/NE, sans être véritablement alignées. Les interdistances entre éoliennes sont régulières, hormis dans la traversée du vallon de Brunet, d'environ 340 mètres.

Cette variante permet l'implantation d'un nombre un peu plus important d'éoliennes. L'inconvénient majeur du point de vue du paysage reste la superposition des éoliennes selon certains points de vue, ainsi que le rapprochement des lieux de vies tels que les hameaux de Bernèze, du Mas, et d'Arcoulant ; ainsi que du bourg de Magnac-Laval, dans une moindre mesure.

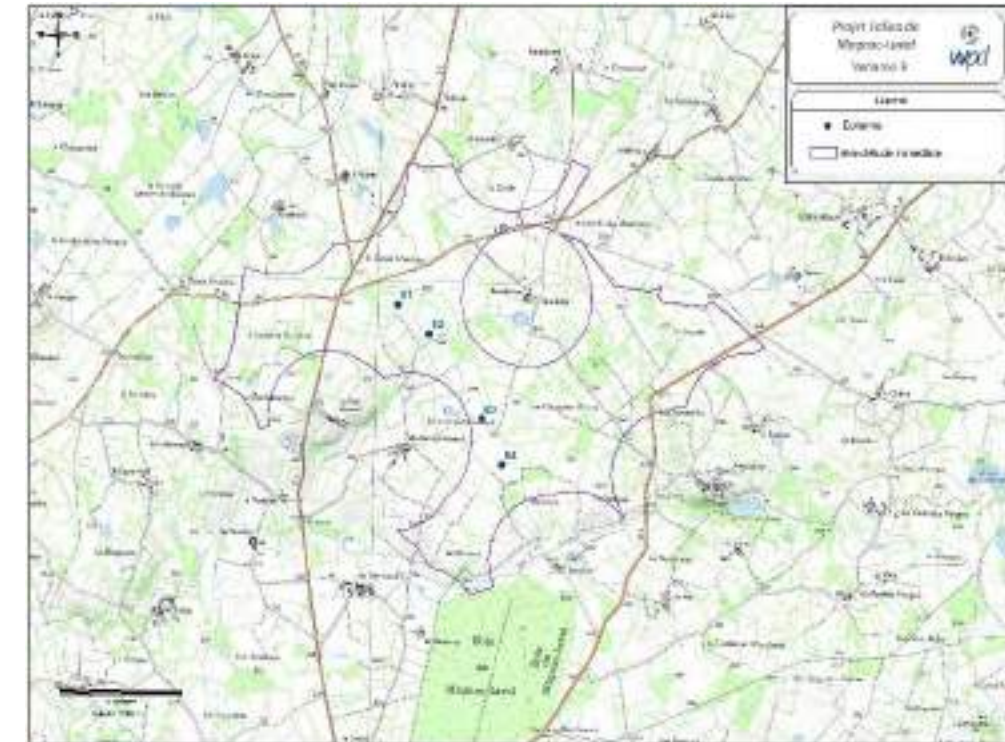


Carte 42 : Variante A

### 4.3.2 Variante B

Cette variante est similaire à la précédente mais l'aérogénérateur le plus au sud-est est supprimé.

Cette implantation à quatre éoliennes à l'avantage d'être plus lisible car ces dernières forment un axe SO/NE légèrement courbe, composé de deux groupes de deux éoliennes qui se répondent de part et d'autre du vallon du Brunet. Cette variante limite les superpositions dans la perception des éoliennes. Du fait de la symétrie, l'interdistance plus importante lié à la traversée du vallon prend du sens. Cette variante s'éloigne des hameaux cités précédemment.



Carte 43 : Variante B

### 4.3.3 Synthèse de l'analyse des variantes

La première variante envisagée (à 5 éoliennes) ne prenait pas en compte les préconisations des différentes études (paysage et écologie notamment). Celle-ci n'était pas lisible en raison de l'absence d'organisation claire. Les éoliennes n'étaient en effet pas implantées le long d'un arc de cercle.

La seconde variante (retenue) ne comporte plus que 4 éoliennes réparties sur un arc de cercle avec des espacements entre aérogénérateurs relativement réguliers. Cette variante apparaît plus organisée que la précédente, et adaptée au territoire de Magnac-Laval.



#### 4.3.3.1 Photomontage depuis le hameau du Mas

Cette vue est prise depuis la route d'accès au hameau du Mas, qui est situé en point haut d'un versant orienté en direction du projet. La vue est panoramique et permet de voir la zone de projet dans son intégralité.



Cliché : ENCIS Environnement

Date et heure de la prise de vue : 27/04/2016 - 11h20

Coordonnées Lambert 93 :

Longueur de focale (24x36) : 52 mm

Azimut : -27,53°



Figure 17 : Photographie depuis le hameau du Mas



**Analyse générale**

Depuis ce point de vue dégagé, on lit le relief du vallon de la Vareille, traversé par la RD 2 au premier plan, tandis que l'ensemble des éoliennes des deux variantes est visible sur la ligne d'horizon.

**Analyse de la variante A**

Cette variante semble «chargée» et l'organisation du parc n'est pas très lisible. L'éolienne la plus proche est à moins de 1300 m.

**Analyse de la variante B**

Sa structure est assez lisible malgré la superposition des deux aérogénérateurs les plus lointains, sur la droite. Le hameau est situé environ 20 m plus haut que les terrains où sont implantées les éoliennes, et à plus de 1500 m de distance. Le projet crée un nouvel élément dans la vue panoramique dont dispose ce hameau. Bien que les deux dernières éoliennes se superposent, le parc en courbe reste tout à fait lisible.

**Hiérarchisation des variantes**

1ère : variante B

2ème : variante A

La variante A amène une éolienne supplémentaire en décalage par rapport à l'implantation des quatre autres, et cela est particulièrement visible depuis ce point de vue. De plus, cette éolienne se rapproche des lieux de vie et est assez prégnante. La variante B possède une structuration plus lisible et harmonieuse.

Distance de la première éolienne :  
Variante A : 1280 m, Variante B : 1618 m

Angle visuel du parc :  
Variante A : 15°, Variante B : 12,2°



Variante A



Variante B

Figure 18 : Photomontages des variantes depuis le hameau du Mas

## 4.4 Description des éléments du projet

### 4.4.1 Caractéristiques des éoliennes

Trois aérogénérateurs différents sont envisagés pour le projet : des N131 de 3 MW du fabricant Nordex, des V136 de 3,45 MW du fabricant Vestas, ou des E141 de 4,2 MW du fabricant Enercon.

**Les caractéristiques des trois modèles retenus étant différentes, nous utiliserons dans cette étude une enveloppe intégrant les paramètres dimensionnels les plus impactants pour l'environnement et la santé publique.**

### 4.4.2 Les aménagements connexes

#### 4.4.2.1 Voies d'accès et plateforme

Les voies d'accès sont en partie des chemins d'exploitation agricoles existants. Ceux-ci devront permettre le passage d'engins de transport et de levage, ils seront donc mis au gabarit et renforcés (largeur de 5 m minimum avec un espace minimum dégagé de 5,5 m au total). Ces pistes représenteront 920 mètres linéaires.

D'autres pistes seront créées, notamment les voies d'accès aux éoliennes (environ 2 270 mètres linéaires). Ces pistes seront constituées de graves et de graviers non traités (GNT) granit de couleur grise.

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupe une superficie de 2 809 à 3 354 m<sup>2</sup> en fin de chantier, pour une superficie totale de 11 781 m<sup>2</sup> pour 4 éoliennes. Elles sont composées de concassé formé à partir de minéraux et matériaux recyclés.



Photographie 66 : Exemple de texture des pistes en concassé granit

#### 4.4.2.2 Postes de livraison

Les postes de livraison accueillent tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit de deux bâtiments constitués d'éléments préfabriqués en béton. Il sera choisi ici de les habiller d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère. Les portes et huisseries seront peintes de la couleur se rapprochant de la teinte retenue pour le bardage, soit beige ou marron clair (RAL 1000, 1002, 1015). L'emprise au sol d'un poste est de 9 x 2,65 m, soit environ 24 m<sup>2</sup>, pour une hauteur de 2,6 m.

#### 4.4.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le

poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur d'environ 0,8 m.

#### 4.4.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface d'environ 490 m<sup>2</sup>. Celles-ci sont circulaires et mesurent environ 25 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3,8 m (des études de sol seront réalisées). Ces fondations sont enterrées. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 2 290 m<sup>3</sup> par éolienne est décaissé.

#### 4.4.2.5 La coupe d'arbre ou de haie

En amont de ces aménagements, des haies et des arbres seront abattus pour permettre certaines opérations de construction : acheminement, modification et création de voies d'accès, création de plateformes, fondations et éolienne. Ces coupes représentent 683 ml.

Certains arbres seront également élagués pour permettre le passage des convois exceptionnels.

Le détail de ces coupes est présenté dans l'Etude d'Impact sur l'Environnement, chapitre 5.2.3.4.

### 4.4.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de quatre éoliennes s'étalera sur une durée d'environ dix mois : une semaine de préparation du site et d'installation de la base de vie, deux semaines de défrichage des haies, deux mois de terrassement, deux mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, un mois de génie électrique, deux semaines pour la livraison des aérogénérateurs, deux mois de montage et trois semaines de mise en service et de réglages.

### 4.4.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (15 à 20 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

### 4.4.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente le plan de débroussaillage, la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plateformes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.











# Partie 5 : Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine





## 5.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien

### 5.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

#### 5.1.1.1 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 180 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. planche suivante).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance. Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé.

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. planche suivante).

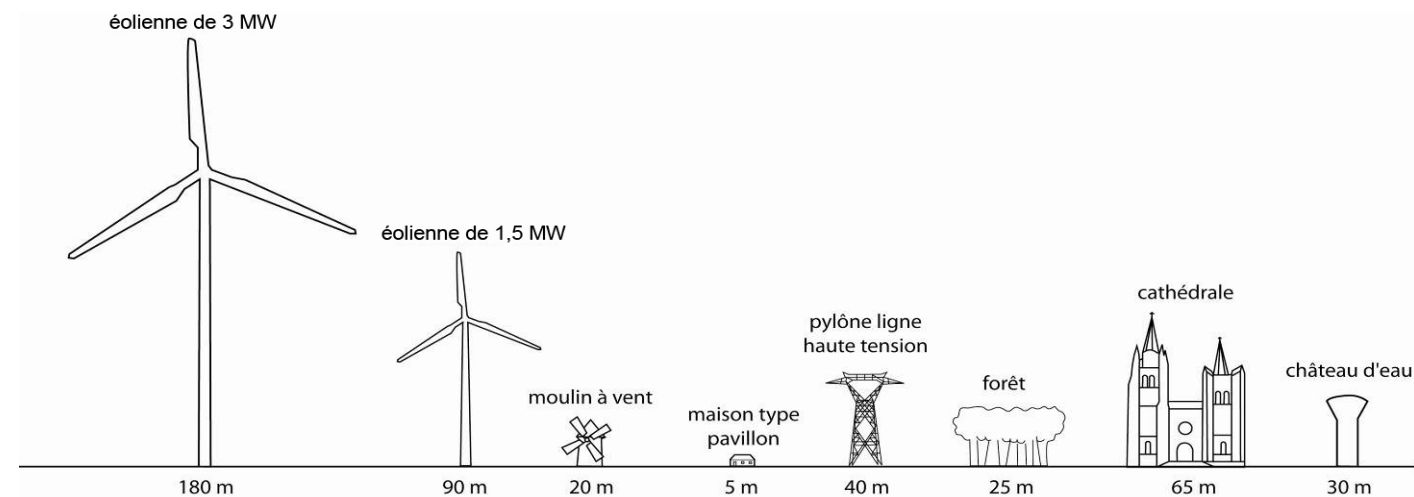


Figure 19 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage

#### 5.1.1.2 La couleur

L'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).



Figure 20 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes

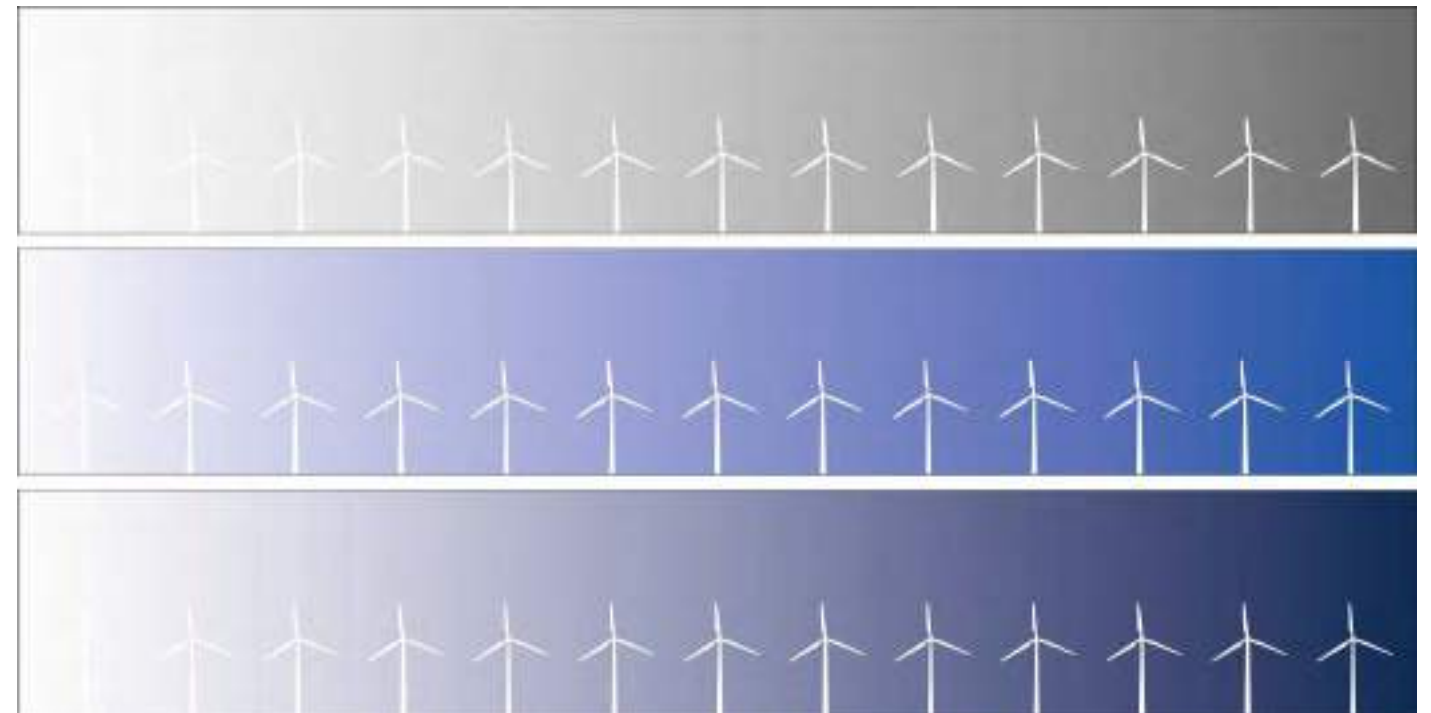
Le balisage est assuré par un balisage à éclat de jour et de nuit sur la nacelle ainsi qu'un balisage à feu fixe de faible intensité sur le mât (à environ 45 m de hauteur).

#### 5.1.1.3 L'éclairage

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Simulation d'éclairage des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre



Simulation d'éclairage des éoliennes en fonction de la couleur du ciel

#### 5.1.1.4 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet d'écrasement. Les plans se



tassent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 67 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdélou (photo : F. Bonnenfant).

#### 5.1.1.5 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

#### 5.1.1.6 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 68 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : Michaël Pierrot)

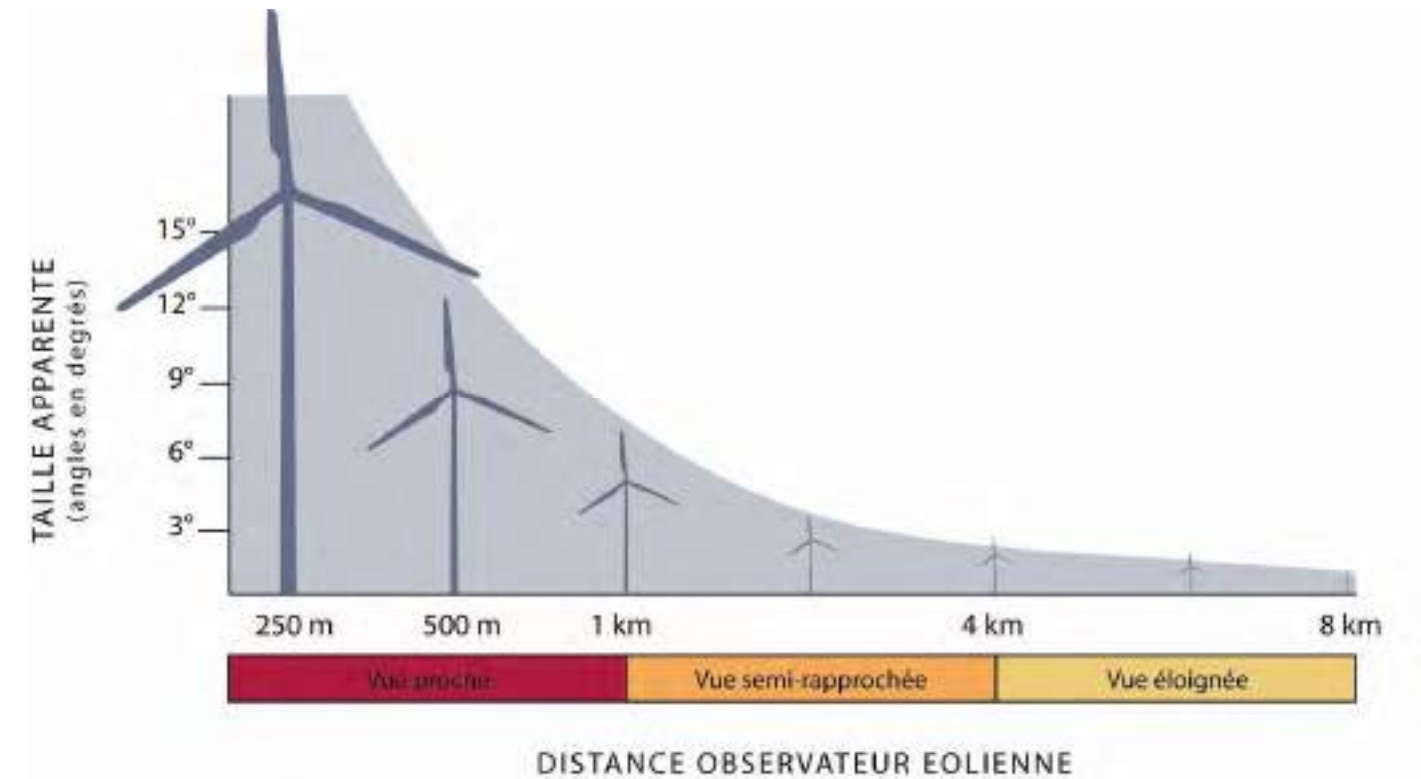


Figure 21 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)

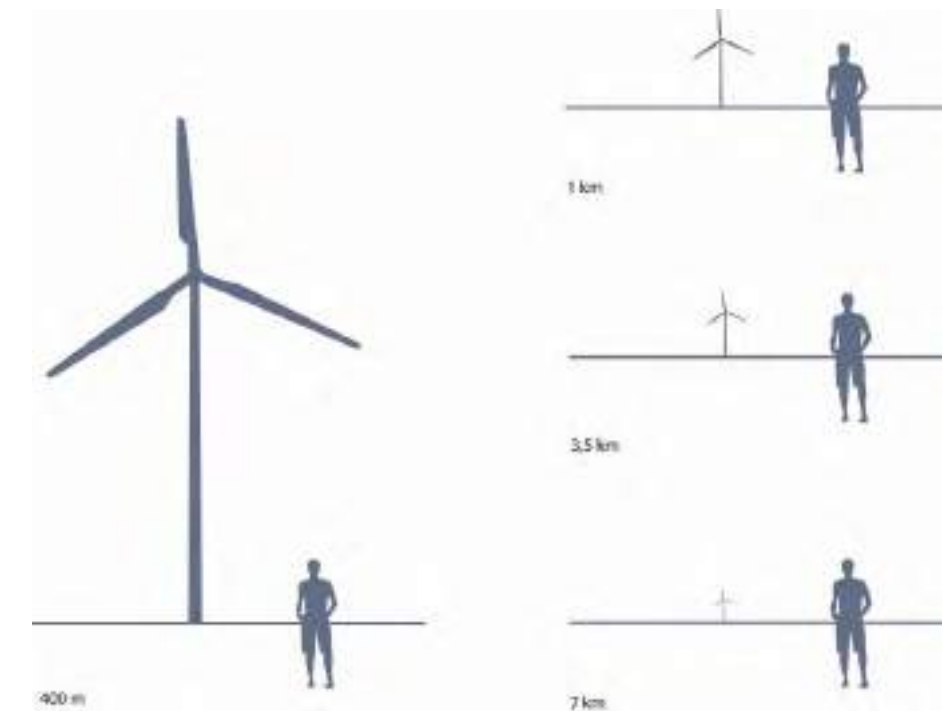


Figure 22 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)

**Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance**



Figure 23 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.

Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)



## Rapport d'échelle et proportion des éoliennes

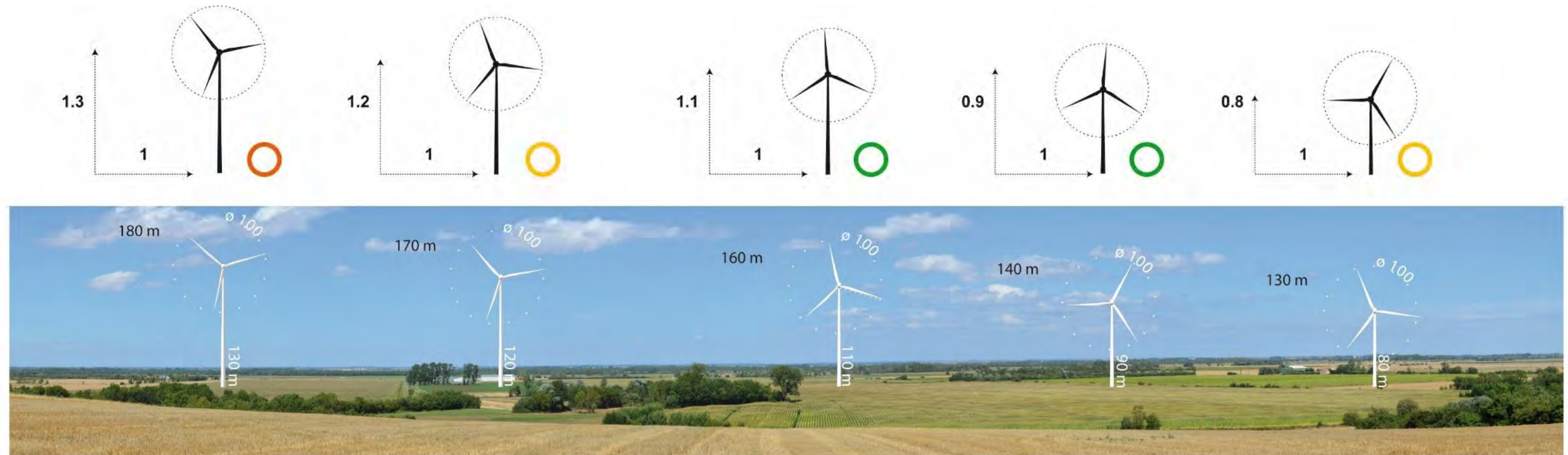


Figure 25 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre des pales et la hauteur de mât

Ce photomontage permet d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre des pales de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-dessus illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport est le plus harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

## Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

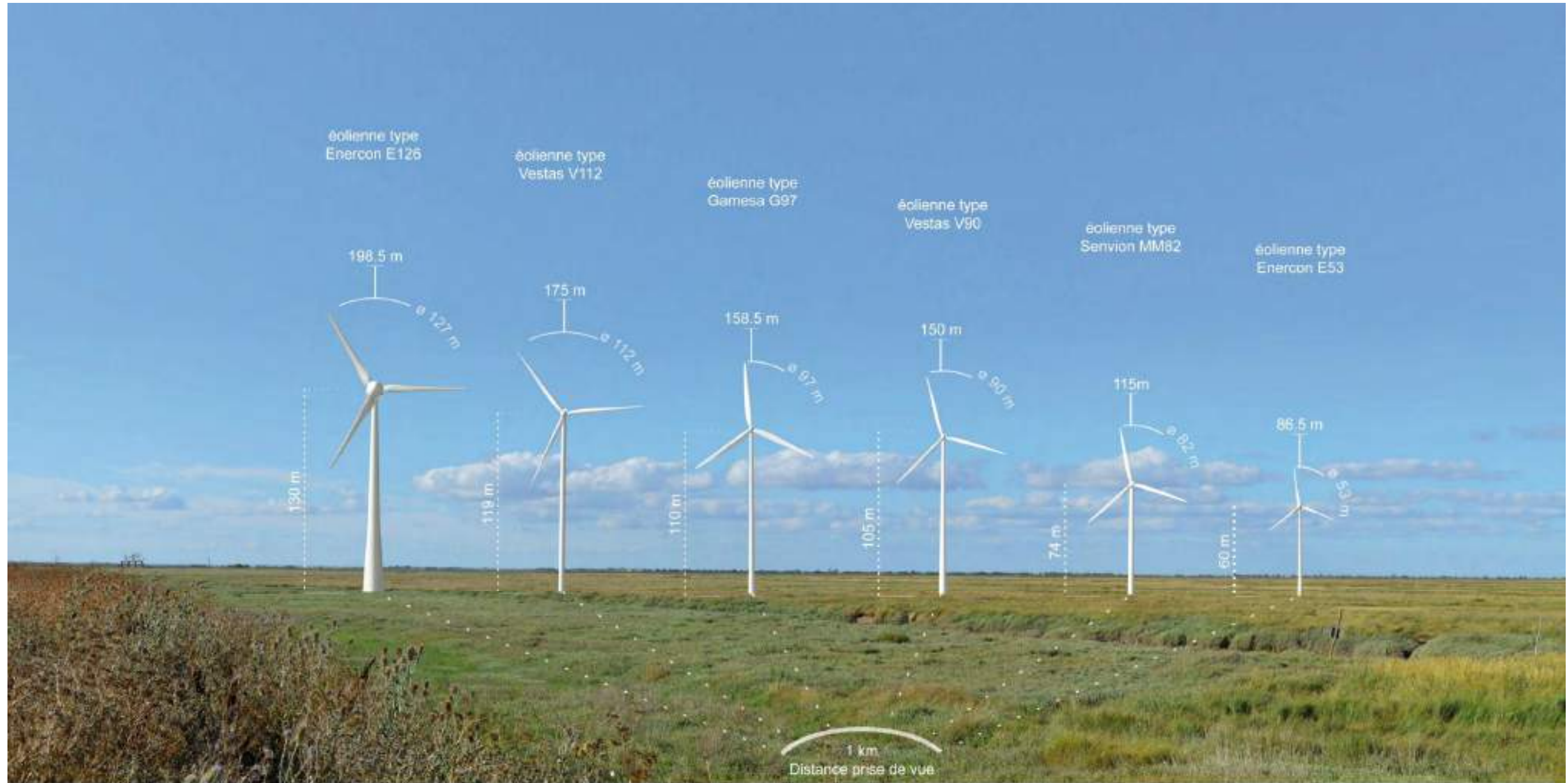


Figure 26 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).

Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mât et de moyeux pour les différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales sont profilées de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voire fluette. A l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voire « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. Selon nous l'éolienne

perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée. Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)



## 5.1.2 Principales problématiques éolien/paysage

### 5.1.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.

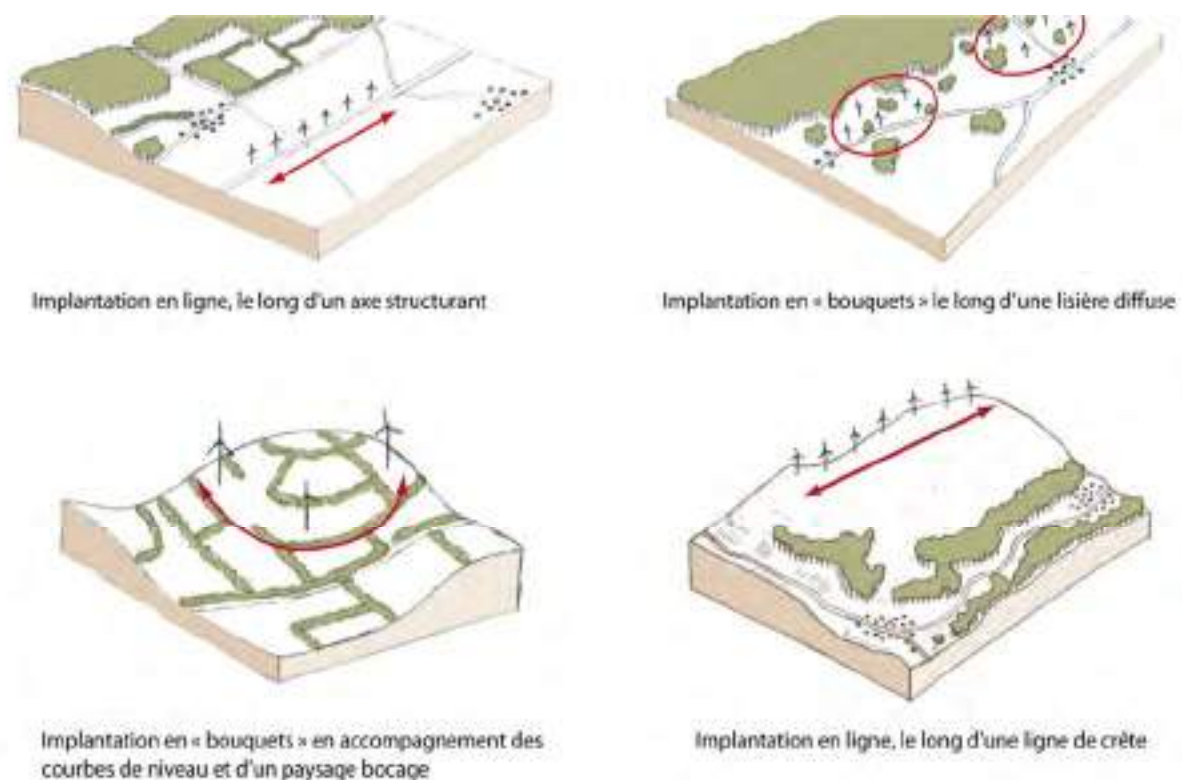


Figure 24 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

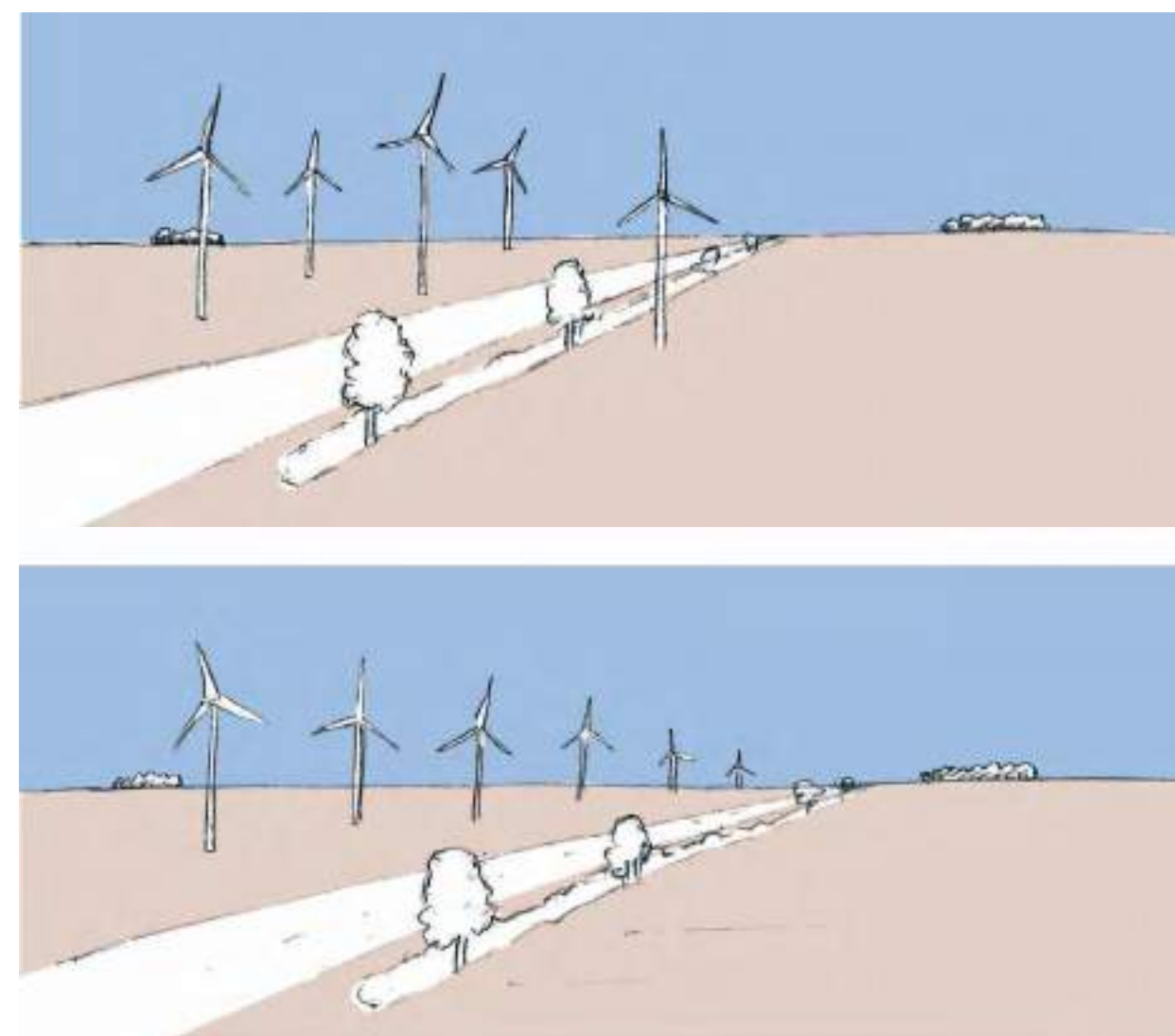


Figure 25 : Lisibilité du parc éolien

### 5.1.2.2 Les notions de saturation/respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des co-visibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Air Climat Energie et les Schémas Régionaux Eoliens visent à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respirations suffisamment importantes et une logique d'implantation entre parcs co-visibles.

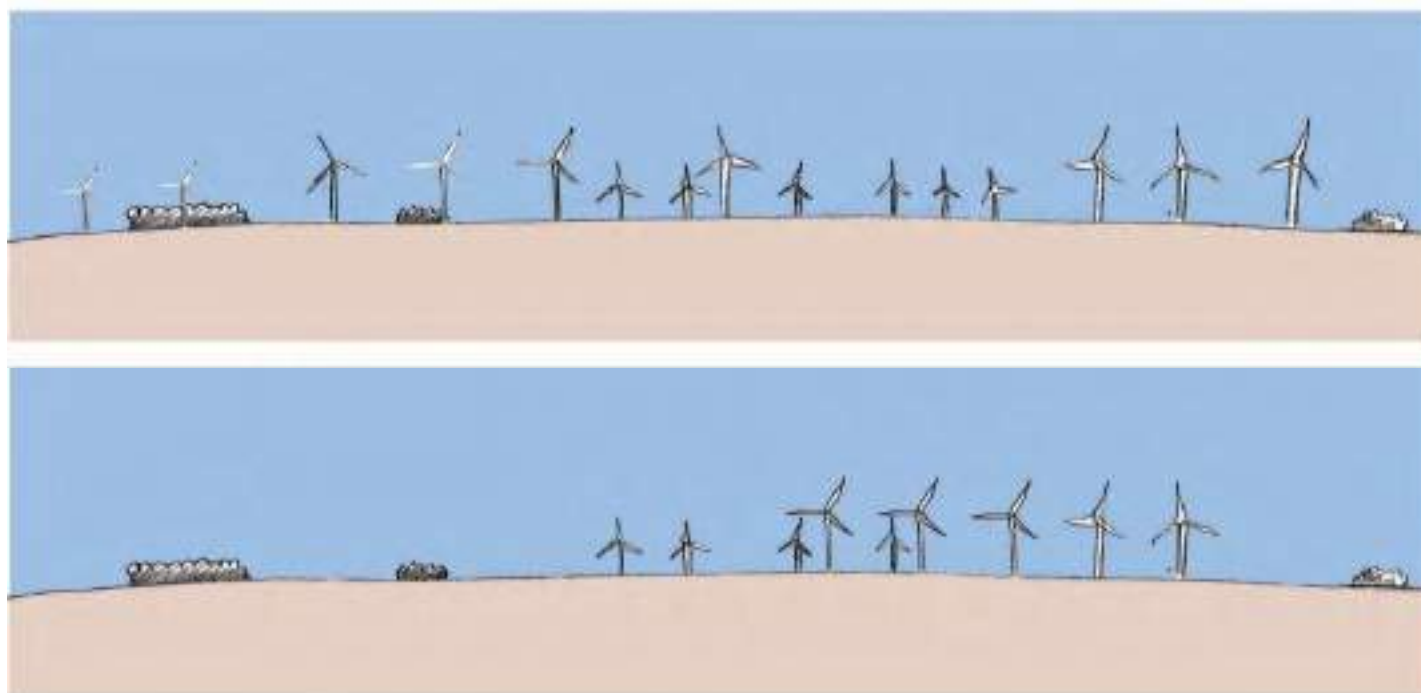


Figure 26 : Saturation de l'horizon (en haut) et co-visibilité « organisée » (en bas)

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

### 5.1.2.3 La co-visibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles co-visibilités. La notion de co-visibilité est la vision simultanée de deux parcs éoliens ou vision simultanée d'un élément d'intérêt patrimonial ou paysager et d'un parc éolien.

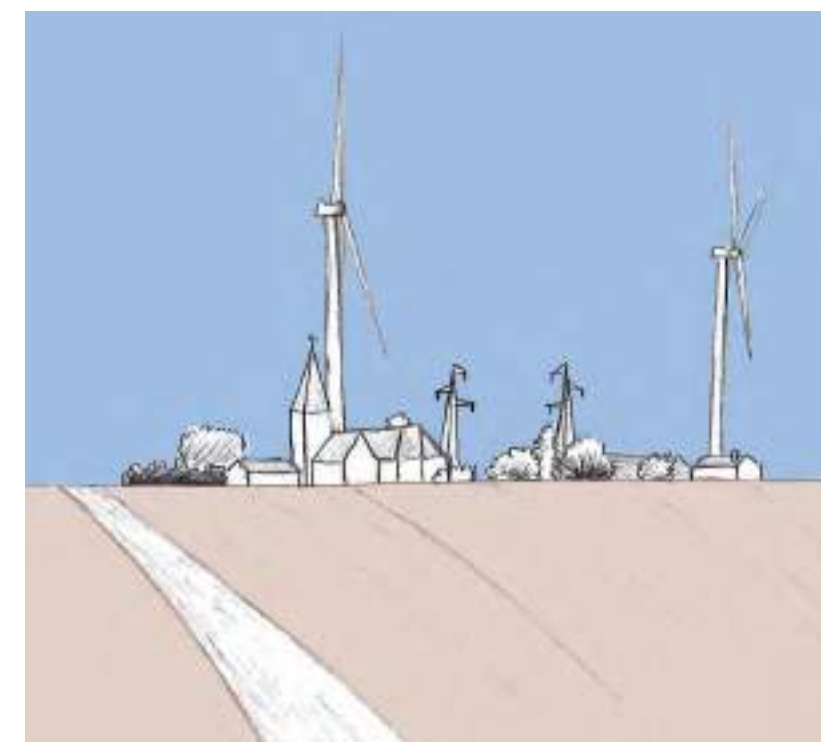


Figure 27 : Paysage brouillé

Cette illustration montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.



### 5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au 2.3.1, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

#### 5.1.3.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

#### 5.1.3.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

##### **Acceptation globale de l'éolien**

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

##### **En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien**

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,
- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de son domicile.

##### **En fonction de l'existence ou non du parc éolien**

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également

différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale de éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon laquelle elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

##### **Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge**

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
  - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
  - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP- et dans une moindre mesure les femmes semblent
  - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
  - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
  - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les agriculteurs ont une perception nettement plus positive que la moyenne sur l'ensemble des points d'image.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont
  - o Les agriculteurs
  - o Les 25-34 ans
  - o Les hommes
  - o Les habitants de communes de 100 000 ou plus
- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou d'infirmer ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

### Les touristes

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2003)) a interrogé 1 033 touristes sur la question. 67% des visiteurs avaient vus des éoliennes durant leurs vacances. Hors 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 63 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 24 % que cela gâche le paysage et 51 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question " Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup... ?", l'acceptation est très forte le long des axes routiers (64% favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que « La présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 55% des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23% affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 14% qu'ils feraient le voyage et 6% qu'ils feraient « en sorte de ne pas aller dans ce secteur ».

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

#### 5.1.3.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

#### Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Des considérations esthétiques
  - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
  - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques
  - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
  - o Energie « renouvelable »
  - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
  - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales
  - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »
  - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
    - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
    - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
  - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

#### Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Les considérations esthétiques et paysagères
  - o Des objets qualifiés d' « industriels »
  - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie
  - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
  - o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques
  - o Une énergie qui dépend du vent
  - o Une énergie inefficace, inutile
  - o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire



- Des considérations sociales
  - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
  - o Des projets manquant de « concertation locale »

#### **5.1.3.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens**

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

*« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.*

*2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.*

*3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »*

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc), l'investissement financier des populations dans le projet, etc, sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

## 5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insèrent le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilitées lointaines sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de six mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

### 5.2.1.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif faible temporaire sur le paysage.**

### 5.2.1.2 Phase de défrichage/de coupe de haie/d'élagage

La coupe des haies et de certains arbres distingués comme étant des motifs paysagers de grande valeur au sein de l'aire d'étude immédiate aura également un impact sur le paysage. Ce sont 683 ml de haies qui seront abattues pour permettre le passage des pistes : 166 m de haies arborées, 386 m de haies basses et/ou arbustives, le reste correspond à des ronciers et des haies basses taillées de bord de route. La perte de ces motifs perturbera la lisibilité en privant l'observateur d'éléments créant à la fois le contexte, mais aussi donnant une échelle au site, notamment dans les vues courtes.

La mesure 3 visant à replanter dans ce même secteur des haies mixtes réduira cette perte.

**Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif modéré à long terme sur le paysage.**

### 5.2.1.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

### 5.2.1.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais/remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. En effet, les chemins en terre avec un terre-plein enherbé sont remplacés par des voies plus larges en grave et gravier. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif modéré long terme sur le paysage.**

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactant étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif négligeable permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera très impactant pour le paysage car ces plateformes seront visibles de loin étant donné la modification des couleurs : passage de prairies vert clair à des formes géométriques strictes de couleur beige. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif modéré long terme sur le paysage.**

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 69 : Illustration d'un chantier éolien



## 5.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

### 5.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.5, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation/respiration
- les rapports d'échelle
- les co-visibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- de croquis,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'effet décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : positif/négatif, nul, négligeable, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire/permanent, réversible/irréversible), échelles et dimensions

des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, co-visibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.5 sur l'évaluation des impacts.

### 5.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et/ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Des photomontages ont été systématiquement réalisés pour tout le patrimoine présentant des sensibilités dans l'état initial. 30 photomontages sont ainsi présentés dans cette étude. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par wpd selon la méthode indiquée en partie 2.3.5.10.

### 5.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues (cf. pages suivantes). Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

#### Rappel méthodologique

La carte des Zones d'Influence Visuelle (ZIV : cf. carte suivante) est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un élément de grande hauteur serait visible, totalement ou partiellement.

Comme indiqué dans la partie 2.3.3.11, le modèle prend en compte le relief (BD Alti de l'IGN avec un pas de 75 m) et les principaux boisements (d'après la base de données Corine Land Cover 2012 – code 3). La précision de la modélisation ne permet pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres isolés ou les éléments bâtis (maison, bâtiments agricoles, talus, panneaux, etc). Les données sont donc théoriques. Elles permettent de donner une vision indicative des secteurs d'où des éléments de 180 m de haut situés dans l'aire d'étude immédiate seraient visibles. Les marges d'incertitudes augmentent donc lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée.

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance. Les perceptions théoriques en fonction de la distance entre l'observateur et l'éolienne sont illustrés par différents croquis schématiques dans la partie 6.1 « Considérations générales sur les effets d'un parc éolien ». Les effets visuels à différentes distances sont illustrés par des photomontages.

La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

#### Résultats

Cette carte est très similaire à celle réalisée dans l'état initial, avec un projet théorique qui s'étendait sur l'ensemble de l'AEIm.

La principale zone de visibilité théorique reste le plateau de la Basse Marche, **les autres unités paysagères présentes dans l'AEE** sont situées à plus de 12 km pour les Terres Froides et le Pays des Châtaigniers (unités délimitées principalement par les limites départementales) et à plus de 15 km pour les unités paysagères du plateau de Bénévent (située hors de la ZIV) et des Monts d'Ambazac (principalement le piémont dans l'AEE). Dans cette unité paysagère au relief plus élevé, les zones de visibilité théoriques sont parsemées en fonction de la présence de milieux ouverts, et les vues potentielles seront lointaines.



Photographie 70 : Panorama ponctuel et lointain depuis La D45, dans les Monts d'Ambazac.

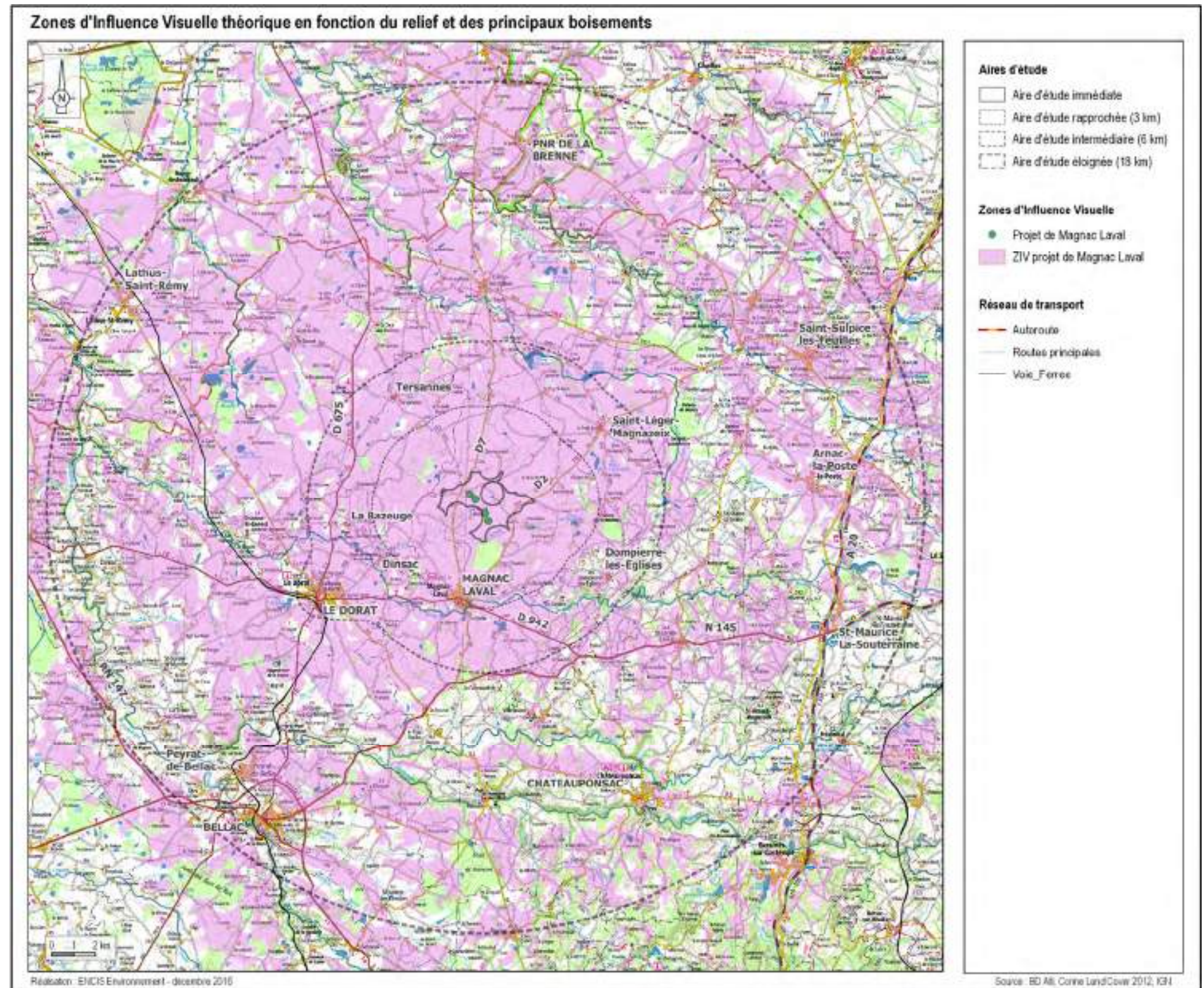
**Les zones de visibilité de la Basse Marche** sont présentes sur les reliefs de plateau (notamment dans l'aire d'étude intermédiaire, et au nord de l'aire d'étude éloignée) et très peu au niveau des vallées encaissées de la Gartempe ou de la Semme, au sud-ouest de l'aire d'étude éloignée. Seuls les points hauts de ces interfluves permettraient théoriquement des vues vers le projet.

**Dans l'aire d'étude intermédiaire**, la ZIV couvre quasiment l'ensemble du territoire hormis les forêts. Les vues en direction du projet sont filtrées par les rideaux d'arbres du bocage, mais de beaux panoramas sont ouverts depuis les espaces dégagés en interfluve sur le plateau. Des vues s'ouvrent également depuis les rebords de vallées dans des secteurs où le bocage est moins dense. Ces vues restent ponctuelles et ne modifient pas la perception globale des paysages du plateau.

**Dans l'aire d'étude immédiate**, les structures végétales telles que les haies, les alignements d'arbres et les bosquets restent très nombreux, créant des effets de masque et de filtre. Le parc sera ainsi très souvent perçu de manière partielle, certaines éoliennes étant masquées par la végétation, d'autres par le bâti (notamment à Magnac-Laval).

Les perceptions du projet à différentes échelles seront illustrées au chapitre 5.4 par des photomontages en vues « réalistes ».





Carte 45 : Zone d'influence visuelle du projet éolien



### 5.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet de Magnac-Laval

L'image du paysage du secteur étudié est tournée vers les structures bocagères, l'élevage, le patrimoine naturel des vallées de la Brame et de la Gartempe, et le patrimoine historique, notamment au niveau des bourgs comme Le Dorat. Le projet éolien n'est ici pas en confrontation directe avec un monument auquel le regard social donnerait une grande valeur, ou bien un paysage très emblématique, qui aurait fait l'objet de nombreuses représentations dans la peinture, sur les cartes postales ou dans la littérature.

Au quotidien, le cadre de vie champêtre, le bocage et le patrimoine arboré sont les éléments les plus reconnus. Les hauteurs des éoliennes du projet sont en rupture d'échelle par rapport à ces éléments. Cependant, les deux relèvent d'une logique similaire : il s'agit d'exploiter les ressources renouvelables du territoire, que ce soit le vent pour générer de l'électricité ou l'herbage pour nourrir et abriter les troupeaux.

L'exploitation des ressources locales destinée à la production d'énergie est traditionnellement mise en œuvre dans les vallées avec les moulins et leurs retenues, notamment sur la vallée de la Vareille (d'après les cartes de Cassini). L'énergie éolienne ne semble en revanche jamais avoir été exploitée, aucune trace de moulins à vent n'ayant été recensée.

Dans ce secteur du nord de la Haute-Vienne, l'éolien est actuellement un élément marginal, peu répandu. Les habitants n'ont pas l'habitude de côtoyer ces infrastructures. Cependant, même si aucune éolienne n'est construite aujourd'hui, on recense de nombreux projets en cours, ainsi qu'une mobilisation d'association anti-éolien, ce qui peut induire un phénomène de peur, de méfiance.

Selon les observateurs, les éoliennes peuvent constituer soit des éléments esthétiques, élégants, soit des objets industriels gênants, hors échelle. Pour une grande majorité des Français cependant, l'éolien véhicule une image positive de nature, d'écologie et d'énergie propre, tout à fait compatible avec un territoire rural tel que celui de Magnac-Laval.

Dans de nombreux endroits où sont implantés des parcs éoliens, on peut constater que ces derniers deviennent des éléments de repère, des sortes d'emblèmes qui caractérisent un lieu, révèlent un paysage par leur présence. Un paysage rural « banal » peut ainsi devenir pittoresque, notamment à proximité immédiate du parc. Celui-ci devient un objet de curiosité, attirant touristes et habitants qui viennent le voir « de près ». Passée cette attraction liée à la nouveauté, les éoliennes deviennent des éléments du quotidien, on ne les regarde plus car on s'y est habitué (Source : Thèse de Doctorat, « La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes »).

L'enquête exploratoire auprès des personnes du territoire a permis d'établir un **diagnostic des perceptions des paysages éoliens**. Cette analyse a été réalisée en 2 temps :

- une première phase spontanée de questionnaire, dédiée au recueil des impressions associant

paysage et éolien, sans matériel à l'appui.

- une seconde phase assistée, dédiée au recueil des perceptions des paysages éoliens sur la base de photographies de parcs éoliens du territoire français. La série de photographies comporte un ou plusieurs photomontages du projet éolien à l'étude afin de faire émerger les perceptions spécifiques relatives à ce projet.

Cette étude qualitative vise à **dépasser le simple stade d'adhésion ou non à l'éolien** (j'aime/je n'aime pas) et comprendre en profondeur les freins et motivations qu'ils soient d'ordre rationnels ou émotionnels

Lorsque l'on parle d'éoliennes avec les interviewés, la palette de réponses est très large et contrastée du plus positif au plus négatif : « moderne et fin, joli » ; « mieux qu'une centrale nucléaire, mais moins beau qu'un chêne » ; « pas trop mal » ; « mal nécessaire » ; « améliore pas la qualité du paysage » ; « inesthétique » ; « loin de chez moi » ; « pas beau » ; « mange le paysage ».

En montrant aux interviewés des photographies de parcs éoliens dans différents contextes, le bocage reste un élément crucial et peut devenir un argument dans la question de l'harmonie des paysages éoliens. Pour les personnes défavorables à l'implantation d'éoliennes, celles-ci ne peuvent être harmonieuses que dans un paysage d'openfield, et pour certains, aucun parc éolien ne peut être harmonieux. A l'opposé (plutôt pour les personnes favorables à l'éolien), les éoliennes s'intégreraient mieux dans le bocage que dans un openfield où cela « serait plus choquant ».

Les implantations alignées nuiraient au caractère champêtre des lieux, seraient monotone, et évoquent même une image de cimetière militaire pour une personne. Ceci dit, la notion d'homogénéité du parc paraît aussi importante, les éoliennes ne doivent pas être « dispersées », ni « faire fouillis ».

Les parcs surplombants ou même proches des hameaux et des villages sont généralement considérés comme « trop grands », « trop étendus », ils « encerclent le hameau » quand la silhouette d'un hameau est entourée par les éoliennes, « rapetissent le village » lorsque l'on voit avec du recul un village et un parc éolien conjointement, d'une manière générale, les éoliennes « doivent déranger les habitants » lorsque les machines apparaissent trop proches des lieux de vie.

Enfin, le nombre d'éoliennes est un critère important pour l'acceptation esthétique des parcs éoliens : « il y en a bien assez, mais ça va » pour un parc de 7 éoliennes dans un paysage bocager et vallonné, « on en voit encore d'autres en arrière-plan » dans un paysage d'openfield, « avec ces deux-là en moins ça aurait été plus joli » sur une image où la silhouette du hameau est encerclée, finalement, « il faut en mettre raisonnablement ».



### 5.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

#### 5.3.5.1 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial (partie 3.2.1.2), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (entre 1 000 et 4 200 habitants). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et sur la carte n°46.

- **Bellac** : les quartiers plus récents, construits sur le plateau au nord-est, se trouvent dans la ZIV théorique mais la densité du bâti et la végétation des jardins et des espaces publics suffisent à occulter les vues. Les routes d'accès et de contournement de Bellac (N145 et N147 et D675) offrent quant à elles des vues partielles et sans lien visuel avec la silhouette de la ville, et restent très en marge du centre historique.

**L'impact est négligeable.**

- **Peyrat-de-Bellac** : seule une vue sporadique et partielle est possible depuis la rue des Champorées entre Noussat et Beaubeloup, en dehors de l'agglomération. Aucun autre point de vue n'est recensé depuis le reste de la ville ou de ses accès. Les linéaires d'arbres du bocage et le bâti font écran. **L'impact est nul.**

- **Châteauponsac** : Le village est situé en dehors de la ZIV, notamment du fait de sa position sur un coteau orienté vers le sud. **L'impact est nul.**

- **Arnac-la-Poste** : ce bourg est situé en grande partie hors de la ZIV. Le relief du secteur est relativement plan et les linéaires d'arbres du bocage, suffisent à occulter le projet. Aucune vue n'est recensée depuis le bourg et ses voies d'accès. **L'impact est nul.**

- **Saint-Sulpice-les-Feuilles** : ce bourg est situé en grande partie hors de la ZIV. Le relief du secteur est relativement plan et les linéaires d'arbres du bocage, suffisent à occulter le projet. Aucune vue n'est recensée depuis le bourg et ses voies d'accès. **L'impact est nul.**

- **Lathus-Saint-Rémy** : ce bourg est situé en grande partie hors de la ZIV. Le relief du secteur est relativement plan et les linéaires d'arbres du bocage, suffisent à occulter le projet. Aucune vue n'est recensée depuis le bourg et ses voies d'accès. **L'impact est nul.**

- **Saint-Maurice-la-Souterraine** : bourg situé totalement en dehors de la ZIV grâce au relief. **L'impact est nul.**

#### 5.3.5.2 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

**L'observateur est en déplacement** : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.

**L'observateur a un angle de vision très réduit** : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il

faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

**Le sens de déplacement** : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

Parmi les routes importantes de l'aire d'étude éloignée, seules la N 145 et la D 675 présentent des perceptions dégagées vers le projet :

- **la N 145 au niveau de Bellevue** (cf. vue 1)

Les vues sont possibles sur les rares points hauts et dégagés. On aperçoit les éoliennes au lointain, en arrière-plan des versants boisés de la vallée de la Brame. Elles semblent former une ligne plus ou moins régulière et parallèle à la vallée. Cette vision est très ponctuelle en raison de la vitesse pratiquée sur cet axe et de la végétation qui borde généralement la route. **L'impact est négligeable.**



Figure 28: Photomontage n°1 depuis la N145, à hauteur de Bellevue.

- **la D 675**

Le tracé est ponctué de vues sporadiques à travers des ouvertures dans la végétation du bocage ou au gré de légères modulations du relief. Ces visibilitées restent exceptionnelles, souvent partiellement masquées par la végétation ou apparaissant au-dessus d'un linéaire arboré. **L'impact est négligeable.**

**Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien de Magnac-Laval sur les axes de circulation est très négligeable, et que le projet marque le territoire éloigné de façon négligeable.**

#### 5.3.5.3 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'aire d'étude immédiate. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de

terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

#### **Description des effets du projet sur les monuments historiques**

Sur les 48 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, aucun n'est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). Pour rappel, seul deux d'entre eux présentaient des enjeux forts dans l'état initial.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments historiques sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les effets et impacts sur les éléments présentant des **enjeux forts** et ceux dont les **sensibilités sont non nulles** (aucun en l'occurrence dans cette aire d'étude).

- **le château de Sannat** : le château est situé dans la ZIV, mais sur le terrain, les haies arborées situées au nord empêchent toute vue vers le projet. **L'impact est nul.**

- **le pont de Châteauponsac** : le bâti et les arbres font écran, ainsi que le relief de la vallée. Le projet éolien n'est pas visible depuis le périmètre de protection. **L'impact est nul.**

#### **Description des effets du projet sur les sites protégés**

Sur les 9 sites protégés de l'aire d'étude éloignée, aucun n'est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). Pour rappel, un seul présente un enjeu fort dans l'état initial.

- **le centre ancien de Bellac** : dans la totalité du centre ancien, les vues sont masquées par la densité du bâti. Les rares ouvertures vers l'extérieur sont trop éloignées du projet, comparé à la végétation bocagère entourant la ville. **L'impact est nul.**

#### **Description des effets du projet sur les sites emblématiques**

Sur les neuf sites emblématiques recensés, aucun n'est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). Pour rappel, aucun ne présente d'enjeu fort. On détaillera ci-dessous la vallée de la Gartempe, dont la sensibilité est jugée faible dans l'état initial.

- **la vallée de la Gartempe, de Rancon à la Croix-sur-Gartempe** : la vallée est encaissée, et la présence d'un maillage arboré dense (ripisylve et bocage) empêche les vues vers le projet, même depuis le haut des versants. **L'impact est nul.**

#### **Description des effets du projet sur les sites touristiques**

Sur les 33 sites touristiques et remarquables, aucun n'est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité).

- En ce qui concerne les effets depuis **la route du Haut Limousin**, ils seront négligeables dans l'aire

d'étude éloignée. En effet, des vues lointaines vers le projet sont théoriquement possibles au niveau des lignes de crête et des interfluves, cependant, les visibilités seront toutefois limitées par la trame végétale et la distance. **L'impact est négligeable.**



Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et paysagers protégés et non protégés								
Aire d'étude éloignée								
N°	Type	Département	Commune	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)	
60	MH	23	Saint-Maurice-la-Souterraine	Manoir de Lavaud	Manoir situé sur une butte à proximité de l'autoroute, situé en dehors de la ZIV, pas de covisibilité possible.	Nul	18,0	
59	MH	23	Saint-Maurice-la-Souterraine	Eglise-Saint-Maurice	Eglise située dans le bourg à proximité de l'autoroute, situé en dehors de la ZIV, pas de covisibilité possible.	Nul	18,0	
58	MH	87	Fromental	Château	Situé en dehors de la ZIV, pas de covisibilité possible ni de vues depuis le périmètre de protection.	Nul	18	
57	MH	86	Bourg-Archambault	Eglise	Située en limite de la ZIV, entourée par le hameau, pas de vue possible. Le contexte bocager empêche les covisibilités.	Nul	17,9	
56	MH	86	Bourg-Archambault	Château	Situé en dehors de la ZIV, ensemble entouré d'arbres en direction du projet. Le contexte bocager empêche les covisibilités.	Nul	17,9	
55	MH	87	Bessines-sur-Gartempe	Pont des Bonshommes sur la Gartempe emprunté par la R.D. n°203	Monument et périmètre situés en dehors de la ZIV, aucune vue, ni covisibilité possible.	Nul	17,9	
54	MH	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Bagnac	Situé en limite de la ZIV, les linéaires arborés du bocage rendent toute vue impossible.	Nul	17,9	
53	MH	86	Thollet	Eglise Notre-Dame	Située en hors de la ZIV dans un vallon, pas de covisibilité possible.	Nul	17,4	
52	MH	87	Mortierolles-sur-Semme	Croix en pierre, sur la place publique	Construite dans le village et en dehors de la ZIV, cette croix est entourée de bâtiments qui rendent impossibles des vues lointaines sur le projet. Le bocage encadrant le bourg empêche les vues depuis le périmètre de protection.	Nul	17,2	
51	MH	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Montagrier	Situés au creux d'un vallon et entourés d'un parc arboré, le château et ses abords, n'offrent aucune vue vers le projet.	Nul	17,0	
50	MH	87	Roussac et Saint-Junien-les-Combes	Château de Sannat (logis, orangerie, écuries, chalet du régisseur, bâtis, clôtures)	Situés sur une butte, le château et les bâtiments annexes sont organisés autour de jardins ; l'ensemble est clos de murs. Aucune vue ni covisibilité n'est possible grâce au contexte boisé et aux linéaires d'arbres le long des routes qui occultent les vues.	Nul	17,0	
49	MH	86	Lathus-Saint-Rémy	Eglise Saint-Maurice	Située en limite de la ZIV, et entourée par des constructions, pas de covisibilités possibles.	Nul	16,9	
48	MH	87	Bellac	Hôtel du 18e siècle (Sous-Préfecture) : façades et toiture	Le relief et la densité du bâti ne permettent aucune vue ni covisibilité.	Nul	16,7	
47	MH	87	Bellac	Vieux pont sur le Vincou		Nul	16,7	
46	MH	87	Bellac	Eglise de l'Assomption de la Très Sainte-Vierge		Nul	16,4	
45	MH	87	Saint-Amand-Magnazeix	Chapelle templière de la Bussière-Rapy	Située en dehors de la Zone d'Influence Visuelle : pas de vue possible aux abords du monument ou depuis son périmètre.	Nul	16,4	
44	MH	36	Beaulieu	Eglise Saint-Nicolas	Située hors de la Zone d'Influence Visuelle ainsi que son périmètre. Pas de covisibilités.	Nul	16,1	
43	MH	87	Châteauponsac	Camp à fortification concentrique du Peu-Buy	Ce monument est situé en dehors de la ZIV, aucune vue ou covisibilité n'est possible.	Nul	15,7	
42	MH	36	Tilly	Eglise paroissiale Notre-Dame	Située en limite de la ZIV, les arbres et les constructions empêchent toute covisibilité.	Nul	15,5	
41	MH	86	Lathus-Saint-Rémy	Dolmen	Situé en limite de la ZIV, dans un contexte bocager, pas de covisibilité possible.	Nul	15,3	
40	MH	86	Brigueil-Le-Chantre	Eglise	Située dans le vallon, hors de la ZIV, pas de covisibilité possible dans le périmètre de protection.	Nul	15,3	
39	MH	87	Darnac	Château de la Côte-au-Chapt	Donjon en ruine relativement haut. Chemins aux abords dans la ZIV. Vue sur le projet impossible grâce au coteau.	Nul	15,2	
38	MH	86	Coulonges	Eglise	Située en limite de ZIV en point haut, le bâti et le contexte bocager empêchent les vues sur le projet.	Nul	15,0	

Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et paysagers protégés et non protégés							
Aire d'étude éloignée							
N°	Type	Département	Commune	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
37	MH	87	Saint-Amand-Magnazeix	Lanterne des morts	Le relief et les boisements à l'ouest du village rendent impossible toute vue sur le projet depuis le monument ou son périmètre de protection.	Nul	14,5
36	MH	87	Châteauponsac	Eglise Saint-Thyrse	Le bâti et les arbres font écran, aucune vue recensée et le projet n'est pas visible depuis le périmètre de protection.	Nul	14,1
33	MH	87	Châteauponsac	Pont de Châteauponsac dit pont romain	Le bâti et les arbres font écran, aucune vue recensée sur l'ensemble de ces trois MH. le projet n'est pas visible depuis les périmètres de protection.	Nul	14,2
34	MH	87	Châteauponsac	Maison et porte fortifiée rue Jeanne d'Arc		Nul	14,1
35	MH	87	Châteauponsac	Hôtel Mathieu de la Gorce - Place Xavier-Mazurier		Nul	13,9
32	MH	86	Lathus-Saint-Rémy	Château du Cluzeau	Situé en limite de la ZIV, dans un contexte bocager. Aucune covisibilité possible.	Nul	13,8
31	MH	87	Arnac-la-Poste	Maison (tourelle d'escalier)	Aucune visibilité ou covisibilité possible.	Nul	13,8
30	MH	87	Arnac-la-Poste	Eglise Saint-Martial	Située sur un léger relief mais en limite de ZIV, les arbres et le bâti empêchent toute covisibilité dans le périmètre. Covisibilité éventuelle depuis Bois Carton.	Nul	12,9
29	MH	87	Saint-Sulpice -les-Feuilles	Dolmen dit des bras	Dolmen situé en bordure d'un ruisseau. Propriété d'une association.	Nul	12,6
28	MH	87	Peyrat-de-Bellac et Saint-Ouen-sur-Gartempe	Vieux pont	L'encaissement de la vallée traversée par le pont et la végétation (ripisylve et boisements le long des routes notamment) rendent les vues impossibles.	Nul	12,2
27	MH	87	Rancon	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Protégée des vues par le coteau au nord, ni l'église ni son périmètre ne sont dans la ZIV. On ne recense pas de covisibilités.	Nul	12,0
26	MH	87	Rancon	Lanterne des morts, dans l'ancien cimetière	Située dans l'ancien cimetière, sur un versant ouvert en direction de la vallée de la Gartempe. Le relief, le bâti et la végétation empêchent toute vue en direction du projet depuis le monument et ses abords immédiats.	Nul	12,0
25	MH	87	Cromac	Domaine du Château de Lascroux	Entouré par les bois et situé hors de la ZIV, pas de covisibilité possible.	Nul	11,9
24	MH	87	Cromac	Eglise Saint-Sylvain	Peu de recul sur le bâtiment depuis le hameau et situé hors de la ZIV, pas de covisibilité possible.	Nul	11,9
23	MH	87	Châteauponsac	Camp antique dit du Peu du Barry	Les boisements et le relief empêche toute vue vers le projet.	Nul	11,9
22	MH	87	Rancon	Pont du XIIIe siècle sur La Gartempe	Aucune vue possible depuis le fond de vallée, ni depuis le périmètre de protection.	Nul	11,6
21	MH	87	Saint-Martin-Le-Mault	Colombier du Logis seigneurial	Le colombier et son périmètre sont situés en arrière de la butte et hors de la ZIV : pas de covisibilité possible	Nul	11
20	MH	87	Arnac-la-Poste	Dolmen de l'Héritière	Situé en dehors de la ZIV : pas de vue possible.	Nul	9,9
19	MH	87	Azat-le-Ris	Eglise	Le village est implanté sur un très léger relief, mais le bâti et le bocage environnant empêchent toute vue sur le projet.	Nul	9,6
18	MH	87	Oradour-Saint-Genest	Lanterne des morts	Située sur une pente orientée vers la direction opposée du projet, elle et son périmètre sont en dehors de la ZIV, aucune vue possible.	Nul	8,8
17	MH	87	Mailhac-sur-Benaize	Dolmen dit La Pierre Levée au bois Bouéry	Situé en dehors de la ZIV : pas de vue possible.	Nul	8,6
16	MH	87	Verneuil-Moustiers	Colombier du château de la Tour aux Paulmes	Situé en dehors de la ZIV dans un vallon boisé orienté vers le nord-ouest, Le château est entouré de boisements et le colombier classé aussi. Pas de vue possible.	Nul	7,8
15	MH	87	Saint-Léger-Magnazeix	Enceinte quadrilatère dit Le Camp de César	Ces vestiges sont très peu visibles dans le paysage, et aucune vue n'est permise par le bocage et les boisements environnants.	Nul	6,6
14	MH	87	Tersannes	Chapelle Sainte-Marie-Madeleine	La chapelle est construite sur un relief très léger, et inscrite dans la ZIV, aucune vue n'est possible grâce au boisement situé au sud-est.	Nul	6,5



Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et paysagers protégés et non protégés							
Aire d'étude éloignée							
N°	Type	Département	Commune	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
13	MH	87	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre	Situé dans un vallon, le château n'est pas dans la ZIV, pas de covisibilité recensée.	Nul	6,4
9	SC	36	Chaillac	Ruines de Brosse et abords	La ruine du donjon de l'ancienne forteresse est l'élément du site le plus identifiable. Les quelques hameaux et fermes de caractère du site constituent eux aussi un patrimoine bâti original. A cette distance, les vues sont masquées par les boisements.	Nul	18 périmètre 19,2 donjon
8	SI	87	Bellac	Centre ancien	Les rares vues théoriques recensées dans le centre ancien de Bellac sont masquées par le bâti.	Nul	16,3
7	SI	87	-	Vallée de la Gartempe en aval du pont St Martin	Aucune vue n'est possible depuis le site étant donné son encaissement et la présence d'une ripisylve suivant la Gartempe.	Nul	16,2
6	SC / SI	86	-	Vallée de la Gartempe	Le périmètre de classement recoupe la ZIV sur le rebord du plateau à l'ouest sur une centaine de mètres de route communale. On ne recense pas de covisibilité grâce à l'éloignement et au boisement du coteau opposé.	Nul	16
5	SI	87	Darnac, Thiat	Saut de la Brame	Ce site protège une cascade et la vallée l'entourant. Dans le périmètre du site, le relief ne permet aucune vue sur le projet.	Nul	15,9
4	SI	87	-	Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	Ce site tout en longueur protège une portion pittoresque de la vallée, formée d'un relief escarpé formant parfois de véritables gorges. Dans le périmètre du site, le relief ne permet aucune vue sur le projet.	Nul	14,3
3	SI	87	-	Vallée de la Couze en aval de Balledent	Ce petit site concerne un secteur pittoresque de la vallée, où la rivière forme de petites gorges entre Couze et Balledent. Les boisements denses et le relief ne permettent aucune vue vers le projet depuis le site.	Nul	12,7
3	SC	86	Lathus-Saint-Rémy	Chêne pédonculé de Lathus-Saint-Rémy	Ce chêne remarquable est totalement hors de la ZIV ainsi que son périmètre sur plusieurs kilomètres. Aucune covisibilité possible	Nul	12,4
2	SI	87	-	Vallée de la Semme et Villefavard	Ce site regroupe un ensemble de bâtiments remarquables (église, château et temple) occupant un plateau bocager en surplomb d'une portion encaissée de la vallée de la Semme. Dans le périmètre du site, le relief ne permet aucune vue sur le projet.	Nul	8,1
12	SE	87	La Bussière Madeleine	Village de la Bussière Madeleine	Aucune vue possible depuis le village en raison de l'éloignement et de la trame bocagère dense qui l'occupe.	Nul	17,3
11	SE	87	-	Vallée du Vincou	Aucune vue possible depuis la vallée en raison de son encaissement et de la trame bocagère dense qui l'occupe.	Nul	16,7
10	SE	87	-	Vallée de la Couze	Aucune vue n'existe depuis la vallée ni à proximité du site.	Nul	15,4
9	SE	87	Méandre du Vincou, versants rocheux - intérêt paysager, botanique et écologique	Méandre du Vincou, versants rocheux - intérêt paysager, botanique et écologique	Les vues sont masquées par le bocage et les reliefs.	Nul	15,3
8	SE	87	Etang de Vitrat et bois de Bessac	Etang de Vitrat et bois de Bessac	Le relief et les linéaires arborés masquent les vues. Aucune vue ni covisibilité possible.	Nul	13,6
7	SE	87	-	Vallée de la Brame (2)	Vallée relativement encaissée et boisée. Les vues potentielles sur les rebords sont masquées par le bocage.	Nul	10,5
6	SE	87	-	Vallée de la Benaize	Aucune vue possible compte tenu du caractère encaissé et boisé de la vallée.	Nul	9,8
5	SE	87	-	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe	La vallée est encaissée, et la présence d'un maillage arboré dense (ripisylve et bocage) empêchent les vues vers le projet.	Nul	9,4
4	SE	87	Rischauveron	Zone naturelle de Rischauveron	Le relief vallonné et la trame bocagère empêchent toute vue ou covisibilité	Nul	8,9

Tableau 17 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée.

#### 5.3.5.4 Présentation des photomontages du projet depuis l'AEE

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et/ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

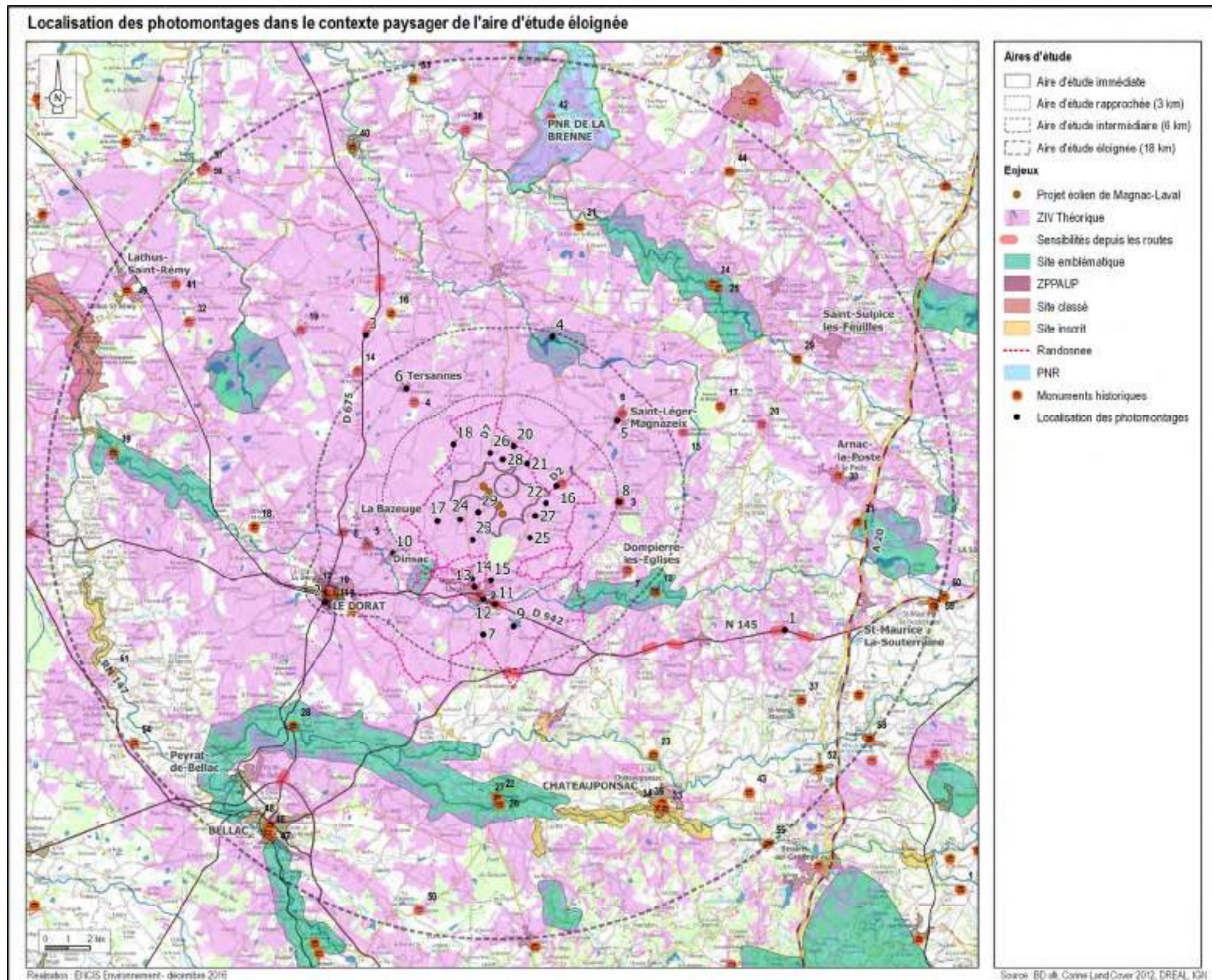
Au sein de l'aire d'étude éloignée, un point de vue a été sélectionné pour la réalisation de simulation du parc éolien.

Ce photomontage est localisé sur la carte en page suivante ainsi qu'en début du chapitre 5.4 présentant les photomontages.

Aire éloignée		
N° de PM	Localisation	Impact
1	depuis la N 145	Négligeable

Tableau 18 : Liste des photomontages l'aire d'étude éloignée





Carte 46 : Localisation des photomontages dans l'aire d'étude éloignée



### 5.3.6 Les effets du projet depuis l'aire intermédiaire

L'échelle intermédiaire est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en cohérence les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cette espace.

#### 5.3.6.1 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AEIn

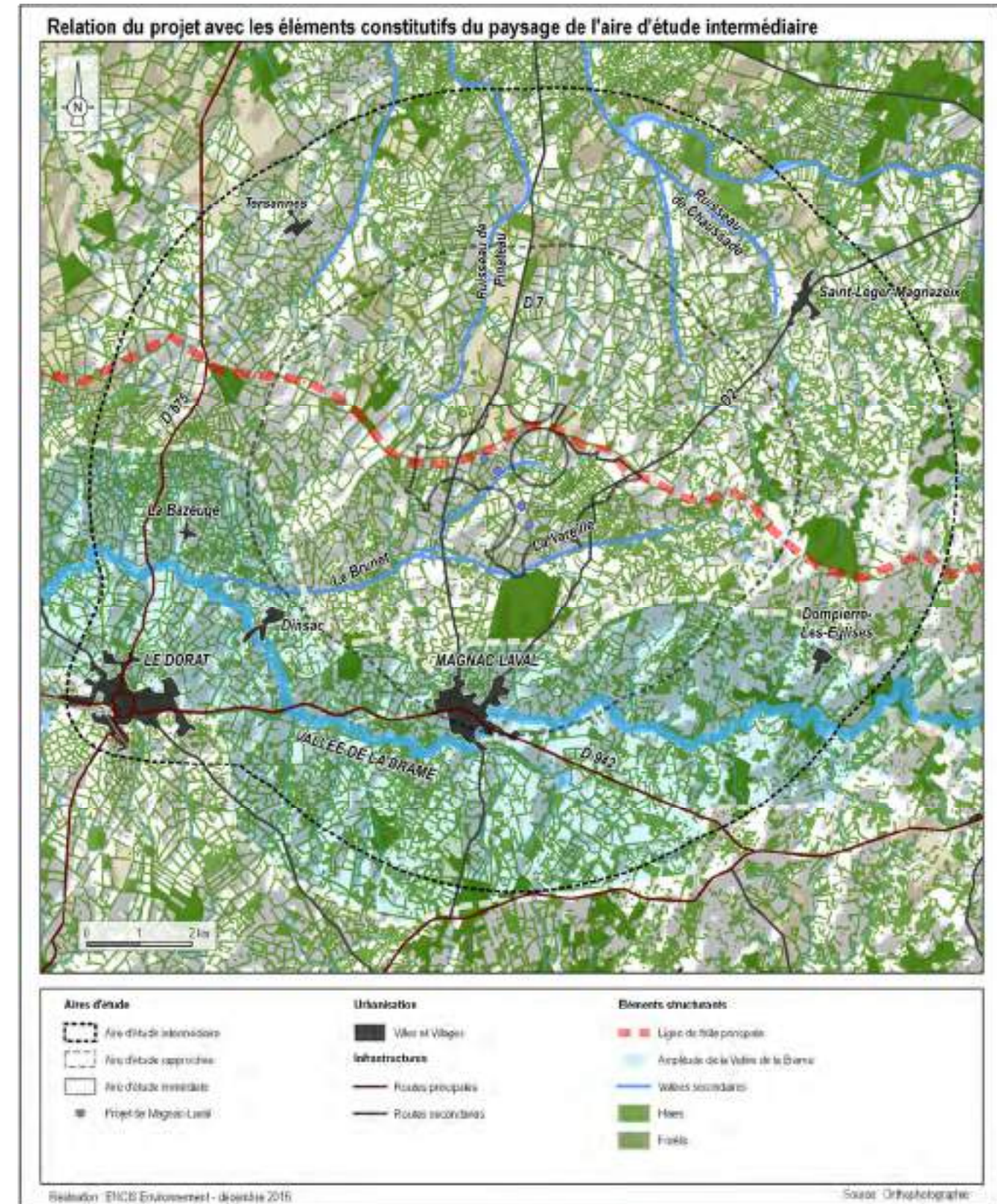
Le projet éolien s'inscrit sur un plateau bocager légèrement incliné vers l'ouest, à une altitude comprise entre 330 et 180 mètres. Il est occupé par une mosaïque agricole de prairies de fauche, de pâtures et de terres arables auxquelles se superpose un maillage de haies bocagères et de petits bois. Le bocage est le premier élément marquant du territoire, il crée de nombreux avant-plans qui donnent de la profondeur aux vues, mais masquent le plus souvent les vues lointaines.

Des boisements et quelques forêts de plus de 50 ha sont disséminés sur le territoire et sont intégrés visuellement dans le réseau formé par le bocage.

La vallée de la Brame traverse le sud de l'aire d'étude intermédiaire. Ses versants s'élargissent à l'ouest de Dompierre-les-Eglises et créent une ouverture sur le grand paysage depuis ses points hauts, au gré des ouvertures dans le bocage. Ailleurs, les vues lointaines sont rares, et subordonnées à la présence de labours sur une superficie conséquente.

Au nord les vallées de plus petite taille ne permettent pas d'ouverture similaire mais orientent l'occupation du territoire : les routes suivent les vallées en direction du Nord.

Le projet n'est pas orienté selon les axes de la ligne de faite et de la vallée de la Brame. Mais selon les angles de vue, son implantation relativement alignée peut sembler parallèle à la vallée de la Brame, notamment en vue intermédiaire depuis le Dorat et le versant sud de la vallée de la Brame. Concernant le nord de l'aire d'étude intermédiaire, le projet est parallèle à la vallée du ruisseau de Chaussade, même si celle-ci n'est pas très marquante dans le territoire.



Carte 47 : Relation du projet avec les éléments constitutifs du territoire.



### 5.3.6.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux de l'AEIn

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude intermédiaire comporte un bourg notable (Le Dorat) et quatre villages relativement importants. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

- **Le Dorat** : le cœur du bourg se trouve à plus de 8 km au sud-ouest du projet. Le centre historique, bien que sur une butte dominante, ne permet pas de vues vers l'extérieur en raison du bâti très dense. Très rares sont les lieux qui offrent un point de vue à la fois dégagé en direction du nord-est et suffisamment haut pour passer au-dessus des boisements ou du bâti. On note une covisibilité faible depuis le rebord du vallon au sud du bourg (cf. vue n°2 en pages suivantes et au chapitre 5.4 présentant les photomontages) : seule la moitié supérieure des rotors est potentiellement visible au-dessus de la ligne d'horizon. Les arbres d'ornement des jardins au premier plan et les petits boisements situés au nord-est du Dorat limitent un peu plus ces vues. La prégnance du parc (situé à plus de 8,5 km) est très faible. Une autre vue est recensée au nord-est, à l'extérieur du bourg dans une zone non habitée. La densité de la trame bocagère empêche les vues depuis le reste du réseau viaire. **L'impact est négligeable.**

- **Saint-léger -Magnazeix** : le village est entouré par des haies arborées qui limitent fortement les vues vers l'extérieur. Une vue est recensée depuis l'espace public devant l'école (cf. vue n°5 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). Elle se situe en point haut sur la rue principale du village. Le parc est à peine visible entre deux bâtiments et en partie masqué par la végétation à l'horizon. On ne recense pas de vues plus marquantes dans le village. **L'impact est négligeable.**



Figure 29: Photomontage n°5 depuis la rue principale de Saint-Léger-Magnazeix.

- **Dompierre-les-Eglises** : le village est entouré par des haies arborées qui limitent fortement les vues vers l'extérieur. Une vue très sporadique est possible depuis une rue au nord. Une vue très partielle (bouts de pales) est recensée au carrefour de la Croix du Chaffaud à plus de 700 m du village. **L'impact est négligeable.**

- **Dinsac** : le village est entouré par des haies arborées qui limitent fortement les vues vers l'extérieur. Le projet n'est pas visible depuis la place centrale du bourg grâce à la proximité du bâti et à la végétation persistante des jardins (cf. vue n°10 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). Des vues partielles et sporadiques sont possibles depuis la D 91 à l'ouest et la route vers le nord. **L'impact est négligeable.**



Figure 30: Photomontage n°10 depuis le centre de Dinsac.

- **La Bazeuge** : le village est entouré par des haies arborées qui limitent fortement les vues vers l'extérieur. Des vues sont possibles depuis l'espace public dans l'axe de la rue. **L'impact est négligeable.**

- **Tersannes** : le village est entouré par des haies arborées qui limitent fortement les vues vers l'extérieur. Une vue est recensée depuis l'accès au cimetière et une autre très sporadique à la sortie sud du village (cf. vue n°6 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). **L'impact est négligeable.**



Figure 31: Photomontage n°6 depuis la sortie sud de Tersannes.



### 5.3.6.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux de l'AEIn

Comme indiqué au 5.3.5.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Peu de vues lointaines sont possibles depuis les routes de l'aire intermédiaires. Seules la RD 675, la RD 942 et la RD 7 présentent quelques vues vers le projet :

- **la D 675 au niveau de Lhouillet** (cf. vue n°3 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). Le parc est visible au gré d'une ouverture conséquente dans le bocage en position relativement dominante. Le parc n'est pas visible en été, tandis qu'en hiver, des bouts de pales seront à peine perceptibles derrière les branchages. **L'impact est négligeable.**

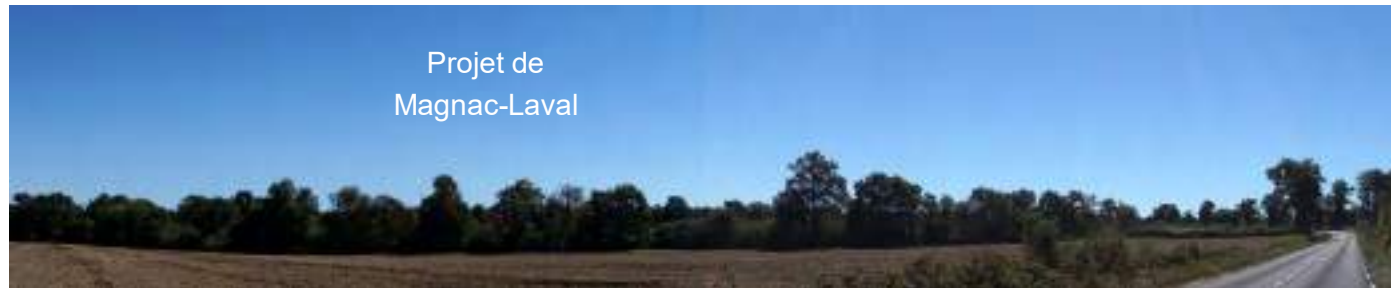


Figure 32: Photomontage n°3 depuis la D 675.

- **la D 942, à proximité de Magnac-Laval** (cf. vue n°11 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). Le parc est visible par endroits, perpendiculairement à cet axe, dépassant du versant boisé de la Brame. On perçoit surtout les deux éoliennes les plus au sud et dont on voit presque entièrement le rotor sur certains points de vue. Les deux autres éoliennes ne sont que partiellement visibles (bouts de pales uniquement). On lit une certaine cohérence et un relatif alignement dans l'implantation du parc, qui semble en accord avec la structure paysagère imprimée par le versant de la vallée de la Brame. **L'impact est négligeable.**



Figure 33: Photomontage n°11 depuis l'entrée Est de Magnac-Laval.

- **la D 7, au sud de Magnac-Laval** (cf. vue n°7 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). Ponctuellement, une partie du projet éolien émerge au-dessus ou entre les arbres de la

haie du premier plan, à droite de la silhouette du village. On perçoit un alignement relatif de ces aérogénérateurs, parallèlement à l'axe de la vallée de la Brame. Cette vision est assez rapide puisque la route tourne puis perd de l'altitude, ce qui a pour effet de masquer le projet éolien. **L'impact est faible.**



Figure 34: Photomontage n°7 depuis la D7, au sud de Magnac-Laval.

**Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien de Magnac-Laval sur les axes de circulation est négligeable à faible, et que le projet marque l'aire intermédiaire très faiblement.**

### 5.3.6.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEIn

Le tableau suivant reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'aire d'étude immédiate. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

#### Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 10 monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire, six sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité) et présentent un impact négligeable. Les autres ne seront pas impactés visuellement.

- **la Collégiale du Dorat** : située dans une trame bâtie dense, il n'existe pas de vue depuis l'église ou son parvis. Des covisibilités lointaines sont possibles seulement depuis le sud-ouest, en périphérie du périmètre de protection. Seule la moitié supérieure des rotors est visible ponctuellement à l'horizon, au gré des ouvertures dans la végétation (cf. vue n°2 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). La prégnance du projet (situé à plus de 8,5 km) est très faible. **L'impact est négligeable.**





Figure 35: Photomontage n°2 depuis l'entrée sud du Dorat.

- **l'église de Dompierre** : une vue est possible depuis la croix de Chaffaud, à plus de 700m au sud-est du village. Ces vues restent toutefois partielles, et aucune n'est recensée à proximité de l'édifice. La distance et l'unicité de la vue rendent **l'impact négligeable**.

- **l'église de Saint-Léger-de-Magnazeix** : On ne recense pas de vue à proximité de l'église ni de covisibilité avec le projet. **L'impact est nul**.

- **le Prieuré de la Celle Grandmontaine des Bronzeaux** : aucune vue n'est possible depuis le monument et son périmètre de protection. On recense une covisibilité anecdotique depuis la D45, suite au défrichement d'une haie, à 700m du bâtiment qui est lui-même à peine visible depuis ce point de vue. **L'impact est très négligeable**.



Figure 36: Photomontage n°8 depuis l'ancien Prieuré de la Celle Grandmontaine des Bronzeaux.

#### **Description des effets du projet sur les sites protégés**

Le seul site protégé (AVAP) présent dans l'aire d'étude intermédiaire est concerné par une covisibilité.

- **Le Dorat** : cette aire de mise en valeur recouvre une partie de l'urbanisation de Dorat et englobe plusieurs monuments historiques. Un seul point de vue impactant est recensé : depuis le rebord de la vallée du Vincou au sud-ouest du périmètre de l'AVAP, à proximité de la D 675 (cf. vue n°2 ci-contre et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). Seule la moitié supérieure des rotors est visible ponctuellement à l'horizon, au gré des ouvertures dans la végétation. La prégnance du projet (situé à plus de 8,5 km) est très faible. **L'impact est faible**.

#### **Description des effets du projet sur les sites emblématiques**

Les deux sites emblématiques recensés sont concernés par une relation visuelle lointaine et partielle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). **Les impacts sont négligeables**.

#### **Description des effets du projet sur les sites touristiques**

Les 5 sites touristiques et remarquables recensés sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). Quatre d'entre eux sont déjà décrits ci-dessus en tant que monuments ou sites patrimoniaux ou emblématiques (Collégiale du Dorat, Etang de Murat, Vallée de la Brame, Prieuré des Bronzeaux).

- **la Collégiale du Dorat** : (cf. ci-dessus). **L'impact est négligeable**.

- **l'étang des Pouyades** : l'ouverture visuelle créée par le lac engendre une visibilité depuis la berge sud et la route d'accès aux hébergements, et génère des covisibilités avec le hameau de gîtes. Le ponton à l'ouest de l'étang n'est pas impacté (cf. vue n°9 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages).

**L'impact est faible**.



Figure 37: Photomontage n°9 depuis l'étang des Pouyades.

Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et paysagers protégés et non protégés								
Aire d'étude intermédiaire								
N°	Type	Département	Commune	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)	
12	MH	87	Le Dorat	Porte Bergère	Cette porte bergère marque l'ancien accès au bourg à travers les remparts. Située sur le coteau orienté au sud-ouest, elle ne présente aucune covisibilité avec le projet au nord-est.	Nul	7,1	
11	MH	87	Le Dorat	Hôtel de la Pouge	Situé au cœur du centre ancien de Le Dorat, sur une rue étroite, cet hôtel est encadré de bâtiments empêchant toute covisibilité ou vue vers le projet, même si des vues sont possibles depuis le périmètre de protection MH (voir ci-dessous).	Nul	7,1	
10	MH ST	87	Le Dorat	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens (collégiale)	Située dans une trame bâtie dense, il n'existe pas de vue depuis l'église ou son parvis. Des covisibilités lointaines sont possibles seulement depuis le sud-ouest, en périphérie du périmètre de protection. Seule la moitié supérieure des rotors est visible ponctuellement à l'horizon, au gré des ouvertures dans la végétation (cf. photomontage vue n°2).	Négligeable	7,0	
9	MH	87	Le Dorat	Ancien Hospice de Grandchamp	Le site est protégé des vues par la butte située au nord-est, pas de covisibilités possibles.	Nul	6,9	
8	MH	87	La Bazeuge / Dinsac	Pont du Cheix	Pas de vue possible depuis le pont. Des bouts de pales sont théoriquement visibles depuis certains points de vues aux abords du pont sans mettre en jeu de réelles covisibilités avec l'ouvrage, le pont étant en partie masqué par la ripisylve.	Négligeable	6,5	
7	MH	87	Dompierre-les-Eglises	Eglise	La trame bocagère lâche de ce secteur rend une vue possible en marge du monument, en sortant du bourg à l'ouest, sans covisibilité. Une covisibilité lointaine (clocher à plus de 700 m) est possible en arrivant par le sud-est mais ne permet de voir que des bouts de pales, très ponctuellement. Ces vues restent partielles, et aucune n'est recensée à proximité de l'édifice.	Négligeable	6,0	
6	MH	87	Saint-Léger-Magnazeix	Eglise	Entourée de constructions dans le village, et de bocage aux alentours, on ne recense pas de covisibilités mettant en jeu l'église.	Nul	6,8	
5	MH	87	Dinsac	Pont du Moulin de la Barre	Le pont traverse la Brame dans une section de la rivière où la ripisylve est dense, ce qui empêche toute visibilité depuis les abords de cette construction. Des visibilités très partielles (bouts de pales uniquement) sont possibles depuis la route et en hiver, à travers des percées du bocage en limite du périmètre de protection.	Négligeable	5,7	
4	MH	87	Tersannes	Château de La Mothe	Situé en creux de vallon et dans un contexte bocager. Propriété d'une personne privée. Une covisibilité très partielle (bouts de pales uniquement en hiver) est possible depuis la route en point haut.	Négligeable	4,8	
3	MH ST	87	Saint-Léger-Magnazeix	Ancienne Celle Grandmontaine des Bronzeaux (bâtiments et sols)	Aucune vue possible depuis le monument et son périmètre de protection. On recense une covisibilité anecdotique depuis la D45, suite au défrichement d'une haie, à 700m du bâtiment qui est lui-même à peine visible depuis ce point de vue.	Négligeable	5,2	
1	AVAP	87	Le Dorat	Aire de mise en valeur	Un seul point de vue recensé : depuis le rebord de la vallée du Vincou au sud-ouest du périmètre de la AVAP, à proximité de la D 675. Seule la moitié supérieure des rotors est visible ponctuellement à l'horizon, au gré des ouvertures dans la végétation (cf. photomontage vue n°2).	Faible	6,6	
3	SE ST	87	Saint-Léger-Magnazeix, Lussac-les-Eglises	Etang de Murat	Observatoire ornithologique. Vues généralement filtrées par les haies bocagères. Des vues très partielles sont possibles, notamment à proximité du barrage et de l'observatoire de la faune. Elles ne permettent de voir que des bouts de pales et au maximum un rotor entier en arrière-plan des arbres en saison hivernale (cf. photomontage vue n°4).	Négligeable	6,0	
2	SE ST	87	-	Vallée de la Brame (1)	Vallée relativement encaissée et boisée. Pas de vue possible depuis le site. On recense une covisibilité lointaine depuis la D45 en point haut et dégagé, à plus de 1000m de l'emprise du site.	Négligeable	4,4	
-	ST	87	Magnac-Laval	Etang des Pouyades et hameau de gîtes	L'ouverture visuelle créée par le lac engendre une visibilité depuis la berge sud et la route d'accès aux hébergements, et génère des covisibilités avec le hameau de gîtes. Le ponton à l'ouest de l'étang n'est pas impacté (cf. photomontage vue n°9).	Faible	4,6	

Tableau 19 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude intermédiaire.



### 5.3.6.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'AEIn

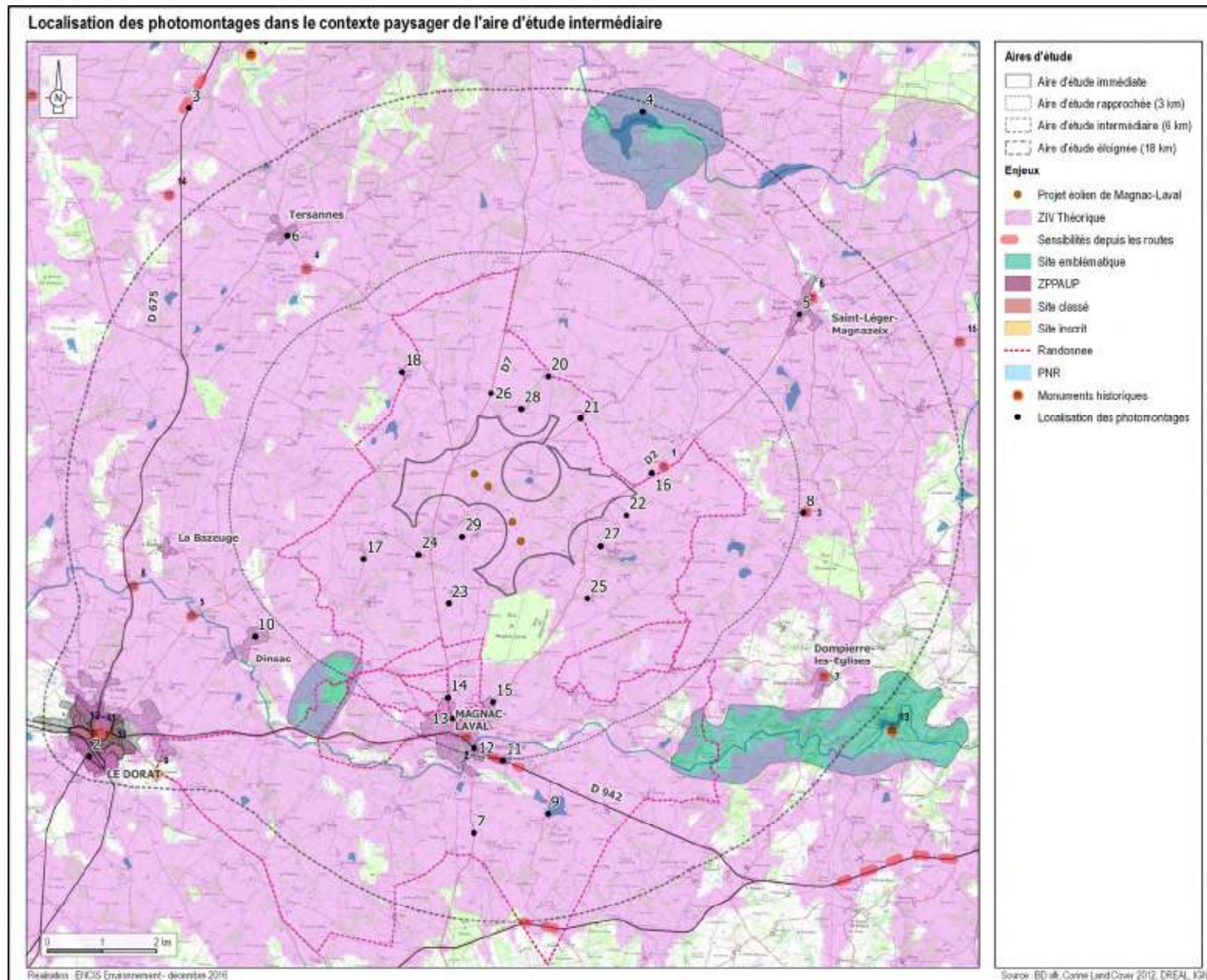
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et/ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude intermédiaire, 10 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte en page suivante ainsi qu'au début du chapitre 5.4 présentant les photomontages.

Aire intermédiaire		
N° de PM	Localisation	Impact
2	depuis l'entrée sud du Dorat	Faible
3	depuis la D 675	Négligeable
4	depuis l'observatoire de l'étang de Murat	Négligeable
5	depuis la rue principale de Saint-Léger-Magnazeix	Négligeable
6	depuis la sortie sud de Tersannes	Négligeable
7	depuis la RD 7 vers l'entrée sud de Magnac-Laval	Faible
8	depuis l'ancien prieuré de la Celle Grandmontaine des Bronzeaux	Nul
9	depuis l'étang des Pouyades	Négligeable
10	depuis le centre de Dinsac	Nul
11	depuis l'entrée est de Magnac-Laval sur la RD 942	Négligeable

Tableau 20 : Liste des photomontages de l'aire d'étude intermédiaire



Carte 48 : Localisation des photomontages dans l'aire d'étude intermédiaire



### 5.3.7 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

A l'échelle de l'aire rapprochée, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

#### 5.3.7.1 Perception du projet depuis les bourgs principaux de l'AER et leurs accès

##### Bourgs importants

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte un bourg notable.

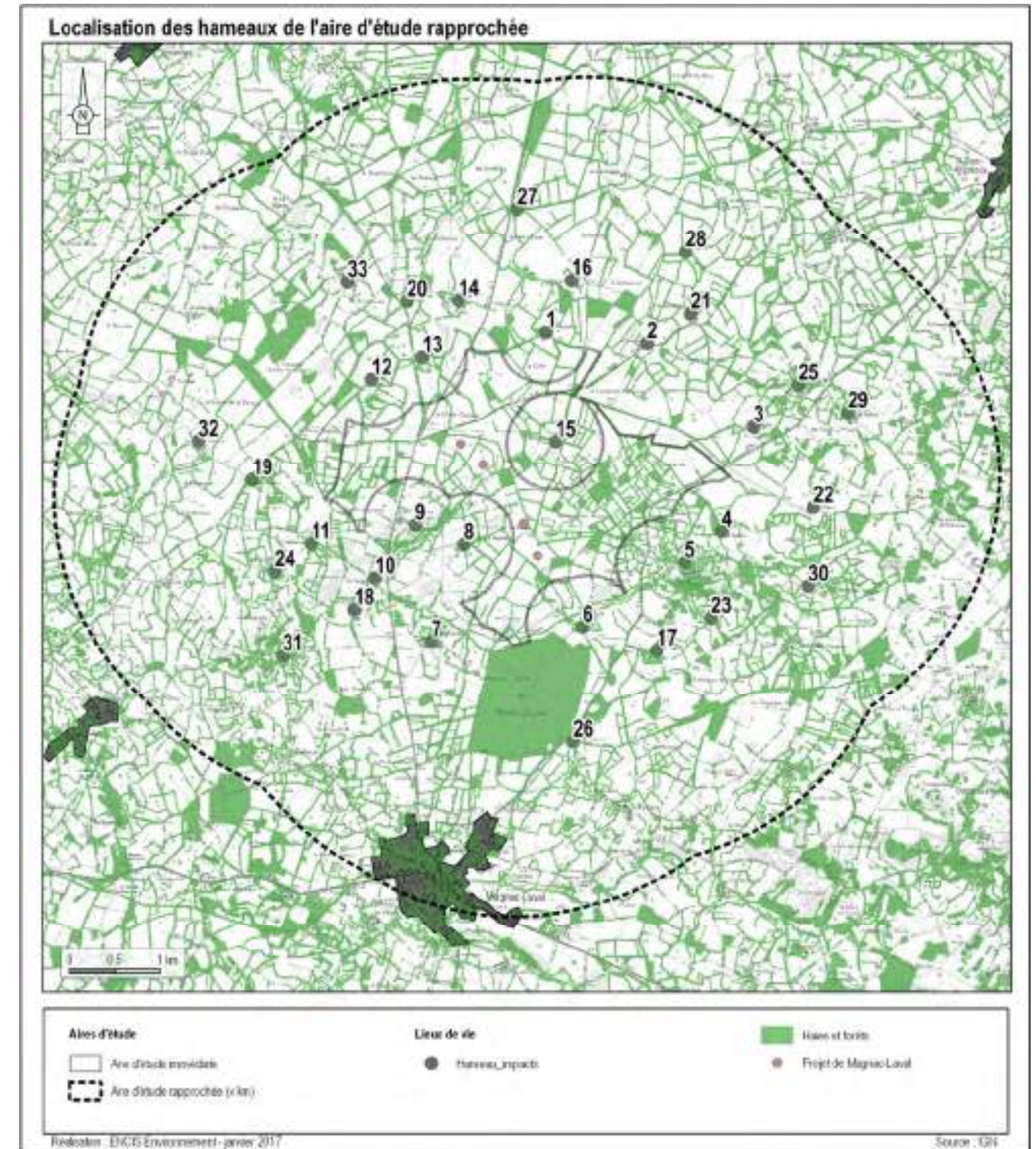
- **Magnac-Laval** : le bourg se trouve sur un versant orienté vers le sud, en rive droite de la vallée de la Brame. On recense très peu de visibilité depuis le centre-bourg, mais quelques points de vue et panoramas plus ou moins complets sont observables depuis la périphérie nord de la ville (D2 et D7 notamment) et depuis l'entrée est (D 942). On note aussi quelques vues dans les ruelles axées vers le projet. (cf. photomontages vues n°11 à 15 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). **L'impact est faible.**



Figure 38: Photomontage n°12 depuis le pont sur la Brame à Magnac-Laval.



Figure 39: Photomontage n°14 depuis la RD 7 à la sortie nord de Magnac-Laval.



Carte 49 : Localisation des hameaux de l'aire d'étude rapprochée



### Hameaux proches

Les hameaux de l'AER sont répartis de manière ponctuelle et régulière.

Une typologie en fonction de leur relation avec le paysage alentour a été réalisée dans un premier temps. Cette typologie, associée à des visites de terrain, nous a permis de déterminer les sensibilités de ces hameaux vis-à-vis de la zone projet

**Les petits hameaux très proches de l'AEIm présentent des enjeux forts** du fait de la proximité du projet (hameaux n° 6, 8, 9, 13 et 15 à moins de 1000 m). La plupart sont cependant en partie protégés des vues par leur typologie. Les bâtiments agricoles forment souvent une cour rectangulaire relativement coupée du paysage extérieur. Dans ces hameaux agricoles il n'y a généralement qu'un bâtiment dédié à l'habitation, les autres sont des bâtiments d'exploitation. L'impact y est généralement modéré, mais deux d'entre eux présentent des impacts modérés à forts :

- **Le Grand Monteil** (n°8) : les bâtiments et hangars forment une cour fermée. L'ensemble est entouré de quelques haies arborées. On recense des panoramas vers le projet notamment depuis le chemin d'accès au hameau (cf. photomontage vue n°29 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). Les habitations sont situées à l'ouest du hameau avec des vues majoritairement vers le sud et l'ouest, à l'opposé du projet de parc éolien, et elles sont relativement protégées par la végétation arborée située à l'est.



Figure 40: Photomontage n°29 depuis la route d'accès au hameau du Grand Monteil.

- **Bernèze** (n°6) : le hameau est situé en contrebas du projet, sur un versant orienté vers ce dernier. Il est entouré de quelques haies arborées. Le projet provoque un effet de dominance, notamment par une vue dans l'axe de la route d'accès, là où la haie est dégradée. On voit le projet de parc éolien en arrière-plan de la principale maison du hameau. En hiver, on verra aussi le parc derrière les branchages de la haie arborée, plus haut sur l'allée. (cf. vue n°41 ci-dessous).



Figure 41: Vue depuis la route d'accès au hameau de Bernèze avant le tronçon de haie dégradée.

**Les hameaux regroupant plus d'une quinzaine d'habitations** peuvent former un réseau de ruelles ou des ouvertures créant un espace public. La plupart sont relativement éloignés du projet par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.

**Arcoulant** (n°5) : le hameau est situé en point haut, à plus de 1200 m du projet, les bâtiments forment des ruelles peu larges. L'ensemble est entouré de haies arborées. On recense notamment un panorama vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau, à l'ouest en descendant sur la D2 (cf. vue n°27 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). **L'impact est modéré.**



Figure 42: Photomontage n°27 depuis la sortie sud-ouest du hameau d'Arcoulant.

**La Gervaudie – La Plauderie** (n°7) : le hameau est situé en rive gauche du ruisseau de la Vareille, à 1300 m du projet. Les bâtiments forment une rue peu large. L'ensemble est entouré de haies arborées. On recense notamment un panorama vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau, au sud-ouest vers la D7 (cf. vue n°23 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). **L'impact est modéré**





Figure 43: Photomontage n°23 depuis la route d'accès au hameau de la Gervaudie.

**La Loubresse** (n°11) : le hameau est situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, les bâtiments forment une rue courbe. Les jardins sont entourés de haies arborées. On recense notamment un panorama vers le projet depuis les ouvertures entre les arbres depuis la route. **L'impact est faible.**

**Le Dognon** (n°24) : le hameau est situé sur un versant orienté vers le projet, les bâtiments forment une rue à angle droit. L'ensemble est entouré de haies arborées. On recense notamment un panorama vers le projet depuis les ouvertures entre les bâtiments (cf. vue n°17 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). **L'impact est faible.**



Figure 44: Photomontage n°17 depuis la RD 7 à la sortie nord de Magnac-Laval.

**Le Mas Maulvis** (n°25) : le hameau est situé en point haut orienté vers le projet, mais à plus 3 km dans un environnement bocger. **L'impact est négligeable.**

**Les Lèzes** (n°31) : le hameau est situé en point haut, les bâtiments forment une ruelle peu large, en courbe et en impasse. L'ensemble est entouré de haies arborées et à 2800 m du projet. **L'impact est négligeable.**

**Le tableau page suivante reprend l'inventaire des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée et qualifie les impacts du projet.**

Evaluation des impacts du projet sur les bourgs et hameaux de l'AER				
N°	Lieux de vie	Effet	Distance au projet (en m)	Impact
-	<b>Magnac-Laval</b>	Sur un versant orienté vers le sud, en rive droite de la Vallée de la Brame. Très peu de visibilités depuis le centre-bourg, mais de nombreux points de vue et panoramas plus ou moins complets observables depuis la périphérie nord de la ville (D2 et D7 notamment) et depuis l'entrée est (D 942). Quelques vues dans les ruelles axées vers le projet. (cf. photomontages vues n°11 à 15).	2800 à 4300	Faible
33	<b>Ricoux</b>	Les arbres d'ornement et les haies présents dans le hameau de Ricoux limitent les vues vers le parc (cf. photomontage vue n°18). Des vues sont probables depuis les routes d'accès au hameau au gré des ouvertures dans les haies bocagères.	2 100	Négligeable
32	<b>La Vergne</b>	Bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers le projet depuis la route d'accès au hameau.	2 750	Négligeable
31	<b>Les Lèzes</b>	Bâtiments et hangars formant une rue en courbe. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers le projet depuis la route. Le projet est relativement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	2 800	Négligeable
30	<b>Les Grandes Forges</b>	Bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers le projet depuis la route d'accès au hameau. Patrimoine recensé au PLU. Le projet est relativement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	2 800	Négligeable
29	<b>Les Herblets</b>	Bâtiments et hangars le long de la route. L'ensemble est entouré de haies arborées. Le projet est franchement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP. Vue sporadique vers le projet depuis la route.	3 620	Négligeable
28	<b>Le Couteil</b>	Bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau. Le projet est franchement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	3 150	Nul
27	<b>Le Carreau</b>	Bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau.	2 540	Négligeable
26	<b>Chez Chaumet</b>	Quelques pavillons construits le long de la route. L'ensemble est entouré jardins et de haies arborées. Hameau en grande partie coupé des vues vers le projet par le bois de Magnac-Laval et la haie arborée longeant la RD 2.	1 950	Négligeable
25	<b>Le Mas Maulvis</b>	Bâtiments et hangars formant un maillage de ruelles avec quelques pavillons. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau. Le projet est franchement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	3 200	Négligeable
24	<b>Le Dognon</b>	Bâtiments et hangars formant une rue à angle droit. L'accès sud offre une vue dégagée sur le vallon. Panorama vers le projet depuis la route au sud hameau (cf. photomontage vue n°17). Le projet est relativement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	2 350	Faible
23	<b>La Lande</b>	Bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet depuis la route d'accès au hameau. Patrimoine recensé au PLU. Le projet est relativement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	1 950	Négligeable
22	<b>La Châtre</b>	Bâtiments et hangars de part et d'autre de la route. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet depuis la route d'accès au hameau. Le projet est franchement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	2 900	Négligeable
21	<b>Les Bourdelières</b>	Bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet depuis la RD 88. Le projet est franchement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	2 700	Négligeable



Evaluation des impacts du projet sur les bourgs et hameaux de l'AER				
N°	Lieux de vie	Effet	Distance au projet (en m)	Impact
20	<b>Les Vergnes</b>	Bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vues partielles vers le projet depuis la RD 201.	1 550	Faible
19	<b>Saint Maximin</b>	Grange en ruine, au bord de la route. Vue panoramique vers le projet depuis la route. Le projet est franchement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	2 240	Nul
18	<b>La Vareille</b>	Bâtiments et hangars formant une cour fermée. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vues partielles vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau. Patrimoine recensé au PLU. Le projet est relativement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	1 970	Faible
17	<b>Le Mas</b>	Bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue surplombante vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau (cf. photomontage vue n°25) et depuis le hameau.	1 550	Modéré
16	<b>Champorand</b>	Bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées et de forêt. Vue vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau (cf. photomontage vue n°20). Le projet est relativement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	2 050	Négligeable
15	<b>Beubatou</b>	Bâtiments et hangars en retrait de la route, formant une cour fermée. L'ensemble est entouré de haies arborées. Risque d'encerclement du hameau en fonction de l'implantation du projet (cf. photomontage vue n°30).	700	Modéré
14	<b>Pontalier - L'auberge</b>	Bâtiments et hangars formant une ruelle et une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau (cf. photomontage vue n°26). Le projet est relativement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	1 450	Faible
13	<b>Le Rabeau</b>	Bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées qui limitent fortement les vues depuis le hameau. Des vues sur le projet en arrière-plan du hameau sont recensées depuis la RD 201 ainsi que depuis les abords des bâtiments, en période hivernale.	1 000	Modéré
12	<b>La Monerie</b>	Bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées qui limitent fortement les vues vers le projet lorsque le feuillage est présent.	1 100	Modéré
11	<b>La Loubresse</b>	Bâtiments et hangars construits le long de la route. L'ensemble est entouré de haies arborées. Le relief est orienté à l'opposé du projet. Le projet est relativement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	1 850	Faible
10	<b>La Vaublois</b>	Bâtiments et hangars construits le long de la route. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vues vers le projet notamment depuis la route (cf. photomontage vue n°24). Le projet est relativement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	1 600	Faible
9	<b>Le Petit Monteil</b>	Bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau.	910	Modéré
8	<b>Le Grand Monteil</b>	Bâtiments et hangars formant une cour fermée. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau (cf. photomontage vue n°29).	570	Modéré à Fort
7	<b>La Gervaudie - La Plauderie</b>	Bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau (cf. photomontage vue n°23), mais vues moins marquées depuis l'intérieur du hameau.	1 360	Modéré
6	<b>Bernèze</b>	Hameau situé en contrebas du projet, risque d'effet de dominance. Bâtiments et hangars formant une ruelle et une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet en arrière-plan de la principale maison dans l'axe du chemin d'accès au hameau.	780	Modéré à Fort
5	<b>Arcoulant</b>	Bâtiments et hangars formant des ruelles peu larges. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau (cf. photomontage vue n°27).	1 250	Modéré

Evaluation des impacts du projet sur les bourgs et hameaux de l'AER				
N°	Lieux de vie	Effet	Distance au projet (en m)	Impact
4	<b>Le Soulier</b>	Bâtiments et hangars formant une cour ouverte. L'ensemble est entouré de haies arborées. Vue vers le projet principalement depuis le chemin d'accès au hameau (cf. photomontage vue n°22). Le projet est relativement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	1 900	Négligeable
3	<b>Sejotte</b>	Bâtiments et hangars formant une cour relativement fermée. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet depuis la RD 88 (cf. photomontage vue n°16). Le projet est franchement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	2 600	Négligeable
2	<b>Le Marcoux</b>	Bâtiments et hangars formant une ruelle. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau (cf. photomontage vue n°21). Le projet est franchement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	2 100	Négligeable
1	<b>La Guenière</b>	Bâtiments et hangars formant une cour fermée. L'ensemble est entouré de haies arborées. Panorama vers le projet depuis le chemin d'accès au hameau (cf. photomontage vue n°28). Le projet est relativement éloigné du hameau par rapport à l'emprise initiale de la ZIP.	1 450	Faible

Tableau 21 : Effets du projet sur les bourgs et hameaux de l'aire d'étude rapprochée.



### 5.3.7.2 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux de l'AER

Comme indiqué au 5.3.5.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Parmi les routes permettant des vues vers le projet, les principales sont :

#### - la RD 7

Elle passe à plusieurs centaines de mètres à l'ouest du projet et permet des vues dégagées sur celui-ci notamment lors des quelques passages en point haut et sur les portions rectilignes du tracé. (cf. vues n°14 et 26 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontage). **Compte tenu de l'aspect dynamique de l'observation, l'impact reste faible.**



Figure 45: Photomontage n°26 depuis la RD 7 au niveau du hameau l'Auberge.

#### - la RD 2

Elle passe à plus d'un kilomètre à l'est du projet et permet des vues dégagées sur celui-ci lorsque le maillage bocager est dégradé. **L'impact est faible.**

#### - la RD 942

A l'est de Magnac-Laval, le projet est visible entre le lycée agricole et l'entrée du bourg (cf. vue n°11 au chapitre 5.4 présentant les photomontage). Depuis l'ouest, des vues très sporadiques sont possibles entre les arbres accompagnant le tracé de la route et les haies proches. **L'impact est négligeable.**

#### - la RD 88

Elle passe à quelques centaines de mètres au nord du projet et permet des vues dégagées sur celui-ci lorsque le maillage bocager est dégradé (cf. vue n°21 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontage). **L'impact est faible.**



Figure 46: Photomontage n°21 depuis la RD 88 au niveau du hameau le Marcoux.

**Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien de Magnac-Laval sur les axes de circulation est faible, et que le projet marque le territoire rapproché modérément.**

### 5.3.7.3 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le tableau suivant reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et par l'analyse de photomontages.

#### Description des effets du projet sur les monuments historiques

Les deux monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (à des degrés divers).

- **l'église Saint-Maximin de Magnac-Laval** : La densité du bâti dans le village empêche les vues sur le projet depuis le village. Le périmètre de protection s'étend sur quelques parcelles agricoles au nord et à l'est du bourg. Ces espaces ouverts permettent des covisibilités très partielles (bouts de pales) mais ne sont pas fréquentés. Une route d'accès au village permet une vue vers le projet conjointement au clocher dans le lointain (D2 au sud à plus de 1500 m du clocher ; cf. photomontage vue n°7 ci-après et au chapitre 5.4 présentant les photomontages) et des covisibilités lointaines, sans générer d'effet d'écrasement sur le clocher. On recense aussi une covisibilité avec un angle de plus de 60° entre le projet et le monument depuis un autre point de vue (D 942 à l'est depuis le pont sur la Brame et les abords de la Ménagerie; cf. photomontages vues n°11 et 12 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). **L'impact est faible.**





Figure 47: Photomontage n°7 depuis la RD 7 au sud de Magnac-Laval.



Figure 48: Photomontage n°11 depuis l'entrée Est de Magnac-Laval.

- **le Polissoir dit : le Poulvan de Séjotte** : La parcelle boisée et le bocage environnant empêchent toute relation visuelle entre le rocher et le projet. On recense cependant des vues très partielles (bouts de pales) sur le projet depuis la RD2 et la route d'accès au hameau de Séjotte (cf. photomontage vue n°16 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages) à moins de 500m du monument. **L'impact est négligeable.**



Figure 49: Photomontage n°16 depuis la route d'accès au hameau de Séjotte.

#### **Description des effets du projet sur les sites protégés**

L'aire d'étude rapprochée ne comprend pas de sites protégés.

#### **Description des effets du projet sur les sites emblématiques**

Le site emblématique de l'aire rapprochée n'est pas concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité).

- **Chercorat** : implanté sur une butte, le château de Chercorat et ses abords s'ouvrent sur des panoramas en direction du sud, on ne recense pas de vue ni de co-visibilité vers le projet situé au nord.

**L'impact est nul.**

#### **Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs**

Les 4 sites touristiques et récréatifs de l'AER sont tous concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité).

- **l'église Saint-Maximin de Magnac-Laval** : (cf. ci-dessus) : **L'impact est faible.**

- **le château de Ricoux** : cette propriété privée, ne se visite pas. Les arbres d'ornement et les haies présents dans le hameau de Ricoux empêchent les vues vers le projet depuis la voie publique aux abords du bâtiment (cf. photomontage vue n°18 ci-dessous et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). Des vues sont probables depuis les fenêtres du bâtiment. **L'impact est négligeable.**



Figure 50: Photomontage n°18 depuis les abords du château de Ricoux.

- En ce qui concerne les effets depuis **les chemins de petite randonnée**, des visibilités sont possibles depuis une grande partie de l'itinéraire du **Chemin de Paris**, en fonction des boisements et linéaires de haies qui masquent ponctuellement le projet, ainsi que depuis une partie du **Chemin de la Margoulette** (plus proche du projet mais en partie protégé par le Bois de Magnac-Laval) mais aussi depuis le tracé de la **procession de 9 lieues** (encore plus proche, mais à la fréquentation plus ponctuelle). **L'impact sur les chemins de randonnée est faible.**



Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et paysagers protégés et non protégés								
Aire d'étude rapprochée								
N°	Type	Département	Commune	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)	
2	MH	87	Magnac-Laval	Eglise Saint-Maximin	La densité du bâti dans le village empêche les vues sur le projet depuis le village. Le périmètre de protection s'étend sur quelques parcelles agricoles au nord et à l'est du bourg. Ces espaces ouverts permettent des covisibilités très partielles (bouts de pales) mais ne sont pas fréquentés. Une route d'accès au village permet une vue vers le projet conjointement au clocher dans le lointain (D2 au sud à plus de 1500 m du clocher ; cf. photomontage vue n°7) et des covisibilités lointaines ou avec un angle de plus de 60° entre le projet et le monument depuis ces points de vue (D 942 à l'est depuis le pont sur la Brame et les abords de la Ménagerie; cf. photomontages vues n°11 et 12)	Faible	3,7	
1	MH	87	Saint-Léger-Magnazeix	Polissoir dit : Le Poulvan-de-Séjotte	La parcelle boisée et le bocage environnant empêchent toute relation visuelle entre le rocher et le projet. On recense cependant des vues très partielles (bouts de pales) sur le projet depuis la RD2 et la route d'accès au hameau de Séjotte (cf. photomontage vue n°16) à moins de 500m du monument.	Négligeable	2,8	
1	SE	87	Magnac-Laval	Chercorat - bois, prairies et grands arbres, allée boisée et château	Situés sur une butte, le château de Chercorat et ses abords s'ouvrent sur des panoramas en direction du sud, mais on ne recense pas de vue ni de covisibilité vers le projet.	Nul	3,6	
-	ST	87	Tersannes	Château de Ricoux	Propriété privée, ne se visite pas. Les arbres d'ornement et les haies présents dans le hameau de Ricoux empêchent les vues vers le parc depuis la voie publique aux abords du bâtiment (cf. photomontage vue n°18). Des vues sont probables depuis les fenêtres du bâtiment.	Négligeable	2,3	
-	ST	87	-	Chemin de Paris	Des visibilités sont possibles depuis une grande partie de l'itinéraire, en fonction des boisements et linéaires de haies qui les masquent ponctuellement.	Faible	2	
-	ST	87	-	Chemin de la Margoulette. Itinéraire de petite randonnée au départ du bourg de Magnac-Laval vers le nord.	Des visibilités sont possibles depuis une partie de l'itinéraire, en fonction des boisements (Bois de Magnac-Laval) et linéaires de haies qui les masquent ponctuellement.	Faible	1,4	
-	ST	87	-	Chemin de la procession des neuf lieues	Des visibilités vers le projet sont possibles depuis une partie de l'itinéraire, en fonction des boisements et des nombreux linéaires de haies qui masquent les vues.	Faible	1	

Tableau 22 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée

#### 5.3.7.4 Présentation des photomontages du projet depuis l'AER

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et/ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

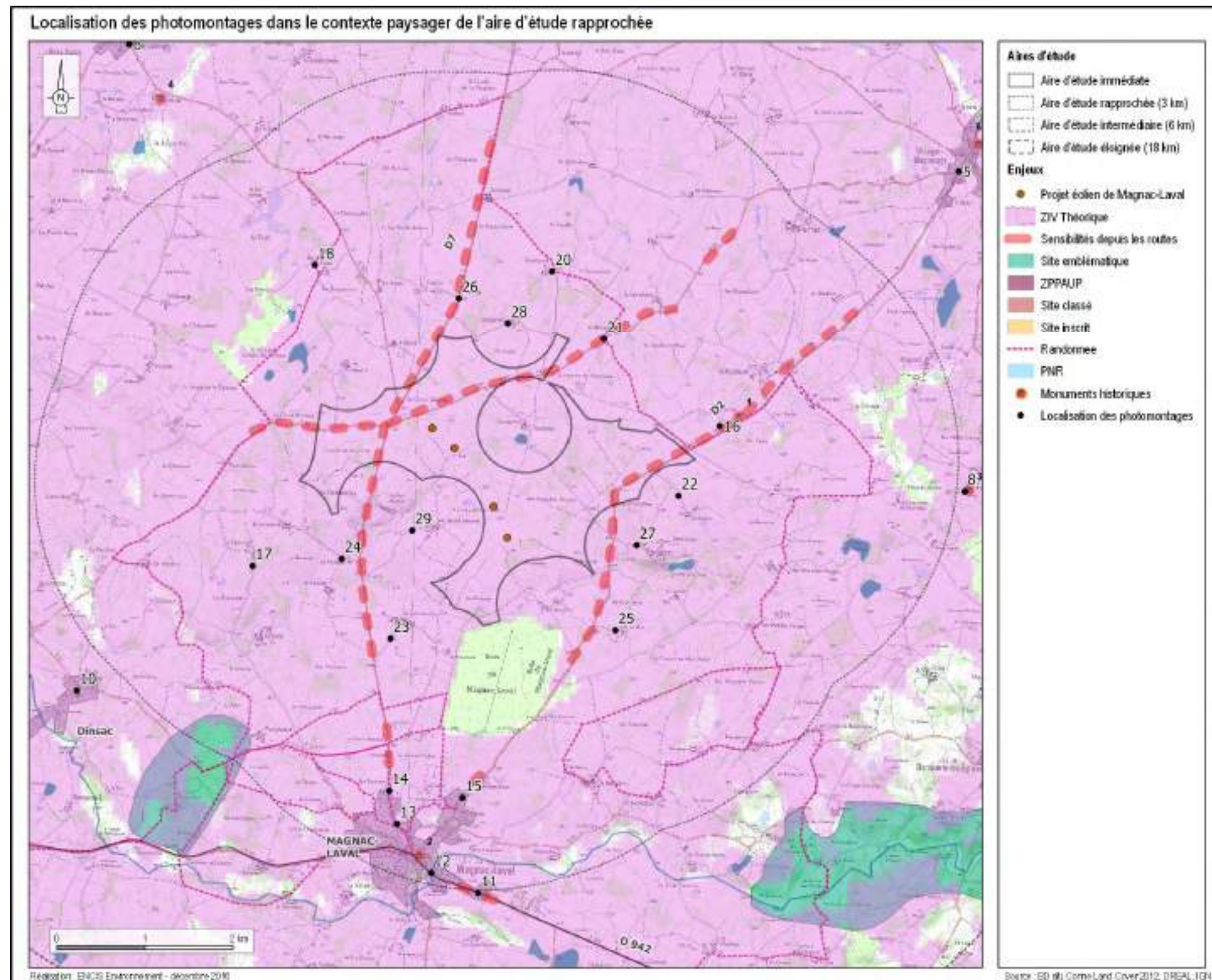
Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 18 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte en page suivante.

Aire rapprochée		
N° de PM	Localisation	Impact
12	depuis le pont sur la Brame à Magnac-Laval	Négligeable
13	depuis la RD 7 dans le bourg de Magnac-Laval	Négligeable
14	depuis la RD 7 à la sortie nord de Magnac-Laval	Faible
15	depuis la sortie nord-est de Magnac-Laval aux abords de l'hôpital	Négligeable
16	depuis la route d'accès au hameau de Séjotte, à proximité du Polissoir	Négligeable
17	depuis le hameau du Dognon	Faible
18	depuis les abords du château de Ricoux	Négligeable
20	depuis le hameau de Champorand	Négligeable
21	depuis la RD 88 au niveau du hameau le Marcoux	Faible
22	depuis la route d'accès au hameau du Soulier	Négligeable
23	depuis la route d'accès au hameau de la Gervaudie	Modéré
24	depuis le hameau de la Vaublois	Faible
25	depuis le hameau du Mas	Modéré
26	depuis la RD 7 au niveau du hameau l'Auberge	Faible
27	depuis la sortie ouest du hameau d'Arcoulant	Modéré
28	depuis la route d'accès au hameau de la Gueunière	Faible
29	depuis la route d'accès au hameau du Grand Monteil	Modéré
30	depuis le hameau de Beaubatou	Modéré

Tableau 23 : Liste des photomontages l'aire d'étude rapprochée





Carte 50 : Localisation des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée

### 5.3.8 Les effets du projet dans l'aire d'étude immédiate

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 4.5.

L'échelle de la zone d'implantation direct est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

#### **Rappel des enjeux du site et effets global du projet**

Les principaux secteurs à enjeux de l'AEIm sont les linéaires de routes et notamment le carrefour de la Croix de Chadeix qui est un élément repère dans ce secteur. Le maillage bocager très dense à l'est crée des micro-paysages cloisonnés et à petite échelle. Les chemins creux et bordés de haies participent à l'ambiance du lieu. On note aussi la présence de quelques mares ou retenues collinaires en tête de vallon.

#### **Voies d'accès**

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole.

Les chemins existants ont été élargis durant la phase de construction et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (5 m de bande roulante, 5,5 m de largeur minimum dégagée), représentant 920 m linéaires et 4 603 m<sup>2</sup> en tout. Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 12 078 m<sup>2</sup> sur 2 270 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également.

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Ces aménagements (chemins temporaires sur le plan de masse cf. 4.4.5 et 6.3 mesure n°4) sont effacés après la construction.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur grise.

Les chemins entourant le site et non aménagés pour le parc comportent une bande enherbée au milieu et sont larges de 3 m maximum.

La transition entre les pistes et les chemins ruraux est relativement brutale en raison du changement de matériaux et de l'élargissement, perturbant la lisibilité de l'aire immédiate, et changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte. Ces chemins sont cependant peu fréquentés et en partie masqués par les haies. De plus, le choix d'implanter deux postes de livraisons de chaque côté du vallon permet d'éviter la création d'un chemin traversant ce vallon.

**L'impact est modéré.**

#### **Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance**

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de concassé de granit de couleur grise. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles ne seront cependant pas visibles depuis les routes et hameaux environnants.

Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont **un impact modéré** à l'échelle de l'aire immédiate.

#### **Fondations**

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année.

**L'impact est nul.**

#### **Réseau d'évacuation de l'électricité**

L'intégralité des réseaux sera enterrée et donc invisible. **L'impact est nul.**

#### **Poste de livraison**

Les deux postes de livraison accueillent tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Son emprise au sol est d'environ 9 x 2.65 m, pour une hauteur de 2,6 m.

L'architecture d'un poste de livraison standard est banale et sans qualité particulière et ne s'accorde pas au caractère bocager du site. Il a été choisi de l'habiller d'un bardage en bois de châtaignier afin de favoriser son intégration paysagère (cf. mesure 1). **L'impact résiduel est faible.**



Photographie 71 : Exemple de poste de livraison "brut" et habillé d'un bardage bois



### 5.3.9 Les effets cumulés avec les projets connus

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public.

**Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.**

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration/saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **négligeable ou faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et/ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré, ou fort**.

La **liste des projets connus** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets connus de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire rapprochée.

#### 5.3.9.1 Les projets connus de faible hauteur

Les projets connus autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister. Dans l'aire d'étude rapprochée, aucun projet de faible hauteur n'est recensé.

#### 5.3.9.2 Les parcs éoliens et projets connus de grande hauteur

Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

Neuf projets de parcs éoliens sont autorisés ou en instruction dans l'AEE. Leur distance avec le projet est assez importante, puisque le plus proche (le projet éolien de Jouac) se trouve à 9,2 km (cf. carte de localisation des photomontages des effets cumulés en page suivante). L'impact est donc limité (négligeable pour les deux plus proches et nul pour les autres).

Enfin, les projets éoliens « Bel air », « Thouiller », « Le Champ du Bos », « Les champs trouvés » et « La Rivaille » apparaissent avec une distance au site de 4,1 km, mais seuls les sous projets de « Bel-Air » et « La Rivaille » sont à moins de 9 kilomètres du site et permettent quelques vues conjointes très sporadiques avec le projet de Magnac-Laval. Ils ont une orientation linéaire, selon la même direction que ce dernier (cf. vue n°25 en page suivante, et au chapitre 5.4 présentant les photomontages). **Ces effets restent cependant faibles au vu de la cohérence d'implantation et du peu de covisibilités permises par le bocage.**

Les effets cumulés potentiels avec ces projets connus sont qualifiés et décrits dans le tableau suivant :



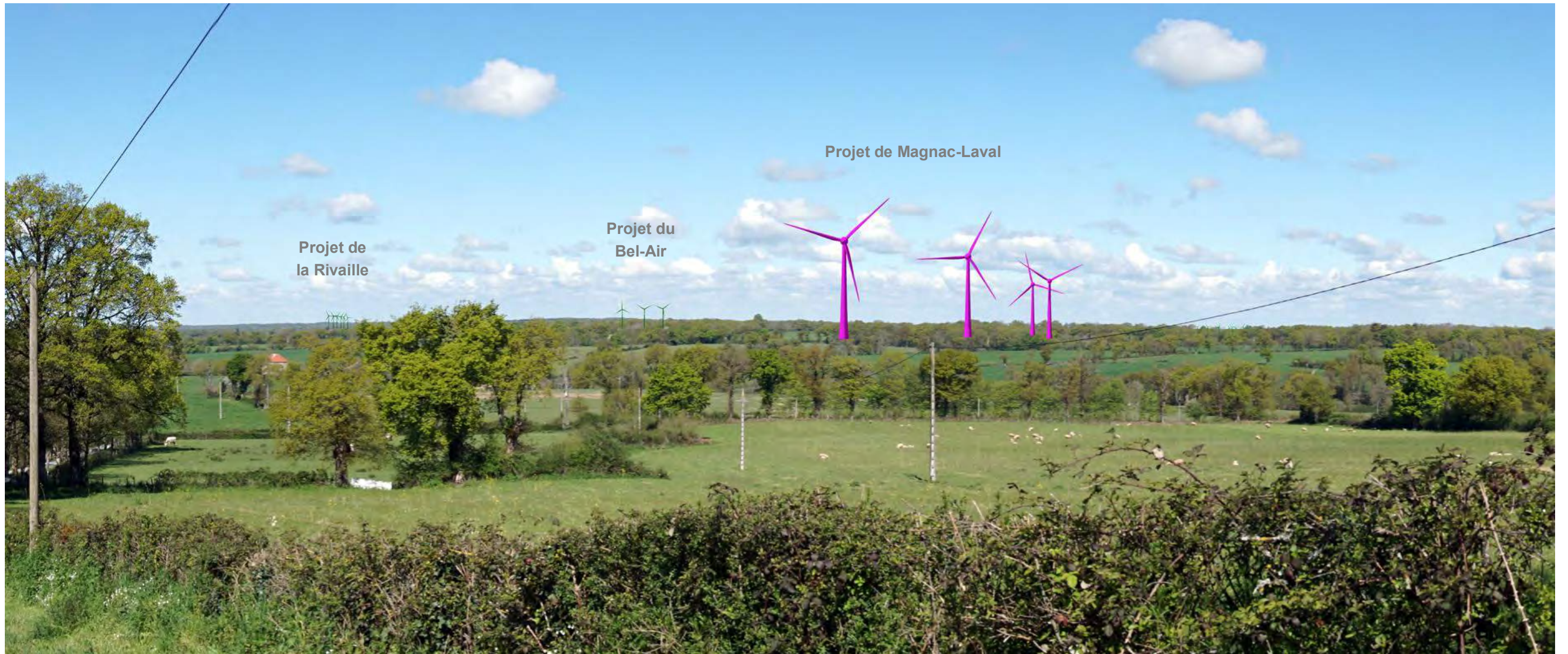


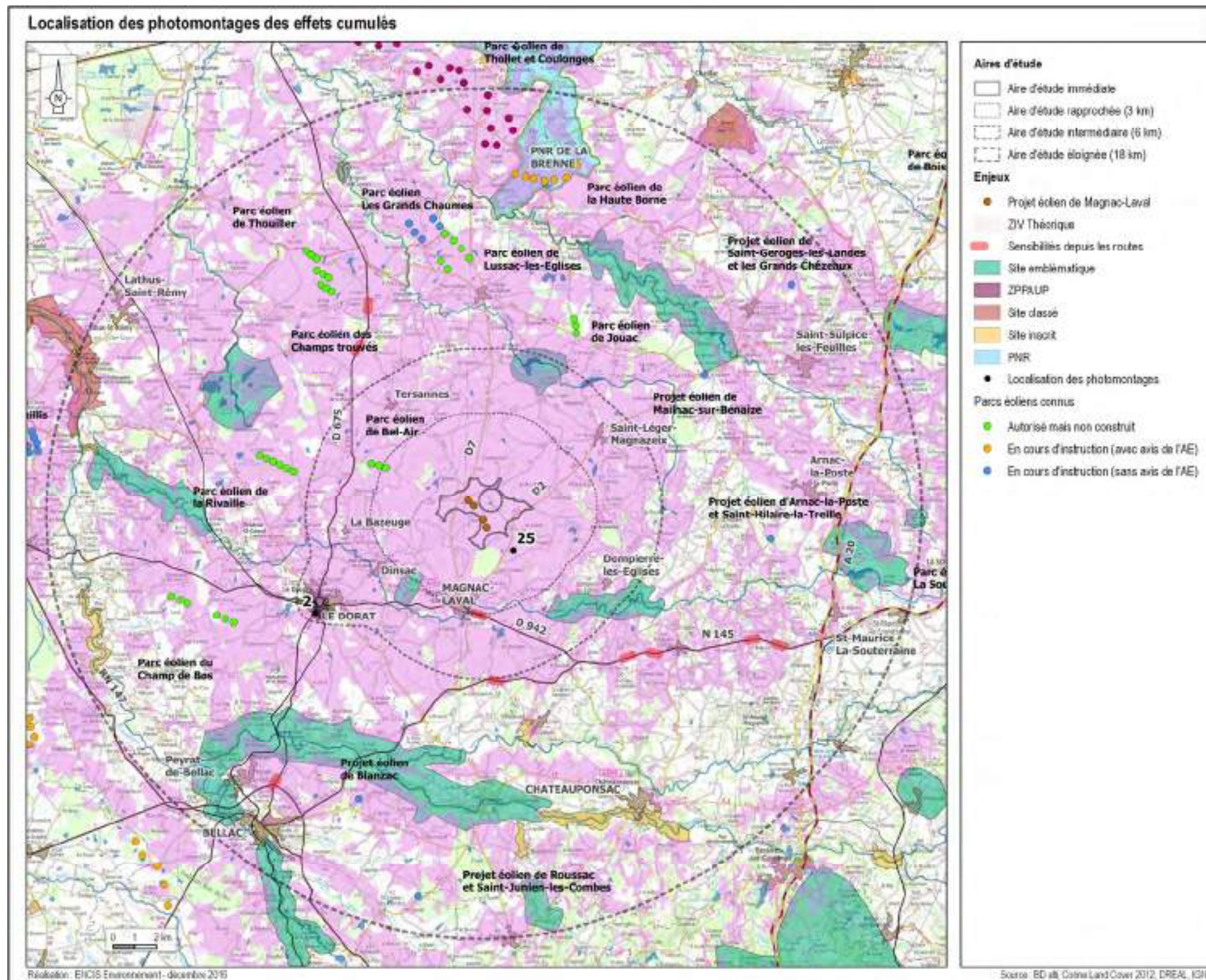
Figure 51: Photomontage n°25 depuis le hameau du Mas.



Effets cumulés du projet avec les projets connus de grande hauteur (dont projets éoliens) de l'aire d'étude éloignée				
Nom	Description	Enjeu de co-visibilité	Effet cumulé	Distance au site en km
Projet éolien « Bel air », « Thouiller », « Le champ du Bos », « Les champs trouvés » et « La rivaille »	24 éoliennes dont 9 hors AEE Hauteur 145 m Autorisé	Seuls les sous projets de « Bel-Air » et « La Rivaille » sont à moins de 9 kilomètres du site et permettent quelques vues conjointes très sporadiques avec le projet de Magnac-Laval. Ils ont une orientation linéaire, selon la même direction que ce dernier (cf. photomontage vue n°25 – effets cumulés). Ces effets restent cependant faibles au vu de la cohérence d'implantation et du peu de covisibilités permises par le bocage.	Faible	4,1 km
Projet éolien de Jouac	3 éoliennes Autorisé, contentieux en cours	La distance, associée au faible relief et à l'environnement bocager, ne permettent que de très rares vues conjointes avec le projet de Magnac-Laval.	Négligeable	9,2 km
Projet éolien d'Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille	Avis de l'AE - En cours d'instruction	La distance, associée au faible relief et à l'environnement bocager, ne permettent que de très rares vues conjointes avec le projet de Magnac-Laval.	Négligeable	9,3 km
Projet éolien de Lussac-les-Eglises	6 éoliennes Hauteur 150 m Autorisé	La distance, associée au faible relief et à l'environnement bocager, ne permettent pas de vues conjointes avec le projet de Magnac-Laval.	Nul	10,7 km
Projet éolien de Mailhac-sur-Benaize	En cours d'instruction	La distance, associée au faible relief et à l'environnement bocager, ne permettent pas de vues conjointes avec le projet de Magnac-Laval.	Nul	12,2 km
Projet éolien des Grandes Chaumes	5 éoliennes Hauteur 165 m Avis de l'AE - En cours d'instruction	La distance, associée au faible relief et à l'environnement bocager, ne permettent pas de vues conjointes avec le projet de Magnac-Laval.	Nul	12,3 km
Projet éolien de Blanzac	En cours d'instruction	La distance, associée au faible relief et à l'environnement bocager, ne permettent pas de vues conjointes avec le projet de Magnac-Laval.	Nul	13,9 km
Projet éolien de Saint-Georges-les-Landes et Les Grands Chézeaux	9 éoliennes Hauteur 178 m Avis de l'AE - En cours d'instruction	La distance, associée au faible relief et à l'environnement bocager, ne permettent pas de vues conjointes avec le projet de Magnac-Laval.	Nul	16 km
Projet éolien de Roussac et Saint-Junien-les-Combes	En cours d'instruction	La distance, associée au faible relief et à l'environnement bocager, ne permettent pas de vues conjointes avec le projet de Magnac-Laval.	Nul	17,3 km
Projet éolien de Beaulieu	4 éoliennes Hauteur 180 m En cours d'instruction	La distance, associée au faible relief et à l'environnement bocager, ne permettent pas de vues conjointes avec le projet de Magnac-Laval.	Nul	17,4 km

Tableau 24 : Effets cumulés du projet avec les autres projets connus.





Carte 51 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager.





## 5.4 Photomontages

### 5.4.1 Auteurs

Les prises de vue, les cartes de localisation et les photomontages ont été réalisés par la société de développement wpd.

L'ensemble des photomontages a été mis en page dans le carnet par le bureau d'études ENCIS Environnement.

### 5.4.2 Méthodologie

Les photomontages ont été réalisés par wpd, porteur du projet éolien. La méthodologie employée pour la réalisation des photomontages à l'aide du logiciel Windpro est détaillée ci-après.

La première étape consiste en la réalisation des clichés sur le terrain, avec pour chaque point de vue un minimum de trois photos, un pointage GPS de la position, un relevé des angles d'ouverture et de l'azimut et enfin un repérage des points de repères. Les photographies réalisées pour chaque point de vue sont alors assemblées afin d'en faire un panoramique.

Ces panoramiques sont alors intégrés dans un projet éolien sous le logiciel Windpro préalablement renseigné des fonds cartographique et topographique ainsi que des éoliennes du projet et celles alentours autorisées.

Chaque prise de vue est ainsi positionnée et paramétrée à l'aide des points de repères observés lors de la sortie terrain.

Le logiciel Windpro permet alors la création de simulations, qui après retouche avec le logiciel Photoshop, proposent un rendu abouti du projet dans son environnement.

Enfin, les dernières étapes consistent à mettre en forme ces résultats tant par la réalisation de planches comprenant une carte de localisation, des informations techniques sur le photomontage (coordonnées du point de vue, champ, azimut, focale) et sur les éoliennes (distance, modèle), éventuellement des zooms, des « vues équiangulaires » et des croquis d'accompagnement. La réalisation de planches de « vues réalistes » permet d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée en A3 et tenue à 35 cm de l'œil.

La localisation des points de vue est déterminée par le paysagiste à l'issue de l'état initial du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités. En général, la prise de vue est choisie de façon à obtenir la « belle photo » d'un élément à enjeu et sa relation avec le projet ou le point de

vue le plus ouvert en direction du projet correspondant à l'impact le plus fort.

Les photographies sont réalisées avec un appareil photo hybride numérique Sony, équipé d'un objectif 18-55mm f/3.5-5.6. La focale équivalente correspondante est donc de 50 mm, qui correspond à la perception de l'œil humain.

L'assemblage de 5 photos (minimum) permet d'obtenir une photo panoramique d'un format d'environ 120°x 28°. Un cadrage au niveau des éoliennes sera par la suite réalisé en format 60°x 28° (vues réalistes) qui correspond à notre champ visuel, lorsque nous regardons devant nous, sans mouvement de tête ni gymnastique de la pupille.

Pour chaque prise de vue, les informations suivantes sont indiquées : coordonnées GPS en RGF 93 Lambert 93, date, heure, conditions climatiques, localisation sur un extrait scan 25 (carte IGN au 1/25000) avec l'orientation du champ visuel représenté.

Le photomontage est lui aussi réalisé en deux formats : environ 120°x 28° pour le panoramique et 60°x 28° pour la restitution de notre champ visuel en situation statique.

La localisation précise des éoliennes ainsi que la localisation de la prise de vue sont renseignées. La connaissance de l'azimut (direction du cône de vision depuis la prise de vue) permet de situer précisément la position des éoliennes. Des repères du paysage (éoliennes existantes, bâti, etc.) sont utilisés comme points de calage. Enfin, l'indication de la date, de l'heure et des conditions climatiques permet de régler de manière la plus réaliste possible la couleur des éoliennes pour obtenir un rendu optimum. Dans le cas où les éoliennes du projet ne sont pas visibles, une représentation en couleur est fournie pour permettre de les localiser (vue filaire).

### 5.4.3 Les prises de vues retenues pour les photomontages

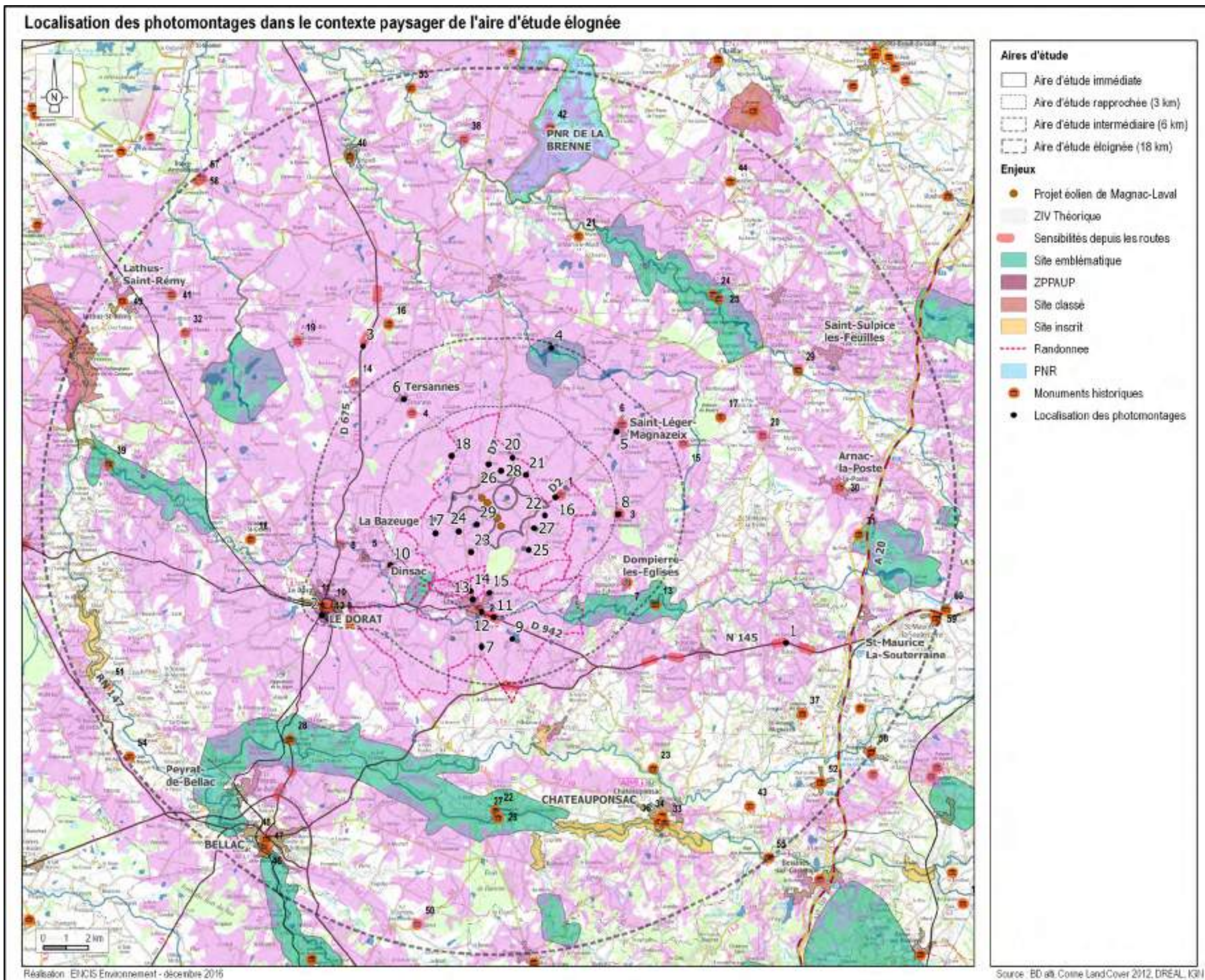
La carte de localisation inventoriant les prises de vue retenues pour les photo-simulations est disponibles page suivante.



#### 5.4.4 Les photomontages de l'aire d'étude éloignée

Aire d'étude	N° PM	Thème	Localisation	Emprise du parc en °	Distance à l'éolienne du projet la plus proche (km)
AEE	1	Axe de communication	depuis la N 145	4	13,6







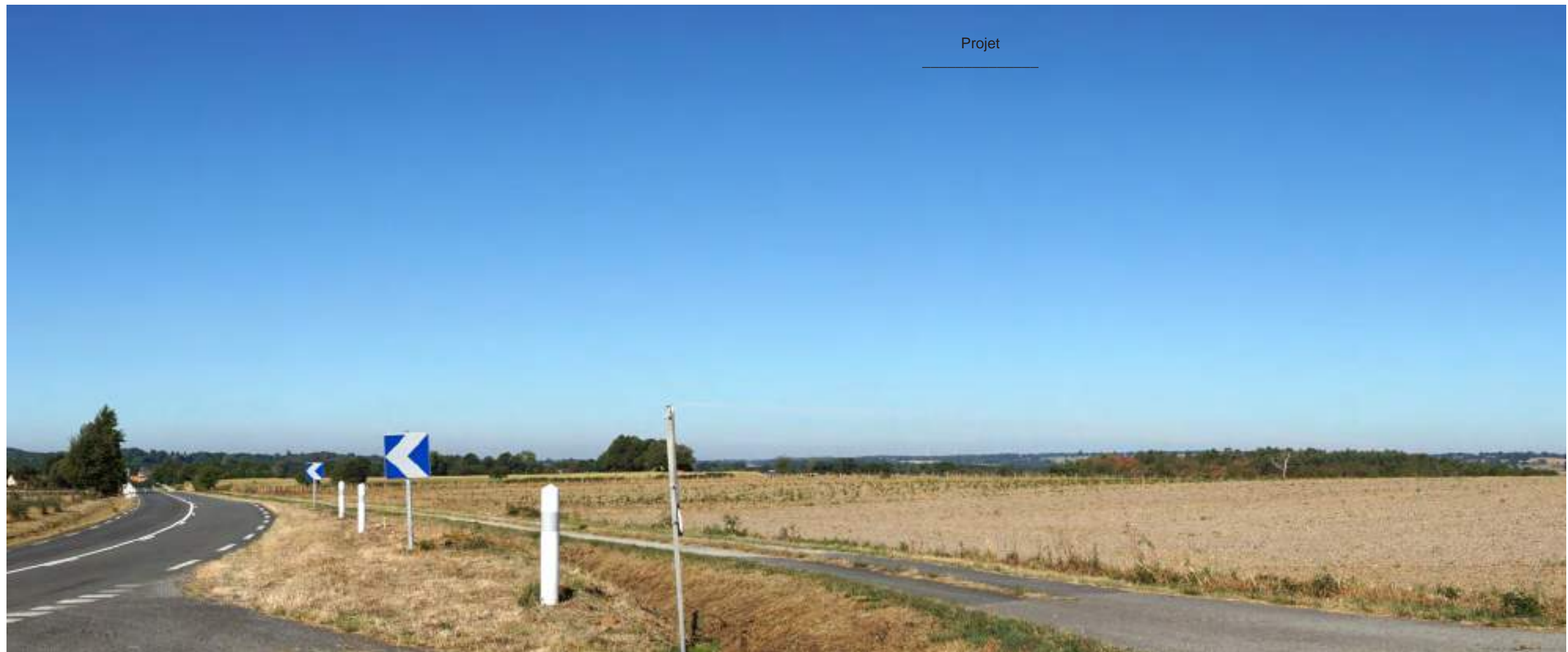
## Vue 1 : Prise de vue depuis la N 145

**Enjeux :** Axe de communication

Cette vue est prise depuis la RN 145. Avant ce virage, la route est axée en direction du projet, et le point de vue est situé en point haut et dégagé. On aperçoit les éoliennes au lointain, en arrière plan des versants boisés de la vallée de la Brame. Elles semblent former une ligne plus ou moins régulière et parallèle à la vallée. Cette vision est très ponctuelle en raison de la vitesse pratiquée sur cet axe et de la végétation qui borde généralement la route. Le parc est à plus de 13 km. **L'impact est négligeable.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 572442 / Y: 6568423.04**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 10h25**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 13 629 m**Azimut** : -62,2 °**Angle visuel du parc** : 3,8 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

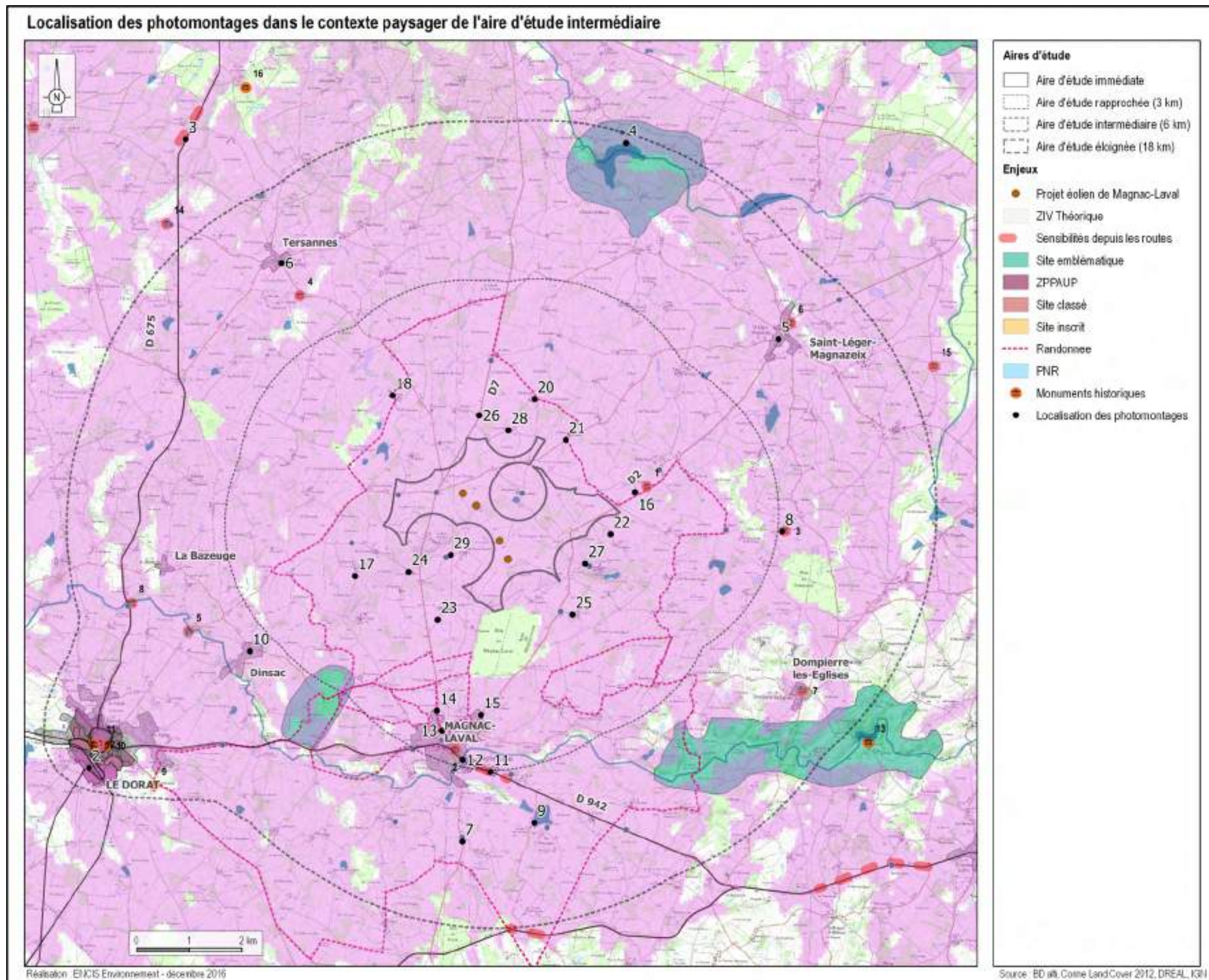
Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



### 5.4.5 Les photomontages de l'aire d'étude intermédiaire

Aire d'étude	N° PM	Thème	Localisation	Emprise du parc en °	Distance à l'éolienne du projet la plus proche (km)
AEIn	2	Lieux de vie / Patrimoine / Axe de communication	depuis l'entrée sud du Dorat	11	8,8
	3	Axe de communication	depuis la D 675	2	8,5
	4	Tourisme	depuis l'observatoire de l'étang de Murat	11	7,3
	5	Lieux de vie / Axe de communication	depuis la rue principale de Saint-Léger-Magnazeix	14	6,5
	6	Lieux de vie	depuis la sortie sud de Tersannes	3	5,5
	7	Axe de communication / Patrimoine	depuis la RD 7 vers l'entrée sud de Magnac-Laval	10	5,4
	8	Patrimoine	depuis l'ancien prieuré de la Celle Grandmontaine des Bronzeaux	14	5,2
	9	Tourisme	depuis l'étang des Pouyades	8	5,0
	10	Lieux de vie	depuis le centre de Dinsac	18	5,0
	11	Axe de communication / Lieux de vie / Patrimoine	depuis l'entrée Est de Magnac-Laval sur la RD 974	12	4,0







## Vue 2 : Prise de vue depuis l'entrée sud du Dorat

**Enjeux :** Lieux de vie / Patrimoine / Axe de communication

Cette vue est prise depuis la rue longeant le rebord de la vallée du Vincou, à proximité de l'entrée sud du Dorat par la D 675. Seule la moitié supérieure des rotors est potentiellement visible au dessus de la ligne d'horizon. Les arbres d'ornement des jardins au premier plan et les petits boisements situés au nord-est du Dorat limitent un peu plus ces vues. La prégnance du parc (situé à plus de 8,5 km) est très faible. **L'impact est faible.**

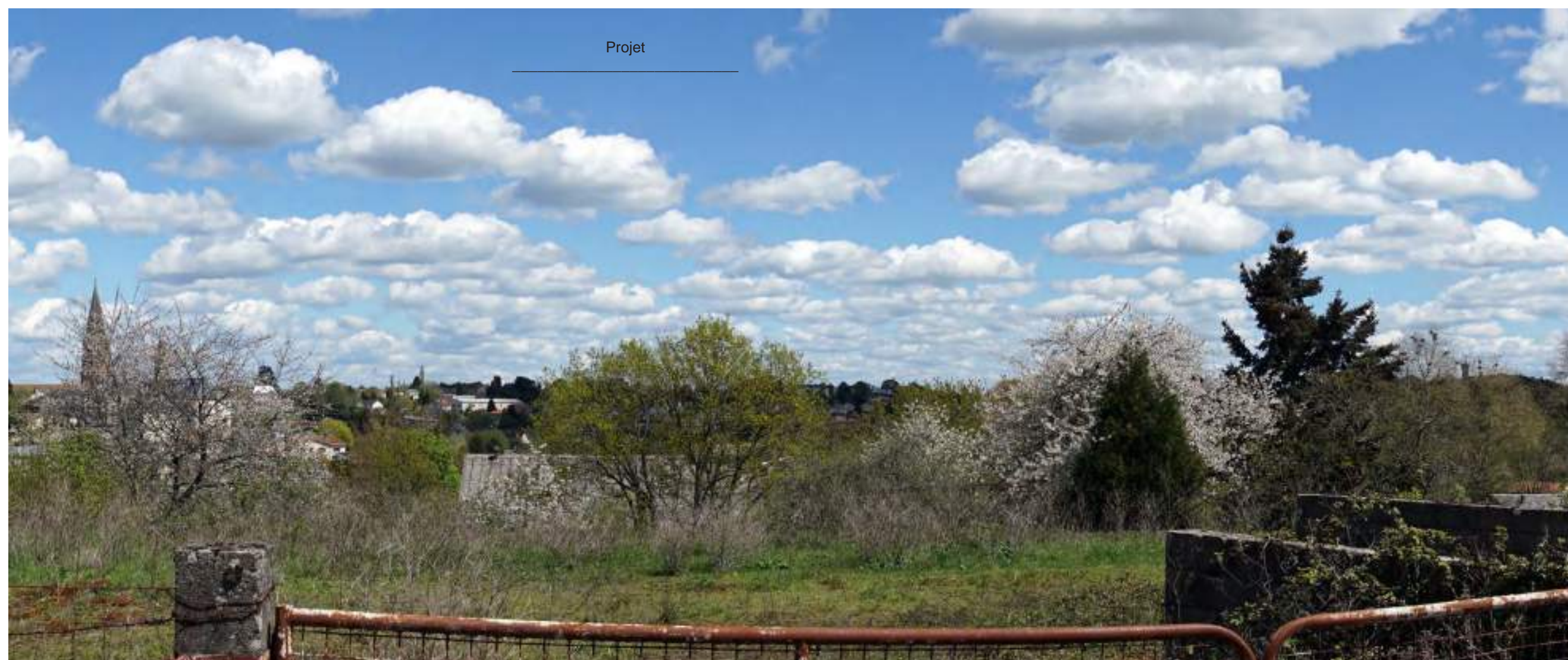


Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 551853.99 / Y: 6569612  
**Focale (24x36)** : 50 mm  
**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 13h45  
**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 1 / 8 798 m  
**Azimut** : 64 °  
**Angle visuel du parc** : 10,6 °  
**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



### Vue 3 : Prise de vue depuis la D 675

**Enjeux :** Axe de communication

Cette vue est prise sur la D 675 au gré d'une ouverture conséquente dans le bocage en position relativement dominante. Le parc n'est pas visible en été, tandis qu'en hiver, des bouts de pales seront à peine perceptibles derrière les branchages. **L'impact est négligeable.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 553660.97 / Y: 6581456  
**Focale (24x36)** : 50 mm  
**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 14h10  
**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 1 / 8 482 m  
**Azimut** : 135,6 °  
**Angle visuel du parc** : 1,7 °  
**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



#### Vue 4 : Prise de vue depuis l'observatoire de l'étang de Murat

**Enjeux :** Tourisme

Cette vue est prise depuis l'observatoire situé sur la berge du lac à l'opposé du projet. On ne distingue que la moitié des rotors de deux éoliennes dans le lointain en été, et en hiver la vue reste très partielle, le parc étant majoritairement masqué par les branchages et relativement éloigné, à plus de 7 km du point de vue.

***L'impact est négligeable.***



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 562039.98 / Y: 6581454.98**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 09h12**Distance à l'éolienne la plus proche** : E 1 / 7 321 m**Azimut** : -175,9 °**Angle visuel du parc** : 10,9 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



### Vue 5 : Prise de vue depuis la rue principale de Saint-Léger-Magnazeix

**Enjeux :** Lieux de vie / Axe de communication

Cette vue est prise depuis un point haut sur la rue principale du village, aux abords de l'école. Le parc est à peine visible entre deux bâtiments et en partie masqué par la végétation à l'horizon. **L'impact est négligeable.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 564939.03 / Y: 6577739.01**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 10h05**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 3 / 6 514 m**Azimut** : -125,6 °**Angle visuel du parc** : 14,4 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 6 : Prise de vue depuis la sortie sud de Tersannes

### Enjeux : Lieux de vie

Cette vue est prise à la sortie sud du village, le bocage est très présent et les ouvertures sont rares. On aperçoit ici très succinctement une nacelle et les bouts de pales de trois éoliennes qui se superposent. Cette superposition rend le parc peu lisible depuis cette orientation, mais la vision est très rapide et relativement lointaine (à plus de 5,4 km), ce qui limite très fortement les impacts depuis ce point de vue. **L'impact est négligeable.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 555562.02 / Y: 6579103.04

**Focale (24x36)** : 50 mm

**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 13h55

**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 1 / 5 458 m

**Azimut** : 175,9 °

**Angle visuel du parc** : 2,7 °

**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



## Vue 7 : Prise de vue depuis la RD 7 vers l'entrée sud de Magnac-Laval

**Enjeux :** Axe de communication / Patrimoine

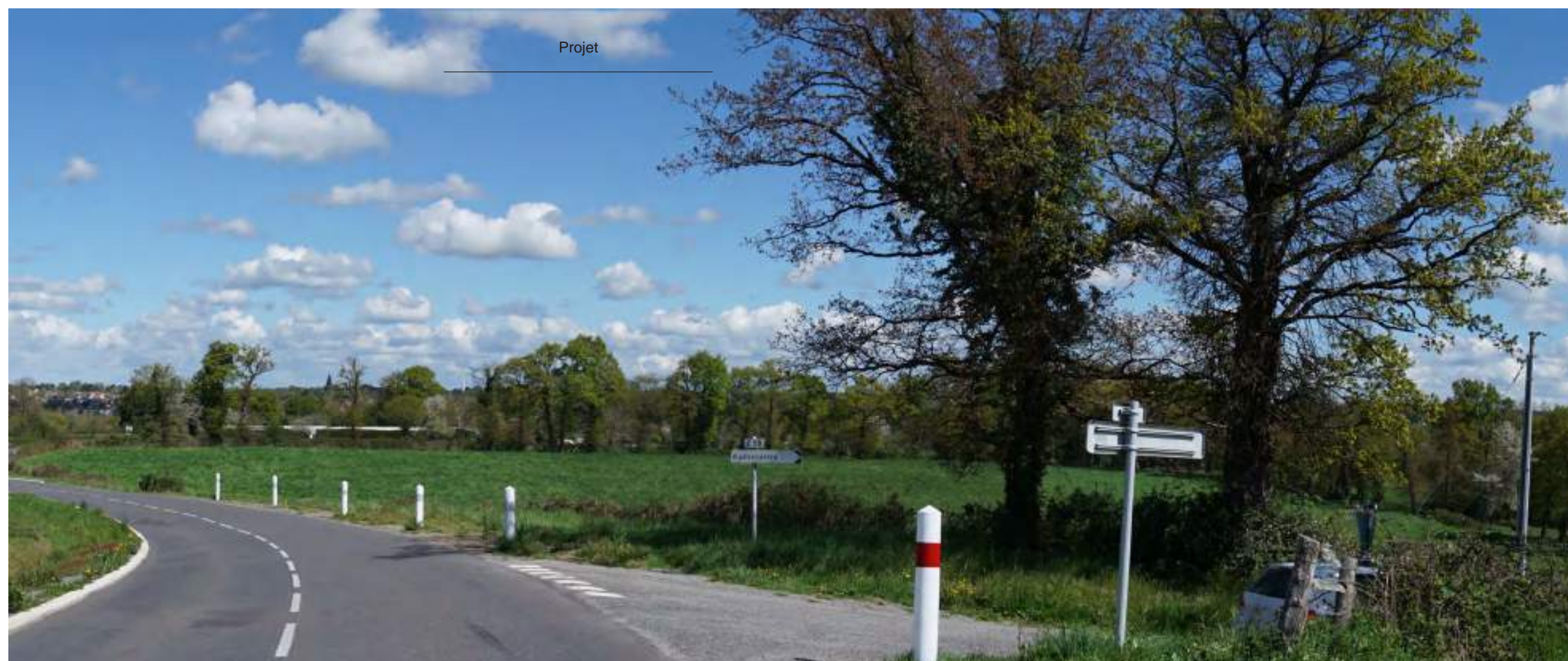
Cette vue est prise depuis la RD 7, sur le versant de la vallée de la Brame orienté vers Magnac-Laval et le projet. Le Clocher du village apparaît entre les hauts chênes d'une haie bocagère tandis qu'une partie du village est visible sur la gauche. Une partie du projet éolien émerge au-dessus ou entre les arbres de la haie du premier plan, à la droite du clocher. On perçoit un alignement relatif de ces aérogénérateurs, parallèlement à l'axe de la vallée de la Brame. Cette vision est assez courte puisque la route tourne ensuite vers le nord-ouest et perd de l'altitude, ce qui a pour effet de masquer le projet éolien.

**L'impact est faible.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 558942.94 / Y: 6568241.95**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 11h55**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 5 415 m**Azimut** : 1,9 °**Angle visuel du parc** : 9,9 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 8 : Prise de vue depuis l'ancien prieuré de la Celle Grandmontaine des Bronzeaux

**Enjeux :** Patrimoine

Cette vue est prise aux abords du Monument Historique de la Celle des Bronzeaux. Le bosquet et les haies situées à l'est du monument empêchent toute vue vers le projet. *L'impact est nul depuis ce point de vue.*



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 565004.04 / Y: 6574104.95  
**Focale (24x36)** : 50 mm  
**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 10h15  
**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 5 217 m  
**Azimut** : -116,6 °  
**Angle visuel du parc** : 13,9 °  
**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 9 : Prise de vue depuis l'étang des Pouyades

**Enjeux :** Tourisme

Cette vue est prise depuis le ponton de pêche de l'étang des Pouyades. On ne distingue que des bouts de pales de l'éolienne la plus éloignée, les autres étant masquées derrière une haie de conifères. Notons cependant que le projet est visible au lointain (plus de 5 km) depuis la route d'accès au gîtes depuis la rive sud. ***L'impact est négligeable de puis ce point de vue.***



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 560334.99 / Y: 6568604.01

**Focale (24x36)** : 50 mm

**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 11h45

**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 5 011 m

**Azimut** : 25,8 °

**Angle visuel du parc** : 7,9 °

**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



## Vue 10 : Prise de vue depuis le centre de Dinsac

**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis le centre du Village de Dinsac. La proximité du bâti et la présence d'une végétation persistante dans les jardins empêchent toute vue sur le projet. **L'impact est nul.**

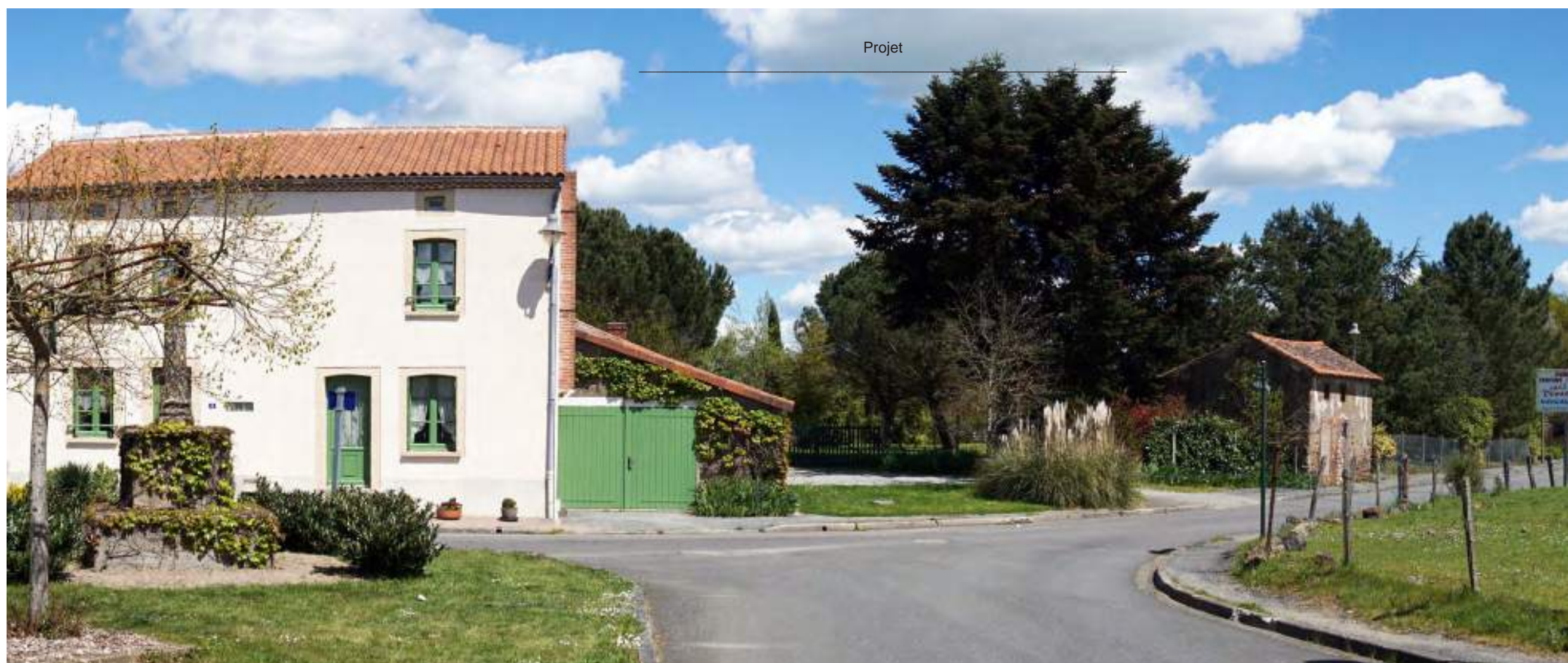


Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93 :** X: 554921.98 / Y: 6571840.04  
**Focale (24x36) :** 50 mm  
**Date et heure de la prise de vue :** 27/04/2016 - 14h15  
**Distance à l'éolienne la plus proche:** E 1 / 5 009 m  
**Azimut :** 31,5 °  
**Angle visuel du parc :** 18,3 °  
**Type d'éolienne du projet :** 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 11 : Prise de vue depuis l'entrée Est de Magnac-Laval, sur la RD 942

**Enjeux :** Axe de communication / Lieux de vie / Patrimoine

Cette vue est prise depuis l'entrée Est du village, depuis la RD 942, qui est orientée vers le clocher de l'église de Magnac. Le parc est visible perpendiculairement à cet axe, dépassant du versant boisé de la Brame. On perçoit surtout les deux éoliennes les plus au sud et dont on voit presque entièrement le rotor. Les deux autres éoliennes ne sont que partiellement visibles (bouts de pales uniquement). On lit une certaine cohérence et un relatif alignement dans l'implantation du parc, qui semble en accord avec la structure paysagère imprimée par le versant de la vallée de la Brame. Le parc ne concurrence aucunement la perspective vers le bourg et le clocher de l'église car sa vision est perpendiculaire à l'axe de la route, et depuis un véhicule en mouvement. **L'impact est négligeable.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 559442.05 / Y: 6569561.96**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 11h30**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 4 040 m**Azimut** : -23,4 °**Angle visuel du parc** : 12,1 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

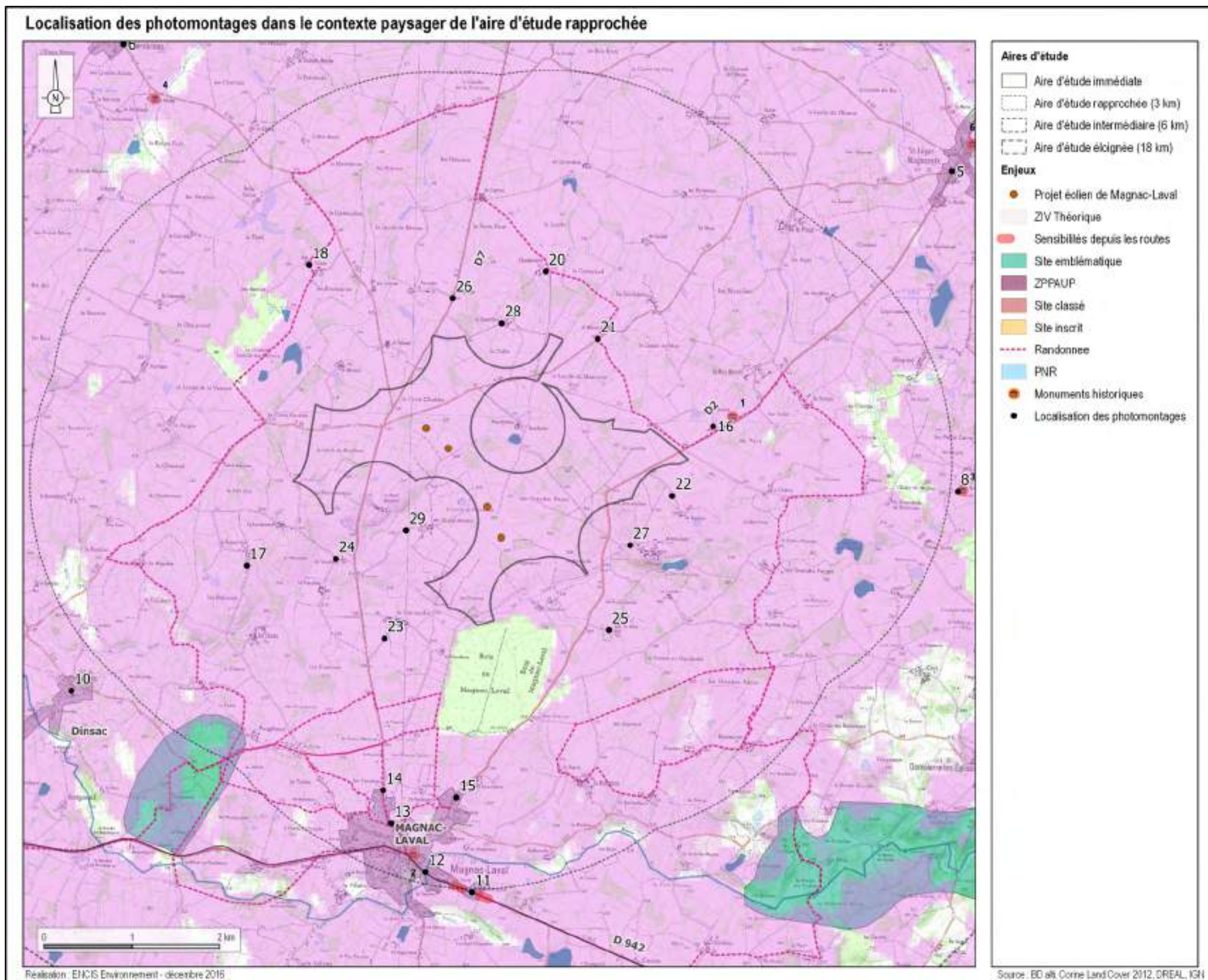
Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



### 5.4.6 Les photomontages de l'aire d'étude rapprochée

Aire d'étude	N° PM	Thème	Localisation	Emprise du parc en °	Distance à l'éolienne du projet la plus proche (km)
AER	12	Lieux de vie / Patrimoine	depuis le pont sur la Brame à Magnac-Laval	14	3,9
	13	Lieux de vie	depuis la RD 7 dans le bourg de Magnac-Laval	18	3,5
	14	Axe de communication / Lieux de vie	depuis la RD 7 à la sortie nord de Magnac-Laval	20	3,2
	15	Lieux de vie	depuis la sortie nord-est de Magnac-Laval aux abords de l'hôpital	16	3,0
	16	Lieux de vie / Patrimoine	depuis la route d'accès au hameau de Séjotte, à proximité du Polissoir	30	2,7
	17	Lieux de vie	depuis le hameau du Dognon	33	2,6
	18	Lieux de vie / Patrimoine	depuis les abords du château de Ricoux	4	2,3
	20	Lieux de vie	depuis le hameau de Champorand	31	2,3
	21	Axe de communication / Lieux de vie	depuis la RD 88 au niveau du hameau le Marcoux	41	2,1
	22	Lieux de vie	depuis la route d'accès au hameau du Soulier	32	2,0
	23	Lieux de vie	depuis la route d'accès au hameau de la Gervaudie	41	1,7
	24	Lieux de vie	depuis le hameau de la Vaublois	47	1,7
	25	Lieux de vie	depuis le hameau du Mas	12	1,6
	26	Axe de communication / Lieux de vie	depuis la RD 7 au niveau du hameau l'Auberge	26	1,5
	27	Lieux de vie	depuis la sortie ouest du hameau d'Arcoulant	31	1,5
	28	Lieux de vie	depuis la route d'accès au hameau de la Gueunière	40	1,4
	29	Lieux de vie	depuis la route d'accès au hameau du Grand Monteil	103	1,0
30	Lieux de vie	depuis le hameau de Beubatou	81	0,9	







## Vue 12 : Prise de vue depuis le pont sur la Brame à Magnac-Laval

**Enjeux :** Lieux de vie / Patrimoine

Cette vue est prise depuis le pont traversant la Brame, vers l'entrée Est de Magnac-Laval. Le projet est presque imperceptible, seuls des extrémités de pales d'une éolienne émergent entre deux habitations. La vue est très anecdotique. ***L'impact est négligeable.***

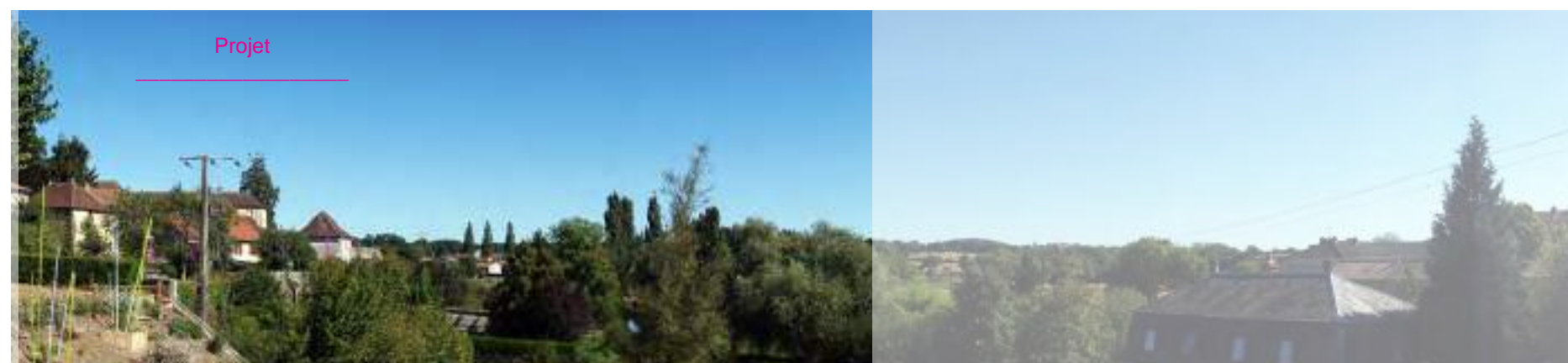


Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 558915.03 / Y: 6569796.03  
**Focale (24x36)** : 50 mm  
**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 11h25  
**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 3 892 m  
**Azimut** : 46,4 °  
**Angle visuel du parc** : 14,5 °  
**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



### Vue 13 : Prise de vue depuis la RD 7 dans le bourg de Magnac-Laval

#### Enjeux : Lieux de vie

Cette vue est prise depuis la RD 7, à hauteur d'une parcelle de prairie à l'intérieur du bourg. C'est un des rares endroits dans le bourg où l'on dispose d'une telle vue dégagée. En été, le projet est quasiment imperceptible, et en hiver, seules des extrémités de pales seront visibles, et en arrière plan des branchages dénudés. **L'impact est négligeable.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 558547.98 / Y: 6570350.97**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 12h15**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 3 469 m**Azimut** : 25,5 °**Angle visuel du parc** : 18 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 14 : Prise de vue depuis la RD 7 à la sortie nord de Magnac-Laval

**Enjeux :** Axe de communication / Lieux de vie

Cette vue est prise juste à la sortie nord de Magnac-Laval, en point haut et ouvert, depuis la D7. Le parc est partiellement visible, sur la droite de l'axe de la Route. Les aérogénérateurs émergent au-dessus de la haie bocagère qui se détache sur la ligne d'horizon. Les rotors ne sont pas entièrement visibles, et seule une nacelle émerge réellement au-dessus de la végétation, à droite du château d'eau. On perçoit le relatif alignement du projet, malgré une interdistance plus grande au centre. Le projet ne génère pas de surplomb par rapport aux habitations situées sur la droite. **L'impact est faible.**

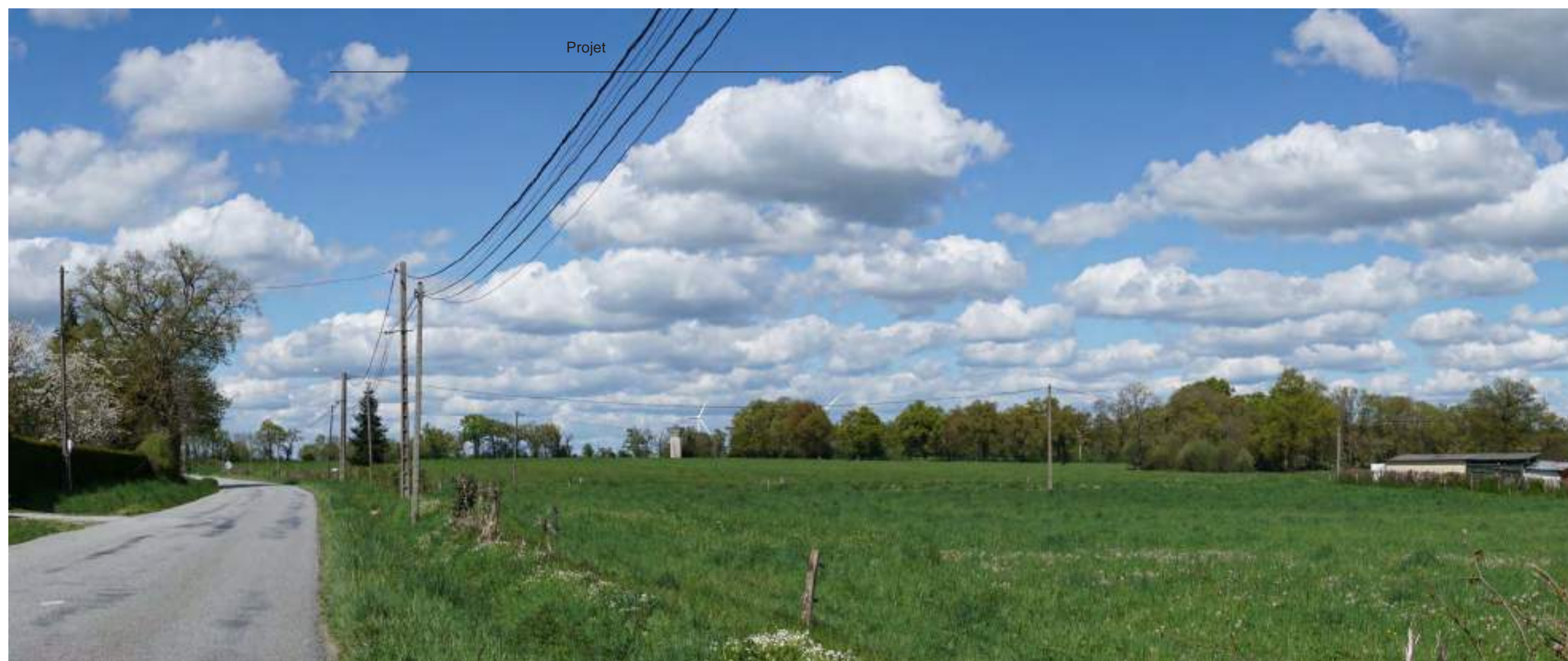


Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 558471.05 / Y: 6570724.03  
**Focale (24x36)** : 50 mm  
**Date et heure de la prise de vue** : 28/01/2016 - 15h25  
**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 3 155 m  
**Azimut** : 48,7 °  
**Angle visuel du parc** : 20,2 °  
**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



### Vue 15 : Prise de vue depuis la sortie nord-est de Magnac-Laval aux abords de l'hôpital

**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis les abords de l'hôpital, au niveau de la sortie nord-est de Magnac-Laval. Le projet est à peine visible (bouts de pales d'une seule éolienne), masqué par une haie de conifères. **L'impact est négligeable.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 559295.01 / Y: 6570623.05  
**Focale (24x36)** : 50 mm  
**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 11h35  
**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 3 005 m  
**Azimut** : 28,9 °  
**Angle visuel du parc** : 16,5 °  
**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



### Vue 16 : Prise de vue depuis la route d'accès au hameau de Séjotte, à proximité du Polissoir

**Enjeux :** Lieux de vie / Patrimoine

Cette vue est prise depuis les abords du Monument Historique «le polissoir du Poulvan de Séjotte» (à 250m, au coeur d'un bosquet), sur la route d'accès au hameau de Séjotte. Le parc est peu visible en été, seuls des bouts de pales émergent derrière lahaie arborée, tandis qu'en hiver, les rotors seront perceptibles, mais en arrière plan des branchages de la haie. Pour rappel, il n'y a aucune covisibilité entre le parc et le monument. **L'impact est négligeable.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 562226.05 / Y: 6574839.95**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 10h55**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 2 726 m**Azimut** : -108,8 °**Angle visuel du parc** : 29,8 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 17 : Prise de vue depuis Le Hameau du Dognon

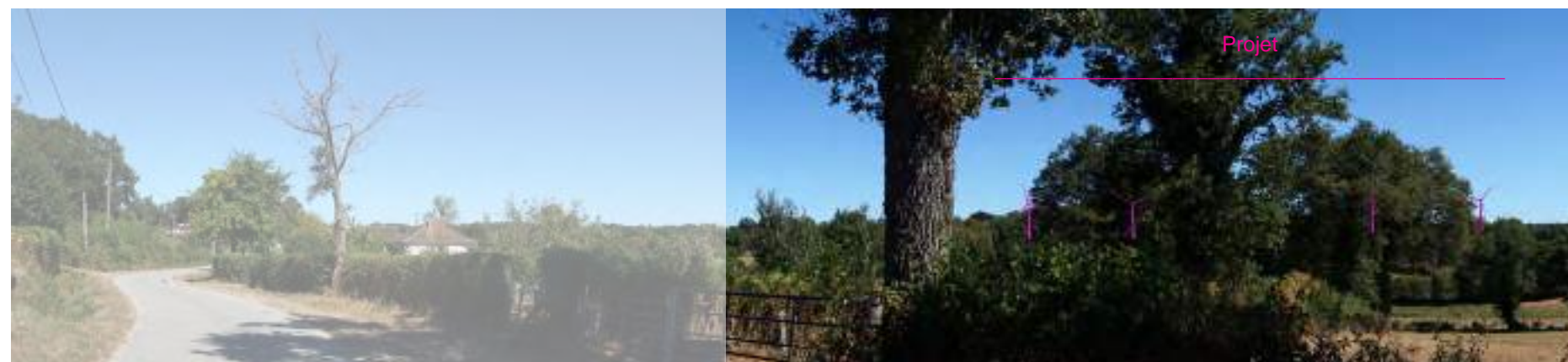
**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis la route d'accès au hameau du Dognon. Ce hameau est en position dominante sur un versant orienté vers le projet. En fonction des arbres présents ou non au premiers-plans, on pourrait voir les rotors des quatre éoliennes du parc. En avançant de quelques mètres sur la route, elles formeraient un alignement en cohérence avec l'orientation du vallon et du coteau boisé. Cette vue est à plus de 2500 m du parc et est perpendiculaire à la route. **L'impact est faible.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 556915.04 / Y: 6573196.01**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 13h10**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 1 / 2 604 m**Azimut** : 34,3 °**Angle visuel du parc** : 33,3 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 18 : Prise de vue depuis les abords du château de Ricoux

**Enjeux :** Lieux de vie / Patrimoine

Cette vue est prise depuis les abords du château de Ricoux, dans le hameau du même nom. Des bouts de pales sont à peine perceptibles à travers les branchages et la végétation des jardins. Des vues vers le parc seraient possibles depuis les fenêtres du château, mais pour rappel, celui-ci est privé, ne se visite pas, et n'est pas protégé par l'inventaire des Monuments Historiques. ***L'impact est négligeable.***



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 557617.03 / Y: 6576701.97**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 13h50**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 1 / 2 303 m**Azimut** : 177,7 °**Angle visuel du parc** : 4,1 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 20 : Prise de vue depuis le hameau de Champorand

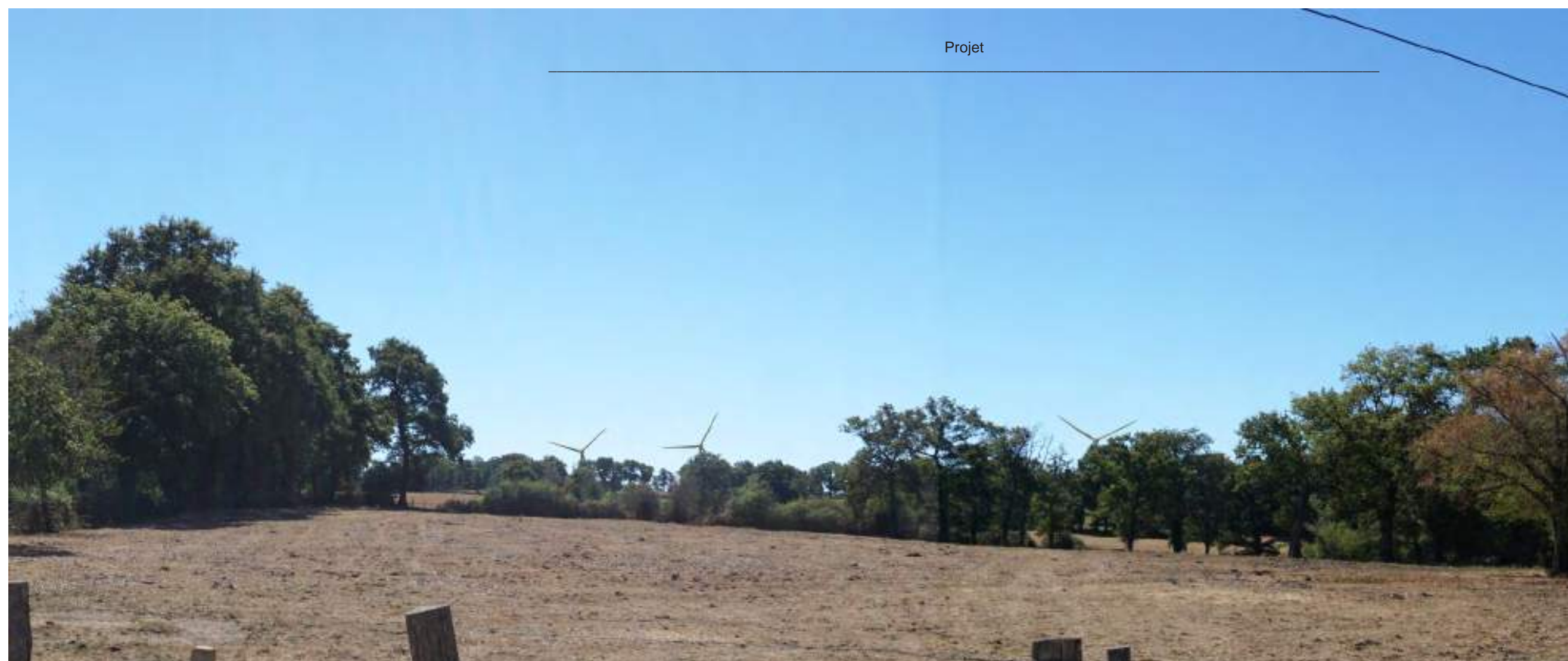
**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis la route d'accès au hameau de Champorand. La moitié supérieur des rotors de trois éoliennes émerge au-dessus de la haie arborée à l'horizon. L'organisation du parc est relativement lisible, et les éoliennes sont à peine visibles depuis le hameau proprement dit. **L'impact est négligeable.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 560343.96 / Y: 6576609.95**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 13h35**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 1 / 2 266 m**Azimut** : -157 °**Angle visuel du parc** : 31,3 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 21 : Prise de vue depuis la RD 88 au niveau du hameau le Marcoux

**Enjeux :** Axe de communication / Lieux de vie

Cette vue est prise depuis la RD 88, lors d'un tronçon rectiligne orienté dans la direction du projet, à hauteur du hameau de Marcoux. Les éoliennes se détachent à l'horizon, dans l'axe de vision des conducteurs, avec une hauteur deux à trois fois supérieure à celle de la haie arborée située en point haut et en avant-plan sur la ligne d'horizon. Le parc n'est visible que partiellement grâce notamment aux chênes situés sur le bord de la route. Les arbres situés aux abords du hameau de Marcoux limitent les vues depuis celui-ci. **L'impact est faible.**

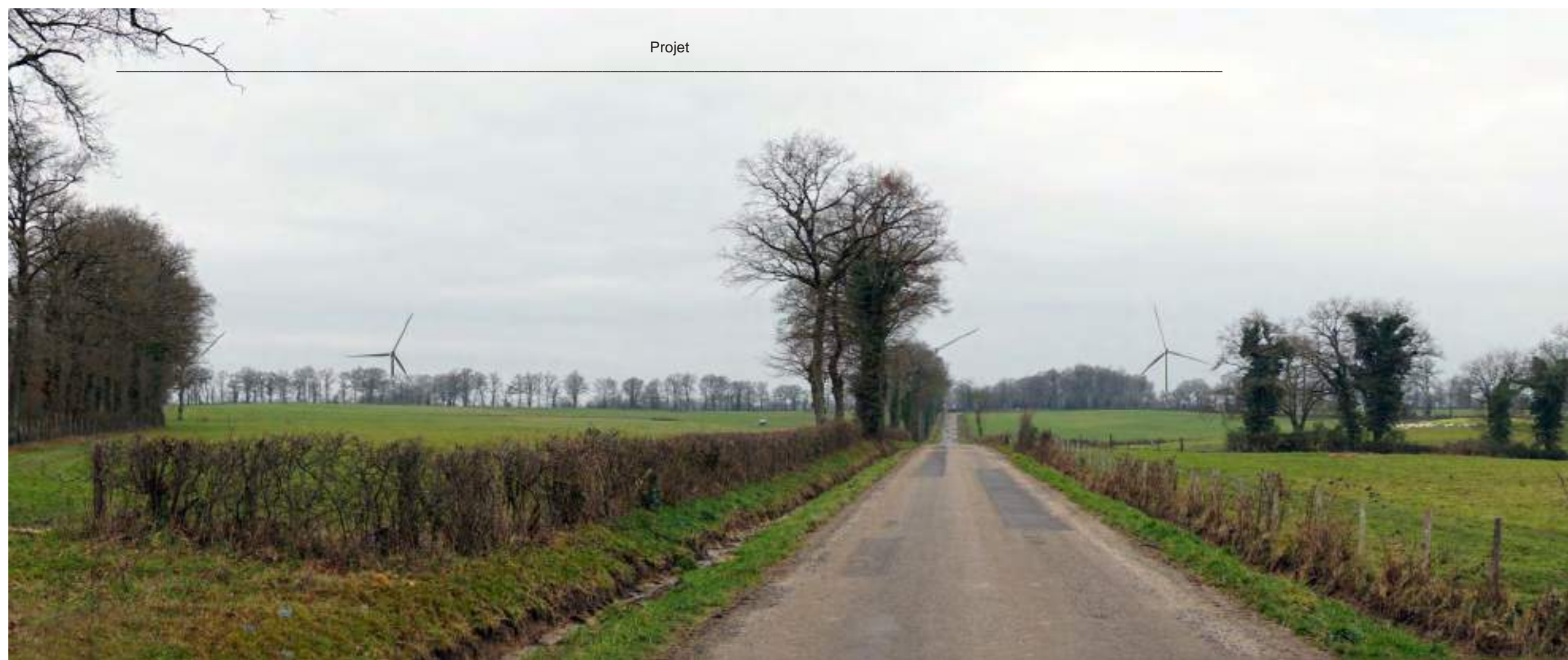


Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 560902.98 / Y: 6575840  
**Focale (24x36)** : 50 mm  
**Date et heure de la prise de vue** : 28/01/2016 - 10h40  
**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 2 / 2 106 m  
**Azimut** : -122 °  
**Angle visuel du parc** : 40,6 °  
**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 22 : Prise de vue depuis la route d'accès au hameau du Soulier

**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis la route d'accès au hameau du Soulier, au gré d'une ouverture conséquente dans le bocage, par rapport aux abords du hameau, qui sont relativement arborés. Seul un demi rotor est visible au-dessus de la haie de chênes. En hiver, une ou deux éoliennes supplémentaires pourront être aperçues, mais seulement en arrière-plan des branchages dénudés. ***L'impact est négligeable.***



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 561755.98 / Y: 6574061.95**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 11h05**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 2 007 m**Azimut** : -108,4 °**Angle visuel du parc** : 32,2 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



### Vue 23 : Prise de vue depuis la route d'accès du hameau de la Gervaudie

**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis la route d'accès au hameau de la Gervaudie, à plus de 150 m des habitations les plus proches. Les quatre éoliennes du projet sont visibles au-dessus de la végétation du hameau. Leur organisation est assez cohérente et semble correspondre au relief visible dans le lointain. Le parc éolien apparaît comme l'élément central, et génère un sentiment de dominance sur le hameau depuis ce point de vue. Depuis l'intérieur du hameau, le parc n'apparaît que partiellement. **L'impact est modéré.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 558480.02 / Y: 6572436.96**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 13h00**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 1 749 m**Azimut** : 25,67 °**Angle visuel du parc** : 41,2 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 24 : Prise de vue depuis le hameau de la Vaublois

**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis le hameau de la Vaublois. Le relief permet plutôt des vues vers le sud, à l'opposé du projet, mais le parc éolien reste partiellement visible depuis certains points de vue dans le hameau. Ici, seules des bouts de pales apparaissent à travers les arbustes des jardins. **L'impact est faible.**

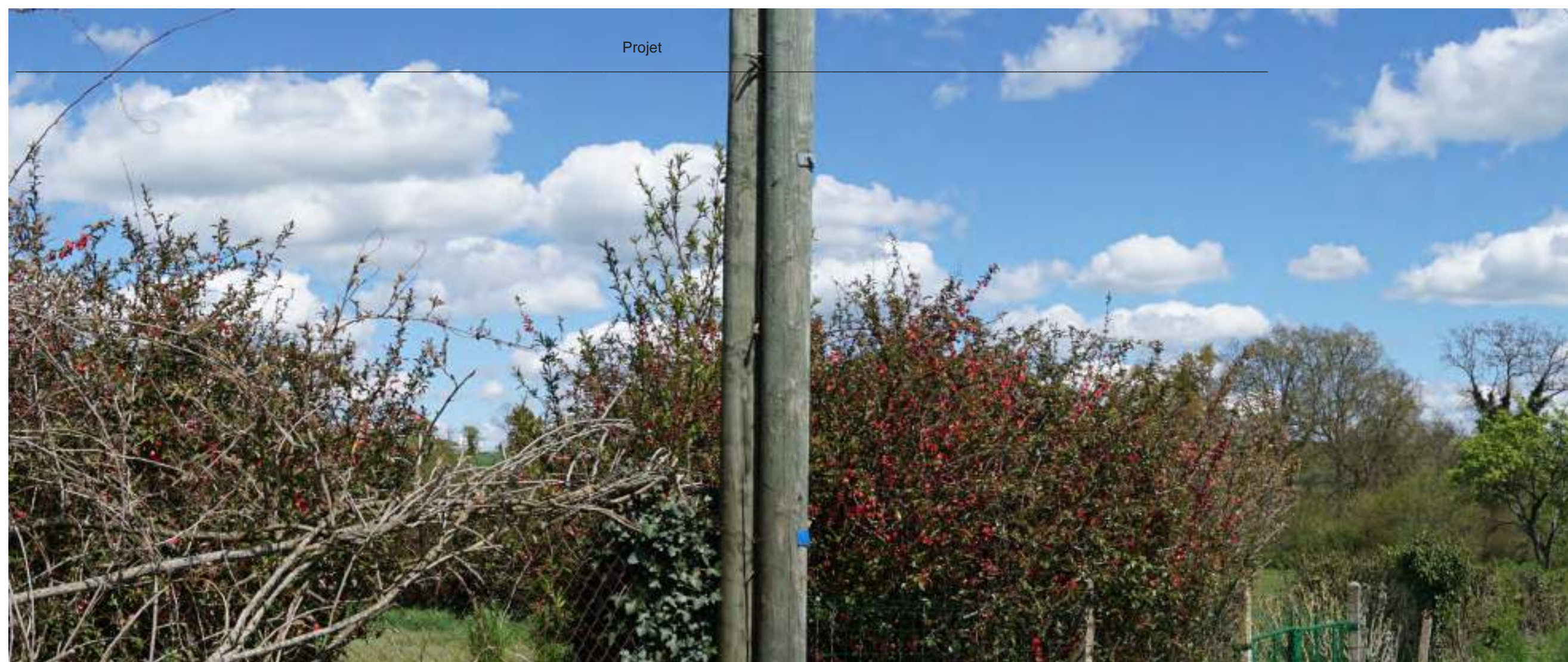


Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 558053.06 / Y: 6573310.95  
**Focale (24x36)** : 50 mm  
**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 15h10  
**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 3 / 1 721 m  
**Azimut** : 90,4 °  
**Angle visuel du parc** : 47,2 °  
**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 25 : Prise de vue depuis le hameau du Mas

**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis la route d'accès au hameau du Mas, qui est situé en point haut d'un versant orienté en direction du projet. La vue est panoramique et permet de voir le parc éolien dans son intégralité. Sa structure est assez lisible malgré la superposition des deux aérogénérateurs sur la droite. Le hameau est situé environ 20 m plus haut que les terrains où sont implantés les éoliennes, et à plus de 1500 m de distance. Le projet crée un nouvel élément dans la vue panoramique dont dispose ce hameau. Bien que les deux dernières éoliennes se superposent, le parc reste relativement lisible. **L'impact est modéré.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 561042.99 / Y: 6572538.96

**Focale (24x36)** : 50 mm

**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 11h20

**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 1 618 m

**Azimut** : -27,53 °

**Angle visuel du parc** : 12,2 °

**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 26 : Prise de vue depuis la RD 7 au niveau du hameau l'Auberge

**Enjeux :** Axe de communication / Lieux de vie

Cette vue est prise sur la RD 7, au droit du hameau de l'Auberge (maison isolée), au niveau d'un virage précédant une portion de route très rectiligne, qui traverse une zone de bocage dégradée et en partie reconvertie en labours. Cette position en point haut, et l'absence de haie à proximité permet une vue dégagée sur les deux éoliennes les plus proches et une vue partielle sur les deux autres. La structure du parc est lisible et vient rythmer l'horizon de ce plateau. **L'impact est faible.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 559255.98 / Y: 6576299.97**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 14h40**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 1 / 1 509 m**Azimut** : 168,15 °**Angle visuel du parc** : 25,8 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



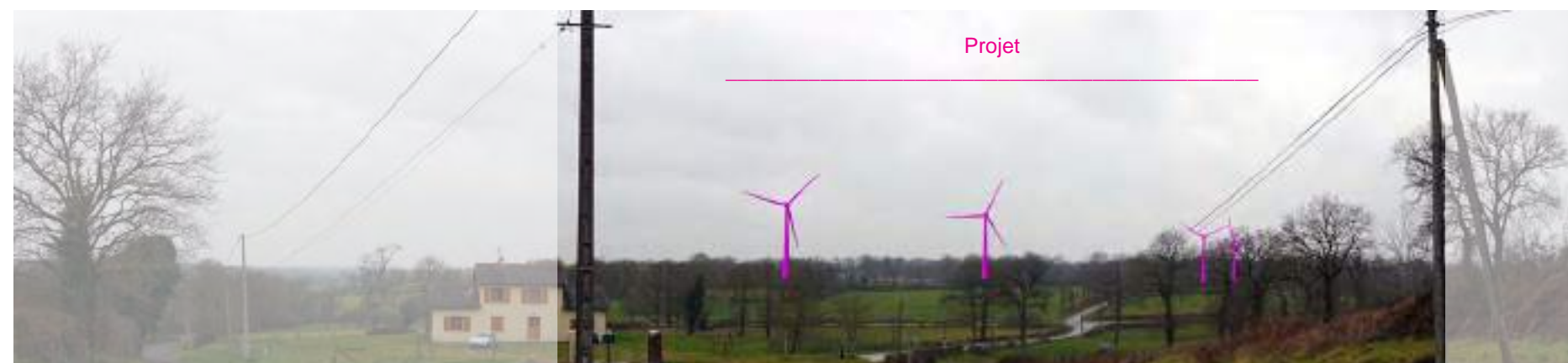
## Vue 27 : Prise de vue depuis la sortie ouest du hameau d'Arcoulant

**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis l'ouest du hameau d'Arcoulant, en hauteur sur un versant orienté vers le projet. Le hameau présente une assez forte densité bâtie et de nombreux arbres dans les jardins, contrairement à l'habitation visible sur ce point de vue. Les deux éoliennes les plus proches sont très prégnantes, sur le plateau de l'autre côté du vallon où circule la RD 2. Le parc modifie la perception du paysage depuis ce point de vue, sans pour autant créer un écrasement visuel du relief ou des habitations. ***L'impact est modéré.***



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 561271.96 / Y: 6573493.96**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 11h15**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 1 468 m**Azimut** : -86,8 °**Angle visuel du parc** : 30,5 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 28 : Prise de vue depuis la route d'accès au hameau de la Gueunière

**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis la route d'accès au hameau de la Gueunière (ferme isolée), au niveau d'une portion de route rectiligne, qui traverse une zone de bocage dégradé. Cette position en point haut, et l'absence de haie à proximité permet une vue dégagée sur les deux éoliennes les plus proches et une vue très partielle sur les deux autres en hiver. La structure du parc est lisible et vient rythmer l'horizon de ce plateau. Il est beaucoup moins visible depuis la cour de ferme entourée de bâtiments. **L'impact est faible.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93** : X: 559765.99 / Y: 6575996.01**Focale (24x36)** : 50 mm**Date et heure de la prise de vue** : 07/09/2016 - 13h20**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 1 / 1 429 m**Azimut** : -163 °**Angle visuel du parc** : 40,1 °**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 29 : Prise de vue depuis la route d'accès au hameau du Grand Monteil

**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis la route d'accès au hameau du Grand Monteil, à plus de 120 m des habitations les plus proches. Les quatre éoliennes du projet sont visibles au-dessus de la végétation du hameau. Leur organisation est assez cohérente et l'interdistance la plus grande semble correspondre à la traversée du vallon visible sur la gauche. Le parc éolien apparaît comme l'élément central, et les deux éoliennes les plus proches génèrent un sentiment de dominance sur le hameau depuis ce point de vue. Depuis l'intérieur du hameau, le parc apparaît plus partiellement. **L'impact est modéré.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 558681.98 / Y: 6573648.95  
**Focale (24x36)** : 50 mm  
**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 15h50  
**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 3 / 1 004 m  
**Azimut** : 77,6 °  
**Angle visuel du parc** : 102,8 °  
**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



### Vue 30 : Prise de vue depuis le hameau de Beaubatou

**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis les abords du hameau de Beaubatou. Le bâti s'inscrit dans un maillage bocager relativement dense, et les haies arborées filtrent en partie les vues vers le parc éolien. On distingue tout de même très bien les deux binômes d'éoliennes à travers les branchages, notamment en hiver. La présence des arbres limite les effets de dominance sur le hameau. ***L'impact est modéré***



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue****Coordonnées Lambert 93 : X: 560078 / Y: 6574826****Focale (24x36) : 50 mm****Date et heure de la prise de vue : 28/01/2016 - 10h55****Distance à l'éolienne la plus proche: E 2 / 904 m****Azimut : -170,7 °****Angle visuel du parc : 81,1 °****Type d'éolienne du projet : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale**

Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

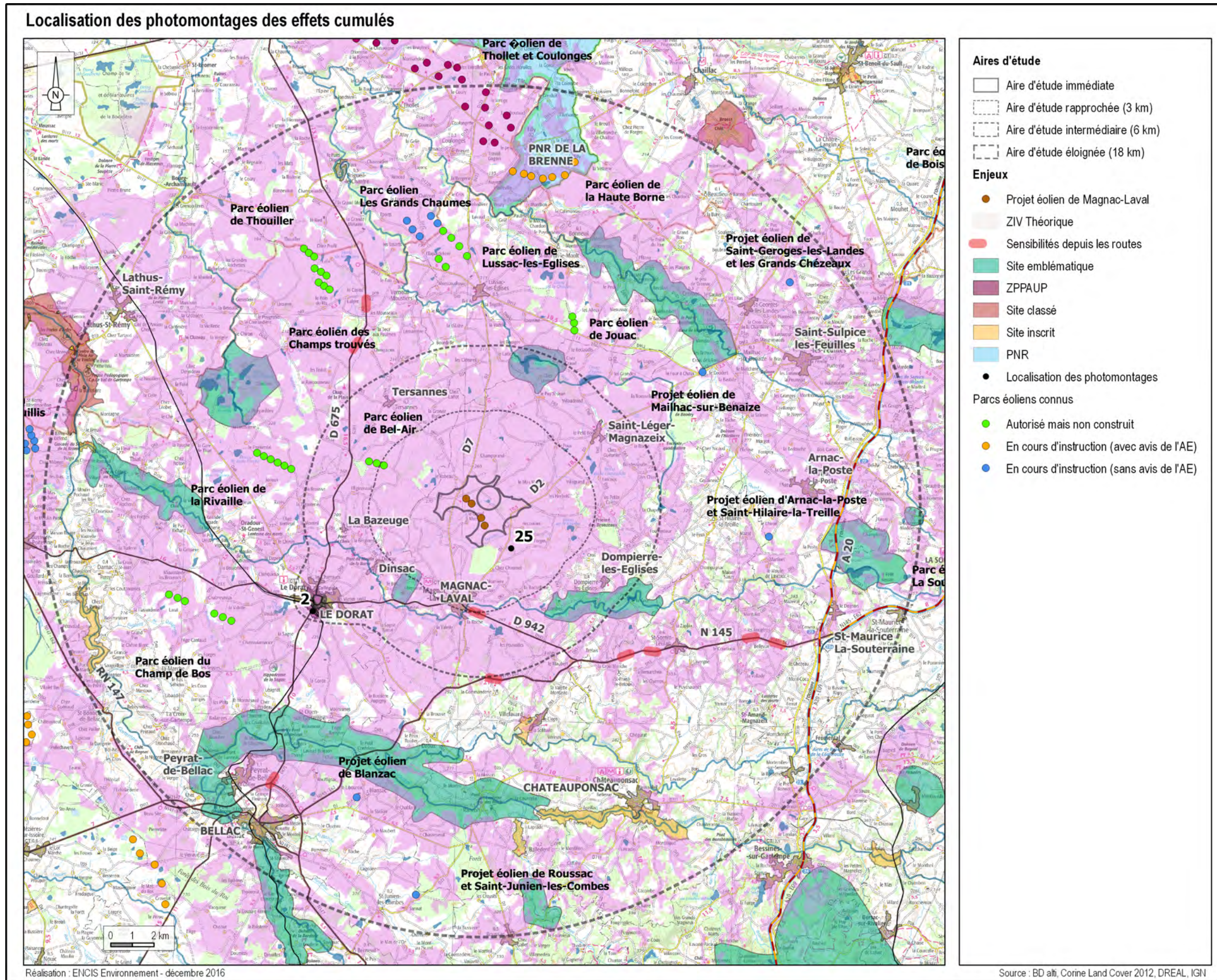
Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



### 5.4.7 Les photomontages des effets cumulés

Aire d'étude	N° PM	Thème	Localisation	Emprise du parc en °	Distance à l'éolienne du projet la plus proche (km)
AEIn	2	Lieux de vie / Patrimoine / Axe de communication	depuis l'entrée sud du Dorat	11	8,8
AER	25	Lieux de vie	depuis le hameau du Mas	12	1,6







## Vue 2 : Prise de vue depuis l'entrée sud du Dorat

**Enjeux :** Lieux de vie / Patrimoine / Axe de communication

Cette vue est prise depuis la rue longeant le rebord de la vallée du Vincou, à proximité de l'entrée sud du Dorat par la D 675. Aucun autre projet éolien connu n'est visible. ***L'impact cumulé est nul.***

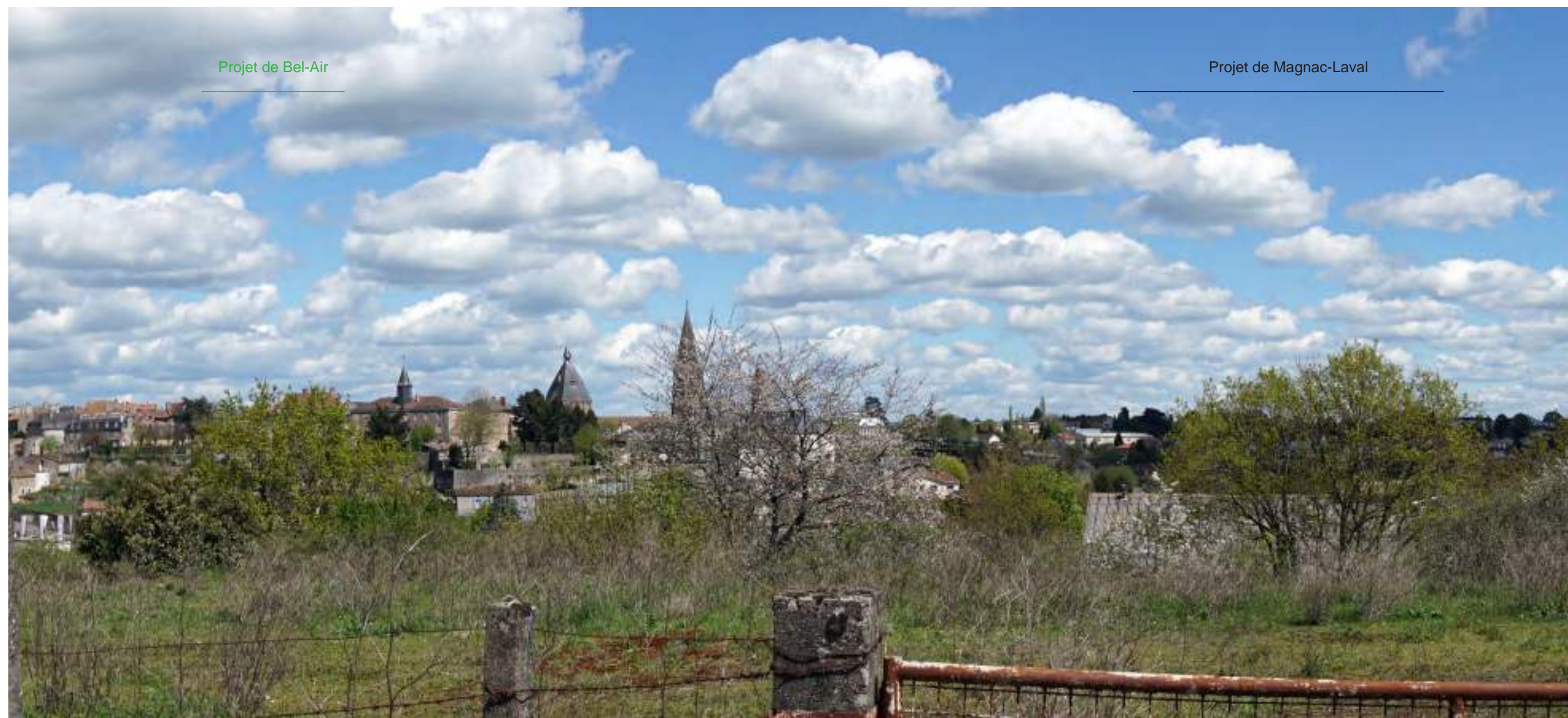


Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 551853.99 / Y: 6569612  
**Focale (24x36)** : 50 mm  
**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 13h45  
**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 1 / 8 798 m  
**Azimut** : 64 °  
**Angle visuel du parc** : 10,6 °  
**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## Vue 25 : Prise de vue depuis le hameau du Mas

**Enjeux :** Lieux de vie

Cette vue est prise depuis la route d'accès au hameau du Mas, qui est situé en point haut d'un versant orienté en direction du projet. On distingue le parc de Bel-Air à plus de 7 km et le parc de la Rivaille à plus de 10 km. Leur implantation est très linéaire et s'oriente vers une direction commune, globalement vers l'ouest-nord-ouest. Ils sont bien démarqués du projet de Magnac-Laval tant par leur distance que par leur espacement sur la ligne d'horizon depuis ce point de vue. Ils comportent un nombre d'éolienne (trois et six) à la mesure du projet de quatre éoliennes en premier plan. **L'impact cumulé est faible.**



Vue sur l'état initial : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)



**Informations sur la vue**

**Coordonnées Lambert 93** : X: 561042.99 / Y: 6572538.96

**Focale (24x36)** : 50 mm

**Date et heure de la prise de vue** : 27/04/2016 - 11h20

**Distance à l'éolienne la plus proche**: E 4 / 1 618 m

**Azimut** : -27,53 °

**Angle visuel du parc** : 12,2 °

**Type d'éolienne du projet** : 109,5 m max de hauteur de moyeu, 141 m max de rotor, 180 m max en bout de pale



Vue sur le projet : à observer à 35 cm de distance pour restituer le réalisme de la vue (en impression A3)

Porteur de projet : wpd / Réalisation des photomontages: wpd / Paysagiste : ENCIS Environnement



## 5.5 Synthèse des impacts

### *Les relations du projet avec les entités et structures paysagères*

Le parc éolien de Magnac-Laval s'insère dans un paysage bocager, où les perceptions sont très cloisonnées par la végétation. Le projet s'inscrit sur le relief d'un plateau encadré de vallées peu profondes, mais où les vues sont assez courtes, du fait de la présence d'un maillage bocager assez dense, surtout au sud du projet. A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le projet est perpendiculaire à un vallon et son rapport au relief est peu cohérent, mais cela est peu perceptible, tandis que dans l'aire d'étude intermédiaire, cette relation du projet avec le relief est lisible et équilibrée, notamment depuis les points de vue qu'ouvre la vallée de la Brame. A une échelle plus éloignée, l'éloignement et le bocage ne permettent que peu de vues en direction du projet, au gré d'ouvertures ponctuelles depuis des points hauts dégagés.

### *Les modifications des perceptions sociales du paysage*

L'enquête exploratoire des perceptions sociales a montré l'attachement des riverains à leur cadre de vie. Le paysage est porteur de valeurs pour ses habitants. La biodiversité présente dans les haies est, par exemple, fréquemment mise en avant. Les habitants de l'aire d'étude rapprochée disent souvent avoir une jolie vue devant chez eux, parfois avec des panoramas permettant de voir les Monts de Blond. « L'arbre » est l'objet d'un respect, voire d'une admiration pour les plus anciens sujets. La Brame ainsi que les autres ruisseaux et les étangs sont aussi appréciés : « ce que j'aime c'est ce paysage vert et bleu, avec de la verdure et des rivières ». Le patrimoine bâti (notamment les corps de fermes) est aussi mis en avant. Le cadre de vie est jugé « harmonieux, champêtre », « agréable », « joli » ou « typique de la région ».

Au-delà du lieu de résidence, les endroits présentant un attachement important sont les lieux de promenade et les lieux de travail. Certains se promènent de préférence le long de la Brame, qui possède de nombreux moulins et des sentiers pour déambuler. De leur côté, les propriétaires terriens préfèrent se promener à proximité de leurs parcelles.

Les chemins, ombragés et enherbés, sont l'élément clé de ces promenades. Il y a aussi les points de vue dégagés, notamment sur le secteur de l'aire d'étude immédiate.

Ce parc éolien constituerait un élément nouveau dans ces paysages, et peut être source de curiosité tout autant que de rejet. La présence d'un parc éolien peut en effet être interprétée très différemment selon les personnes. Il peut être perçu comme un élément dissonant avec le caractère rural du territoire, perturbant dans les panoramas, ou au contraire comme un signe de vie et de modernité du territoire, reflet de l'activité humaine et d'un certain dynamisme. La perception du projet éolien dans le paysage dépend donc des personnes et de leur perception propre des éoliennes. Pour autant, d'après les entretiens réalisés, l'implantation retenue pour le projet éolien de Magnac-Laval correspond aux attentes énoncées d'évitement

d'un projet strict et trop rectiligne.

### *Les perceptions visuelles du projet depuis les différentes aires d'étude*

**Depuis l'aire d'étude éloignée**, les vues sur le projet sont rares et très partielles. Le parc éolien apparaît comme une ligne plutôt régulière, qui constitue un motif discret dans les horizons boisés. Les vues sont très souvent partielles en raison des filtres végétaux abondants dans le secteur.

**Depuis l'aire d'étude intermédiaire**, le parc s'accorde bien avec l'échelle du paysage et des éléments qui le composent. La position des éoliennes, en interfluve entre les vallées peu marquées de la Brame au sud, et de l'Asse au nord, est assez lisible, et aucun effet de dominance ou d'écrasement vis-à-vis de ces reliefs n'est recensé. Depuis de nombreux points de vue, les verticales des éoliennes trouvent un certain écho dans les motifs végétaux ou dans les éléments de mobilier urbain, qui créent un dialogue entre le projet et le paysage.

**Depuis l'aire d'étude rapprochée**, le projet apparaît souvent très partiellement depuis le sud, entrecoupé par la végétation du bocage. Depuis le nord, le parcellaire étant plus étendu et le bocage moins présent, quelques vues panoramiques sont possibles notamment depuis la RD 7. Les perceptions sont généralement progressives, rythmées par les ouvertures et fermetures visuelles.

### *Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques*

**Depuis les éléments patrimoniaux jugés les plus sensibles, l'impact du parc éolien reste limité.** Depuis l'aire d'étude éloignée, la quasi-totalité des éléments patrimoniaux présente un impact nul. Seuls des impacts négligeables sont relevés pour quelques éléments.

Dans l'aire d'étude rapprochée, la collégiale Saint-Pierre-ès-Liens du Dorat, qui est un monument emblématique de l'art roman en Limousin, et la ZPPAUP couvrant une partie de la ville, sont faiblement à très faiblement impactées par le projet. L'étang de Murat (site emblématique) et l'étang des Pouyades (site touristique) présentent aussi des impacts faibles à très faibles.

Depuis l'aire rapprochée, l'église de Magnac-Laval présente un impact faible tandis que les Monuments Historiques de la Celle des Bronzeaux et du Dolmen de Séjotte présentent un impact négligeable. Les chemins de randonnées locales recensés dans l'AER sont impactés faiblement.

### *Les effets sur le cadre de vie*

Le parc est le plus souvent masqué, ou tout au moins filtré par la végétation, et les impacts sur les **bourgs** sont majoritairement faibles à nuls (pas de vues depuis Bellac ou Le Dorat et de rares vues partielles depuis Magnac-Laval). Toutefois, quelques **hameaux** parmi les plus proches (Arcoulant, Beubatou, Petit et Grand Monteil, Le Mas, La Gervaudie) sont fortement impactés. Une ou plusieurs éoliennes sont visibles de

manière rapprochée depuis ces lieux de vie.

Les routes, et notamment la RD 7 et la RD 2 qui traversent l'aire d'étude immédiate, sont des axes privilégiés pour la découverte du parc dans son ensemble. Le projet devient un nouveau point de repère sur ces trajets.

#### *L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat*

Les accès aux plateformes et aux éoliennes s'inscrivent en bonne partie dans la trame des chemins existants ou en bordure de parcellaire. Les chemins existants seront modifiés de manière à être élargis et renforcés. Quelques tronçons seront créés tout en respectant les haies existantes. Les textures et échelles des pistes contrasteront parfois avec les autres chemins ruraux.

Les accès et les plateformes ne seront visibles que depuis les accès aux hameaux et la RD 88, peu fréquentée. Les postes de livraisons sont éloignés des routes et situés derrière des haies existantes et habillés d'un bardage bois (qui sera réduit par la mesure de réduction n°1). L'impact le plus notable concerne la coupe de haies hautes et basses (qui sera réduit par la mesure de réduction n°3).

#### *Les effets cumulés avec d'autres projets connus*

Les **intervisibilités avec les autres parcs éoliens** sont possibles avec des projets autorisés et en instruction entre 4 et 15 km par rapport à celui de Magnac-Laval. Ces projets ont une orientation généralement linéaire, selon la même direction que celui de Magnac-Laval. Le projet de Bel-Air, à 4 km au nord-ouest de celui de Magnac-Laval, présente le plus d'effet cumulés potentiels. **Ces effets restent cependant faibles au vu de la cohérence d'implantation et du peu de covisibilités permises par le bocage.**



Impacts de l'exploitation du parc éolien						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet		Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Aire d'étude immédiate	Forte	Dans le contexte bocager, les différents aménagements annexes sont assez discrets. Les accès se greffent en grande partie sur le réseau de chemins existants, ou en parallèle aux haies, les débroussaillages et coupes sont concentrés sur des lisières et ne modifient pas les perceptions du paysage immédiat de manière trop importante. Seule l'échelle des éoliennes contraste fortement dans ces micro-espaces créés par le bocage.	Long terme / réversible	Globalement modéré, ponctuellement fort	Habillage du poste de livraison Réhabilitation des linéaires de « chemins temporaires »	Modéré
Paysage rapproché	Modérée à forte	Impact visuel important depuis les hameaux les plus proches (Beubatou, Arcoulant, Le Mas, La Gervaudie, Le Petit et le Grand Monteil, Le Dognon, Le Rabeau et La Gueunière). Visibilités le plus souvent intermittentes et partielles du projet depuis les lieux de vie et les routes, en raison de l'importance de la trame bocagère. Quelques vues globales, notamment depuis le nord de l'AER, depuis lesquelles le projet, en arc, semble cohérent avec les lignes structurantes du paysage, malgré sa traversée du vallon du Brunet. Pas de visibilités ou covisibilités majeures avec les éléments patrimoniaux et touristiques.	Long terme / réversible	Globalement modéré, ponctuellement fort	Campagne de plantation de haies (au cas par cas) pour atténuer les visibilités depuis les lieux de vie proches	Modéré
Paysage intermédiaire	Modérés à négligeable	Relation avec les structures paysagères globalement assez lisible (semble parallèle à la vallée de la Brame) et équilibrée. Visibilité limitée depuis les principaux lieux de vie et routes, depuis lesquels les vues restent partielles en raison de l'importance de la trame bocagère et de l'éloignement. Pas de visibilités ou covisibilités majeures avec les éléments patrimoniaux et touristiques. Effets cumulatifs avec le parc éolien en projet peu importants.	Long terme / réversible	Négligeable à faible	-	Négligeable à faible
Paysage éloigné	Négligeable à nul	Très peu de vues lointaines, notamment depuis les principaux lieux de vie et les principales routes, pas de visibilités depuis les éléments patrimoniaux et touristiques. Effets cumulatifs avec les parcs éoliens en projets très limités.	Long terme / réversible	Nul	-	Nul

Tableau 25 : Synthèse des effets du projet.

Nul
Négligeable
Faible
Modéré
Fort
<b>Caractéristiques des effets :</b> Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, négligeable, faible, modérée, forte







# Partie 6 : Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet





L'article R. 122-3, 4° du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter « les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ».

D'après l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie, « Le parti d'aménagement retenu doit être accompagné de mesures proposées par le maître d'ouvrage pour supprimer, réduire ou compenser les impacts négatifs qui lui sont associés. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts. Certaines ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

Ces différentes mesures sont définies de façon chronologique, par ordre de priorité, au cours du développement du projet comme l'illustre le schéma suivant.

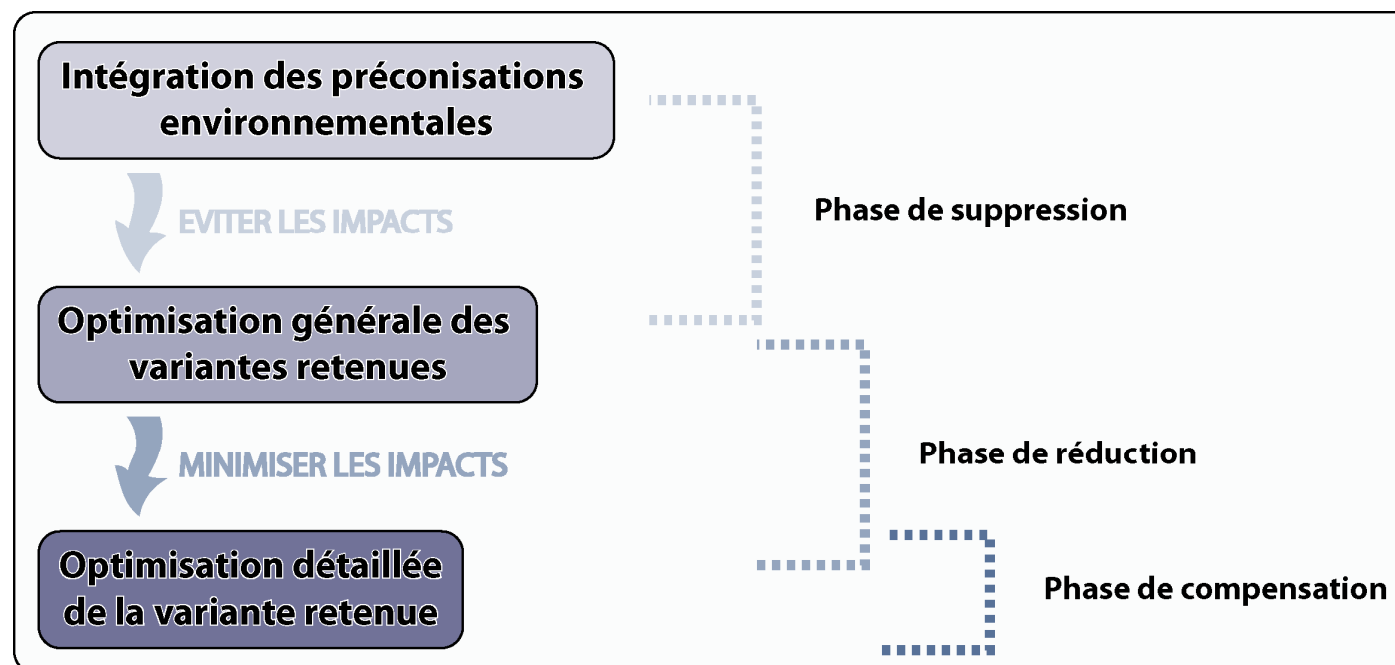


Figure 52 : Démarche de définition des mesures.

## 6.1 Les mesures d'évitement

L'implantation du parc a permis de préserver les micro-paysages de bocage préservé, situés à l'est de l'aire d'étude immédiate.

La création de deux postes de livraisons de chaque côté du vallon du Brunet a permis d'éviter de traverser ce vallon avec une piste d'accès et de limiter l'impact écologique mais aussi paysager sur ce vallon et son ruisseau.

## 6.2 Les mesures de réduction

### Mesure 1 : Intégration des postes de livraison

**Impact potentiel identifié** : Les postes de livraison « classiques » ne sont pas en adéquation avec le contexte boisé et l'architecture traditionnelle locale.

**Objectif de la mesure** : Réduire l'impact visuel des bâtiments en proposant une architecture plus adaptée au contexte local.

**Description de la mesure** : Utiliser des matériaux qui s'intègrent au contexte boisé du site éolien. Le bardage bois semble logiquement le plus adapté. On préconise un bardage vertical en bois de châtaignier. Les portes seront peintes d'une teinte proche de celle du bois employé (beige ou marron clair : RAL 1000, 1002, 1015).

**Impact résiduel** : Les postes de livraison s'intègrent mieux visuellement et sont en accord avec le caractère bocager du site.

**Coût prévisionnel** : 5 000 à 8 000 €.

**Calendrier** : à l'installation des postes de livraison.

**Responsable** : Maître d'ouvrage.

### Mesure 2 : Mise en place d'un panneau pédagogique

**Impact potentiel identifié** : Modification de la perception du paysage environnant.

**Objectif de la mesure** : Informer le public sur le parc éolien et les énergies renouvelables.

**Description de la mesure** : A proximité du site et du chemin de randonnée de Paris ou de la Margoulette, un panneau d'information présentera le parc éolien (historique, puissance, paysage environnant, etc.).

**Calendrier** : Durant toute l'exploitation du parc.

**Coût prévisionnel** : 1 500 €

**Responsable** : Maître d'ouvrage



**Mesure 3 : Mesure de plantations pour réduire l'impact visuel**

**Impact potentiel identifié :** Destruction de linéaire de haies sur 683 ml, élément important dans les représentations sociales du secteur / augmentation des perceptions visuelles.

**Objectif de la mesure :** Réduire certaines perspectives visuelles et conforter le bocage dans un secteur proche du projet.

**Description de la mesure :** replantation de linéaire bocager.

**Mesure 3.1 :** Une partie de cette « enveloppe » de replantation peut être utilisée pour recréer ou conforter le bocage dans des secteurs proches des habitations impactées par le projet. Ainsi ont été identifiés des secteurs où ces plantations pourraient avoir à la fois un aspect esthétique, de filtre visuel et également écologique en reliant des linéaires existants. Ces plantations seraient effectuées en bordure de parcelles agricoles ou d'habitation. Les secteurs retenus sont Beaubatou, Arcoulant, Le Mas, La Gervaudie, Le Petit et le Grand Monteil, Le Dognon, Le Rabeau et La Gueunière.

**Mesure 3.2 :** Cette mesure servira également à réimplanter des linéaires de bocages dans le secteur (cf. la mesure de replantation de haies pour des enjeux écologiques), bocage qui a été recensé comme important pour les riverains lors des entretiens.

**Description des plantations :**

Les caractéristiques des plantations seront les suivantes :

- Hauteur des plants : 40 à 60 cm pour les espèces arbustives et 2,50 m pour les arbres,
- Linéaire : 690 mètres linéaires
- Essences locales : le noisetier, l'aubépine, le prunelier, le houx commun, le cornouiller sanguin, le fusain d'Europe, le chêne pédonculé, le merisier et le charme,
- Protections : pose de filets de protection et paillage pour chaque arbuste,
- Garantie des plants : 1 an minimum.

L'organisation de la plantation devra faire l'objet d'un plan de plantations préalablement réalisé par un Paysagiste concepteur.

Programme d'entretien des haies plantées :

- 1 passage au printemps suivant la phase de plantation,
- le cas échéant recépage et/ou remplacement des plants n'ayant pas survécu (prévoir un contrat de garantie d'un an minimum),
- 1 passage annuel pendant 3 ans pour la taille et le dégagement de la végétation herbacée sans recours aux produits phytosanitaires.
- 1 passage tous les 3 ans ensuite

Les plantations sont estimées à un total de 700 ml de haies bocagères plantés.

**Coût prévisionnel :** Environ 15€ du mètre linéaire, 500€ pour l'assistance et le suivi par un paysagiste concepteur, en association avec un écologue, soit un coût total de  $15 \times 700 + 500 = 11\ 000\text{€}$  pour

l'installation.

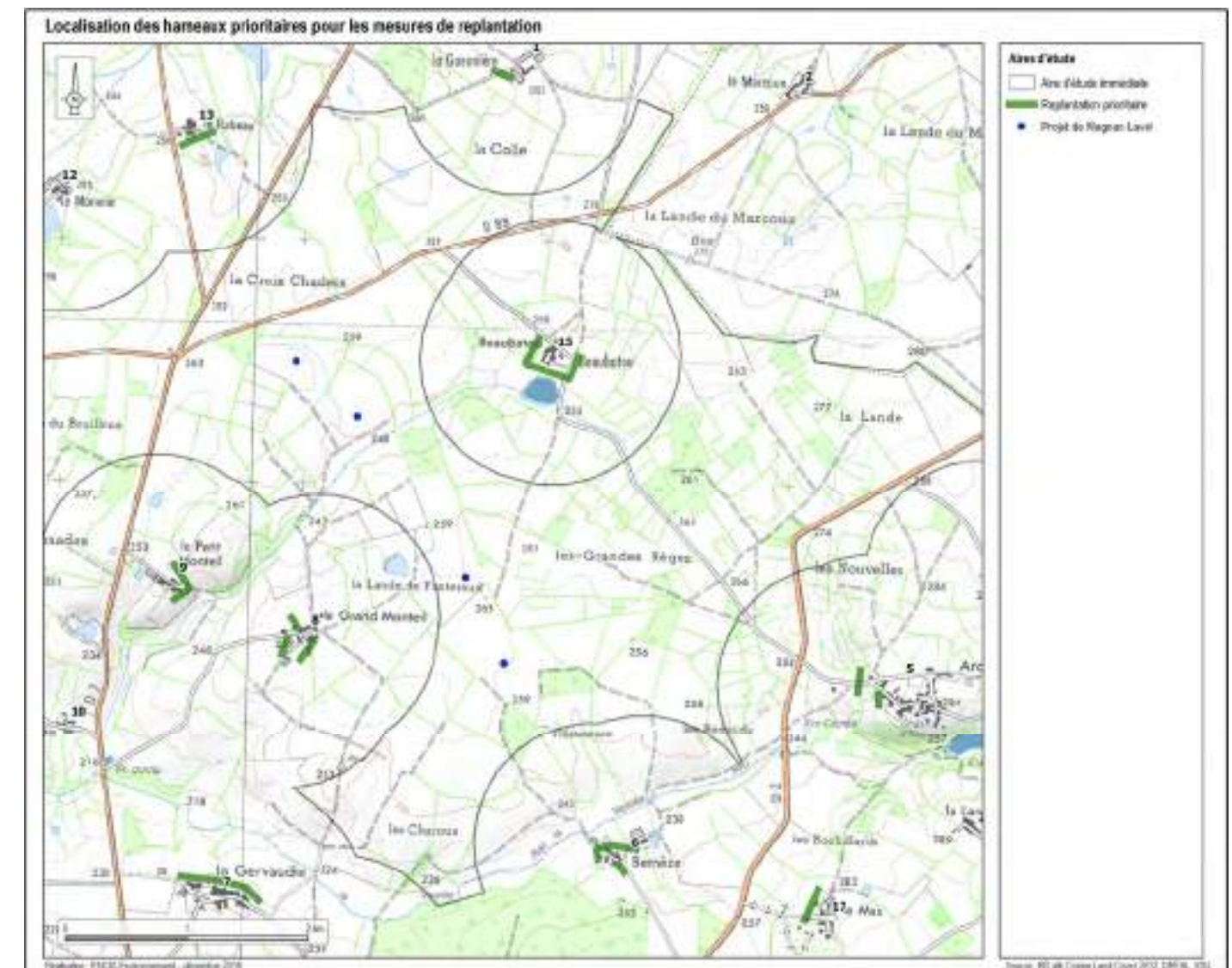
L'entretien des trois premières années (taille de formation) représente un coût de 2€ par mètre linéaire, soit 1 400 € annuel pour les cinq premières années d'exploitation du parc.

Ensuite, l'entretien triennal représente un coût de 1€ par mètre linéaire, soit 700 € annuel pour la durée d'exploitation du parc.

**Calendrier :** plantations effectuées à l'automne suivant la construction du parc éolien

**Coût prévisionnel :** A la plantation, 11 000 €, puis 1 400 € par an les trois premières années puis 700 € tous les trois ans.

**Responsable :** Maître d'ouvrage– Paysagiste Concepteur / Ecologue



Carte 52 : Localisation des hameaux prioritaires pour les mesures de replantations.

**Mesure 4 : Réhabilitation des linéaires de « chemins temporaires » (cf. 4.4.5 plan de masse) créés lors du chantier en vue de leur restitution à usage antérieur**

**Impact potentiel identifié :** La création de nouvelles pistes a pour effet de perturber la lisibilité du site en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. A la fin du chantier, les superficies de chemins temporaires seront démantelées par l'exploitant, mais la couche superficielle des sols aura été dégradée (tassement ou arasement).

**Objectif de la mesure :** Afin de rendre possible la restitution des usages initiaux de ces espaces (remise en culture ou prairie par les exploitants agricoles), il sera nécessaire de décompacter le sol et d'y réintroduire une couche de terre végétale.

**Description de la mesure :** Etapes :

1/ démantèlement

2/ griffage, décompactage et éventuellement épierrage du sol

3/ dépose de terre végétale issue des déblais de chantier (et préalablement stockée à cet effet).

**Coût prévisionnel :** intégré aux coûts du chantier

**Calendrier :** A la fin du chantier

**Responsable :** Maître d'ouvrage



## 6.3 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts

Mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement – Volet paysager							
Numéro	Impact identifié	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure 1	Modéré	Réduction	Faible	Intégration des postes de livraison	5 000 à 8 000 €.	A l'installation du poste de livraison.	Maître d'ouvrage
Mesure 2	Modéré	Réduction	Faible	Mise en place d'un panneau pédagogique	1 500€	Durant toute l'exploitation du parc.	Maître d'ouvrage
Mesure 3	Modéré	Réduction	Faible	Mesure de plantations de linéaire bocager pour réduire l'impact visuel 3.1 Plantation de haies pour créer des filtres visuels 3.2 Plantation de haies pour des enjeux écologiques	A la plantation, 11 000 €, puis 1 400 € par an les trois premières années puis 700 € tous les trois ans.	Plantations effectuées à l'automne suivant la construction du parc éolien	Maître d'ouvrage – Paysagiste Concepteur / Ecologue
Mesure 4	Modéré	Réduction	Faible	Réhabilitation des linéaires de « chemins temporaires »	Intégré aux coûts du chantier	A la fin du chantier	Maître d'ouvrage

Tableau 26 : Synthèse des mesures.

# Table des illustrations

## Figures

Figure 1: Les étapes du choix d'une variante d'implantation.	28
Figure 2 : Synthèse schématique des valeurs paysagères de la campagne-parc et de la montagne limousine.	42
Figure 3 : Wivenhoe park, John Constable, 1816.	48
Figures 4 et 5 : Charles Bichet - Pont à Châteauponsac, 1904 et Piliers de Lascaux à Châteauponsac, début XX <sup>ème</sup> s. Source : Musée des Beaux-Arts de Limoges.	48
Figures 6 et 7 : Bellac, place Carnot et l'église Notre-Dame de Bellac et le vieux pont sur le Vincou. Illustrations de Jean-Gabriel Daragnès pour le roman Suzanne et le Pacifique, 1928. Source : BFM de Limoges.	49
Figures 8 et 9 : Fred Yates, Eglise de Bellac - Dom et Jean-Paul Ruiz, Géotopoét(h)ique de la Haute Vienne. Source : <a href="http://geo.culture-en-limousin.fr/">http://geo.culture-en-limousin.fr/</a> .	49
Figures 10 et 11 : Adrien Aymard, façade de la médiathèque de Bellac et détail de la typographie. Source : <a href="http://www.geo.culture-en-limousin.fr/">www.geo.culture-en-limousin.fr/</a> .	49
Figure 12 : Carte de sites incontournables du Limousin. Source : CDT Haute-Vienne.	50
Figure 13 : Coupe de principe A'A	55
Figure 14 : Coupe de principe B'B	55
Figure 15 : Coupe de principe CC'	55
Figure 16 : Coupe de principe entre Saint-Léger-Magnazeix et le Dorat (rapport hauteur / largeur = 3), localisation du trait de coupe en page suivante.	80
Figure 17 : Photographie depuis le hameau du Mas	127
Figure 18 : Photomontages des variantes depuis le hameau du Mas.	128
Figure 19 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage	135
Figure 20 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes	135
Figure 21 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)	136
Figure 22 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)	136
Figure 23 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.	137
Figure 24 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.	140
Figure 25 : Lisibilité du parc éolien	140
Figure 26 : Saturation de l'horizon (en haut) et co-visibilité « organisée » (en bas)	141
Figure 27 : Paysage brouillé	141
Figure 28: Photomontage n°1 depuis la N145, à hauteur de Bellevue	150
Figure 29: Photomontage n°5 depuis la rue principale de Saint-Léger-Magnazeix.	158

Figure 30: Photomontage n°10 depuis le centre de Dinsac.	158
Figure 31: Photomontage n°6 depuis la sortie sud de Tersannes.	158
Figure 32: Photomontage n°3 depuis la D 675.	159
Figure 33: Photomontage n°11 depuis l'entrée Est de Magnac-Laval.	159
Figure 34: Photomontage n°7 depuis la D7, au sud de Magnac-Laval.	159
Figure 35: Photomontage n°2 depuis l'entrée sud du Dorat.	160
Figure 36: Photomontage n°8 depuis l'ancien Prieuré de la Celle Grandmontaine des Bronzeaux.	160
Figure 37: Photomontage n°9 depuis l'étang des Pouyades.	160
Figure 38: Photomontage n°12 depuis le pont sur la Brame à Magnac-Laval.	164
Figure 39: Photomontage n°14 depuis la RD 7 à la sortie nord de Magnac-Laval.	164
Figure 40: Photomontage n°29 depuis la route d'accès au hameau du Grand Monteil.	165
Figure 41: Vue depuis la route d'accès au hameau de Bernèze avant le tronçon de haie dégradée.	165
Figure 42: Photomontage n°27 depuis la sortie sud-ouest du hameau d'Arcoulant.	165
Figure 43: Photomontage n°23 depuis la route d'accès au hameau de la Gervaudie.	166
Figure 44: Photomontage n°17 depuis la RD 7 à la sortie nord de Magnac-Laval.	166
Figure 45: Photomontage n°26 depuis la RD 7 au niveau du hameau l'Auberge.	170
Figure 46: Photomontage n°21 depuis la RD 88 au niveau du hameau le Marcoux.	170
Figure 47: Photomontage n°7 depuis la RD 7 au sud de Magnac-Laval.	171
Figure 48: Photomontage n°11 depuis l'entrée Est de Magnac-Laval.	171
Figure 49: Photomontage n°16 depuis la route d'accès au hameau de Séjotte.	171
Figure 50: Photomontage n°18 depuis les abords du château de Ricoux.	171
Figure 51: Photomontage n°25 depuis le hameau du Mas.	177
Figure 52 : Démarche de définition des mesures.	259

## Tableaux

Tableau 1 : Tableau des critères d'évaluation des impacts.	32
Tableau 2 : Inventaire des éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée.	63
Tableau 3 : Inventaire des sites inscrits/classés de l'aire d'étude éloignée	67
Tableau 4 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée	70
Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée	74
Tableau 6 : Inventaire des Monuments Historiques de l'aire d'étude intermédiaire	85
Tableau 7 : Inventaire des sites patrimoniaux et paysagers de l'AEIn	86
Tableau 8 : Inventaire des sites emblématiques de l'AEIn	87
Tableau 9 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire	89
Tableau 10 : Sensibilité des villes et villages de l'aire d'étude rapprochée vis-à-vis de la zone projet.	96
Tableau 11 : Sensibilité des hameaux de l'aire d'étude rapprochée vis-à-vis de la zone projet.	100
Tableau 12 : Inventaire des sites emblématiques de l'AER.	103
Tableau 13 : Inventaire des sites emblématiques de l'AER.	105
Tableau 14 : Inventaire des sites touristiques de l'AER.	107
Tableau 15 : Inventaire des projets éoliens de l'aire d'étude éloignée.	115



Tableau 16 : Tableau de synthèse des enjeux.....	116
Tableau 17 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée.....	154
Tableau 18 : Liste des photomontages l'aire d'étude éloignée.....	155
Tableau 19 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude intermédiaire.....	161
Tableau 20 : Liste des photomontages de l'aire d'étude intermédiaire.....	162
Tableau 21 : Effets du projet sur les bourgs et hameaux de l'aire d'étude rapprochée.....	169
Tableau 22 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée.....	172
Tableau 23 : Liste des photomontages l'aire d'étude rapprochée.....	173
Tableau 24 : Effets cumulés du projet avec les autres projets connus.....	178
Tableau 25 : Synthèse des effets du projet.....	254
Tableau 26 : Synthèse des mesures.....	262

## Cartes

Carte 1 : Sensibilités patrimoniales et paysagères du SRE.....	12
Carte 2 : Synthèse du Schéma Régional Eolien du Limousin.....	12
Carte 3 : Enjeux paysagers de la Haute-Vienne vis-à-vis de l'éolien (DREAL Limousin).....	14
Carte 4 : Enjeux paysagers vis-à-vis de l'éolien dans le département de la Haute-Vienne (DREAL Limousin).....	14
Carte 5 : Aires d'étude.....	22
Carte 6 : Situation administrative.....	37
Carte 7 : Hydrologie et relief de l'aire d'étude éloignée.....	38
Carte 8 : Contexte humain de l'aire d'étude éloignée.....	39
Carte 9 : Occupation du sol.....	40
Carte 10 : Carte de synthèse du contexte paysager.....	41
Carte 11 : Les unités paysagères des différentes aires d'étude.....	43
Carte 12 : Eléments cités dans les entretiens.....	51
Carte 13 : Zone d'influence visuelle d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm.....	54
Carte 14 : Perception visuelle depuis les axes de déplacements et les lieux de vie.....	58
Carte 15 : Localisation des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée.....	60
Carte 16 : Carte des Monuments Historiques de la zone d'étude.....	60
Carte 17 : Sites protégés de l'aire d'étude éloignée.....	66
Carte 18 : Sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.....	69
Carte 19 : Les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.....	72
Carte 20 : Structures paysagères de l'aire d'étude intermédiaire.....	76
Carte 21 : Vues vers l'AEIm depuis le Dorat.....	78
Carte 22 : Visibilités depuis les routes et les bourgs principaux de l'AEIn.....	81
Carte 23 : Localisation des Monuments Historiques de l'aire d'étude intermédiaire.....	82
Carte 24 : Site protégé de l'aire d'étude intermédiaire.....	86
Carte 25 : Sites emblématiques de l'aire d'étude intermédiaire.....	88
Carte 26 : Eléments de paysage de l'AER.....	92

Carte 27 : Points de vue vers l'AEIm recensés dans le bourg de Magnac.....	93
Carte 28 : Sensibilité des lieux de vie et des axes de circulation de l'AER.....	101
Carte 29 : Localisation des Monuments Historiques et des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.....	105
Carte 30 : Localisation des sites touristiques de l'AER.....	107
Carte 31 : Eléments cités dans les entretiens.....	108
Carte 32 : Localisation de l'aire d'étude immédiate (carte IGN en page suivante).....	110
Carte 33 : Localisation de l'aire d'étude immédiate (Carte IGN 25 000).....	111
Carte 34 : Localisation des parcs éoliens existants.....	114
Carte 35 : Carte de synthèse des enjeux de l'aire d'étude globale.....	117
Carte 36 : Carte de synthèse des enjeux des aires intermédiaire et rapprochée.....	117
Carte 37 : Variante 1 : deux arcs sur les lignes de faite des vallons (variantes 1a et 1b si l'on choisit un seul côté).....	119
Carte 38 : Variante 2 : un double arc sur une orientation générale est-ouest.....	119
Carte 39 : Variante 3 : deux arcs sur les lignes de faite des vallons et évitant le bocage dense à l'est.....	120
Carte 40 : Variante 4 : une disposition en deux ensembles s'éloignant au maximum des habitations.....	120
Carte 41 : Scénarios d'implantation.....	125
Carte 42 : Variante A.....	126
Carte 43 : Variante B.....	126
Carte 44 : Plan de masse du projet.....	130
Carte 45 : Zone d'influence visuelle du projet éolien.....	148
Carte 46 : Localisation des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.....	156
Carte 47 : Relation du projet avec les éléments constitutifs du territoire.....	157
Carte 48 : Localisation des photomontages dans l'aire d'étude intermédiaire.....	163
Carte 49 : Localisation des hameaux de l'aire d'étude rapprochée.....	164
Carte 50 : Localisation des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.....	174
Carte 51 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager.....	179
Carte 52 : Localisation des hameaux prioritaires pour les mesures de replantations.....	260

## Photographies

Photographie 1 : Relief de la vallée de la Gartempe au nord de Chasseneuil.....	38
Photographie 2 : Labours et haies basses au premier plan, au nord-ouest de Saint-Léger-Magnazeix.....	40
Photographie 3 : Bocage au nord de l'AER.....	40
Photographie 4 : Le bocage du plateau vallonné de la Basse-Marche.....	44
Photographies 5 et 6 : Les versants boisés et parfois abrupts des vallées entaillant le plateau.....	44
Photographie 7 : Trame bocagère appauvrie dans les grands espaces plans du plateau.....	44
Photographie 8 : les ondulations des collines de Bénévent-l'Abbaye.....	45
Photographie 9 : Les monts boisés d'Ambazac.....	45
Photographie 10 : Ancienne prairie mise en culture.....	46
Photographie 11 : Bocage du Pays des Châtaigniers.....	46

<i>Photographie 12 : Vue sur l'AEIm à 10 km depuis la D25 sur le rebord de la vallée de la Semme, dans la Basse-Marche.....</i>	<i>52</i>	<i>l'AEIm .....</i>	<i>94</i>
<i>Photographie 13 : Panorama lointain depuis l'est, en limite du plateau de Bénévent-l'Abbaye.....</i>	<i>53</i>	<i>Photographie 49 : Vue sur le Petit Monteil (n°9) à gauche et le Grand Monteil (n°8) à droite, deux petits hameaux situés immédiatement au sud de l'AEIm.....</i>	<i>95</i>
<i>Photographie 14 : Panorama ponctuel et lointain depuis La D45, dans les Monts d'Ambazac. ....</i>	<i>53</i>	<i>Photographie 50 : Vue sur le hameau de la Gervaudie (n°7), situé immédiatement au sud de l'AEIm (source Google streetview).....</i>	<i>95</i>
<i>Photographie 15 : Panorama ponctuel et lointain depuis les rebords de la Gartempe, à Saint-Rémy-en-Montmorillon, dans les Terres Froides. ....</i>	<i>53</i>	<i>Photographie 51 : Vue sur le hameau de Dognon (n°24), situé immédiatement au sud-ouest de l'AEIm (source Google streetview) .....</i>	<i>95</i>
<i>Photographie 16 : panorama dans le sud de l'Indre, dans le Pays des Châtaigniers.....</i>	<i>53</i>	<i>Photographie 52 : La D 7 immédiatement au sud de l'AEIm .....</i>	<i>102</i>
<i>Photographie 17 : Panorama depuis la D 675 à la sortie de Bellac. ....</i>	<i>56</i>	<i>Photographie 53 : La D 2 immédiatement au sud-est de l'AEIm .....</i>	<i>102</i>
<i>Photographie 18 : Vue depuis la rue des Champorées, au nord-est de Peyrat-de-Bellac (source : google streetview). ....</i>	<i>56</i>	<i>Photographie 54 (à gauche) : Polissoir dit le Poulvan de Séjotte. (crédits photo : Gravelat, Claire - © Ministère de la culture — ©Ministère de la Culture et de la Communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP) - Photographie 55 (à droite) : Eglise Saint-Maximin. ....</i>	<i>103</i>
<i>Photographies suivantes : quelques monuments de l'AEI. De gauche à droite et de haut en bas : 19 - Le château de Fromental / 20 - Le château de Sannat / 21 – La Chapelle de la Plain / 22 – Le pont de Chateauponsac.....</i>	<i>64</i>	<i>Photographie 56 : Covisibilité entre le clocher de l'Eglise Saint Maximin et l'AEIm, depuis la D 942 à l'entrée est du bourg (angle visuel du panoramique 100° environ) .....</i>	<i>104</i>
<i>Photographie 23 : La Gartempe et sa vallée encaissée, depuis la D10.....</i>	<i>65</i>	<i>Photographie 57 : Covisibilité entre le clocher de l'Eglise Saint Maximin et l'AEIm, depuis le hameau de la Valette en haut du versant de la vallée de la Brame (vue non réaliste, le zoom accentue les arrières plans) .....</i>	<i>104</i>
<i>Photographie 24 : Les rebords de la vallée de la Gartempe depuis la D7, au sud de Rancon.....</i>	<i>68</i>	<i>Photographie 58 : Vue du château de Chercorat depuis la D 942.....</i>	<i>105</i>
<i>Photographie 25 : Le village de Chateauponsac, perché au-dessus de la Gartempe.....</i>	<i>71</i>	<i>De gauche à droite et de haut en bas : Photographie 59 : Château de Ricoux, Photographie 60 : Carte de la procession des neuf lieues, Photographie 61 : Gîte des Bronzeaux (vue vers l'est), Photographie 62 : Gîte des Bronzeaux (vue vers l'ouest en direction de l'AEIm).....</i>	<i>106</i>
<i>Photographie 26 : La vallée de la Brame depuis le haut du versant de la rive gauche (limite sud de l'AEIn) .....</i>	<i>77</i>	<i>Photographie 63 : Carrefour de la Croix de Chadeix sur la D7.....</i>	<i>112</i>
<i>Photographie 27 : Une ouverture dans le bocage et au-dessus des masses boisées sur la D45 (depuis l'est de l'AEIn) .....</i>	<i>77</i>	<i>Photographie 64 : Vue dégagée au droit d'un champ et d'une ouverture dans la haie, en point haut sur la D88.....</i>	<i>112</i>
<i>Photographie 28 : Panorama sur la ville depuis les rebords du Vincou, au sud du Dorat. ....</i>	<i>79</i>	<i>Photographie 65 : Ouvertures dans le bocage sur la route vicinale reliant Beaubatou à Arcoulant .....</i>	<i>112</i>
<i>Photographie 29 : Panorama depuis l'est du village de Saint-Léger-Magnazeix.....</i>	<i>79</i>	<i>Photographie 66 : Exemple de texture des pistes en concassé granit.....</i>	<i>129</i>
<i>Photographie 30 : Panorama depuis la croix du Chaffaud à l'est du village de Dompierre-les-Eglises. ....</i>	<i>79</i>	<i>Photographie 67 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant). ....</i>	<i>136</i>
<i>Photographie 31 : Panorama depuis la D7, avec la silhouette de Magnac-Laval en avant-plan. ....</i>	<i>81</i>	<i>Photographie 68 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : Michaël Pierrot)..</i>	<i>136</i>
<i>Photographie 32 : Silhouette de la Collégiale du Dorat. ....</i>	<i>83</i>	<i>Photographie 69 : Illustration d'un chantier éolien.....</i>	<i>145</i>
<i>Photographies suivantes : Quelques monuments de l'AEIn. De gauche à droite et de haut en bas : 33 - Le portail de la collégiale du Dorat / 34 - L'ancien hospice de Grandchamp / 35 - L'église de Dompierre-les-Eglises / 36 - La porte bergère du Dorat / 37 - L'église de St-Léger-Magnazeix / 38 – La Celle des Bronzeaux.....</i>	<i>84</i>	<i>Photographie 70 : Panorama ponctuel et lointain depuis La D45, dans les Monts d'Ambazac. ....</i>	<i>147</i>
<i>Photographie 39 : Panorama depuis le sud-ouest du périmètre de la ZPPAUP .....</i>	<i>86</i>	<i>Photographie 71 : Exemple de poste de livraison "brut" et habillé d'un bardage bois.....</i>	<i>175</i>
<i>Photographie 40 : Panorama sur la vallée de la Brame depuis la Croix de Chaffaud en direction opposée à l'AEIm. ....</i>	<i>87</i>		
<i>Photographie 41 : Panorama sur l'étang de Murat depuis les ouvertures de l'observatoire ornithologique. .</i>	<i>87</i>		
<i>Photographie 42 : Panorama sur l'étang et les gîtes des Pouyades. ....</i>	<i>89</i>		
<i>Photographie 43 : L'entrée est de Magnac-Laval, le pont sur la Brame (cf. carte page suivante).....</i>	<i>92</i>		
<i>Photographie 44 : Le tracé de la D 7 dans les vallonnements du plateau en limite nord de l'aire immédiate. ....</i>	<i>92</i>		
<i>Photographie 45 : Le tracé de la D 2 à la sortie nord-est de Magnac-Laval (cf. carte page suivante). ....</i>	<i>92</i>		
<i>Photographie 46 : les haies basses ou arborées du bocage, en limite ouest de l'aire immédiate. ....</i>	<i>92</i>		
<i>Photographie 47 : Panorama depuis la D 7 à hauteur d'une parcelle agricole dans le bourg de Magnac-Laval. ....</i>	<i>93</i>		
<i>Photographie 48 : Vue vers l'AEIm depuis le hameau d'Arcoulant (n°5) situé immédiatement à l'est de</i>			



# Bibliographie

## METHODOLOGIE GENERALE

- ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000
- ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.
- ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.
- ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.
- BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.
- BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010
- Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.
- Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence
- CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014
- Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>
- IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013
- Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009
- Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.
- Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354
- Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati, Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.
- Nadai Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir

de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010

## GUIDES / CHARTES

Syndicat mixte de Millevaches en Limousin, Projet de charte du PNR de Millevaches en Limousin, Juin 2003.

Christèle Gernigon, Cellule Forêt/Paysage du Limousin, Office National des Forêts, Un guide paysager pour la forêt limousine, Février 2002.

## SITES INTERNET

- [www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm) (Base architecture Mérimée)
- <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)
- [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)
- [www.earth.google.fr](http://www.earth.google.fr)
- [www.monumentum.fr](http://www.monumentum.fr)
- [www.limousin.developpement-durable.gouv.fr](http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr) (DREAL Limousin)
- [www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr) (DREAL Poitou-Viennes)
- [www.pegase-poitou-charentes.fr](http://www.pegase-poitou-charentes.fr)
- [www.vienne.pref.gouv.fr](http://www.vienne.pref.gouv.fr)
- [www.indre.pref.gouv.fr](http://www.indre.pref.gouv.fr)
- [www.haute-vienne.pref.gouv.fr](http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr)